

## Troisième partie.

### Une approche multi-échelle de la stratification sociale au village

*Si l'on disposait de quelques centaines de généalogies représentatives, on pourrait résoudre presque entièrement les problèmes que continuent à se poser les historiens de la société, contraints de se limiter à l'étude d'un quartier, d'une petite ville, ou d'un groupe social très particulier, pendant une période plus ou moins brève.*

Jacques Dupâquier

Dans les deux premières parties de ce mémoire, les structures démographiques, sociales et économiques et l'organisation de la communauté villageoise ont été scrutées à partir de l'échelle des familles. Sur près de deux siècles, les indices d'évolution des comportements et des pratiques sont rares et domine une grande stabilité des traits majeurs de cette communauté, qu'il s'agisse d'habitat, de démographie, de structures agraires ou de hiérarchie sociale. Les mécanismes qui expliquent cette stabilité ont été explorés et la transmission du patrimoine à un héritier unique joue un rôle majeur, avec des conséquences duales, combinant équilibre d'ensemble et maintien de fortes inégalités internes. Ces inégalités ont été étudiées à deux niveaux, interfamilial, du fait des forts contrastes socio-économiques existants, et intrafamilial, comme résultat de la transmission à l'héritier unique. Sur le temps long des générations, la communauté trizacoise peut être vue comme un ensemble de lignées familiales, au sein duquel les familles et les individus n'occupent qu'une place temporaire, avant de la céder à la génération suivante. Les décisions prises par une famille lors de la désignation de l'héritier engagent les destins de ses frères et sœurs, sans mettre en péril les équilibres généraux ou le devenir de la lignée. Les cadets et cadettes qui demeurent au village contribuent à la stabilité de l'ensemble, par leur contribution aux ressources familiales ou au fonctionnement économique de la communauté, occupant par exemple des emplois de service domestique ou agricole.

Pour saisir plus précisément les dynamiques collectives à l'œuvre, il nous paraît nécessaire d'opérer un nouveau changement d'échelle, en considérant que la famille en charge du patrimoine à une date donnée s'inscrit dans le temps long d'une lignée. Nous souhaitons mettre en place les composants d'un modèle multi-échelle familial, social et économique de la communauté en définissant un élément qui intègre cette continuité généalogique, la lignée patrimoniale. La réduction de dimension qui accompagne le changement de focale (par le passage de plus de 2 000 familles à quelques centaines de lignées) devrait à la fois simplifier l'analyse de la communauté et rendre lisible des faits nouveaux, par la mise en perspective des événements. Une fois validé, ce nouvel outil pourra être doté d'attributs représentatifs et les relations internes à la communauté explorées : relations entre lignées, interprétation des stratégies familiales et des comportements individuels.

Dans un premier temps, nous justifierons la définition de ce nouvel objet, la « lignée patrimoniale », et nous en détaillerons la méthode d'identification. Le travail de réduction d'échelle demandera le rattachement des familles trizacoises aux lignées et la constitution d'une base de données des lignées. Il sera alors possible d'utiliser les lignées pour caractériser le rythme de

successions des générations, avec le double point de vue des comportements les plus communs et des situations particulières. On pourra de même analyser les mécanismes de transmission entre les générations (choix d'un héritier ou d'une héritière) et voir si certains traits de comportement peuvent être directement rattachés aux lignées. Enfin, nous approfondirons la question de la stratification économique et sociale, que nous avons évoquée à plusieurs reprises dans ce travail (groupes de revenus au chapitre 4, niveaux de dots au chapitre 5, homogamie des unions au chapitre 8). À cet effet, nous mettrons en œuvre une technique peu employée en histoire, celle de la caractérisation et de la classification multicritère, qui permet de positionner les uns par rapport aux autres des individus, des familles ou des lignées en prenant en compte simultanément plusieurs de leurs attributs. Nous nous appuierons sur les sources nominatives pour caractériser les familles et les lignées sur les plans démographique, économique, social ou culturel. Nous montrerons que l'on peut proposer plusieurs images de la stratification sociale de la communauté selon la date et le type d'informations traitées.

## Chapitre 9

### Les lignées patrimoniales, un objet construit pour une autre échelle d'analyse

*Or, voici que la recherche scientifique s'intéresse à nouveau à l'histoire des familles, mais dans une optique toute neuve. Il ne s'agit plus d'étudier les « privilégiés », les grands hommes, ; mais de faire descendre le plus profond possible le niveau de l'observation, autrement dit de faire de l'histoire au microscope<sup>1</sup>.*

Pierre Bourdieu a montré les liens entre pratiques successorales, structures familiales et sociales, stratégies familiales et économie domestique. Il a qualifié la transmission du patrimoine de « *phénomène social total* », qui renvoie « à un vaste ensemble de pratiques, d'institutions, de modes de pensée ». Il a aussi montré que « *le mode d'héritage [... apparaît bien] comme l'élément déterminant de la reproduction sociale des familles paysannes* »<sup>2</sup>. Les conditions matérielles et l'environnement social et culturel des membres de la communauté rurale sont le produit des comportements des générations précédentes. La mémoire généalogique et familiale permet à chacun de se repérer au sein de la société villageoise. Les pratiques de transmission et de succession structurent le passage d'une génération à la suivante, selon le droit coutumier d'Auvergne pour la région de Trizac. Les structures familiales leurs sont intrinsèquement liées. Des anthropologues et des ethnologues, des sociologues, des historiens du droit, des historiens de la famille et de la parenté se sont intéressés à ces questions, chaque discipline ayant ses outils et sa démarche propres. Pierre Bourdieu considère que l'historien du droit à la recherche des règles comme l'ethnologue en quête d'invariants structuraux font fausse route. Il privilégie l'étude des pratiques qui « *paraissent inscrites dans la nature des choses* » et participent de leur pérennité alors qu'elles sont en fait une construction sociale constamment entretenue au sein de la communauté. Les familles en font un usage pragmatique, et [les relations] « *ne se donnent qu'une à une, donc successivement, dans les situations d'urgence de la vie quotidienne* »<sup>3</sup>. Cette opposition entre les approches semble quelque peu forcée, comme en témoigne Anne Zink qui fait de la consultation des sources l'origine des « modèles » qu'elle identifie<sup>4</sup>. Application de procédures respectant les coutumes et choix modelés par l'environnement social, la transmission du patrimoine est un élément majeur de l'univers mental dans la communauté villageoise. Selon, Élisabeth Clavierie, « *le terroir comme système d'héritages induit une pensée confondue de l'espace et du temps (...) la mémoire y conserve le nom des lignées, de leur extension territoriale, de leur histoire* »<sup>5</sup>. Pour appréhender ce temps long des populations humaines, l'échelle de la famille,

<sup>1</sup> ROLLET Catherine, « Généalogies et démographie », *Annales de démographie historique, Hommage à Marcel Reinhard. Sur la population française au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, 1973, p. 547-557.

<sup>2</sup> BARTHELEMY Tiphaine, « Les modes de transmission... », *op. cit.*, p. 196.

<sup>3</sup> BOURDIEU Pierre, « Les stratégies matrimoniales... », *op. cit.*, p. 1106.

<sup>4</sup> ZINK Anne, *L'héritier de la maison...*, *op. cit.*, p. 17.

<sup>5</sup> CLAVERIE Élisabeth, LAMAISON Pierre, *L'impossible mariage...*, *op. cit.*, p. 29.

restreinte au couple conjugal et à ses enfants, voire à ses ascendants directs, ne suffit plus. Dans le pays bigouden, Martine Segalen a analysé le devenir d'une communauté sur plusieurs siècles, en s'appuyant sur une reconstruction généalogique incluant les destins de tous les individus, afin d'analyser les comportements aux différentes échelles : entre membres d'une famille, entre familles, entre générations<sup>6</sup>. Ce type d'approche semble pertinent dans une aire culturelle homogène, à l'image de ce qu'a fait Anne Zink dans le Sud-Ouest<sup>7</sup>. Dans la mesure où la transmission de la propriété à un héritier unique se répète au fil des générations, quelle que soit la taille des fratries, les règles de transmission trizacoises s'inscrivent dans une logique de « maisons » et non de parentèle. La piste que nous souhaitons explorer est donc celle de la « lignée patrimoniale », chaîne constituée de l'ensemble des maillons familiaux qui, au fil des générations, sont les *usufruitiers successifs*<sup>8</sup> de cette propriété. Nous justifierons d'abord la pertinence d'un tel concept, puis nous expliquerons comment reconstituer en pratique les lignées patrimoniales. Nous verrons ensuite comment cette nouvelle échelle permet de simplifier la représentation de la communauté et son analyse, de mettre en évidence des phénomènes difficilement décelables à une échelle de temps plus courte, et d'offrir de nouvelles clés explicatives des comportements et des destins.

## I. La lignée patrimoniale, une donnée élaborée

### A. Des biens fonciers, des familles et des lignées

#### 1. Transmission et perpétuation, le lignage et la maison

Dans une synthèse bibliographique sur ce thème Tiphaine Barthelemy<sup>9</sup> a souligné le rôle central des terres dans la paysannerie, tout au long des généalogies. Elle a rappelé quelques marqueurs historiographiques majeurs. Au XIX<sup>e</sup> siècle, Frédéric Le Play a analysé les systèmes successoraux qui fondent les structures familiales à la base de l'ordre social, et opposé la « famille-souche » (transmission précipitaire, facteur d'harmonie sociale) et la famille nucléaire « *instable* » (partage égalitaire, facteur de déséquilibres permanents)<sup>10</sup>. Emmanuel le Roy Ladurie a comparé la France de la coutume à la France du droit écrit, avec une « grille qui permet de départager les aires culturelles » en zones précipitaires (favorisant un héritier unique), égalitaire et intermédiaire. L'Ouest « *égalitaire et lignager* » privilégie la consanguinité généalogique<sup>11</sup> et s'oppose au Midi « *précipitaire et*

<sup>6</sup> SEGALEN Martine, *Quinze générations...*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>7</sup> ZINK Anne, *L'héritier de la maison...*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>8</sup> Selon Bernard Derouet, « *il n'y a pas d'héritage au sens propre du terme [...] il y a seulement succession dans un bien, ou plutôt accession à une place* » ; voir DEROUET Bernard, « Territoire et parenté. Pour une mise en perspective de la communauté rurale et des formes de reproduction familiale », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 50<sup>ème</sup> année, n. 3, 1995, p. 645-686.

<sup>9</sup> BARTHELEMY Tiphaine, « Les modes de transmission... », *op. cit.*, p. 195-212.

<sup>10</sup> Sous le Second Empire, le sociologue Frédéric Le Play (1806-1882) a mis en avant le concept de « famille-souche » établi à partir de son observation du Lavedan dans les Pyrénées. Dans la famille-souche, le couple marié et ses enfants cohabitent avec la génération précédente et les frères et sœurs non mariés. Dans un contexte de transmission précipitaire, favorisant un héritier, la famille-souche offre la garantie de l'harmonie sociale, et s'oppose favorablement à la famille nucléaire que Le Play qualifie d'instable. Pour Le Play et ses émules, la famille-souche était la structure prédominante en France jusqu'à la Révolution Française, qui aurait fait émerger la domination de la famille nucléaire. Ces travaux ont été largement critiqués pour ses biais méthodologiques et les *a priori* de l'auteur, mais le concept de famille-souche est resté ; voir LE PLAY Frédéric, *L'organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, Éd. Alfred Mame, Tours, 2<sup>ème</sup> édition, 1875.

<sup>11</sup> Le lignage regroupe l'ensemble des individus « du même sang », partageant un ancêtre commun.

*ménager* »<sup>12</sup> qui privilégie l’alliance conjugale. Subsiste cependant une grande diversité des systèmes familiaux dans chaque grande aire, y compris parfois à l’intérieur d’un micro-territoire, voire entre deux communes voisines. Jean Yver a le premier analysé les systèmes familiaux selon les critères du rapport à l’égalité entre héritiers et de la place dévolue au régime dotal dans le fonctionnement des successions. D’une part l’égalité ou l’inégalité entre héritiers révèle le degré de prépondérance accordé au lignage, d’autre part l’exclusion d’enfants (filles et/ou garçons) par la dot permet de favoriser le transfert du patrimoine à un seul enfant, les autres enfants se contentant d’une compensation en argent. Sur cette base, Jean Yver a proposé une géographie explicative des coutumes opposant la France septentrionale égalitaire au Midi caractérisé par le *pater familias*, la liberté d’avantager, la donation entre vifs, et écartant la progéniture surnuméraire « *afin de préserver l’indivisibilité familiale et patriarcale de la tenure paysanne* »<sup>13</sup>. L’ethnologue Georges Augustins a replacé tous ces travaux dans une perspective historique et géographie plus large, en s’efforçant de comprendre les logiques sociales variées qui se dissimulent derrière les règles de dévolution entre générations. Il a postulé que les règles d’un système juridique<sup>14</sup> expriment une éthique, mais que toutes les sociétés n’ont pas la même éthique. Pour certaines, la légitimité est celle de la « maison patrimoniale », pour d’autres c’est celle de la parentèle, du « groupe des germains ». Or, consolider une entité patrimoniale centrée sur une maison altère le groupe de parenté et, inversement, subordonner l’intérêt des individus à ceux d’un groupe plus large ou d’un chef de lignage réduit l’importance du groupe résidentiel plus restreint, de la maisonnée. Dès lors, « *l’histoire d’une communauté locale peut être analysée à travers l’étude des modifications de ce point d’équilibre* »<sup>15</sup>. Georges Augustins a alors développé une grille d’analyse combinant les deux entrées des règles de succession et d’héritage<sup>16</sup>. En croisant ces deux critères, il a mis en évidence trois systèmes principaux pour lesquels les logiques de succession et d’héritage sont congruents, et des configurations dans lesquelles ces deux facteurs entrent en conflit. Les sociétés « à maison » combinent successeur unique et héritage précipitaire et correspondent à un déplacement du point d’équilibre en faveur de la maison patrimoniale. L’archétype en est la zone pyrénéenne<sup>17</sup> où « *l’ensemble des mécanismes de transmission entre générations concourt à la perpétuation d’une entité sociale bien définie, la lignée résidentielle s’incarnant dans une maison, associée à un patrimoine et symbolisée par un nom de maison* » : un seul enfant prend la suite, devient héritier en titre à son mariage (mais le père conserve l’autorité jusqu’à sa mort), les filles sont dotées, les autres fils sont dédommagés dans des conditions très défavorables (d’où célibat ou départ). Le successeur, chef de maison, en possède les droits, dont les droits associés à la maison sur les pacages d’altitude<sup>18</sup>. Dans les sociétés à maison, le conjoint adventice n’est que le moyen de la perpétuation du groupe domestique. S’il s’en approprie les biens, par exemple dans le cas d’un gendre devenu veuf, c’est en s’identifiant

<sup>12</sup> LE ROY LADURIE Emmanuel, « Structures familiales et coutumes d’héritage en France au XVI<sup>e</sup> siècle : système de la coutume », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 27<sup>ème</sup> année, n. 4-5, 1972, p. 825-846.

<sup>13</sup> YVER Jean, *Égalité entre héritiers...*, *op. cit.*

<sup>14</sup> Cette appellation couvre aussi les zones coutumières : « *une coutume n’est pas un usage ou une habitude, mais une loi qui s’impose localement* » ; voir ZINK Anne, *L’héritier de la maison...*, *op. cit.*, p. 21.

<sup>15</sup> AUGUSTINS Georges, *Comment se perpétuer ?...*, *op. cit.*, p. 117.

<sup>16</sup> L’héritage concerne la transmission des biens peut être précipitaire (un héritier privilégié), sélectif (certains sont exclus, l’exclusion rendant étranger aux biens de la lignée) ou égalitaire. La succession concerne la transmission des fonctions (chef de famille, ayant-droit aux usages communs...). Elle peut être unique (un seul successeur), segmentaire agnatique (réservée à tous les fils, chacun pour son compte propre) ou segmentaire cognatique (chaque enfant pour son propre compte) ; AUGUSTINS Georges, *ibid.*, p. 126.

<sup>17</sup> Le « monde méditerranéen » accord la préférence au lignage, combine héritage sélectif et succession aux garçons. La Bretagne est l’archétype du troisième modèle, celui des systèmes « à parentèle », qui combine héritage égalitaire et succession à chaque enfant. Ce système domine dans la France du Nord et l’Europe du Nord). La grande cohérence du système « à maison » lui a permis d’être largement répandu dans le Sud-Ouest et le Centre de la France, la vallée du Rhin, en Autriche et Europe Centrale, en Irlande... ; voir AUGUSTINS Georges, « Les transmissions entre générations dans les sociétés paysannes européennes », dans JEUDY Henri Pierre, *Patrimoines en folie*, Éd. de la maison des sciences de l’homme, 1990, p. 149-166.

<sup>18</sup> AUGUSTINS Georges, *Comment se perpétuer ?...*, *op. cit.*, p. 191.

lui-même à cette maison. Enfin, la dot joue doublement : elle permet à la maison d'origine du conjoint adventice de l'exclure de l'héritage à venir et à la maison réceptrice de l'exclure de son patrimoine (c'est la logique de l'inaliénabilité de la dot, cf Chapitre 8). À l'échelle de la communauté villageoise, la société est composée d'une hiérarchie de maisons associées à des patrimoines que le droit vise à perpétuer et le groupe résidentiel est l'acteur privilégié de la vie sociale. La maison « *est la mesure de toute chose* », les relations sociales étant des relations entre maisons plus que des relations entre individus ou familles<sup>19</sup>.

## 2. La communauté trizacoise, une société à maisons

Selon Élie Haddad, le concept de « *maison* » a été « *l'un des cœurs des rapports entre histoire et anthropologie de la parenté [depuis les années 1980]* »<sup>20</sup>. Ce concept a été introduit par Claude Lévi-Strauss dans les années 1970 pour comprendre les sociétés cognatiques. Il désignait alors une « *personne morale détentrice d'un domaine composé à la fois de biens matériels et immatériels, qui se perpétue par la transmission de son nom, de sa fortune et de ses titres en ligne réelle ou fictive, tenue pour légitime à la seule condition que cette continuité puisse s'exprimer dans le langage de la parenté ou de l'alliance, et, le plus souvent, des deux ensemble* »<sup>21</sup>. Ce concept a ensuite été repris par de nombreux auteurs de différentes disciplines, et a souvent été assimilé à celui de famille-souche<sup>22</sup>. Il convient cependant d'être prudent, comme le souligne Anne Zink :

*On ne peut pas, tant qu'existent les coutumes, tout mettre ensemble sous le nom de famille souche. La case du Capcir, ou l'osta du Gévaudan, n'est pas l'ostau béarnais ou la lar basque. La maison du père n'est pas la maison de l'héritier. Le père en pays de droit écrit est tout-puissant ; le père basque ou béarnais n'est que le gérant provisoire d'une institution, la maison, que toutes les dispositions des coutumes visent à protéger, et d'abord contre lui-même [...] L'originalité de l'ouest pyrénéen et des pays du bas-Adour, c'est donc le fait que la maison y est le vrai sujet de droit*<sup>23</sup>.

En Gévaudan, l'*ousta* désigne le bâtiment (la maison) et ses appendices mais aussi les terres possédées et les individus, les occupants actuels comme leurs ancêtres. Il y a donc confusion de signification entre l'*ousta* « maison » et l'*ousta* « lignée » qui considère la pérennité du lien entre les hommes et les terres au fil des générations<sup>24</sup>. La maison inscrit aussi sa marque dans les pratiques de dénomination, comme l'écrit Antoinette Chamoux :

*Tout le monde s'appelle Duthu à Esparros et Jean est le prénom le plus commun, mais il n'y a qu'un Jean Duthu « Luret », et tout le monde alentour sait où ce dernier habite, le situe immédiatement dans la subtile hiérarchie des familles paysannes. S'il est héritier, sa femme, « sortie » d'une autre maison deviendra aussi une « Luret », mais si lui-même quitte sa maison natale pour aller « en gendre chez Majesté », il deviendra « Jean Majesté » jusqu'à la fin de ses jours et le curé baptisera des petits « Majesté », en oubliant parfois de mentionner le patronyme Duthu*<sup>25</sup>.

---

<sup>19</sup> AUGUSTINS Georges, *ibid.*, p. 21.

<sup>20</sup> HADDAD Élie, « Qu'est-ce qu'une maison ?... », *op. cit.*, p. 110.

<sup>21</sup> LÉVI-STRAUSS Claude, *La Voie des masques*, Éd. Plon, Paris, 1979.

<sup>22</sup> Par exemple, Jean-Pierre JESSENNE recensait trois grands types de structures familiales : la famille nucléaire, la famille souche (assimilée à la maison, dans laquelle coexistent plusieurs générations), et la famille patriarcale (large, rassemblant tous les enfants mariés sous le même toit). Il assurait aussi que cette dernière dominait dans un large Midi incluant le Massif Central ; voir JESSENNE Jean-Pierre, *Les campagnes françaises entre mythe et histoire (XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Armand Colin, Paris, 2006.

<sup>23</sup> ZINK Anne, *L'héritier de la maison...*, *op. cit.*, p. 487.

<sup>24</sup> CLAVERIE Élisabeth, LAMAISON Pierre, *L'impossible mariage...*, *op. cit.*, p. 35.

<sup>25</sup> CHAMOIX Antoinette, « Le fonctionnement de la famille-souche dans les Baronnie des Pyrénées avant 1914 », *Annales de démographie historique*, 1987, p. 241-262.

Cette description fait écho à ce que nous avons identifié à Trizac en termes de transmission de certains surnoms, hérités du patronyme d'une épouse, vraisemblablement héritière de sa lignée (cf Chapitre 5, § III.C). C'est aussi l'un des aspects qui distingue la société à maisons de la famille-souche qui est, selon Georges Augustins, *a priori*, indissociable de la transmission à un garçon<sup>26</sup>. Pour éviter les ambiguïtés, nous emploierons dans la suite de ce travail le seul terme de société à maison, et non celui de famille-souche. Le territoire de la paroisse de Trizac, dans le nord de la Haute-Auvergne, est en zone frontalière. Il relève de la coutume auvergnate mais est fortement influencé par le droit écrit. Il ne semble pas que la « maison » soit aussi prégnante que dans d'autres régions et l'administration comme les notaires emploient peu le terme<sup>27</sup>. C'est indirectement que l'on retrouve la trace des maisons, dans la mention fréquente du terme de « gendre » et dans la formation de surnoms, comme nous l'avons déjà vu (cf Chapitre 8, § I.C.3), ou dans certaines désignations d'individus. Par exemple, dans le cadastre napoléonien, on relève une cote à Chamblat (n° 166) pour « *Chaussade chez Bresson* » pour une maison et cour<sup>28</sup>. Cependant les expressions employées par les notaires lors du mariage entre un gendre et une héritière (venir faire sa demeure dans la maison de l'épouse pour [...] vivre à même pot et feu avec ses parents) ne laissent aucun doute sur les modalités de transmission et de cohabitation. Nous avons trouvé une allusion directe à la maison dans les courriers qu'échange en 1852 le maire de Trizac avec l'administration, pour le partage des communaux de Lieuchy<sup>29</sup>. Il cite alors « *la maison Ferrif, représentée par Jean Robert, ou le sieur Ferrif beau-père, sauf entre eux à faire arrangement* ». Les avis du conseil municipal portent sur les droits au partage, et à la mi-XIX<sup>e</sup> siècle, ces droits semblent encore être ceux des maisons et non ceux des habitants qui les représentent. Les sociétés à maison ne présentent pas toutes les mêmes caractéristiques et Georges Augustins a identifié quatre sous-types selon le traitement dévolu aux élus et aux exclus. Les pratiques semblent rattacher Trizac au second sous-type, avec un préciput pour l'héritier, dot pour les filles qui sortent de la maison, légitime des garçons<sup>30</sup>. Georges Augustins a aussi souligné le poids des contraintes lignagères qui peuvent s'exprimer, même dans une société de maisons<sup>31</sup>. Or la logique des lignages subsiste à Trizac, comme en témoigne par exemple la transaction que passent le premier octobre 1720 chez M<sup>e</sup> François Duclaux, Jean Sauret, procureur d'office à Vebret, et Hiérome Broquin de Trizac. Jean Sauret se démet alors d'une procédure en retrait lignager concernant la vente par son père Guillaume, le 24 avril 1693, d'un domaine à Leybros au sieur Richard, curé de Trizac, pour 3 300 livres<sup>32</sup>. De telles procédures visent à maintenir l'intégrité des biens du lignage et peuvent être intentées longtemps après qu'ils aient été vendus<sup>33</sup>.

<sup>26</sup> AUGUSTINS Georges, *Comment se perpétuer ?...*, op. cit., p. 104.

<sup>27</sup> Le terme occitan d'*oustau* ne l'est pas plus, alors qu'il l'est fréquemment pour désigner des bâtiments ou des terrains attenants (Jean-Claude Rivière recense plusieurs exemples de *oustau* ou *ostal* dans la toponymie de Vebret, voir RIVIÈRE Jean-Claude, *Microtoponymie...*, op. cit., p. 62).

<sup>28</sup> Archives municipales, cadastre 1837, sans cote.

<sup>29</sup> AD Cantal, 5 E 719 (correspondance municipale avec l'administration).

<sup>30</sup> AUGUSTINS Georges, *Comment se perpétuer ?...*, op. cit., p. 323.

<sup>31</sup> En Irlande, le système originel de transmission était lignager et égalitaire, et la succession unique s'est imposée après la grande famine, pour éviter le morcellement, mais le souci de continuité patronymique a perduré, vestige du système lignager.

<sup>32</sup> Hiérome Broquin est l'époux d'Antoinette Richard, et sa fille Marguerite était héritière des biens de son oncle curé de Trizac (AD Cantal, 3 E 277 68, M<sup>e</sup> François Duclaux).

<sup>33</sup> Le retrait lignager est une procédure par laquelle le membre d'un lignage a le droit de se faire rétrocéder par l'acheteur un bien vendu par un colignager, à condition de le faire dans un certain délai. Il marque une forte empreinte de l'esprit coutumier, qui place les liens imprescriptibles du lignage vendeur au-dessus de la propriété individuelle (ZINK Anne, *L'héritier de la maison...*, op. cit., p. 99). En Auvergne, Abel Poitrineau indique que le retrait lignager semble tomber en désuétude au cours du premier XVIII<sup>e</sup> siècle, mais nous en avons trouvé des traces plus tardives à Trizac (POITRINEAU Abel, « Institutions et pratiques... », op. cit., p. 32).

### 3. Un idéal-type, la lignée patrimoniale

En rappelant les caractéristiques majeures des systèmes de transmission (inégalitaire vs égalitaire) et leurs conséquences sur le système de résidence (cohabitation des générations vs famille nucléaire), Martine Segalen et Agnès Fine indiquent que ce sont des « modèles » et que la réalité vécue est plus complexe<sup>34</sup>. En effet, les stratégies familiales d'alliance et de reproduction ont toujours pour but de rapprocher la famille d'un modèle idéal, mais de nombreux éléments peuvent perturber le processus. Il en découle une grande variété de situations. Les phénomènes démographiques sont statistiquement quantifiables et quasi déterministes au niveau d'une population, mais ils restent aléatoires à l'échelon familial. Il en va ainsi pour le nombre d'enfants, leur survie à l'âge adulte, le sexe selon le rang, les écarts d'âge... Cependant, « *une famille dynamique trouve toujours une parade à l'événement défavorable et un moyen d'assurer la continuité de la maison : nouvelle naissance, remariage, parenté latérale, changement d'héritier...* »<sup>35</sup>. Pour George Augustins, les successions par les hommes et par les femmes devraient, en théorie, avoir une même fréquence, car ce qui importe, c'est la perpétuation de la maison, pas celle de la lignée de filiation. Si ce n'est pas le cas, « *c'est essentiellement pour des raisons qui tiennent à l'affirmation du prestige masculin* », *a priori* étrangères au système de perpétuation<sup>36</sup>. Le mariage en gendre est une réponse à l'absence d'héritier mâle, mais elle offre aussi une solution en cas de mésentente entre père et fils, ou devant l'impossibilité de trouver une bru « convenable ». Un autre indice de la continuité de la maison est la très grande stabilité sur la longue durée des pôles d'habitat et des effectifs de la population. Nous l'avons identifiée à Trizac pour l'ensemble de la paroisse comme pour chaque village (*cf* Chapitre 1, § II.B). La stabilité démographique va de pair avec la stabilité des maisons. Si la stérilité des couples demeure un problème individuel, elle ne condamne pas la transmission qui peut passer à la nièce ou au neveu<sup>37</sup>. Si l'on considère la société à maisons comme répondant au modèle d'une transmission à un héritier unique avec exclusion des cadets, un couple succède à la tête de la propriété familiale à chaque génération. Ce couple dont nous avons pu reconstituer la fiche de famille (*cf* Chapitre 6) peut être vu comme un maillon élémentaire au sein d'une chaîne composée par l'ensemble des générations qui se retrouvent au fil du temps dans le même rôle. Il semble dès lors logique d'introduire le concept de « lignée patrimoniale » pour caractériser cette chaîne :

La **lignée patrimoniale** est constituée par l'ensemble des couples qui se succèdent au fil du temps dans une maison.

Cette définition est conforme à celle employée Pierre Lamaison pour le Gévaudan<sup>38</sup>. C'est la lignée patrimoniale qui inscrit durablement les maisons dans l'espace de la société à maisons trizacoise : son existence et sa pérennité témoignent de la persistance d'une résidence et de l'exploitation d'une propriété dans le finage trizacois. Indépendamment des aléas susceptibles de perturber le déroulement logique du processus de transmission, à chaque lieu physique (habitation et exploitation) on peut donc attacher une lignée patrimoniale. Les données du Tableau A2.2. de l'Annexe A2 laissent penser que l'on pourra ainsi identifier, par exemple, une vingtaine de lignées

---

<sup>34</sup> SEGALEN Martine, FINE Agnès, « Famille et mariage », *op. cit.*, p. 406.

<sup>35</sup> Il en est de même avec la famille souche avec des « *mécanismes complexes d'adaptation fonctionnant en permanence, les diverses soupapes de sécurité devant être actionnées au moment opportun* » (LEBRUN François, FAUVE-CHAMOUX Antoinette, « Le mariage et la famille », *op. cit.*, p. 335).

<sup>36</sup> AUGUSTINS Georges, *Comment se perpétuer ?...*, *op. cit.*, p. 139.

<sup>37</sup> Cependant, les sociétés à maison sont moins bien adaptées en cas de fécondité excessive à l'échelle familiale, ou de forte croissance démographique à l'échelle de la population. Dans ces situations, le système de l'héritage unique multiplie le nombre de cadets et les sources de tensions.

<sup>38</sup> Les lignées patrimoniales sont « *les ensembles [...] composés par les héritiers successifs de chaque ostal* » (LAMAISON Pierre, « Les stratégies matrimoniales dans un système complexe de parenté : Ribennes en Gévaudan (1650-1830) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 34<sup>ème</sup> année, n. 4, 1970, p. 721-743).

patrimoniales à Lieuchy, une quinzaine à Cheyrouse, quatre à Lasdoux et deux aux Bessonies. Le Tableau 9.1 présente à titre illustratif les patronymes que l'on rencontre dans quelques villages à trois échéances particulières couvrant l'espace de trois ou quatre générations.

	1752, arpentement <sup>39</sup>	1793, grains <sup>40</sup>	1836, recensement <sup>41</sup>
Cheyrouse	Bouchy, Broquin, Chalsac et Chareyre, <b>Chatonnier</b> , <b>Chaussade</b> , <b>Chauverie</b> (2), Crozy et Juge, Ducros, Estorgues veuve Besson, Jallier, <b>Journiac</b> et Chaussade, Maury, Robert et <b>Vigier</b> , <b>Servier</b> , X (*)	Besson, Chabrier, Chareyre (2), <b>Chatonier</b> veuve Chavaroche, <b>Chaussade</b> , <b>Chauverie</b> , Chavaroche, Ducq, <b>Journiac</b> (2) <b>Servier</b> , Valarcher, <b>Vigier</b>	Albaron, Chabrier, <b>Chatonnier</b> , <b>Chaussade</b> , Chauvel, <b>Chauverie</b> , Ducq, <b>Journiac</b> , Lavergne, Magne veuve Begon, Pougalan, <b>Servier</b> , Veschambre, Vidal, <b>Vigier</b>
Chamblat	Bresson, <b>Chaussade</b> , Croizet et Chaussade, Croizet, Guibal veuve <b>Boutin</b> , Journiac, Lamarche	<b>Boutin</b> , Bresson, <b>Chaussade</b> (2), Journiac, Moulrier	<b>Boutin</b> , <b>Chaussade</b> (2), Garcelon, Mathieu, Moulrier
Lasdoux	Broquin, Chalsac, Duclaux, Montel	Boutal, Chalsac, Journiac, Raoux	Boutin, Chabrier, Raoux, Valarcher
Les Bessonies	Jarric, <b>Roche</b>	Jarric, <b>Roche</b>	Chambon, Delteil, <b>Roche</b>

**Tableau 9.1.** Patronymes recensés dans quatre villages de Trizac sur une période de 80 ans (sont indiqués en gras les patronymes attestés aux trois dates, deux noms sont parfois indiqués pour un même feu ; (\*) = colon)

Comme on pouvait le penser, la stabilité du nombre de feux n'indique aucunement la pérennité des « noms de maison » à Trizac, ce qui est une conséquence naturelle de la fréquente transmission par les filles, que nous avons identifiée dans le chapitre précédent. Respectivement six patronymes à Cheyrouse, deux à Chamblat et un aux Bessonies sont signalés aux trois échéances, alors que ceux de Lasdoux diffèrent totalement en 1836 de ce qu'ils étaient en 1752. La « lignée patrimoniale » peut être qualifiée d'idéal-type<sup>42</sup>. C'est un modèle auquel ont cherché à se conformer les membres de la communauté villageoise, dans la mesure où il correspond à la meilleure manière de transmettre les biens et d'assurer la pérennité de la lignée. Mais c'est aussi un modèle que nous mobiliserons pour étudier *a posteriori* la transmission telle qu'elle a été assurée par l'ensemble des familles trizacoises aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle. Comme tout modèle, la lignée patrimoniale devra être capable de représenter les principales caractéristiques du système de transmission, de nous aider à comprendre la diversité des situations individuelles et d'identifier les solutions trouvées par les familles pour assurer la pérennité des lignées. Le défi auquel nous sommes confrontés est donc de reconstruire l'ensemble des lignées patrimoniales de la population trizacoise sur la durée de l'étude. Dans le village de Minot, en Bourgogne, région d'alliances gouvernées par des logiques de parentèle, Françoise Zonabend a écrit :

*[Les] anthroponymes classent l'individu dans une lignée, l'inscrivent dans un temps et un espace connu ; [...] configurations matrimoniales dont le continuum informe sur les comportements*

<sup>39</sup> AD Cantal, 1 J 26/5.

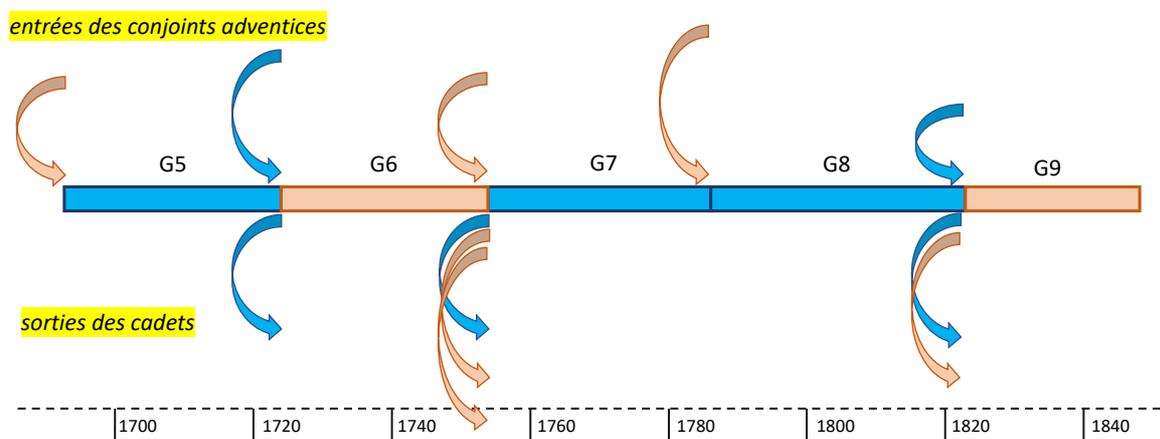
<sup>40</sup> Archives privées, fonds Trazit, sans cote, déclaration de grains, 1793.

<sup>41</sup> Archives municipales, sans cote.

<sup>42</sup> Ce vocable dont la paternité est généralement attribuée à Max Weber a été amplement utilisé en sociologie (voir par exemple COENEN-HUTHER Jacques, « Le type idéal comme instrument de la recherche sociologique », *Revue française de sociologie*, vol. 44, 2003, p. 531-547 ; KALBERG Stephen, « Les idéal-types comme modèles générateurs d'hypothèses : économie et société », dans *La sociologie historique comparative de Max Weber*, La Découverte, Paris, 2002, p. 135-192). Dans les sciences historiques, l'idéal-type « Bauer », a été proposé pour un « système de relations centrées sur le domaine transmis intégralement d'une génération à l'autre » (HADDAD Élie, « Qu'est-ce qu'une maison ? »..., *op. cit.*, p. 109).

*familiaux et les conduites individuelles à tenir : la généalogie située, la terminologie cerne chaque destin. Ainsi, toute personne est enserrée dans un réseau généalogique, spatialement et temporellement organisé, où se mêlent le passé et le présent, les parentèles et la collectivité [...] Pour penser ce temps, point n'est besoin de repère chronologique absolu : la filiation tient lieu de comput, l'axe biographique de mémoire<sup>43</sup>.*

La figure 9.1 est une représentation graphique de la lignée patrimoniale. La lignée patrimoniale est avant tout représentée par son ossature, constituée par la suite des chaînons généalogiques qui la constituent (de la génération G5 à la génération G9 sur la figure, la génération G6 étant par convention celle documentée dans le dossier d'arpentement de 1752). La couleur de chaque chaînon documente le sexe de l'héritier. Sur la figure, une fille est héritière de ses parents à la G6, puis un garçon aux deux générations suivantes. La partie haute du modèle illustre, avec la même convention de couleur, l'entrée dans la lignée des conjoints adventices, qui émanent d'autres lignées patrimoniales<sup>44</sup>, non représentées ici. La partie basse illustre les cadets, garçons ou filles, qui nouent des alliances avec d'autres lignées patrimoniales ou à l'extérieur de la communauté. Leur nombre varie à chaque génération, selon les aléas de la démographie familiale.



**Figure 9.1.** Idéal-type de la lignée patrimoniale avec la double échelle de la chronologie et des générations ; en partie haute, entrée des adventices (H en bleu, F en brun), en partie basse, sortie des cadets

Ce modèle constitue une première étape. Il sera enrichi par la suite, pour décrire les configurations les plus représentatives des lignées trizacoises. On peut noter que la chronologie constitue une seconde échelle, pas exactement synchronisée à la généalogie, car la durée d'un couple varie. Par ailleurs, c'est le délai entre les transmissions, et par conséquent celui des générations  $G_i$  qui, plus que la chronologie calendaire, établit le véritable rythme du phénomène. Le modèle de lignée patrimoniale s'inscrit dans la même logique que celle énoncée par Françoise Zonabend, quand la filiation tient lieu de comput et structure la mémoire des individus et des lignées. L'enjeu est maintenant de reconstituer concrètement les lignées trizacoises.

<sup>43</sup> ZONABEND Françoise, *La mémoire longue...*, op. cit., p. 224.

<sup>44</sup> Avec une certaine fréquence, ils peuvent aussi provenir de l'extérieur de la communauté.

## B. La reconstitution des lignées patrimoniales

### 1. Comment se repérer dans le maquis des généalogies ?

La reconstitution des lignées s'appuiera sur l'état de la population à une date donnée<sup>45</sup> et la base de données des familles (cf Chapitre 6, § III). A partir d'un personnage, racine de l'arborescence (nommé *ego*), on distingue usuellement trois types de reconstitution généalogique, qualifiées respectivement d'ascendante, de descendante et de rayonnante<sup>46</sup>. La généalogie ascendante vise à retrouver l'ensemble des ascendants d'*ego*<sup>47</sup>. La généalogie descendante consiste à retrouver l'ensemble de la descendance d'un individu vivant à une date donnée. La numérotation des descendants est moins immédiate que pour les ascendants, car le nombre des enfants d'un couple n'est pas constant et les remariages peuvent ramifier l'arborescence. La généalogie rayonnante, dite aussi sociale, place *ego* au centre et s'intéresse aux branches ascendantes et descendantes. Elle suit une famille, souvent dans la perspective d'études intergénérationnelles (rythmes, transmission des comportements, mobilité...)<sup>48</sup>. Elle peut aussi se consacrer à l'étude des individus et des familles appartenant à un groupe social ou professionnel bien circonscrit pour en analyser le comportement, dans une logique prosopographique<sup>49</sup>. Chaque type de reconstitution rencontre des difficultés méthodologiques. En généalogie descendante, le principal problème est le suivi des individus et leurs « sortie d'observation » : que faire des individus dont on ne peut suivre pleinement la trajectoire de vie ?<sup>50</sup> La méthode de reconstitution doit être soigneusement adaptée à la problématique posée. Par exemple, Gilles Boetsch et André Sevin se sont intéressés au caractère endogamique ou exogamique des alliances dans une population ouverte du Limousin. Ils ont reconstitué et suivi 90 familles contemporaines en combinant deux fichiers de segments généalogiques. Le premier type de segment regroupe un individu et ses parents, le second regroupe un individu, son conjoint et ses enfants. L'ensemble, reconstitué jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, couvre 7 700 personnes et jusqu'à neuf générations. Ils soulignent que l'espace généalogique ne se superpose pas toujours à l'espace géographique ce qui impose de définir clairement la population que l'on étudie et ses frontières en termes spatiaux ou de liens familiaux. La démographie historique et l'histoire des familles s'appuient plus souvent sur des généalogies descendantes. Par exemple, Alain Becchia a exploité les fiches de famille d'une paroisse pour reconstituer les lignées descendantes masculines et féminines de l'ensemble des couples. Deux types d'analyse sont possibles. On peut travailler sur des coupes horizontales, en comparant par exemple des individus qui se situent dans un degré de parenté identique par rapport à un ancêtre commun. On peut aussi analyser des lignées sélectionnées. Alain

---

<sup>45</sup> Avant les recensements du XIX<sup>e</sup> siècle, les états de la population sont, à de rares exceptions près, des états de feux et les chefs de feu sont essentiellement masculins. Les seules femmes recensées sont les veuves. C'est le cas pour toutes les listes nominatives de Trizac avant le recensement de 1836.

<sup>46</sup> BRUNET Guy, BIDEAU Alain, « Démographie historique et généalogie », *op. cit.*, p. 102.

<sup>47</sup> Elle recourt à la numérotation SOSA, qui permet un repérage de chaque individu dans l'arborescence, le nombre d'ancêtres doublant à chaque génération. Un individu vivant en 1840 à Trizac, en supposant que l'intervalle entre générations est de vingt-cinq ans, a soixante-quatre ancêtres dans la septième génération, vivants vers 1690 et numérotés de 65 à 128. Jacques Dupâquier souligne que « *la non-représentativité est l'infirmité congénitale des généalogies ascendantes* », car « *la stérilité n'est pas héréditaire* ». Le biais majeur de ces généalogies est qu'elle privilégie les individus ayant eu des descendants au détriment des collatéraux. Il en résulte des biais majeurs pour les études de démographie historique, mais cela ne remet pas en cause la reconstitution qui demeure valide ; voir DUPÂQUIER Jacques, « Généalogie et démographie historique », *Annales de démographie historique*, 1993, p. 391-395.

<sup>48</sup> BRUNET Guy, VEZINA Hélène, « Les approches intergénérationnelles... », *op. cit.*

<sup>49</sup> DAUMARD Adeline, « Les généalogies sociales : un des fondements de l'histoire sociale comparative et quantitative », *Annales de démographie historique*, 1984, p. 9-24.

<sup>50</sup> Le problème se pose pour les enfants nés dont on ne sait rien ensuite (le décès en bas-âge fréquemment sous-documenté dans les sources d'Ancien Régime est possible mais incertain), ou pour les couples qui ne laissent aucune trace après leur union (sont-ils partis ? vers quelle destination ?).

Becchia s'est interdit de recourir à des informations issues d'autres paroisses « *pour ne pas introduire de biais statistique* », mais cette limite affaiblit aussi les conclusions, car rien ne dit que les caractères des individus « perdus » soient identiques à ceux identifiés sur le corpus<sup>51</sup>. Michel Nassiet, travaillant sur le devenir de la noblesse bretonne a reconstitué les descendance d'ancêtres vivant en 1500 jusqu'à la capitation de 1710. Il souhaitait montrer l'effet du partage noble<sup>52</sup> sur l'appauvrissement des lignées. La méthode de reconstitution devait faire fi de la proximité géographique, et le travail a porté sur seize paroisses. L'ampleur de la tâche l'a contraint à réduire le nombre de lignées suivies, et donc la représentativité statistique de ses observations<sup>53</sup>. Le travail français le plus connu reposant sur la généalogie descendante est le suivi des familles de l'« enquête TRA » conduite dans les années 1980 sous l'égide de l'INED<sup>54</sup>. Ce travail a fait suite une « enquête 3 000 familles » suivant dans l'espace et le temps des généalogies patrilinéaires descendantes. La sélection de l'échantillon induit toutefois des biais en sous-évaluant le rôle des femmes dans la transmission des comportements, y compris par exemple pour les phénomènes migratoires<sup>55</sup>.

La reconstitution des lignées patrimoniales trizacoises doit s'appuyer sur des généalogies ascendantes et descendantes, et elle concerne l'ensemble de la population. Elle est donc voisine des généalogies sociales qui cherchent à couvrir un ensemble d'individus partageant certains caractères, telle une origine géographique ou une activité professionnelle<sup>56</sup>. Ces généalogies s'étendent fréquemment aux collatéraux, ce qui permet de mettre en lumière les phénomènes de « réseaux », mais induit une difficulté supplémentaire, celle de poser la « limite » du périmètre considéré autour de l'*ego*. Puisque le principe définissant les lignées patrimoniales est la résidence, et que le territoire d'analyse correspond à la communauté villageoise de Trizac, les choix de périmètre s'imposent. Un individu issu d'une famille trizacoise est suivi jusqu'à sa sortie de Trizac (par exemple par suite du mariage avec une non Trizacoise). Un individu venant de l'extérieur intègre le corpus quand il devient membre d'une lignée, généralement en conjoint adventice. Voyons maintenant comment reconstituer concrètement les lignées patrimoniales.

## 2. Les principes d'une reconstruction itérative

Même si l'on peut considérer que Trizac est une société à maisons, la configuration diffère de celle, plus favorable à la reconstitution des lignées, que l'on rencontre en d'autres lieux. On peut par exemple penser au village de Laboule, dans le Vivarais méridional, où chaque maison porte un nom relativement stable et pour lequel l'abbé Jean Gineste (1806-1874) a méthodiquement reconstitué la

---

<sup>51</sup> BECCHIA Alain, « Étude des comportements... », *op. cit.*, p. 25-54.

<sup>52</sup> Deux tiers des terres à la branche aînée, un tiers à partager entre les branches cadettes.

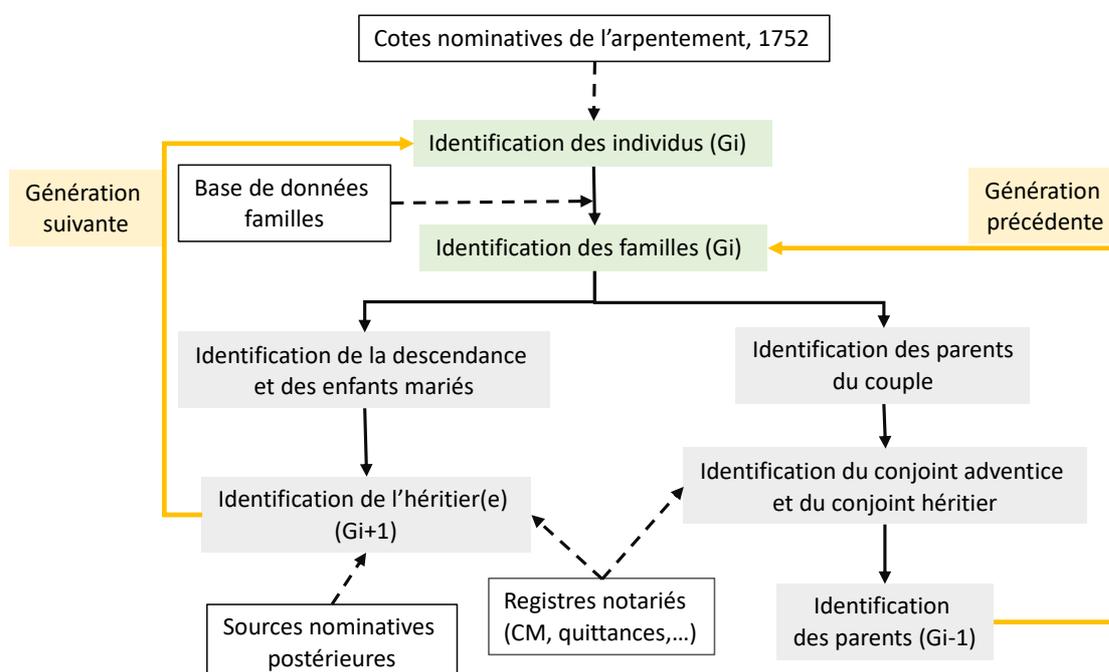
<sup>53</sup> Il est passé de 12 lignages et 400 fiches de famille à l'origine à un seul lignage et 45 fiches, d'où des tableaux comparatifs à faibles effectifs (NASSIET Michel, *Noblesse et pauvreté...*, *op. cit.*, p. 249-273).

<sup>54</sup> Des travaux comparables ont été menés aux Pays-Bas ou aux États-Unis (BOURDIEU Jérôme, KESZTENBAUM Lionel, POSTEL-VINAY Gilles, « L'enquête TRA... », *op.cit.*, p. 222-223).

<sup>55</sup> Paul André ROSENTAL souligne le rôle important des « pionniers » dans les phénomènes migratoires, individus qui peuvent être à l'origine d'une migration familiale ou collective, mais les « pionnières » éventuelles ne peuvent être identifiées du fait de la méthode de constitution du corpus généalogique (ROSENTAL Paul-André, *Les sentiers invisibles...*, *op. cit.*, p 138-143).

<sup>56</sup> Citons par exemple BRELOT Claude-Isabelle, « Prosopographie des horlogers suisses à Besançon (1793-1914) », dans MAYAUD Jean-Luc et HENRY Philippe (Dir.), *Horlogerie, le temps de l'histoire*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1995, p. 115-130 ; DESCIMON Robert, « Réseaux de famille, réseaux de pouvoir ? Les quarteniers de la ville de Paris et le contrôle du corps municipal dans le deuxième quart du XVI<sup>e</sup> siècle », dans François Joseph RUGGIU, Scarlett BEAUVALET, Vincent GOURDON, *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Coll. Roland Mousnier, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2004, p. 153-186 ; GAZEAU Jean-François, « The mayors of Bourges from 1474 to 1723 », *Bulletin de méthodologie sociologique*, n° 108, 2020, p. 33-45 ; PORCER Didier, « Les apports du notariat en généalogie sociale : trajectoires héraultaises », *Études héraultaises*, n°35, 2005, p. 109-121.

généalogie de l'ensemble de ses paroissiens<sup>57</sup>. Son manuscrit retrace l'histoire des habitants de chaque maison de chaque hameau, sous forme de notices chronologiques qui remontent pour la plupart à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Chaque notice contient la liste des couples qui ont habité la maison, et celle de leurs enfants avec leurs dates de décès et de mariage éventuel<sup>58</sup>. Selon la reconstitution que l'abbé Gineste a établie pour les effectifs globaux de la population sur l'ensemble des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (de 1593 à 1788), la population aurait varié entre 666 et 804 habitants, et le nombre de ménages (ou feux, ou maisons) entre 125 et 140. Cette grande stabilité sur le temps long, que nous avons retrouvée à Trizac (voir Chapitre 3, § I.B) concerne à la fois la population et le bâti. Dans notre corpus, en l'absence de dénomination spécifique des maisons, il faut recourir à une autre approche. Comme l'a écrit Adeline Daumard, « l'élaboration des généalogies sociales exige le recours à des documents très nombreux et très dispersés »<sup>59</sup>. Il s'agit donc de combiner les différentes sources en suivant la logique de la figure 0-7 de l'introduction, pour établir les « fiches de lignée » (E''b) à partir des fiches de famille (E'b) et des sources primaires : liste nominatives (Ea), registres notariés (Ec), voire d'autres sources. Le schéma général de la méthode est représenté par l'organigramme de la figure 9.2.



**Figure 9.2.** Organigramme de la méthode de reconstitution des lignées patrimoniales (en partie gauche, généalogie descendante, en partie droite, généalogie ascendante)

Le point de départ est la liste nominative des 247 cotes de l'arpentement de 1752. La plupart des cotes indiquent un lieu et un chef de feu nommé désigné, accompagné parfois d'un second patronyme ou d'indications familiales, par exemple « *Martin et Pierre Saunac* », « *Antoine Boutin, gendre de Gabriel Gibert* » ou « *Madelaine Rebouffat, veuve de Jean Besson et Guillaume Estorgues* ».

<sup>57</sup> L'érudit ardéchois Albin Mazon a écrit de lui « Grâce à M. Gineste, le dernier paysan de la Boule a ses titres de roture infiniment plus en règle que beaucoup de gentilshommes n'ont leurs titres de noblesse » (MAZON Albin, *Voyage autour de Valgorge en Vivarais*, tome 1, Éd. E & R, Valence, 2001 (édition originale 1878).

<sup>58</sup> Ce travail, méconnu des historiens à notre connaissance, devance de près d'un siècle les « fiches de famille » de la méthode Henry. Le manuscrit de plus de 500 pages a été numérisé par l'association généalogique ardéchoise SAGA (GINESTE Jean, *Laboule. Tableaux généalogiques des familles et maisons depuis les temps connus par les documents jusqu'au premier janvier 1867*, Société des amateurs de généalogie de l'Ardèche, Privas, 2000).

<sup>59</sup> DAUMARD Adeline, « Les généalogies sociales... », *op. cit.*, p. 9-24.

*son gendre* »<sup>60</sup>. La première étape consiste à identifier les individus (attachés à la génération 6) à partir de la base de données des familles. Ce travail est plus facile pour les villages de petite taille (le plus peuplé, Lieuchy, compte 22 cotes) que pour le bourg. Il est rendu difficile par la forte homonymie qui oblige à laisser, provisoirement, certains choix en suspens. Les étapes qui suivent se répètent de manière itérative pour chaque nouvelle génération, aussi bien en reconstitution descendante (partie gauche de l'organigramme) qu'ascendante (partie droite du diagramme). Pour la généalogie descendante, il faut identifier lequel des enfants mariés est l'héritier de la maison. La réponse est simple si l'on dispose du contrat de mariage. À défaut, on peut s'appuyer sur des quittances de dot, des mentions de gendre dans d'autres actes, ou une liste nominative de la période correspondante qui indique le chef de feu. Si l'héritier est identifié, on peut répéter la même procédure autant de fois que nécessaire pour couvrir l'ensemble de la période d'étude. Pour la généalogie ascendante, la question se pose différemment. Si l'origine géographique d'un des époux indique qu'il ne vient pas de Trizac, c'est la branche de son conjoint qu'il convient de remonter. Quand cette information fait défaut, il faut étudier l'ascendance des deux époux et se poser la question de l'héritier comme on le fait en démarche descendante<sup>61</sup>. Si la solution est trouvée, on remonte d'une génération et on répète la procédure autant de fois que nécessaire pour couvrir l'ensemble de la période d'étude. Comme on le voit, les questionnements sont multiples et les réponses ne sont pas toujours triviales. Il est souvent nécessaire de mener de pair les raisonnements sur plusieurs lignées, car la connaissance des unes peut éclairer celle des autres. Il faut enfin mobiliser ce que l'on sait des pratiques usuelles comme l'ordre des unions dans une fratrie qui correspond globalement au rang de naissance<sup>62</sup>. La démarche de reconstitution est donc itérative au niveau de chaque lignée, comme l'indique la figure 9.2, mais elle l'est aussi à l'échelle des groupes de lignées, des villages, voire de la communauté entière, dans la mesure où chaque nouvelle information peut permettre de résoudre une question laissée en suspens. Les coupes chronologiques que constituent les listes nominatives sont à la fois utilisées comme indice lors de la reconstruction et comme élément d'évaluation pour mesurer le degré de complétude de la reconstitution. Elles sont aussi utilisées pour identifier des lignées supplémentaires<sup>63</sup>.

### 3. Un exemple de reconstitution de lignée

La figure 9.3 représente les éléments les plus importants d'une lignée patrimoniale trizacoise, celle des Broquin Bobou que nous avons évoqué au Chapitre 5 pour illustrer la transmission des sobriquets (le Tableau 5.3 citait un certain nombre d'actes mentionnant les individus appartenant à cette lignée).

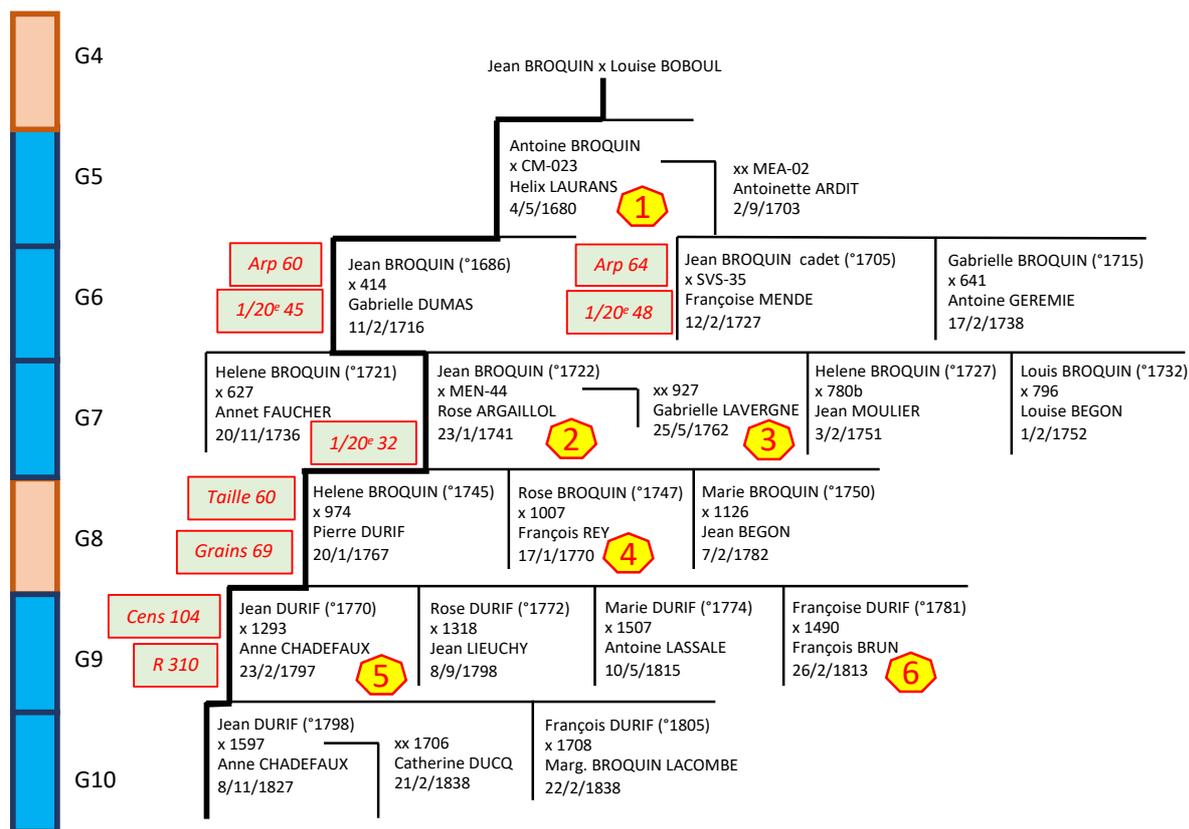
---

<sup>60</sup> AD Cantal, 1 J 26/5. La vingtaine de cotes non nominatives sont essentiellement des cotes de domaines, pour lesquelles les mentions sont du type « domaine de Mr. X » ou « le fermier de Mr Y ». Ces informations ne sont pas directement exploitables à des fins généalogiques.

<sup>61</sup> Si, par exemple, pour l'un des couples de parents, on a déjà identifié que leur héritier est un autre enfant, on sait que ce conjoint est un cadet.

<sup>62</sup> Dans une fratrie avec plusieurs mariages, identifier les lieux de résidences des frères et sœurs (par la naissance de leurs enfants) indique lesquels ont quitté leur village d'origine et réduit le nombre d'inconnues.

<sup>63</sup> Une fois les lignées reconstituées en suivant l'organigramme de la figure 9.2 à partir de l'arpentement de 1752, on peut identifier dans les listes nominatives postérieures (rôle de taille 1789, recensement 1836...) des individus ou des familles qu'il n'a pas été possible de relier aux lignées. Ce sont souvent des individus qui se sont installés à Trizac après 1752. On répète alors la même procédure d'identification en prenant pour point de départ ces listes. Cette démarche est elle-même itérative et répétée autant de fois qu'il y a de listes nominatives, de manière à identifier et rattacher au mieux tous les individus de toutes les listes nominatives de la période d'étude. Le Tableau C4.1 de l'Annexe C4 illustre les résultats de la reconstitution pour l'ensemble des pôles d'habitat.



**Figure 9.3.** Illustration de la lignée patrimoniale « bourg-38 »<sup>64</sup>, dite des « Broquin Bobou » (les polygones en jaune indiquent les CM identifiés, les pavés encadrés de rouge correspondent à des mentions sur différentes listes nominatives)

La reconstitution est faite à partir du couple [414]<sup>65</sup> composé de Jean Broquin et Gabrielle Dumas. Sans détailler comment la reconstitution a pu être conduite sur sept générations (de G4 à G10) couvrant près de deux siècles, expliquons-en les étapes clés. Sept des unions de l'arborescence sont connues par des contrats de mariage. Pour le couple [CM-023], l'épouse est originaire du Fayet et constituée par ses parents<sup>66</sup>. Elle rejoint donc la lignée en adventice, ce qui est aussi le cas de Rose Argaillo (couple [MEN-44]), originaire de Broc à Menet et dotée de 500 livres et d'Anne Chadeaux en 1797 (couple [1293]). Dans ce contrat [5]<sup>67</sup> le parti de l'époux est désigné par « *Helene Broquin, Pierre Durif son mari qui l'autorise et de leur consentement Jean Durif leur fils légitime* », ce qui témoigne des places respectives qu'occupent Helene Broquin et son époux, conjoint adventice<sup>68</sup>. On peut constater

<sup>64</sup> Chaque lignée est désignée sous la forme « lieu-nombre », le lieu indiquant où réside la lignée et le nombre permettant de la distinguer des lignées voisines. L'annexe C4 précise les notations respectives des familles et des lignées et comment les liens entre familles et lignées sont codés dans la base de données.

<sup>65</sup> La référence [414] est celle du couple dans la base de données familles. La manière dont elle est indiquée dépend de la manière dont l'union a été identifiée : quand la source est un mariage célébré à Trizac (base T-1 du Tableau 6.1, chapitre 6), la référence est un nombre ; quand la source est un mariage dans une autre paroisse (base T-2), la référence combine l'indication de la paroisse et un nombre ; quand la source est un contrat de mariage (base T-CM), la référence est de la forme « CM-nombre ». Sur l'exemple, trois unions ont été trouvées à Méallet (MEA-02 en 1703), Saint-Vincent-de-Salers (SVS-35 en 1727) et Menet (MEN-44 en 1741).

<sup>66</sup> AD Cantal, 3 E 279-716, M<sup>e</sup> Dumas.

<sup>67</sup> AD Cantal, 3 E 277-76, M<sup>e</sup> Pierre Dupuy.

<sup>68</sup> On note sur l'arbre une coïncidence rare, puisque les couples des générations G9 et G10 sont totalement homonymes. Les deux épouses sont originaires du Fayet et la reconstitution de leur lignée indique un renchaînement d'alliances : l'Anne Chadeaux mariée en 1827 est belle-fille de son homonyme mariée en 1797, mais est aussi sa nièce. Il arrive aussi que les CM ne soient connus qu'indirectement. C'est le cas de l'union [974] pour laquelle le registre du contrôle des actes indique un CM chez M<sup>e</sup> Bouchy à Trizac et que Pierre Durif, le

sur la lignée reconstituée qu'à chaque génération un à trois cadets se marient, et que la chronologie des unions suit généralement le rang de naissance. Seule fait exception l'union [1507], mais il s'agit d'une union tardive entre quadragénaires, et la reconstitution des familles montre qu'ils n'auront pas d'enfant.

Les individus de cette lignée patrimoniale peuvent être repérés sur les listes nominatives que nous avons retenues pour formuler et vérifier les hypothèses faites au cours de la reconstitution. En 1752, « *Jean Broquin Boboul l'aîné, boucher* » (cote 60) occupe une maison couverte de tuiles de 24 brasses et exploite 4 sétérées de terres en propre et 18 sétérées du commun. Le registre de taille de 1789 mentionne Pierre Durif (cote 60), le plus imposé des « *petits laboureurs* » avec 38 l. 1 s. 11 d<sup>69</sup>. Il succède alors comme chef de feu à son beau-père décédé le 26 avril 1782 et aux obsèques de qui il a assisté<sup>70</sup>. Le même Pierre Durif est signalé dans la déclaration de grains de 1793 (cote 69). Il déclare tenir 10 quartes de seigle, 7 de bled noir et 12 d'avoine, avoir cinq bouches à nourrir et ne sait pas signer<sup>71</sup>. La liste électorale établie le 4 janvier 1835 en vue des élections municipales mentionne à nouveau deux cotes (cotes 67 et 68), pour le fils et le petit-fils de Pierre Durif.<sup>72</sup> La première nomme « *Jean Bobe Durif* » pour un impôt de 33,52 francs, et la seconde « *Jean Durif* » au Fayet pour 56,61 francs. En 1836, père et fils sont recensés dans le même ménage (cote 310)<sup>73</sup>, comme propriétaires à La Besseyre où résident aussi deux frères plus jeunes, un autre Jean et François. A cette date Jean Durif père est veuf, comme son fils, qui n'est pas encore remarié. Leur ménage compte aussi deux domestiques, un pâtre, un vacher et une servante. La famille Durif a manifestement acquis un petit domaine et a quitté la maison du bourg où la lignée résidait depuis au moins six générations. Cette rapide chronologie illustre comment il est possible de reconstruire la lignée patrimoniale et de comprendre la logique de l'enchaînement des générations. Elle montre aussi comment la diversité du corpus de sources contribue à saisir différents aspects des individus qui se succèdent<sup>74</sup>. Toutes les reconstructions ne conduisent pas à une image des transmissions aussi fluide que cet exemple, comme nous allons l'expliquer.

## C. Difficultés, incertitudes et validation des lignées patrimoniales reconstituées

### 1. De la théorie à la pratique, analyse des difficultés les plus communes

La méthode de reconstitution s'appuie sur une démarche logique et répétitive, comme l'indique l'organigramme de la figure 9.2. Il pourrait donc sembler judicieux de l'automatiser dans un souci d'efficacité. La reconstruction automatique des généalogies a fait l'objet, comme celle des familles (voir chapitre 6 § I.C.2), de travaux conséquents depuis la diffusion massive de l'informatique. Dès 1966, on pouvait écrire « *la méthode a pour objet d'établir, de façon sûre et rapide, l'ensemble des*

---

conjoint adventice, a apporté 1 265 livres (AD Cantal, 3 Q 8089, contrôle des actes bureau de Saignes). C'est le cas aussi pour celui passé par Jean Broquin lors de son remariage avec Gabrielle Lavergne en 1727, connu par une quittance de 1803 entre Jean Lavergne, petit-neveu de l'épouse et Jean Durif, petit-fils de l'époux (3 E 277-77, M<sup>e</sup> Pierre Dupuy).

<sup>69</sup> Archives privées, fonds Trazit, sans cote, registre de taille, 1789.

<sup>70</sup> AD Cantal, 5 Mi 659/3, vue 98/286.

<sup>71</sup> La reconstitution de famille nous apprend qu'à cette date, au moins cinq de ses enfants nés entre 1770 et 1781 sont encore vivants, mais d'autres résident probablement ailleurs (Archives privées, fonds Trazit, sans cote, déclaration de grains, 1793).

<sup>72</sup> AD Cantal, 5 E 724 (liste des électeurs municipaux).

<sup>73</sup> Archives municipales, recensement 1836, sans cote.

<sup>74</sup> Le temps limité du master ne nous a cependant pas permis d'exploiter toute la richesse du corpus notarié, en particulier pour la période 1800-1852, et d'autres sources ont été laissées de côté (cadastre, registres fiscaux) pour privilégier la validation de la méthode de reconstruction et la constitution de la base de données des lignées patrimoniales.

*généalogies d'une population, afin de déterminer les liens de parenté reliant chacun des individus à tous les autres, par tous les couples possibles* »<sup>75</sup> et proposer une solution technique que l'on pourrait qualifier de fantasme techniciste car tant elle paraît éloignée de la réalité des sources anciennes (figure C4.2 en Annexe C4). Marion Selz-Laurière a, parmi d'autres, analysé les difficultés des procédures automatiques et proposé des réponses en termes de codage et d'indexation des informations<sup>76</sup>. Aux problèmes rencontrés en reconstruction des familles (variations orthographiques, actes manquants, mentions erronées...) s'ajoutent de nouvelles, comme la difficulté de la recherche ascendante en cas d'actes lacunaires ou les enfants de lits multiples<sup>77</sup>. La multiplicité des sources qu'il faut croiser pour valider des hypothèses lors d'une reconstitution généalogique nous conduit à penser qu'une reconstruction automatique fiable des arborescences reste aujourd'hui hors de portée. Dans son étude des familles d'Augerolles, Bernard Brunel a conservé une approche artisanale des liens familiaux et de l'identification des circuits de dots : « *sans avoir recours à la puissance de l'informatique mais en faisant appel à la patience du généalogiste, on peut essayer de faire l'analyse de quelques cas précis* »<sup>78</sup>. Cette « patience du généalogiste » est en effet indispensable lors de la reconstitution, pour deux raisons principales : la grande quantité de données et les difficultés qui résultent de l'état des sources. En phase de reconstitution descendante comme en reconstitution ascendante, le point le plus sensible est l'identification de l'héritier au sein de sa fratrie à partir d'informations indirectes. La démarche que nous avons brièvement exposée consiste à avancer progressivement, sur la base d'hypothèses plausibles et à tester la pertinence des conséquences de chaque option face à de nouvelles informations. On rencontre des difficultés à deux échelles, celle propre à la lignée patrimoniale, et celle du groupe de lignées.

Au niveau d'une lignée unique, les actes manquants, lacunaires ou contradictoires posent de multiples problèmes. Si des naissances non enregistrées pendant la période révolutionnaire ont fait l'objet de nombreux « actes de notoriété » une vingtaine d'années plus tard, pour permettre aux individus de se marier, sous l'Ancien Régime, remonter l'ascendance n'est pas toujours facile. Le frein le plus commun est l'acte de mariage non filiatif (*i.e.* qui ne mentionne pas les parents ou, parfois seulement le prénom du père)<sup>79</sup>. Un problème fréquent est l'incohérence apparente entre les informations fournies au mariage et celles issues de la reconstitution des familles. Ainsi, quand Rose Broquin épouse le 17 janvier 1770 Antoine Rey, elle est dite « *âgée de vingt-quatre ans, fille légitime à Jean Broquin et de défunte Rose Argailhol* »<sup>80</sup>. Or, la reconstitution de la famille indique que quatre filles sont nées entre 1745 et 1750, mais aucune d'elle ne se prénomme Rose<sup>81</sup>. Qui plus est, les intervalles intergénéraliques rendent impossible l'existence d'une naissance manquante. Face à cette énigme, qui provient sans doute d'une différence entre prénom de naissance et prénom d'usage, il s'agit de proposer la solution la plus plausible. Celle que nous avons retenue est que la Rose de 1770

<sup>75</sup> GOUX Jean-Michel, MUGNIER Muguette, SUTTER Jean, « Organigrammes pour l'étude mécanographique de la parenté et de la fécondité dans une population », *Population*, 21-1, 1966, p. 75-98.

<sup>76</sup> SELZ-LAURIÈRE Marion, « Procédures d'aide à la reconstitution des généalogies », *Histoire & mesure*, IV-1/2, 1989, p. 3-19.

<sup>77</sup> Catherine Capron avait pointé le caractère partiel des sources nominatives, même récentes, désarmées devant la mobilité des individus ; voir CAPRON Catherine, « Essai de reconstruction automatique des parentés à partir du registre de population belge », *Revue Informatique et statistique dans les sciences humaines*, Université de Liège, XXXIV, 1 à 4, 1998, p. 9-49.

<sup>78</sup> BRUNEL Bernard, *Le vouloir vivre...*, *op. cit.*, p. 317-320.

<sup>79</sup> La base de familles trizacoises contient aussi 224 familles, soit plus de 10 % de l'ensemble, pour lesquelles on n'a pu identifier le mariage des parents (« base T- ? », voir Chapitre 6, Tableau 6.1), souvent sans doute du fait de registres non conservés dans les paroisses voisines. Pour ces familles, remonter l'ascendance est plus difficile.

<sup>80</sup> AD Cantal, 5 Mi 659/2, vues 309-310/339.

<sup>81</sup> Le couple s'est marié le 23 janvier 1741 et sont nés dans l'ordre François (12 février 1744), Helene (18 octobre 1745), Louise (2 février 1747), Marguerite (22 octobre 1748) et Marie (5 mars 1750).

avait été baptisée Louise<sup>82</sup>. L'ordinateur ne saurait apporter de réponse certaine à ce problème qui demande une familiarité avec les sources. Les difficultés existent aussi à l'échelle d'un ensemble de lignées, du fait de l'interdépendance des destins. Dans la communauté trizacoise, étant donné la stratification sociale et l'homogamie, le nombre de conjoints potentiels est limité, et la formation de chaque nouveau couple peut avoir des effets sur les jeunes restant à marier. Par ailleurs, la désignation de l'héritier lorsque l'aîné se marie assigne aux cadets des comportements attendus par son entourage<sup>83</sup>. Lorsqu'il est difficile d'identifier l'héritier dans une fratrie, on peut envisager l'ensemble des cas possibles, ainsi que leurs conséquences dans les familles alliées, et juger de la cohérence de l'ensemble. Le nombre d'éventualités peut être élevé et le choix retenu à une étape du processus de reconstruction peut être remis en cause ultérieurement, par exemple avec une nouvelle source. Tout écart entre ce que décrit le modèle reconstruit et ce que disent les sources doit être identifié, analysé et corrigé si besoin<sup>84</sup>. Ces multiples difficultés ont amené Michel Nassiet à évoquer le « *très bas rendement* » de la méthode lignagère, se demandant si l'effort nécessaire était compensé par la richesse des informations qu'il fournit à l'échelle micro<sup>85</sup>. Selon Martine Segalen, « *il s'avère en effet impossible de reconstituer en grand nombre des généalogies de personnes ayant vécu dans la même maison ou simplement dans le même hameau d'une génération à l'autre* ». Mais ce jugement très pessimiste porte sur une société à parentèle où les modes de dévolution des biens diffèrent et où la micro-mobilité est généralisée<sup>86</sup>. D'autres auteurs ont montré que la reconstitution est un objectif réaliste<sup>87</sup>, en dépit de ses limites, comme par exemple le manque de « *profondeur généalogique* »<sup>88</sup>.

## 2. Ce que révèlent les lignées non conformes à l'idéal-type

La lignée patrimoniale n'est qu'un modèle, dans le moule duquel devraient *a priori* se couler les comportements les plus couramment observés à Trizac en termes de choix d'alliance. L'espoir est que ce concept permette aussi d'enrichir la connaissance que nous avons de la communauté villageoise. Notre démarche rejoint celle de Claire Dolan quand elle s'interroge lors de sa reconstitution des réseaux d'alliance des familles de notaires aixois : « *à quoi sert de suivre les alliances d'une famille si elles ne nous parlent que de cette famille ? Comment donner à une étude de cas l'envergure nécessaire pour qu'elle parle à d'autres qu'à l'historienne qui la reconstitue ?* »<sup>89</sup>. Les situations a-normales méritent une attention particulière, dans la mesure où elles peuvent nous aider à détecter des caractéristiques importantes. Une difficulté majeure est cependant de se garder de l'illusion

<sup>82</sup> Les mariages d'Hélène en 1767 et de Marie en 1782 sont connus par ailleurs, et le choix retenu est conforme à l'ordre usuel des unions dans les fratries.

<sup>83</sup> Supposons par exemple qu'un garçon de la lignée  $L_i$  entre en gendre dans la lignée  $L_j$ , il en résulte que l'héritière de cette lignée (son épouse) est connue, et que ses frères et sœurs sont des cadets. Chaque décision d'alliance a des répercussions dans une sphère plus large.

<sup>84</sup> Selon Alain Becchia, « *une reconstitution des lignées doit reconnaître, et admettre, que certains choix individuels échappent à tout déterminisme, donc à toute tentative d'interprétation* » ; voir BECCHIA Alain, « Étude des comportements... », *op. cit.*, p. 25-44.

<sup>85</sup> NASSIET Michel, *Noblesse et pauvreté...*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>86</sup> SEGALIN Martine, *Quinze générations...*, *op. cit.*, p. 218.

<sup>87</sup> Giovanni Levi a étudié un « *fragment minuscule du Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle [avec une] technique intensive de reconstruction des événements biographiques de tous les habitants de Santena qui ont laissé une trace documentaire* » ; voir LEVI Giovanni, *Le pouvoir au village...*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>88</sup> La reconstruction ascendante est fatalement limitée par l'impossibilité d'accéder à des sources antérieures à une certaine génération. La conséquence est que, pour les générations les plus anciennes, les liens de parenté sont souvent mal identifiés. Cette question a été approfondie par Marion Trévisi. Reprenant une étude antérieure de Jean-Pierre Bardet sur Vernon, elle a montré sur un échantillon de 112 familles que moins d'un tiers des parrains et marraines étaient identifiés comme parrains. Mais seulement la moitié des grands-parents sont connus, et la présence des oncles, tantes et cousins est donc sous-évaluée ; voir TRÉVISI Marion, *Au cœur de la parenté...*, *op. cit.*, p. 165-167.

<sup>89</sup> DOLAN Claire, *Le notaire, la famille et la ville...*, *op. cit.*, p. 187-188.

rétrospective. Si l'on admet aisément que les acteurs puissent adapter leur stratégie en fonction des événements, ce que nous pouvons reconstituer est le résultat de l'ensemble des choix. Par exemple personne ne s'est marié en pensant à son futur remariage, personne n'a anticipé cinquante ans avant les faits l'extinction d'une lignée ou, au contraire, l'émergence d'une nouvelle lignée. Ces situations (remariage, extinction, émergence) se sont pourtant produites à de multiples reprises. C'est au filtre de l'idéal-type « lignée patrimoniale » que nous pouvons les analyser, quitte à modifier ou enrichir le modèle en conséquence.

La mortalité est telle que le remariage est fréquent, avec environ une union sur cinq rompue avant dix ans de vie commune et de nombreux jeunes veufs et veuves. De nouveaux couples se reforment et des enfants de plusieurs lits coexistent dans de nombreuses familles. Nous avons vu au Chapitre 8 comment, lors de leur remariage, les veufs et les veuves tenaient compte des enfants du lit précédent. Le modèle de la lignée patrimoniale doit être adapté afin de tenir compte de ces situations et de leurs multiples effets. La reconstitution montre<sup>90</sup> que l'héritier de la lignée est le plus souvent un enfant du second lit mais ce n'est pas toujours le cas. L'exemple de la figure 9.3 le montre bien : Antoine Broquin (G5) puis son fils Jean (G6) se sont mariés deux fois et, dans chaque cas, l'héritier est issu du premier lit. Chaque situation doit donc être analysée en détail pour identifier des facteurs explicatifs. Par exemple, quand Antoine Broquin se remarie en 1703, son fils Jean a déjà 17 ans et il a probablement montré à son père qu'il serait apte à lui succéder. Quand lui-même se remarie en 1762, il sait qu'il n'aura pas d'enfant avec sa nouvelle épouse déjà âgée de 45 ans. D'autres exemples permettraient d'analyser les situations où l'héritier est issu du remariage et d'identifier d'autres facteurs explicatifs, comme la stérilité de la première union, le très bas âge des enfants déjà nés, ou l'engagement du conjoint qui se remarie (en utilisant d'ailleurs souvent la nouvelle dot pour restituer la précédente à sa lignée d'origine).

L'extinction des lignées patrimoniales s'explique principalement par des causes démographiques ou par la migration. Certaines lignées semblent disparaître pour partir vers d'autres horizons. Sans étude plus approfondie, il est difficile de dire si cette fin de lignée correspond à un réel projet migratoire à grande distance ou à une mobilité professionnelle au voisinage de Trizac, au gré des opportunités de travail. Ces processus semblent toutefois concerner des lignées ne possédant pas Trizac de biens suffisants pour assurer leur indépendance économique. L'autre mécanisme combine les effets de la démographie et des choix familiaux, avec des interactions parfois surprenantes. On peut l'illustrer par le devenir d'une lignée noble dont nous avons parlé au chapitre précédent, lors du mariage de Jean Baptiste Dufayet et de Jeanne Charlotte de Chazelles (voir la fiche de famille des parents de l'époux en Annexe D4, Tableau D4.1). Rappelons le caractère pléthorique de la fratrie, puisque Marguerite d'Anjolie et Christophe Dufayet (couple [255]) ont eu vingt enfants. Après Jean en 1728, trois de ses sœurs et un de ses frères se marient, mais Marguerite suit son époux noble à Saint-Vincent et Marie Anne suit le sien, marchand, à Aurillac. Anna Dufayet épouse en 1733 en cadette Balthazard de Chavaroche et Étienne se marie tardivement, en 1748, à une veuve, après une carrière militaire. Il n'a pas de descendance et la lignée ne se poursuit que par l'ainé Jean-Baptiste. Sa première épouse décède deux mois après le mariage et Jean-Baptiste ne se remarie qu'en 1738 avec Marie Catherine de Framery, elle aussi noble. Le couple a quatre enfants, et seule une fille, Marie-Adélaïde, se marie en 1756, épousant à Clermont-Ferrand le baron Jean-Dominique de Montclar. Cependant la famille a alors quitté Trizac où elle ne possède plus qu'un domaine exploité par un fermier. Si cette trajectoire semble typique de processus d'affaiblissement qui ont largement affecté la noblesse française au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>91</sup>, la disparition des lignées de propriétaires trizacois répond sans doute à d'autres logiques, qu'il conviendra d'éclairer.

---

<sup>90</sup> Ce fait ne peut être observé qu'après reconstitution des lignées, l'événement clé étant le mariage de cet héritier, souvent très postérieur aux premières naissances du premier lit.

<sup>91</sup> Jean-Baptiste Dufayet est par ailleurs décédé au service du roi, dans les troupes commandées par le maréchal de Noailles et défaits par les anglo-autrichiens à la bataille de Dettingen, le 27 juin 1743, lors de la Guerre de

Dans une population globalement stable, les lignées qui s'effacent laissent logiquement leur place à d'autres. Plusieurs mécanismes d'émergence sont identifiables. Une lignée peut être créée par « bourgeonnement », quand un couple de cadets réussit à s'établir, soit par ses propres moyens, soit avec l'aide des familles. Elle peut aussi résulter de la stabilisation d'un couple mobile, comme en témoigne le contrat de mariage passé en novembre 1742 entre Louis Chabrier et Marguerite Chavaroché<sup>92</sup>. Ils sont tous deux issus d'une famille de brassiers et ont chacun deux sœurs déjà mariées. Il apporte au mariage les gains de son commerce et elle apporte 250 livres de dot et 72 livres de pécule. Le couple est d'abord mobile puisque ses enfants naissent à Chavaroché, au Fayet, à Lieuchy. Ils parviennent cependant à s'établir à Lacoste où leur fille aînée se marie en 1774 et où tous deux décèdent en 1780 et 1783. Dans les années 1840, leur arrière-petit-fils Guillaume Journiac est l'époux de Françoise Maury et représente la quatrième génération de la lignée installée à Lacoste. La reconstitution permet de suivre la lignée et d'accompagner ici sa stabilisation progressive<sup>93</sup>.

Fabrice Boudjaaba explique que les règles auxquelles obéit la transmission ne sont ni figées, ni uniformes, et que les familles « *évaluaient surtout toutes les possibilités et situations à leur disposition avant d'élaborer les stratégies relatives à la transmission du patrimoine, notamment au moment de choisir le conjoint de l'héritier désigné, car ces décisions avaient inévitablement un effet sur les ménages et tous leurs membres* »<sup>94</sup>. L'adaptabilité est nécessaire même après le mariage de l'aîné. Dans certains cas, il peut s'avérer après plusieurs années que le couple de l'héritier n'aura pas de descendance<sup>95</sup> et une solution doit être trouvée pour assurer la continuité de la transmission. Une telle configuration a été retrouvée à de nombreuses reprises lors de la reconstitution des lignées, mais l'exemple que nous prendrons pour illustrer cette adaptabilité est différent. Quand François Boutard épouse le 2 juin 1813 Françoise Béal, une fille de Menet, il est l'aîné de sa fratrie et le couple s'établit à Lasdoux, où les parents de l'époux sont encore vivants. Deux filles naissent en 1814 et en 1816 puis le couple disparaît du paysage trizacois. Nous avons retrouvé sa trace dans le Lot-et-Garonne, à Durance, où se marie leur fils Gaspard le 3 février 1847<sup>96</sup>. L'acte indique que François est décédé à Durance le 11 septembre 1839 et que Françoise y habite encore. Le couple a manifestement quitté Trizac après la naissance de ses deux filles et s'est installé à l'ouest de Nérac. La famille d'origine de l'époux, ne pouvant plus compter sur lui, a dû trouver une solution. Delphine Boutard, née deux ans après son frère François, a un enfant naturel depuis quelques années mais est toujours célibataire. Elle épouse le 24 septembre 1822 Antoine Boutin de Menet. À son contrat de mariage assiste sa tante célibataire Delphine Chabrier qui lui fait don de tous ses biens et offre de loger le couple, en échange de soutien dans sa vieillesse<sup>97</sup>. La solidarité familiale joue à plein et permet le maintien de la lignée à Lasdoux, en dépit des aléas de la vie. Dans ces situations diverses, les familles trizacoises, qui cherchent avant tout à assurer la pérennité et la transmission de leurs biens, mettent en œuvre des stratégies et s'adaptent aux changements. L'idéal-type « lignée patrimoniale » conserve sa pertinence. Il suffit

---

Succession d'Autriche ; voir CHAGNIOT Jean, « Une panique : les gardes françaises à Dettingen (27 juin 1743) », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 241, 1977, p. 78-97 ; NASSIET Michel, « Les effectifs de la noblesse en France sous l'ancien régime », dans FIGEAC Michel, DUMANOWSKI Jaroslaw, *Noblesse française et noblesse polonaise : mémoire, identité, culture (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, MSHA, Pessac, 2006, p. 19-43).

<sup>92</sup> AD Cantal, 3 E 277-71, M<sup>e</sup> François Duclaux.

<sup>93</sup> Par exemple, un acte notarié de 1766 indique Louis Chabrier donne quittance à son neveu Bernard Decoites, héritier de la lignée patrimoniale de Chavaroché, du solde de ce qu'il lui devait suite à la vente des biens de la lignée. Louis Chabrier est alors marchand colporteur (AD Cantal, 3 E 277-59, M<sup>e</sup> Claude Bouchy).

<sup>94</sup> BOUDJAABA Fabrice, ARRIZABALAGA Marie-Pierre, « Les systèmes familiaux... », *op.cit.*, p. 174.

<sup>95</sup> En supposant que le couple existe toujours (donc sans l'option d'une nouvelle union), le couple peut être stérile ou ses enfants peuvent être décédés.

<sup>96</sup> AD Lot-et-Garonne, 4 E 847, vue 80/185. Cette migration à distance du couple n'aurait pu être identifiée sans le recours aux bases généalogiques partagées (dans ce cas Filae), grâce à un amateur qui a mis cette information en ligne.

<sup>97</sup> AD Cantal, 3 E 277-84, M<sup>e</sup> Pierre Raoux (Françoise, la fille naturelle de Dauphine Boutard est recensée à Lasdoux en 1836 dans le ménage Boutin x Boutal, et elle se marie à Trizac en 1838 avec un garçon, lui aussi fils naturel).

d'adapter la représentation graphique (figure 9.1) pour inclure les traits nouveaux que nous avons détectés : émergence et extinction de lignée, mariages multiples, modification de l'héritier... La confrontation permanente des généalogies familiales et du modèle censé les représenter enrichit le modèle en le poussant dans ses limites. Il faut toutefois accepter que certaines configurations restent d'interprétation difficile, sans doute par impossibilité d'accéder à des informations qui auraient éclairé la compréhension des faits. C'est particulièrement le cas quand l'héritier occupe un rang très élevé dans la fratrie<sup>98</sup>. Il faut aussi se résoudre à ce qu'il existe des cas résiduels, pour lesquels il est difficile d'avancer une hypothèse plausible.

### 3. La lignée patrimoniale, un objet construit face à la question de la preuve

La validation d'un modèle pose la question de la preuve en histoire, centrale dans l'historiographie<sup>99</sup>. Dans ce travail, différentes échelles sont concernées. À l'échelle (micro) des familles et des lignées, il s'agit de valider la reconstitution de chaque lignée patrimoniale. À l'échelle (macro) de la population, il s'agit de valider le concept même de lignée patrimoniale. Dans le premier cas, la reconstitution repose sur l'exploitation d'indices plus ou moins directs et la mobilisation de connaissances sur les pratiques et les comportements des individus et des familles. Le danger qui guette toute reconstruction est celui de la surinterprétation qui peut, par exemple sous l'effet d'une illusion rétrospective, faussement privilégier une voie d'interprétation<sup>100</sup>. Un critère de validation est le degré de cohérence entre une liste nominative à une date donnée (par exemple le recensement de 1836) et les informations que fournit la reconstitution de toutes les lignées à la même date. On peut déduire de la reconstitution quelles générations sont en vie et comment les couples sont composés, et les confronter aux listes nominatives qui indiquent les chefs de ménage et la composition des ménages. Par exemple, si trois générations cohabitent dans un ménage donné (le couple marié, ses enfants, et les parents d'un des conjoints), on peut vérifier que le conjoint concerné était bien, dans la reconstitution, l'héritier de la lignée patrimoniale correspondante. Le recensement doit aussi permettre de repérer les cadets au sein d'autres ménages. La preuve est donc, à cette échelle, le produit d'une confrontation permanente entre informations des sources primaires (les listes nominatives, les actes de la pratique...) et informations tirées des sources secondaires (les lignées reconstituées). Cette situation semble propre aux approches micro-historiques, dans lesquelles on « *cherche et trouve ses preuves grâce à un travail inductif d'interprétation et de réorganisation des*

---

<sup>98</sup> Par exemple, comment comprendre que Jean Chauvel, huitième de sa fratrie, soit celui qui finit par recevoir et transmettre le patrimoine familial ? Il ne s'est pourtant marié qu'en 1753, 63 ans après ses parents, et après six de ses frères et sœurs. Il faut replacer l'ensemble des faits connus dans leur contexte chronologique, s'appuyer sur ce que l'on sait de configurations proches, pour avancer des hypothèses plausibles.

<sup>99</sup> Voir par exemple PROST Antoine, « C'est un fait », *Raison présente*, 157-158, 2006, p. 21-29. Cette question se pose en termes renouvelés à l'ère numérique, en particulier pour ce qui relève de l'accès aux données (CLAVERT Frédéric, « *L'administration de la preuve en histoire à l'ère numérique* », Carnet hypothèses [Humanités et études numériques en histoire contemporaine](#), mis en ligne le 31 mars 2014, consulté le 24 février 2022).

<sup>100</sup> C'est sans doute dans le domaine de la reconstruction des populations du passé que cette question a été le plus souvent traitée. En démographie historique, on peut procéder à ces reconstitutions en disposant d'une coupe de la population à une date donnée en aval, des caractéristiques démographiques des périodes antérieures (natalité, mortalité, nuptialité) et d'un algorithme de reconstruction. L'algorithme est une méthode mathématique qui traduit en équations certaines hypothèses (comme le taux de migration ou la sous-déclaration des décès d'enfants) et reconstruit les populations plus anciennes en remontant progressivement dans le passé. Les spécialistes de ces techniques ont leurs propres méthodes de simulation et de contrôle des outils, mais la méthode de reconstruction introduit des coefficients *ad hoc*, pour pallier le manque d'information. La solution reconstruite peut dépendre largement des hypothèses et du choix de ces coefficients : « *en jouant sur l'initialisation [...] on obtient à peu près n'importe quoi* » (BONNEUIL Noël, « Non identifiabilité et cohérence démographique de la rétro-projection », dans BLUM Alain, BONNEUIL Noël, BLANCHET Didier, *Modèles de la démographie historique*, Congrès et colloques, n°11, INED, PUF, 1992, p. 99-107). La dépendance des solutions reconstruites au nombre de données, à leur précision et aux hypothèses de reconstruction est en fait un pur problème de mathématiques, que l'on peut qualifier de « conditionnement des données ».

sources » et dans lesquelles « *la validation [du modèle] et la généralisation [...] sont essentiellement fondées sur le retour aux sources* »<sup>101</sup>. Il s'agit en particulier de « *combler les lacunes grâce à une documentation d'archives toute proche dans le temps et l'espace* » pour proposer « *une solution possible* », au sens de plausible, compatible avec les faits connus, les pratiques, le contexte...<sup>102</sup> La mise en œuvre de la reconstitution reste un processus de longue durée, entamé il y a près de deux ans et encore en cours, chaque nouvelle information devant trouver sa place dans un ensemble qui doit conserver sa cohérence<sup>103</sup>.

À l'échelle macro, la question est différente. Le changement d'échelle, par lequel l'ensemble des lignées trizacoises remplace les individus, les familles et les lignées particulières permet de réduire certains biais. Une histoire « au ras du sol » encourt les risques des approches narratives, privilégiant « histoires réussies » ou choisissant les « bons exemples » assimilés à des preuves. On peut, grâce au changement d'échelle, « *passer par la quantification ou par une visée de quantification [qui] permet souvent de retrouver ce sens de la symétrie* »<sup>104</sup> entre histoires de réussites et d'échecs. On peut aussi dépasser les limites de l'exemplification. Suivant l'argumentation d'Antoine Prost, « *il semble évident qu'il y a des ouvriers, des Parisiens et des artistes* » mais « *ces acteurs collectifs résultent d'une construction historique* ». Supposant données ces entités collectives, « *comment saisir les mobiles, les intentions, les représentations de ces acteurs collectifs ? [...] L'enjeu est de dire du vrai sur du réel* »<sup>105</sup>. Si nous remplaçons les groupes précédents par « les trizacois », l'enjeu est la démonstration que l'idéal-type de lignée patrimoniale peut « dire du vrai sur du réel », qu'il peut représenter fidèlement ce que nous savons de la population étudiée et de la norme sociale à laquelle elle se conforme. Comme objet reconstruit, il n'est pertinent que s'il permet de décrire en les simplifiant et en aidant à leur compréhension les comportements que nous pouvons observer dans la communauté villageoise. Si sa pertinence ne peut être prouvée formellement, elle peut être éprouvée, d'une part en montrant que le modèle permet de formaliser la connaissance de manière rigoureuse, d'autre part en précisant ses limites.

## **II. La lignée patrimoniale, le pari d'une échelle d'analyse pertinente de la société rurale**

### **A. Un corpus de données qui permet le changement d'échelle**

#### **1. La base de données des lignées patrimoniales**

Nous avons abordé dans l'introduction du mémoire (figure 0-7) notre projet de recherche reposant sur l'organisation des informations lors de deux phases successives, celle de l'élaboration des fiches de famille, regroupées dans une base de données (E'b), et celle de l'élaboration des fiches de lignée, regroupées dans une seconde base de données (E''b). Chacune de ces deux étapes permet de produire de nouvelles données, réduit la taille du système étudié et offre de nouvelles clés d'analyse de la communauté villageoise. Commençons, comme nous l'avons fait avec la base des familles au chapitre 6, par quelques éléments quantitatifs de la nouvelle base de données qui porte sur 2 149

<sup>101</sup> GRIBAUDI Maurizio, « Échelle, pertinence, configuration... », *op. cit.*, p. 124-126.

<sup>102</sup> GINZBURG Carlo, « Preuves et possibilités », préface à ZEMON DAVIS Natalie, *Le retour de Martin Guerre*, Éd. Tallandier, Collection Texto, Paris, 2008, p. 9-43.

<sup>103</sup> Par exemple, la prise en compte d'une nouvelle liste nominative peut conduire à certaines corrections, réduire certaines confusions, conduire à la création d'une nouvelle lignée. De même, l'indexation d'un nouveau registre notarié (environ un tiers des actes de la période ont été complètement traités à ce jour) apporte de nouvelles informations (quittance, traités, cession de droits) qui affinent l'image construite des lignées.

<sup>104</sup> LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux... », *op. cit.*, p. 13.

<sup>105</sup> PROST Antoine, « C'est un fait »..., *op. cit.*, p. 28-29.

familles<sup>106</sup>. Ces familles ont permis d'identifier 247 lignées dont 245 sont attachées soit au bourg, soit à l'un des villages ou hameaux. Le Tableau 9.2 synthétise l'information pour les principaux pôles d'habitat.

Lieux	Nombre de feux (arpentement 1752)	Nombre de lignées	Nombre de familles	Longueur moyenne des lignées
bourg	99	98	469	4,8
Lieuchy	22	23	120	5,2
Leybros	16	16	82	5,1
Lachassagne	15	16	87	5,4
Lavaissière	12	12	64	5,3
Cheyrouse	16	15	78	5,2
Lacoste	12	12	56	4,7
Chavaroche	9	9	51	5,7
Chamblat	7	7	40	5,7
Chauvel	7	7	43	6,1
Le Fayet	4	7	30	4,3
Vrauzans	7	6	36	6,0

**Tableau 9.2.** Résultats de la reconstitution des lignées par pôle d'habitat (sont indiqués pour chaque pôle le nombre de lignées identifiées, le nombre de familles appartenant à l'ossature des lignées et la longueur moyenne des lignées)<sup>107</sup>

On peut d'abord noter une excellente corrélation entre la manière dont les feux sont distribués dans le finage en 1752 (et nous avons vu que cette distribution demeurait quasi-inchangée jusqu'à la mi-XIX<sup>e</sup> siècle) et la distribution spatiale des 247 lignées identifiées de la base. Si la coïncidence numérique relève du seul hasard<sup>108</sup>, cette corrélation indique que les données construites « lignées patrimoniales » assurent une couverture spatiale fidèle de la distribution humaine dans le finage. Le nombre de familles<sup>109</sup> d'héritiers qui, à une date donnée, sont en charge du patrimoine suit la même distribution. Le nombre moyen de générations par lignée patrimoniale est de 5,1 pour l'ensemble de la base, cette valeur étant dépassée dans les plus petits villages (Chavaroche, Chamblat, Chauvel, Vrauzans), où la reconstitution est peut-être moins incertaine. La figure 9.4 illustre un autre point important, la manière dont les 2 149 familles sont reliées aux lignées patrimoniales. Le principe de l'héritier unique régnant en maître, les cadets et cadettes sont exclus. Ils peuvent épouser un aîné d'une autre famille et entrer dans cette lignée, mais ils peuvent aussi se marier entre cadets et ne plus être membres d'aucune lignée. Chaque lignée est structurée autour d'une « colonne vertébrale » (marquée par un trait épais sur l'exemple de la figure 9.3), qui en forme l'ossature. On comptabilise au total 1 349 familles de ce type, soit 62,8 % de la base de données familles. On dénombre aussi 391 familles de cadets et cadettes (18,2 %) qui peuvent être rattachées aux lignées dont ils émanent, que ce soit par l'époux, l'épouse ou les deux conjoints. Les 19 % restants ne peuvent être rattachés aux

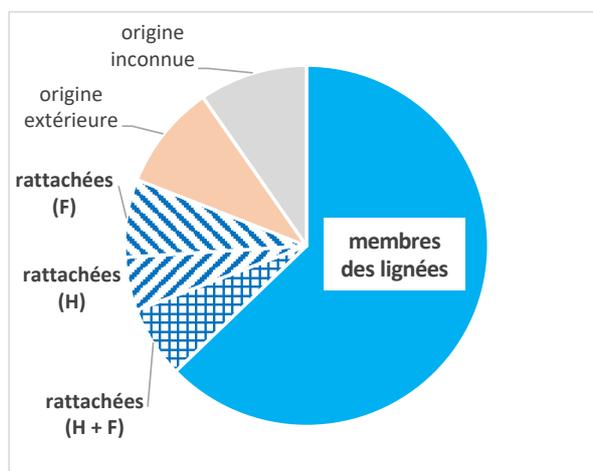
<sup>106</sup> Ce sont les 2 149 familles comptabilisées dans le Tableau 6.1 du Chapitre 6. Les nombres indiqués dans ce chapitre correspondent à l'état de la base de lignée au 25 février 2022 (la base continue à évoluer, à mesure que de nouvelles informations sont disponibles).

<sup>107</sup> Les données complètes sont fournies dans le Tableau C4.1 de l'Annexe C4.

<sup>108</sup> 247 est aussi le nombre de cotes du registre d'arpentement, mais certaines cotes (fermiers par exemple, ou curé) ne sont pas rattachées à des lignées, et certaines lignées ne sont matérialisées qu'à une date postérieure.

<sup>109</sup> Ces nombres correspondent aux familles d'héritiers. Pour la génération la plus récente de la lignée (qui vit vers 1830-1850), les enfants sont identifiés mais l'héritier n'est pas encore désigné ou connu. Par ailleurs, quand un héritier se remarie, une famille supplémentaire existe dans la lignée, mais elle n'est pas comptabilisée ici, car il s'agit de la même génération.

lignées, soit parce que les époux sont d'origine extérieure à Trizac, soit parce que leur ascendance est inconnue<sup>110</sup>.



**Figure 9.4.** Répartition des familles selon leur degré d'appartenance ou de rattachement aux lignées patrimoniales

Ce positionnement de chaque famille dans une généalogie collective peut être logiquement considéré comme une variable explicative possible des comportements individuels et collectifs. L'appartenance ou la non-appartenance à une lignée doivent donc être mémorisés pour permettre ultérieurement des analyses discriminantes. Nous avons à cet effet introduit un codage de chaque couple de la base de données sous la forme d'un triplet de paramètres qui désignent successivement le positionnement (ou le non-positionnement) du couple dans une lignée, le positionnement des parents de l'époux et celui des parents de l'épouse. Par exemple, le couple [974] composé de Pierre Durif et Helene Broquin (voir figure 9.3) est codé { *bourg-38-8 ; E-Vignonet ; bourg-38-7* }, ce qui signifie: dans la trente-huitième des lignées du bourg, le couple est le maillon généalogique de la génération G8, l'épouse est l'héritière puisque ses parents constituaient le G7, et l'époux d'origine extérieure (E) vient de la paroisse de Vignonet<sup>111</sup>.

## 2. Mémoire généalogique, héritage matériel et culturel

Le premier mérite de l'idéal-type « lignée patrimoniale » est de simplifier la vision de la communauté villageoise par un changement d'échelle, en réduisant significativement le nombre d'acteurs, puisque nous sommes passés en deux étapes de 8 837 individus à 2 149 familles, puis à 247 lignées patrimoniales. Cette réduction de complexité<sup>112</sup> s'accompagne vraisemblablement d'une perte d'information. Dans notre cas, le recours à l'objet construit « lignée patrimoniale » repose sur l'hypothèse qu'un individu agit et se comporte non seulement comme tel, mais aussi comme représentant de sa famille et comme membre de sa lignée. Il en porte, à une date donnée, la mémoire généalogique et l'héritage matériel et culturel. Si les reconstitutions généalogiques sont relativement

<sup>110</sup> C'est particulièrement vrai pour les familles les plus anciennes du corpus (base « T-ant » du Tableau 6.1 Chapitre 6) et des familles dont nous n'avons pu identifier précisément l'union (base « T- ? » du même tableau). Sans que les équilibres soient significativement affectés, ces nombres sont amenés à changer, à mesure que l'identification des individus progresse.

<sup>111</sup> Des informations plus complètes sur le système de codage des familles et des lignées sont fournies dans l'Annexe C4.

<sup>112</sup> La réduction de la taille du problème est l'une des voies pour l'étude des systèmes complexes dans l'ensemble des disciplines scientifiques (biologie, mécanique, sociologie...) et l'ingénierie (comportement des matériaux, processus industriels...). Voir par exemple, CHAVALARIAS David, « L'articulation individu/collectif dans les sciences des systèmes complexes : quels apports pour la sociologie ? », *Sociétés*, n° 98, 2007, p. 41-51.

usuelles en histoire, elles se concentrent souvent sur les lignées agnatiques d'identification plus facile, au risque d'introduire des biais<sup>113</sup>. Puisqu'à Trizac la transmission de la propriété passe fréquemment par les filles, notre modèle doit considérer symétriquement les généalogies masculine et féminine, ce que le codage permet de formaliser. Cette mémoire généalogique déborde du cadre familial. Elle est partagée au sein de la communauté, chaque individu étant perçu « en ce qu'il est » et « d'où il vient ». Elle est aussi à l'œuvre quand il est question d'unions consanguines (voir Chapitre 7, § II.C), et au quotidien, avec les dénominations fréquentes de « gendre » ou de « cadet ». Parfois, la lignée patrimoniale permet aussi de relire d'un œil neuf les sources. Ainsi, lors du baptême de Louis Boudias le 4 novembre 1751, le curé inscrit « *a été baptisé Louis Pagis fils légitime à Jean Boudias et Marie Pagis* » avant de rayer le patronyme de l'enfant et d'inscrire « *Boudias* ». La reconstitution des lignées indique que dans le couple marié en 1743, la mère était héritière et que le père venait de Menet<sup>114</sup>. On retrouve un même type d'erreur lors du décès le 24 octobre 1764 de Rose Peyral, « *âgée de deux ans [...] fille légitime à Jean Peyral et Antoinette Broquin* », le curé ayant d'abord inscrit « *Broquin* » en mention marginale avant de corriger<sup>115</sup>. La confusion peut aussi porter sur le nom de la mère et celui de la grand-mère. Ainsi, par exemple, le 3 décembre 1749 est baptisée « *Marguerite Chadeaux, fille légitime à Jean et à Marguerite Dupui* ». La reconstitution des familles a révélé que ce couple n'existait pas, que la mère s'appelait en réalité Marguerite Raoux. Ces erreurs ne sont pas propres aux registres paroissiaux. Le 23 mai 1835 c'est le maire Guillaume Chaussade qui enregistre la naissance de Jeanne Chaudière, sur la déclaration de « *Jean Chaudière, vacher âgé de cinquante ans* » disant que la mère est « *Marguerite Chadeaux son épouse* ». Le père, illettré, ne peut signer et n'a sans doute pas pu lire l'acte<sup>116</sup>. Or, ce couple n'existe pas et la mère est en réalité Marguerite Delpeuch, elle-même fille de Martin Delpeuch et de Catherine Chadeaux. La reconstitution des lignées révèle que Catherine Chadeaux était héritière lors de son union en 1787 et, cinquante plus tard, le maire de la commune conserve en mémoire l'origine de la lignée. On prendra comme dernier exemple un acte de quittance pour restitution de dot du 2 mai 1741 entre Jean Blanchefleur et son beau-frère Louis Amblard :

*Fut présent Louis Amblard laboureur habitant du village d'Ayes paroisse de Menet [...] en qualité de seul et unique héritier de défunte Marguerite Amblard sa sœur vivante femme à Jean Blanchefleur décédée sans enfants [...] confesse avoir été payé et restitué par Pierre Reynal laboureur habitant du lieu de Trizac père dudit Jean ci-présent et acceptant de la somme de cinquante-cinq livres [...] que lesdits Reynal avaient reçu de la dot de ladite Marguerite Amblard [...] en en conséquence en acquitte et quitte lesdits Reynal père et fils [...] les parties ont déclaré ne savoir [signer]<sup>117</sup>.*

Pour les deux premières mentions de Reynal, un renvoi en bas de l'acte corrige en « *Blanchefleur* », mais la troisième mention n'est pas corrigée. La reconstitution des lignées permet de comprendre cette triple erreur du notaire. Trois mois plus tôt, Jean Blanchefleur a épousé en secondes noces Marguerite Béal, ce qui lui permet sans doute de rendre la somme due à la famille de sa première épouse. Il est fils de Pierre Blanchefleur et de Gabrielle Babut, mariés vers 1712<sup>118</sup> et petit-fils de Jean Blanchefleur, originaire de Moussages qui, en 1693, avait épousé en gendre Marie Reynal<sup>119</sup>. Le notaire emploie donc, près de cinquante ans après cette union, le patronyme qui indique l'origine de la lignée. On peut raisonnablement penser que ces confusions ou lapsus témoignent aussi d'une utilisation au quotidien des dénominations des « maisons ». Sans la reconstitution des familles et des lignées les

<sup>113</sup> Bernard Brunel a par exemple étudié les dynamiques d'enrichissement ou d'appauvrissement des familles à Augerolles en privilégiant les généalogies masculines (BRUNEL Bernard, *Le vouloir vivre...*, op. cit., p. 331-332).

<sup>114</sup> AD Cantal, 5 Mi 659/2, vue 51/339. Le triplet du couple est {bourg-45-7 ; E-Menet ; bourg-45-6}.

<sup>115</sup> AD Cantal, 5 Mi 659/2, vue 246/339. Le triplet du couple est {bourg-49-7 ; E-Anglards ; bourg-49-6}.

<sup>116</sup> AD Cantal, 5 Mi 440/3, vue 109/300. Le triplet du couple Martin Delpeuch x Catherine Chadeaux est {bourg-87-8 ; Chavaroché-1-7 ; bourg-87-7}.

<sup>117</sup> AD Cantal, 3 E 277-53, M<sup>e</sup> Pierre Bouchy.

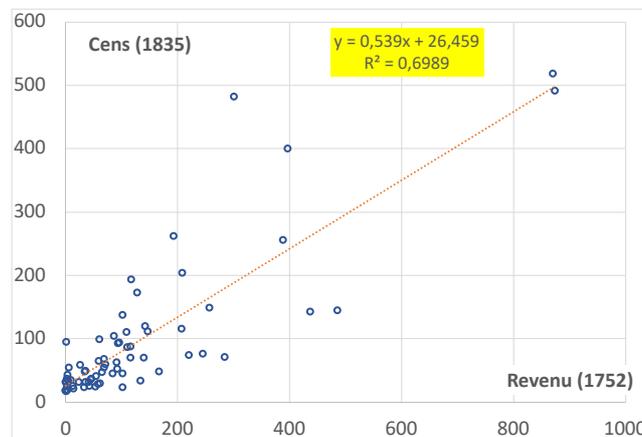
<sup>118</sup> Ce mariage n'a pu être retrouvé. Il a probablement été célébré à Auzers, où les registres paroissiaux de la période ont disparu.

<sup>119</sup> Le triplet du couple Jean Blanchefleur x Marie Reynal est {bourg-39-5 ; E-Moussages ; bourg-39-4}.

mentions des registres demeurent simplement des erreurs, sans interprétation possible ni correction. La reconstitution autorise l'interprétation, permet la correction et confirme la permanence de cette mémoire généalogique dans l'univers mental des habitants.

### 3. L'esquisse de clivages persistants entre les familles trizacoises

Nous avons vu au chapitre 4 que la pyramide sociale trizacoise était marquée de contrastes significatifs, en relation avec les structures agraires. Pour simplifier, on distinguait les propriétaires de grands domaines, la masse des propriétaires moyens et les dépendants. À l'échelle de la population, les contrastes de revenus semblaient se maintenir dans la durée. La reconstitution des lignées permet d'analyser cette stabilité et la mobilité sociale à une double échelle, collective et individuelle. Les données chiffrées disponibles à différentes échéances ont permis de calculer le coefficient de Gini en 1752 et sous la Monarchie de Juillet. Si l'on considère les lignées continues entre ces deux échéances, pour lesquelles on a été capables de retrouver les cotes correspondantes dans les listes nominatives, on peut voir s'il existe une corrélation entre les différentes séries de données. La figure 9.5 présente les résultats obtenus pour 69 lignées en comparant les données de 1752 à celles de 1835<sup>120</sup>.



**Figure 9.5.** Corrélation à l'échelle des lignées patrimoniales entre le montant des revenus (arpentement de 1752) et le montant du cens payé en 1835, 69 lignées

Des résultats complémentaires avec les informations de la taille de 1789 sont fournis en Annexe C4. Avec un coefficient de détermination de l'ordre de 0,70, la corrélation entre les deux séries de données s'avère significative. Elle indique que les familles appartenant aux lignées les plus aisées en 1835 avaient un ancêtre trois ou quatre générations en amont qui appartenait aussi à la strate supérieure de la population. Les corrélations avec les données intermédiaires de 1789 conduisent au même constat. On peut aussi regrouper les données par groupe de niveau d'aisance et dresser une table de mobilité (Tableau 9.3).

<sup>120</sup> L'échantillon de départ était de 73 lignées. Trois des lignées ont été écartées à cause d'erreurs très probables dans la reconstitution que la mise en série a révélées et qu'il convient de corriger. Une quatrième lignée a été écartée car elle témoigne probablement d'un enrichissement significatif pendant la période révolutionnaire, avec une progression du dixième rang au premier rang dans la hiérarchie locale. La prendre en compte aurait abaissé le degré de corrélation et nuï à l'illustration.

Groupe social 1752	Groupe social 1835					
	A	B	C	D	E	F
A	1	1				
B		3	3	1		
C		1	8	6	3	1
D			1	9	5	1
E				1	7	1
F					1	2
G				2	6	5

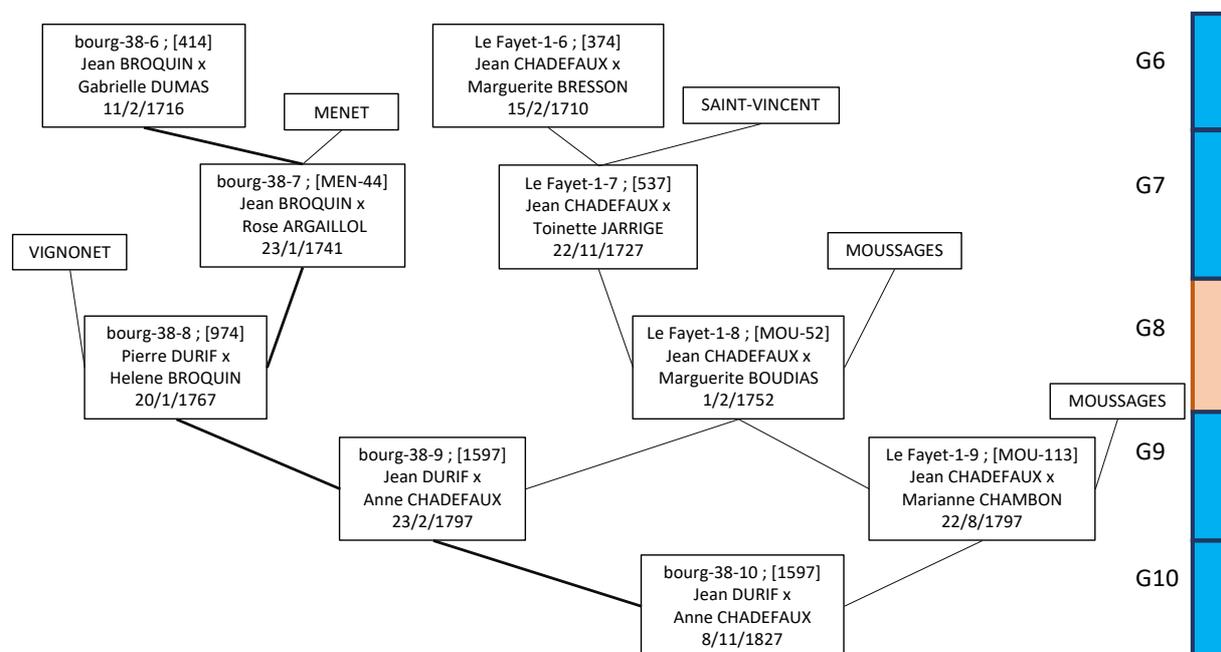
**Tableau 9.3.** Table de mobilité 1752-1835 (les niveaux frontières entre les groupes sont ceux pris au Chapitre 4 (soit 500, 250, 100, 50, 25 et 10, en livres en 1752 et en francs en 1835) ; le niveau du cens est tel que le groupe G est absent en 1835)

L'essentiel des effectifs est regroupé à proximité de la diagonale. Les cellules en grisé, correspondant à un regroupement en trois strates, (voir Tableau 4.12 au Chapitre 4), conduisent à un même constat. Quelques lignées semblent s'inscrire dans une logique de mobilité ascendante (deux lignées passent ainsi du groupe G (moins de 10 livres) au groupe D (plus de 50 francs), elles restent peu nombreuses et l'amplitude des variations demeure limitée. Quoiqu'il en soit, le résultat principal est que l'idéal-type « lignée patrimoniale » semble ouvrir des pistes prometteuses pour étudier les dynamiques sociales intergénérationnelles aux échelles des familles et de l'ensemble de la communauté.

## B. Un objet qui permet de caractériser la population et de la suivre dans le temps long

### 1. Les hommes et des femmes inscrits dans le temps et l'espace

La figure 9.6 reconstitue du point de vue des lignées patrimoniales l'ascendance complète du couple [1597], le dernier de la lignée prise comme exemple à la figure 9.3.



**Figure 9.6.** Illustration de la reconstitution de l'ascendance trizacoise d'un couple de la génération G10 (les traits épais correspondent à la lignée patrimoniale à laquelle le couple appartient)

La lignée porte la trace des origines. Si l'on prend par exemple un couple de la génération G10, le codage de la forme {*réf-couple ; réf-parents époux ; réf parents-épouse*}, où « *réf* » s'écrit sous la forme « nom de lieu-numéro de lignée-numéro de génération », permet de suivre le fil des générations aussi loin que remonte l'origine trizacoise des ascendants. La reconstitution ascendante peut être stoppée du fait d'une origine inconnue (y compris pour des Trizacois dont les sources ne permettent pas de connaître les parents), d'une origine extérieure à la paroisse (par choix du corpus de la prosopographie) ou d'une frontière temporelle, l'investigation devenant plus difficile avant 1668. C'est cette ascendance qui inscrit le couple dans la mémoire de la communauté. L'arborescence de la figure 9.5 présente deux caractères singuliers. Le premier, qui n'est pas mentionné dans le registre d'état-civil en 1827<sup>121</sup>, est que Jean Durif et son épouse sont cousins germains et que Jean Chadeaux et Marguerite Boudias (couple [MOU-52]) sont à la fois les grands-parents maternels de l'époux et les grands-parents paternels de l'épouse<sup>122</sup>. Cette forte consanguinité a pour effet de réduire l'arborescence (24 ascendants théoriques à la génération G6 au lieu de 32). Le second est que cinq des unions sont faites avec des conjoints d'autres paroisses : deux à Moussages, une à Menet, une à Saint-Vincent et la dernière à Vignonet<sup>123</sup>. L'arbre généalogique ascendant est donc interrompu à cinq reprises. Ne subsistent au final que deux branches, l'une au bourg, l'autre au Fayet et quatre trisaïeuls sur les trente-deux possibles en théorie. Si l'on suppose que la mémoire généalogique fait partie de l'identité attachée aux individus, la mémoire portée par le couple formé en 1827 peut se ramener, au vu de l'arborescence, à celle de deux lignées patrimoniales anciennes d'au moins quatre générations. Par ailleurs, le fort taux d'unions exogames dans l'ascendance est peut-être un autre élément en prendre en considération<sup>124</sup>.

Le Tableau 9.4 identifie la manière dont la base de données lignées patrimoniale couvre la période d'étude, le temps étant ici matérialisé par la succession des générations. La génération centrale (G6) est celle de l'arpentement de 1752, et 209 lignées sont identifiées à cette date. Ce nombre demeure quasi-constant jusqu'à la génération G9, par effet de compensation entre disparition de certaines lignées et apparition de nouvelles. Pour les générations antérieures (G4 et avant) et postérieures (G10 et G11<sup>125</sup>) les effets de sources réduisent le nombre de lignées. Un examen plus attentif permet d'identifier 165 lignées qui couvrent les quatre générations de G6 à G9 et 67 lignées qui couvrent les six générations de G5 à G10. Ce degré élevé de continuité indique que l'on peut, pour une fraction importante de la population, reconstruire les ascendances trizacoises avec une profondeur généalogique notable, de l'ordre de cinq à six générations pour les couples les plus récents.

---

<sup>121</sup> AD Cantal, 5 Mi 441/1, vue 19/409.

<sup>122</sup> En généalogie, un tel couple, apparaissant dans l'ascendance des deux époux, est qualifié d'implexe. Notons ici qu'une analyse de la consanguinité qui ne reposerait que sur les homonymies des époux ne détecterait pas cette consanguinité pourtant forte.

<sup>123</sup> Conformément au modèle dominant de l'exogamie matrimoniale, les quatre conjoints Trizacois, tous des aînés, se sont mariés quatre fois à l'extérieur et le seul conjoint venu d'ailleurs en cadet a épousé une Trizacoise à Trizac.

<sup>124</sup> Nous avons choisi Trizac comme territoire d'observation, mais la mobilité matrimoniale présente, nous l'avons vu (Chapitre 7, § II.B) des caractères de symétrie. Il est plausible que dans les branches interrompues, on retrouve des ascendants Trizacois aux générations antérieures (c'est d'ailleurs une situation que nous avons quelquefois rencontrée, par exemple avec un Trizacois établi en gendre dans une paroisse voisine et dont un fils vient trente ans plus tard se marier à Trizac en gendre). Si tel est le cas, ces ascendants n'étaient pas membres de lignées patrimoniales et nous négligerons leur influence éventuelle.

<sup>125</sup> Les lignées G10 et G11 vivent vers 1850, la lignée G3 vit vers 1660. L'ensemble couvre donc ici deux siècles, au cours desquels une désynchronisation entre lignées peut se produire entre les deux échelles de chronologie et de génération.

Génération	G2	G3	G4	G5	<b>G6</b>	G7	G8	G9	G10	G11
Nombre de lignées	1	23	103	160	<b>209</b>	216	214	200	112	116
$\Delta+$	-	+ 22	+ 80	+ 57	<b>+ 49</b>	+ 15	+ 14	+ 7	+ 2	-
$\Delta-$	-	-	-	-	-	- 8	- 16	- 21	- 90	- 96

**Tableau 9.4.** Variation au fil des générations du nombre de lignées patrimoniales documentées ( $\Delta+$  et  $\Delta-$  indiquent respectivement combien de lignées apparaissent et disparaissent à la génération concernée)

## 2. La place des femmes dans les transmissions

Quand on évoque la transmission en région d'héritier privilégié, on ne pense pas *a priori* à une héritière. La description que fait Abel Poitrineau des pratiques successorales en Auvergne est sans ambiguïté :

*Ce sont généralement les fils aînés qui [...] assurent le maintien de l'oustau – la maison paternelle. Il est pourtant d'autres cas de figure : si l'aîné est infirme, débile mental, ou s'il a choisi d'émigrer, donc d'abandonner sa famille et le bien qu'elle exploite pour aller faire « valoir sa scie » ou travailler « hors de province », les parents peuvent se rabattre sur un frère puîné, voire, en l'absence de frères ou tout simplement de garçons, sur une fille qu'ils « rendront foncière » en la mariant à « la maison » à un homme, « pacifique et ouvrier » si faire se peut, destiné à garantir la continuité de la famille et de la maison.<sup>126</sup>*

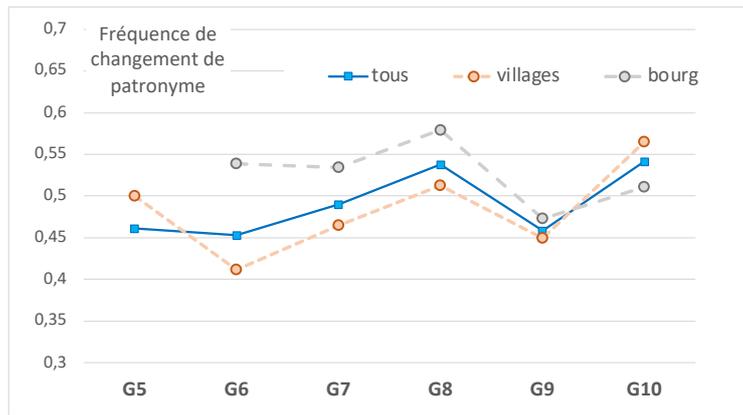
La transmission par les filles est ainsi perçue comme un pis-aller. Le mariage avec une héritière d'une autre lignée est pourtant la voie la plus naturelle pour qu'une lignée puisse placer ses cadets. Il s'inscrit aussi dans une logique d'équilibre entre lignées, puisque la communauté produit à chaque génération autant de garçons que de filles et un nombre élevé de cadets « surnuméraires »<sup>127</sup>. La transmission par les filles s'avère fréquente, comme l'écrit Rose Duroux pour les établissements cantaliens en Espagne : « Tous n'ont pas eu à se battre pour devenir patrons, ils ont hérité de l'affaire familiale. De nombreuses « tahinas » se transmettent de père en fils [...] La filiation n'est pas toujours apparente à cause du changement de patronyme ; ici c'est un gendre qui prend la relève [...] »<sup>128</sup>. Elle cite en particulier le cas de la « maison de Nicques » dans le village de Crandelles, s'appuyant sur la reconstitution familiale de Paul Roquetanière et Pierre Vermenouze. Sur les onze générations qui se sont succédé depuis le fondateur Guillaume Grandcam, attesté en 1595, cinq des dix transmissions se sont faites par les filles<sup>129</sup>. Le poids des femmes dans les successions à Trizac peut s'analyser à l'échelle de la communauté comme à celle des lignées. Le changement de patronyme est le signe d'une transmission par les femmes dans les lignées patrimoniales reconstituées. Les résultats de la figure 9.7 sont obtenus en traitant les données des 247 lignées sur les générations G5 (*i.e.* entre G4 et G5) à G10 (*i.e.* entre G9 et G10).

<sup>126</sup> POITRINEAU Abel, « Institutions et pratiques successorales... », *op. cit.*, p. 35.

<sup>127</sup> Sous l'hypothèse de trois enfants à marier, un petit calcul statistique indique qu'une famille sur deux produit au moins un cadet. Abel Poitrineau écrit que l'équilibre global est assuré par un autre mécanisme, chaque famille pouvant, dans l'idéal marier son aîné à la maison et une fille en cadette dans une autre lignée (POITRINEAU Abel, *ibid.*, p. 36.)

<sup>128</sup> DUROUX Rose, *Les Auvergnats de Castille...*, *op. cit.*, p. 233.

<sup>129</sup> D'où des changements répétés de patronymes : Grandcam, Péliissier, Crueghe, Vermenouze, Laveissière. (DUROUX Rose, *Les Auvergnats de Castille...*, *op. cit.*, Annexe 11 ; MAZIÈRES Jean ; *Arsène Vermenouze (1850-1910) et la Haute-Auvergne de son temps*, Éd. Les Belles lettres, Paris, 1965) ; voir aussi la [généalogie de la lignée sur Geneanet](#)).



**Figure 9.7.** Part des transmissions par une héritière, avec changement de patronyme (effectif pour l'ensemble de la paroisse variant de 102 à 200 selon la génération, dont environ 30 % au bourg)

Le résultat le plus immédiat est que la fréquence varie autour d'une valeur moyenne de 0,50. La transmission par une aînée est donc aussi répandue que celle par un aîné. Ce constat va à l'encontre des comportements attestés par Abel Poitrineau. On ne peut dire s'il s'agit d'une spécificité trizacoise ou, plus généralement, de comportements différenciés entre Haute et Basse-Auvergne, mais la symétrie entre les sexes est manifeste. Elle confirme d'ailleurs ce que nous avons constaté lors de l'analyse des institutions d'héritiers dans les contrats de mariage, avec des fréquences semblables au XVIII<sup>e</sup> siècle pour les filles et les garçons (voir Chapitre 8, Tableau 8.1). Les courbes semblent indiquer une différence minimale entre les villages et le bourg. On pourrait y voir un poids plus marqué des garçons là où les familles de propriétaires sont plus nombreuses, alors qu'au bourg se concentrent les familles d'artisans. Cependant, le poids des transmissions par les femmes dépasse toujours les 40 %. Enfin, les pratiques ne paraissent pas évoluer significativement au cours de la période.

Une fréquence moyenne de 0,50 ne dit rien des trajectoires suivies par les lignées, à l'échelle individuelle. Chaque lignée suit une trajectoire particulière où il peut s'avérer difficile de distinguer la part des choix familiaux de celle qui résulte des aléas démographiques. On trouve des lignées avec des transmissions alternativement par les filles ou les garçons (comme « bourg-38 » de la figure 9.3), mais aussi des lignées exclusivement masculines ou exclusivement féminines. Les Tableaux 9.5 et 9.6 illustrent deux configurations extrêmes.

Code lignée	Code famille	Couple (*)	Date de l'union	Nombre d'enfants			Rang de l'héritier
				Total	G	F	
Lieuchy-17-4	?-1650-038	Louis Parro x Anne Albaron	ca 1668	6	1	5	2
Lieuchy-17-5	?-1670-023	Jacqueline Parro x Jean Berger	ca 1695	1	0	1	1
Lieuchy-17-6	489	Gabrielle Berger x Jean Teyssandier	1724	5	2	3	1 ou 2 (***)
Lieuchy-17-7	778	Marg. Teyssandier x Jean Albos	1750	10	4	5	1, 2
Lieuchy-17-8	977	Marguerite Albos x Gabriel Reymond	1767	0			
Lieuchy-17-8' (**)	1025	Marguerite Albos x Pierre Veyseyron	1772	8	3	5	2
Lieuchy-17-9	1275	Marg. Veyseyron x Antoine Ferrif	1793	6	2	4	

**Tableau 9.5.** Illustration de la transmission par les filles, lignée « Lieuchy-17 »

\* le nom de l'héritier(ère) est indiqué en premier, \*\* changement d'héritier, \*\*\* difficile à identifier, car trois filles prénommées Marguerite

Code lignée	Code famille	Couple	Date de l'union	Nombre d'enfants			Rang de l'héritier
				Total	G	F	
Bourg-27-5	CM-046	Jean Chaumeil x Antoinette Jallier	1677	8	3	5	2
Bourg-27-6	316	Louis Chaumeil x Marie Broquin	1704	5	3	2	(**)
Bourg-27-6/2 (*)	430	Louis Chaumeil x Catherine Broquin	1718	11	6	5	2
Bourg-27-7	659	Bertrand Chaumeil x Marguerite Fenolhac	1740	5	4	1	1
Bourg-27-8	1012	Louis Chaumeil x Valérie Pougeol	1770	11	8	3	1

**Tableau 9.6.** Analyse de la transmission masculine, lignée « bourg-27 »

\* remariage de l'héritier, \*\* héritier issu du second lit

Dans la lignée patrimoniale de moyens propriétaires « Lieuchy-17 »<sup>130</sup>, les transmissions de la génération G4 à la génération G9 se sont toutes faites avec une héritière et le patronyme de la lignée a changé à chaque génération, suivant un cycle de vingt-cinq années en moyenne. Le hasard a fait que les filles étaient plus nombreuses que les garçons dans les fratries. On peut noter une adaptation de la lignée à la génération G8, Marguerite Albos seconde du nom prenant en 1772 le relais de sa sœur aînée dont le couple s'avérait stérile. La lignée « bourg-27 » est, au contraire, une lignée de transmissions intégralement masculines, où le patronyme se conserve<sup>131</sup>. C'est une lignée de marchands, dont le comportement révèle des marqueurs caractéristiques des familles aisées de Trizac, fréquence des carrières ecclésiastiques ou emploi de prénoms composés à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>132</sup>. Son épouse étant décédée, Louis Chaumeil se remarie en 1718 et choisit ensuite de transmettre ses biens à un fils du second lit. Fille ou garçon, on voit dans ces deux exemples que l'héritier choisi a toujours été le premier né ou son suivant immédiat. On pourrait enfin imaginer que la transmission par les garçons est un facteur de stabilité censé assurer la pérennité de la maison. Or, la lignée « bourg-27 » illustre que ce n'est en rien une garantie. En effet, parmi les onze enfants du couple [1012] on ne connaît le mariage que de trois d'entre eux. Deux filles se marient en cadettes, respectivement en 1797 et 1799, avec des aînés de bonnes familles de Trizac. Le plus âgé des garçons, Alexandre, ne se marie qu'en 1809, avec Marie Emilie Levasseur, quatre ans après le décès de son père. Mais le mariage est célébré à Rouen où il exerce la profession de marchand de parapluies. Il appartient alors à une communauté de migrants de Trizac et des paroisses voisines qui s'est établie en Normandie<sup>133</sup>. La lignée patrimoniale n'est pas éteinte pour autant puisque le recensement de 1836 indique que le ménage n°233 est composé de Antoine, Catherine, François et François Chaumeil, tous célibataires, âgés de 54 à 58 ans<sup>134</sup>. Les trois premiers enfants du couple [1012] se sont mariés (un garçon migrant

<sup>130</sup> Voir l'illustration de la lignée en Annexe D8, figure D8.1. La reconstitution de cette lignée s'appuie, outre les listes nominatives, sur quatre CM et sept mentions dans le contrôle des actes. Ces informations placent cette lignée chez les « propriétaires moyens » puisque Pierre Galvain est censitaire en 1835, payant 54,44 francs d'impôt. En 1752, François Clavel et Jean Delbos avaient 68 livres de revenu, ce qui les classait dans le groupe de revenus D (Jean Delbos est en fait Jean Albos, et François Clavel le second époux de Gabrielle Berger, remariée en 1736). Les niveaux des dots et légitimes sont conformes à cette strate sociale. Par exemple, Pierre Veyseyron entrant en gendre en 1772 apporte 1 426 livres.

<sup>131</sup> Voir l'illustration de la lignée en Annexe D8, figure D8.2.

<sup>132</sup> Louis Chaumeil, le prêtre auteur de la monographie trizacoise est d'ailleurs un fils du couple [1012]. Les niveaux de dots sont de l'ordre de 3 000 livres à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>133</sup> AD Seine-Maritime, registres NMD Rouen, vues 37-38/664. L'acte de mariage signale pour témoins Jean Lafarge, Pierre Yrondy et Antoine Salsac, tous trois marchands de parapluies et dont les patronymes révèlent aussi l'origine de haute-Auvergne. La mère de l'époux a donné procuration à Léger Fenolhac, lui aussi marchand de parapluies à Rouen et d'origine trizacoise.

<sup>134</sup> Archives municipales, recensement de 1836, sans cote.

et deux filles en cadettes), l'un a choisi la prêtrise, et les quatre encore vivants en 1836 n'assureront pas la perpétuation de la lignée. Ces deux exemples confirment la complémentarité des approches macro et micro. À l'échelle de la communauté, l'idéal-type lignée patrimoniale permet d'éclairer les pratiques de transmission et de quantifier une « réalité statistique ». À l'échelle des lignées, il montre que le profil-moyen ne peut suffire et que c'est en analysant le comportement des familles et des individus que l'on peut appréhender les stratégies et les conséquences des choix.

### 3. Lignées, familles et différenciation sociale

Nous avons vu (Tableau 9.3) qu'existait une certaine cohérence entre le positionnement social d'une famille à une date donnée et celui qu'occupaient ses prédécesseurs dans la lignée deux ou trois générations auparavant. Il paraît donc logique d'utiliser les lignées patrimoniales pour étudier la stratification sociale sur la durée et les dynamiques de mobilité sociale ascendante ou descendante. Les deux lignées des exemples précédents (« bourg-27 » et « Lieuchy-17 ») révèlent des différences entre marchands et laboureurs, qui se maintiennent au fil des générations<sup>135</sup>. Un autre regard est possible, là encore à deux échelles différentes. On peut, en considérant l'ensemble de la population, distinguer les couples selon leur positionnement vis-à-vis des lignées : couples formant l'ossature, couples rattachés (cadets), couples venant de l'extérieur... Chaque sous-population peut être étudiée séparément, pour identifier des différences éventuelles sur les plans démographique, économique, du comportement migratoire... Anne Zink a souligné les trajectoires plus incertaines des couples de cadets, expliquant que former de tels couples est un pari douteux, en l'absence de statut social répondant au statut familial :

*La famille ainsi créée dispersera vite ses enfants survivants chez des maîtres [...] Tous les cadets espèrent se caser, tous ne sont pas sûrs d'y réussir et beaucoup le feront sans doute plus tard que les aînés : ils passent une longue jeunesse, et la vie entière parfois, dans un état transitoire, souvent errants, surnuméraires d'une société, dans l'attente d'une place qui ne viendra peut-être pas, armée de réserve de l'économie domestique<sup>136</sup>.*

Le Tableau 9.7 fournit les résultats d'une estimation préliminaire<sup>137</sup> de quelques caractéristiques démographiques des couples des ossatures de lignée et des autres couples, sans distinguer les couples de cadets de ceux dont l'origine est extérieure à Trizac.

	Nombre de couples	Age moyen au mariage		Durée moyenne de l'union	Nombre moyen d'enfants (**)
		Hommes	Femmes		
Toutes unions	1 758	28,3	26,1	25,2	4,8
Unions avec aîné(e)	1 344	<b>27,7</b>	<b>25,2</b>	<b>26,6</b>	<b>5,3</b>
Autres unions (*)	414	<b>30,2</b>	<b>28,8</b>	<b>20,2</b>	<b>3,1</b>
Toutes unions (***)	1 658	28,2	25,9	25,6	-

**Tableau 9.7.** Liens entre les caractères démographiques et le positionnement des couples par rapport aux lignées patrimoniales (\* = couples « hors lignée », soit unions entre cadets ou membres du couple d'origine extérieure ; \*\* incluant familles complètes et familles incomplètes, \*\*\* rappel des résultats du chapitre 7)

<sup>135</sup> En 1752, Louis et Bertrand Chaumeil père et fils avaient un revenu estimé de 390 livres, ce qui les plaçait dans le groupe de revenus B.

<sup>136</sup> ZINK Anne, *L'héritier de la maison...*, op. cit., p. 174.

<sup>137</sup> Notre priorité a été, dans le fichier d'analyses démographiques, de documenter les couples appartenant à l'ossature des lignées (unions avec aîné dans le tableau 9.7). C'est avec l'état de la base au 17 décembre 2021 qu'ont été obtenus les résultats du chapitre 6 (Tableau 6.3) et du chapitre 7 (âges au mariage, taille des familles, intervalles intergénéraliques, durée de vie des unions). Les résultats indiqués ici ne peuvent donc leur être directement comparés, car obtenus dans un état légèrement plus avancé de la base, le 27 février 2022, avec une centaine de familles supplémentaires. Le travail reste encore à faire pour près de 400 couples.

Les valeurs fournies pour rappel indiquent que les variations qui proviennent de l'état d'avancement de la base sont mineures. Plus significatifs sont les écarts entre les caractéristiques des couples de l'ossature des lignées et celles des autres couples (valeurs en caractères gras dans le Tableau 9.7). Dans les couples hors ossature, les conjoints sont en moyenne plus âgés de 2,5 ans et les conjointes de 3,6 ans. Leur mariage est retardé par le délai nécessaire à la famille (ou le conjoint dans le cas d'un pécule) pour être en mesure de payer les échéances de la légitime<sup>138</sup>. La durée des unions est donc plus faible, avec six années d'écart entre les couples des lignées et les couples hors lignées. L'union est naturellement raccourcie sous l'effet du retard au mariage, mais il se pourrait qu'elle le soit aussi du fait de conditions de vie plus précaires. Les résultats relatifs au nombre d'enfants sont à considérer avec précaution. Le retard de l'âge au mariage, mécanisme bien connu de réduction du nombre de naissances dans les populations d'Ancien Régime, joue à plein. Un retard au mariage de 3,6 ans pour l'épouse conduit, avec un intervalle intergénéralique moyen de 25 mois (cf figure 7.7), à 1,7 enfant de moins. La différence est légèrement plus élevée (2,2 enfants), ce qui peut s'expliquer par une plus grande difficulté à suivre la micro-mobilité du couple dans les paroisses voisines, plus fréquente que dans les couples avec aîné. Cette micro-mobilité pourra faire l'objet d'une analyse différenciée, en comptabilisant la proportion de couples qui ont un parcours professionnel tel que les enfants naissent en différents lieux (différents villages de la paroisse ou autres paroisses)<sup>139</sup>.

L'échelle micro des lignées patrimoniales permet d'étudier d'autres aspects des mécanismes de différenciation. On peut, pour chaque lignée, comptabiliser le nombre de cadets qu'elle parvient à marier en cadets. On obtient par exemple pour la lignée « bourg-38 » de la figure 9.3 onze cadets en cinq générations<sup>140</sup> ; soit plus de deux cadets en moyenne par génération. Le même calcul pour la lignée « Lieuchy-17 » conduit à six unions en six générations, soit un cadet en moyenne par génération<sup>141</sup>. La différence est importante. La familiarité acquise à mesure de la reconstitution des lignées nous permet d'affirmer qu'il existe des lignées « étoffées », avec un nombre important de cadets mariés et des lignées « étiées » qui ne s'étendent guère au-delà de l'indispensable héritier. La capacité des familles à payer des dots en nombre et à nouer des alliances dans la communauté expliquent probablement ces différences dans l'arborescence descendante<sup>142</sup>. L'extension numérique peut se doubler d'une extension géographique, avec des alliances dans d'autres paroisses. Enfin, la différenciation existe aussi à l'échelle individuelle. Le codage des couples permet de suivre et comparer le destin des aînés et celui des cadets. Parmi ces derniers, il permet de distinguer ceux qui rejoignent une lignée de ceux qui se marient entre eux. Par exemple, sur la lignée « bourg-38 », on peut comparer les destins des enfants des deux lits d'Antoine Broquin (G6, cf figure 9.3). L'héritier est le fils du premier lit, son demi-frère « *Jean Broquin Boboul cadet* » (cote 64 de l'arpentement de 1752) occupe une maison couverte de paille en très mauvais état. Il n'a qu'un modeste potager de 14 brasses issu du commun, pas de chènevière, et 2 sétérées de terre du commun<sup>143</sup>. Les différences entre les enfants des deux lits sont flagrantes. Le registre du vingtième pour 1763 indique aussi deux cotes (cotes 45 et 48) avec des revenus respectifs de 68 livres et 4 livres. La révision de 1770 supprime l'imposition de la seconde, « *cote perdable n'y ayant guère qu'un petit chazal de nul produit* »<sup>144</sup>. Dans

<sup>138</sup> On peut aussi rappeler que nous avons identifié des différences significatives dans le montant des apports au mariage selon que le cadet épouse une aînée ou une autre cadette (voir Chapitre 8, Tableau 8.2).

<sup>139</sup> Ce critère n'a pas été analysé pour l'instant mais il est probablement un bon indicateur de la mobilité, y compris d'ailleurs pour des couples de la lignée, tous n'étant pas en mesure d'assurer leur survie par leurs seules possessions foncières.

<sup>140</sup> Soit 2 à la G6, 3 à la G7, 2 à la G8, 3 à la G9, 1 à la G10.

<sup>141</sup> Soit 1 à la G4, 0 à la G5, 1 à la G6, 2 ou 3 à la G7, 1 à la G8, 1 à la G9 (voir la figure D8.1 à l'Annexe D8).

<sup>142</sup> Il faut distinguer, dans l'analyse à cette échelle, les cadets qui épousent une aînée de ceux qui se marient en cadets, n'apportant souvent que leurs bras et leur pécule.

<sup>143</sup> AD Cantal, 1 J 26/5.

<sup>144</sup> La révision de 1782 n'indique plus qu'une cote, avec une taille de 24 L 13 s et un vingtième de 16 L 5 s (AD Cantal, 1 C 300).

cet exemple, la branche cadette dénuée de moyens n'a qu'une brève existence mais tel n'est pas toujours le cas.

La lignée patrimoniale, en replaçant chaque individu et chaque couple dans un référentiel généalogique commun, permet le suivi individuel et l'analyse des trajectoires, les comparaisons entre individus, entre lignées, entre types de couples ou groupes de lignées. La définition de l'idéal-type a cependant nécessité des simplifications, qu'il faut maintenant identifier, pour mieux en cerner les conséquences.

### C. Les limites d'une représentation simplifiée dans une société diversifiée

#### 1. Individus et familles oubliés par la représentation

L'objet construit « lignée patrimoniale » impose qu'existe bien une « maison » et que l'on soit capable d'en identifier les détenteurs successifs. Les limites de l'idéal-type sont liées à ces deux conditions. D'une part, la « maison » ne correspond pas toujours au bâtiment et à la propriété foncière. Dans certaines familles et lignées, on peut transmettre des meubles et un savoir-faire artisanal (par exemple un métier à tisser ou des outils de maréchal), un contrat (les baux de fermiers impliquent souvent deux preneurs solidaires, père et fils ou père et gendre) ou des droits d'accès aux communs. C'est la détention de ces biens matériels et immatériels qui autorise d'élargir le concept initial de « maison » de manière à rendre compte aussi de lignées dans lesquelles la propriété foncière ne joue pas un rôle central<sup>145</sup>. Par exemple, une lignée patrimoniale de chirurgiens est identifiée à Trizac sur au moins quatre générations comme le synthétise le Tableau 9.8. Sandra Cavallo a mis en lumière chez les « artisans du corps » le rôle des réseaux multiples (de travail, de parenté, de voisinage) qui contribuent à construire des familles horizontales et des « lignes de parenté fictive », relativisant l'importance de la famille patrilinéaire. Les concepts de « domaine professionnel » et de « métiers apparentés » sont utiles pour appréhender la transmission du métier<sup>146</sup>.

Date d'union	Codes couple - lignée	Rang de l'héritier	Provenance du conjoint	Profession du conjoint
4/5/1675	[82] ; bourg-06-5	Jeanne Broquin x Alpinian Pouderoux	Mercues en Quercy (auj. Lot)	chirurgien
1/7/1723	[473] ; bourg-07-6 (*)	Marie Pouderoux x Pierre Duchesne	Méallet	chirurgien
27/11/1760	[909] ; bourg-07-7	Françoise Duchesne x François Boutoute	Murat (Cantal)	chirurgien
20/7/1789	[1226] ; bourg-07-8	Marie Anne Boutoute x François Pascher	Lanobre (Cantal)	chirurgien

**Tableau 9.8.** Lignée « bourg-07 » de chirurgiens trizacois  
\* la lignée « bourg-06 » donne naissance à la lignée « bourg-07 »<sup>147</sup>

<sup>145</sup> En région de partage égalitaire, Fabrice Boudjaaba a montré que l'analyse des successions et de la reproduction sociale ne pouvait pas être exclusivement centrée sur la propriété foncière (BOUDJAABA Fabrice, « La transmission des patrimoines paysans : clé de voûte de la reproduction sociale et faux problème. L'exemple du canton de Plélan-le-Grand au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 116-2, 2009, p. 141-163).

<sup>146</sup> CAVALLO Sandra, « Métiers apparentés : barbiers-chirurgiens et artisans du corps à Turin (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », *Histoire urbaine*, n°15, 2006, p. 27-48).

<sup>147</sup> Le contrat de mariage de Marie Pouderoux montre qu'elle est dotée de 1 300 livres et prévoit que le couple pourra s'installer dans la maison de la famille pendant les quinze années à venir (AD Cantal, 3 E 277-50, M<sup>e</sup> Pierre Bouchy). La lignée « bourg-07 » est représentée à la figure D8.3 de l'Annexe D8.

Chez les chirurgiens trizacois, la transmission s'opère pendant plus d'un siècle par l'alliance d'une aînée et d'un conjoint extérieur, mobilisant d'ailleurs un horizon géographique beaucoup plus large qu'à l'accoutumée dans les unions trizacoises. Le concept de lignée patrimoniale reste pertinent, le patrimoine n'étant pas que foncier<sup>148</sup>. On comprend cependant aisément que le relâchement de la condition originelle (la « maison ») ne résout pas le problème. En effet, la fixité géographique qu'impose la maison-propriété est souvent utile pour identifier l'héritier. En son absence, l'identification du successeur peut s'avérer difficile. C'est la seconde limite majeure.

Analysons ces deux limites à partir de l'information fournie par les listes nominatives. Par exemple, dans le registre d'arpentement de 1752, 212 des 247 cotes sont rattachées de manière certaine à une lignée patrimoniale, avec parfois deux cotes pour un même individu (par exemple Jean Saul, propriétaire et fermier du four banal). Trois cotes sont relatives au clergé (celle du prêtre Antoine Chavaroche, celles de l'église et du cimetière). Nous reviendrons dans le paragraphe suivant sur la douzaine de cotes des grands domaines. Le reste est relatif à des propriétés dont l'appartenance est incertaine (p. ex. « *les héritiers de Jean de Varlès, paroisse d'Auzers* », cote 77, ou « *les héritiers de Marie Chanet, veuve de Poignard d'Anglards* », cote 51<sup>149</sup>). Enfin, quelques cotes citent des individus que nous n'avons pu relier à la généalogie trizacoise, tels « la veuve de Pierre Maleprade » (cote 8) ou « *Antoine Pradelle, domestique de Mr de la Margerie* » (cote 229). Inversement, vingt-trois cotes du bourg correspondent à des personnes qui ne possèdent en propre ni jardin, ni chènevières, ni terres, ni prés, mais dix-neuf d'entre elles ont pu être rattachées à des lignées patrimoniales. Elles indiquent parfois l'état de brassier, journalier, voiturier, mais aussi celle de maréchal (« *Pierre Canille, dit Martel* », cote 92). Ces situations confirment que la lignée patrimoniale peut parfois être disjointe du patrimoine foncier. Ce type de problème a été étudié par Muriel Augustini qui souhaitait combiner informations issues des rôles de taille et reconstitution de familles en appariant les familles et les feux. Elle est parvenue à associer les informations dans environ trois cas sur quatre de manière certaine, le reste étant incertain ou inconnu, et a quantifié les caractéristiques des populations absentes ou sous-déclarées<sup>150</sup>. Les difficultés subsistent dans les listes nominatives plus récentes. Ainsi, dans la liste des électeurs censitaires de 1831, qui privilégie les plus aisés, quatre-vingts des cent-une cotes trizacoises ont pu être rattachées de manière certaine à des lignées, les autres étant rattachées de manière incertaine ou non rattachées<sup>151</sup>. Le registre du premier recensement (1836) pose d'autres problèmes encore car la définition des ménages reposant sur le constat de co-résidence ne coïncide pas avec celle des feux d'Ancien Régime ou des lignées patrimoniales. Le nombre de ménages (300) est donc sensiblement plus élevé que dans toutes les estimations précédentes. D'une part certains ménages comptabilisent des individus mariés employés comme domestiques ou vachers quand leur épouse est recensée dans un ménage différent. D'autre part des ménages de cotes voisines et aux relations familiales manifestes ont été comptabilisés séparément alors qu'ils auraient peut-être été agrégés selon les anciennes modalités de dénombrement. La relation des ménages aux lignées a pu être établie pour 82 % des cotes<sup>152</sup>. Le Tableau 9.9 illustre le lien entre la profession du chef de ménage et le rattachement aux lignées.

---

<sup>148</sup> En 1752, Pierre Duchesne ne possède qu'un minuscule pré de 119 brasses, une parcelle de terre et une chènevière du commun, et en 1831 Pierre Auguste Pascher, fils de François, ne paie que 24 francs de cens.

<sup>149</sup> Marie Chanet a épousé en 1724 Jean Poignant avant d'aller vivre à Anglards.

<sup>150</sup> Elle a aussi étudié en détail la population absente des rôles de taille, en particulier pour les femmes, selon qu'elles étaient célibataires, mariées ou veuves. Elle a encore montré que l'inscription sur les rôles de taille pouvait se faire avec un délai de plusieurs années après la « fondation » de la famille (AUGUSTINI Muriel, « Rôles de taille et fiches de famille... », *op. cit.*, p. 173-198).

<sup>151</sup> L'homonymie est encore source d'ambiguïtés (cinq Dupuy par exemple) que les informations issues de sources proches permettront de lever en partie.

<sup>152</sup> Quelques cotes concernent aussi le clergé (couvent, desservant) et des individus non originaires de la commune. Le taux d'identification devrait progresser avec l'élargissement de la période d'étude qui permettra de cerner le devenir des familles concernées.

Relation du ménage aux lignées	Profession du chef de ménage			Part des ménages d'une ou deux personnes
	Propriétaire	Cultivateur	Fermier	
Ossature de lignée	85	50	3	7 %
Rattaché aux lignées	10	17	-	35 %
Incertain	4	16	6	21,5 %
Total	99	83	9	

**Tableau 9.9.** Recensement de 1836, lien entre la relation aux lignées patrimoniales, la profession du chef de ménage et la taille des ménages

La part des ménages d'une ou deux personnes est très différente dans les deux premières catégories, ce qui confirme le statut précaire des cadets. Les effectifs par profession confirment que les propriétaires sont les plus nombreux dans l'ossature des lignées, mais que des lignées de cultivateurs (*i.e.* non propriétaires) existent en nombre significatif. Le statut de « rattaché aux lignées » correspond *a priori* aux unions entre cadets, mais certains ont hérité en 1836 de l'appellation de propriétaire. Deux raisons très différentes peuvent l'expliquer. Il est possible qu'ils aient réellement acquis une propriété depuis leur union et que leur statut soit reconnu dans la communauté. Mais cela peut aussi révéler un *artefact* de la méthode de reconstitution des lignées, du fait de la méconnaissance de la trajectoire des couples à une date proche de la borne aval de la période d'étude. La reconstruction des lignées patrimoniales se heurte donc globalement à deux types de difficultés, celles liées aux limites imposées par les sources d'une part et celles liées au concept-même de lignée patrimoniale, dont l'adaptation est nécessaire pour décrire plus finement la population villageoise. Nous allons approfondir cette question pour deux groupes de population, les fermiers et les « gens de peu ».

## 2. Fermiers, domaines et lignées patrimoniales

Dans l'arpentement de 1752, une douzaine de cotes sont relatives aux grands domaines. Elles posent des difficultés d'identification. Les domaines sont parfois désignés par leur nom et celui leur propriétaire (p. ex. « *domaine de Lastauves du Sr de la Vaissiere* », cote 174), parfois par le nom du fermier et du propriétaire (p. ex. « *Antoine et Guillaume Pougeol, fermiers du domaine du Sieur de Manclaux* », cote 45), parfois encore par la simple mention d'un métayer ou fermier (p. ex. « *le fermier du domaine de M<sup>e</sup> Demathieu* », cote 161). Les sources nominatives plus récentes entretiennent une même confusion. Dans le registre de grains de 1793, il est aussi difficile de distinguer de quelle quantité de grains disposent respectivement le fermier et le propriétaire. Par exemple, la cote 70 à Leybros porte la déclaration de Jean Galvain, « *cultivateur propriétaire et fermier du domaine du Sieur Journiac* » et indique les quantités de grains avec la mention « *dont seigle de printemps et pois pour ledit Journiac, à partager* ». Parfois, l'incertitude porte sur la place des individus au sein des lignées, comme avec la cote 108 de François Fenolhac au domaine du Moulit, indiquant que les grains sont « *à partager avec Jean Fenolhac son frère et maître* ». Enfin, signalons que les domaines sont parfois cités simplement « pour mémoire » dans certaines listes nominatives, si leurs possesseurs sont privilégiés. Toutes ces difficultés nuisent à la reconstitution des lignées patrimoniales. Cependant, l'examen du corpus de sources montrent la pertinence d'une double reconstitution, la première portant sur les propriétaires de domaines, la seconde sur les fermiers. La transmission des domaines au fil des générations de propriétaires répond pleinement à l'idéal-type « lignée patrimoniale ». Les difficultés concrètes proviennent seulement du flou dans la désignation des propriétaires, qu'il s'agisse de nobles ou de bourgeois. La transmission entre fermiers ne repose pas sur la propriété mais sur l'activité professionnelle<sup>153</sup>. Les fermiers ne sont sans doute pas en mesure d'asseoir une domination sur les

<sup>153</sup> George Augustins mentionne qu'au Moyen-Âge, le droit de fermage était transmis entre générations, ce droit allant de pair avec le rôle de chef du groupe domestique (AUGUSTINS Georges, *Comment se perpétuer ?...*, *op. cit.*, p. 54).

exploitations comme l'ont fait les fermiers des grandes plaines céréalières<sup>154</sup>, mais ils peuvent présenter des caractères les rapprochant des classes aisées<sup>155</sup>. Alfred Durand évoque l'existence dans les massifs auvergnats « *de véritables dynasties de fermiers connues à plusieurs lieues à la ronde [...] avec certaines fermes exploitées de père en fils depuis quatre ou cinq générations* »<sup>156</sup>. Ces dynasties développent des stratégies de promotion familiale avec leurs cadets, allient leurs filles à la bourgeoisie. C'est dans cette logique qu'il ne semble pas inapproprié d'utiliser l'idéal-type « lignée patrimoniale » pour des fermiers. Une lignée semble particulièrement correspondre à ce type de comportement, celle des Galvain<sup>157</sup>. Elle apparaît à Trizac avec Pierre Galvain, qui épouse en 1704 Jeanne Dapon et s'établit comme métayer au Manclaux, le domaine le plus proche du bourg. Ce n'est pas un Trizacois (son père vient du Vignonet, sa mère d'Auzers). Son fils aîné Géraud épouse en 1734 Catherine Robert et signe le 25 septembre 1739 un bail afferme pour quatre ans pour le domaine du Manclaux appartenant à Mr Guillaume Broquin, sieur du Manclaux<sup>158</sup>. Les deux époux décèdent à l'été 1751, laissant plusieurs enfants en bas âge. Marguerite Galvain, la fille aînée du couple n'a que quinze ans quand elle épouse Antoine Dufayet en novembre de la même année, et le nouveau couple reprend l'exploitation du domaine<sup>159</sup>. Jean Galvain, frère cadet de Marguerite se marie en 1762 avec Valérie Chalchat, une aînée de Chavaroche. Il n'a que vingt ans et son beau-frère est son tuteur. Antoine Dufayet et Marguerite Galvain ont quinze enfants entre 1753 et 1781. Leur fille aînée Gabrielle Dufayet se marie en 1782 avec Jean Salsac et leurs enfants naissent au Manclaux. Après 1793, Gabrielle Dufayet et son époux quittent Trizac pour la paroisse voisine de Collandres<sup>160</sup>, mais les domaines restent une affaire de famille comme l'atteste le bail passé le 27 pluviôse an 3 (15 février 1795) entre Marie Magdelaine Elisabeth Broquin, dite Manclaux et Géraud Galvaing, cultivateur de Leybros. Géraud Galvaing est en effet le fils aîné de Jean Galvain (du couple [921]) qui avait quitté Le Manclaux en 1762 et le cousin germain de Gabrielle Dufayet, et la bailleuse est la fille de Guillaume Broquin, sieur du Manclaux qui avait affermé son domaine en 1739. Cette généalogie croisée des bailleurs et preneurs de domaine montre une réelle continuité de leurs relations. Elle permet à certains couples de fermiers de s'installer dans la durée et de mettre en œuvre de véritables stratégies familiales, s'appuyant sur les ressources du réseau familial pour promouvoir leur réussite<sup>161</sup>. L'idéal-type « lignées patrimoniales » peut donc être adapté pour ces « dynasties de fermiers ».

<sup>154</sup> L'emprise des fermiers a été telle que le terme de « *fermocratie* » a été employé (BÉAUR Gérard, *Histoire agraire de la France...*, op. cit., p. 104).

<sup>155</sup> Dans le Roannais, les fermiers (grangers selon l'appellation régionale) se retrouvent souvent dans les cotes fiscales supérieures et dominant la société rurale avec les gros marchands (DONTENWILL Serge, *Du terroir au pays...*, op. cit., p. 147-168).

<sup>156</sup> DURAND Alfred, *La vie rurale dans les Massifs...*, op. cit., p. 167-168.

<sup>157</sup> Voir la représentation de la lignée à la figure D8.4 en Annexe D8.

<sup>158</sup> L'acte est passé à Saignes chez M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Forestier (AD Cantal, 3 E 279-469). Le bail indique que le précédent fermier était Guillaume Pougeol. Le domaine comprend trente têtes d'herbage. La lignée décrite ici est référencée « Le Manclaux-01 ».

<sup>159</sup> Antoine Dufayet afferme alors le domaine qu'il possède à Ternat (cf actes de quittance avec Antoine Bourghade le 30 mai 1757 (AD Cantal, 3 E 277-58, M<sup>e</sup> Claude Bouchy) et avec François Chanut le 20 juin 1763 (AD Cantal, 3 E 277-58, M<sup>e</sup> Claude Bouchy).

<sup>160</sup> La date de leur départ n'est pas exactement connue mais en 1793 Jean Salsac est encore « *fermier de la citoyenne Broquin* » au Manclaux lors de la déclaration de grains. Le décès de Jean Salsac est déclaré le 18 avril 1811 (AD Cantal, 5 Mi 110/4, vue 235/400) et celui de Gabrielle Dufayet le 26 décembre 1818 (AD Cantal, 5 Mi 110/4, vue 325/400). Plusieurs de leurs enfants alors qualifiés de « *fermiers de Mr Reymond* ». La lignée familiale a probablement pris en charge un autre grand domaine. Les parents de Gabrielle l'ont certainement accompagnée et décèdent aussi à Collandres.

<sup>161</sup> Le comportement observé chez les couples de cet exemple fait penser à ce qu'a constaté Giovanni Levi pour certaines familles élargies de métayers de Santena. Il a montré que les frères de la famille Perrone faisaient coïncider l'étendue des métairies qu'ils prenaient en charge au nombre de bras qu'ils pouvaient mobiliser, et s'adaptait au fil des aléas démographiques, quitte à échanger les métairies dans un cercle restreint (LEVI Giovanni, *Le pouvoir au village...*, op. cit., p. 66-70). À la génération G9, la lignée n'est plus présente au Manclaux,

### 3. « Gens de peu » et lignées patrimoniales

L'idéal-type « lignée patrimoniale », qui suppose l'existence d'un patrimoine, exclut *a priori* les non propriétaires, familles démunies ou cadets dépendants. La montagne trizacoise n'est pas une voie de passage naturelle pour les errants et seules quelques mentions rapportent le décès de mendiants<sup>162</sup>. Dans trois cas seulement, tous postérieurs à 1800, le terme de mendiant est employé lors du décès d'habitants de la paroisse. La reconstitution des familles et des lignées indique qu'ils sont liés à des familles de cadets. L'exemple d'Anne Mary est représentatif. Elle décède à Lavaissière le 4 floréal an 12 (24 avril 1804), « *médiane âgée d'entour quatre-vingts ans, veuve en premières noces de Pierre Sol, née au lieu de Lieuchy* »<sup>163</sup>. L'acte indique qu'elle n'est pas totalement isolée, puisque l'un des déclarants est son neveu Jean Robert, fils de Barthelemy et de Louise Mary. La lignée reconstituée est une lignée de métayers, marquée par une grande mobilité. Les parents d'Anne, Guillaume Mary et Marguerite Broquin sont nés successivement à Lieuchy, à Chavaroche, au Moulit puis à Marladet, village d'Auzers. Les enfants de l'aîné Barthelemy, marié en 1736, sont nés alternativement à Lieuchy où il s'est établi et au Moulit. Anne Mary avait trente-six ans quand elle a épousé Pierre Sol, un maçon de trente-cinq ans, originaire du diocèse de Limoges et établi à Trizac depuis une dizaine d'années. Après son décès en 1775, Pierre Sol, maître maçon, est inhumé dans l'église paroissiale<sup>164</sup>. La mobilité professionnelle continue, puisque les enfants de Jean Robert (marié en 1768 de Marie Escalier) naissent à Lieuchy et Lavaissière. Leur héritier, un autre Barthelemy Robert est encore fermier à Lavaissière lors de son mariage en 1793 avec Marie Anne Aurié. Le contrat de mariage témoigne d'une réussite sociale certaine de la lignée puisque l'épouse est dotée de 2 300 livres. Une semaine plus tard, Jeanne Robert, sœur cadette de Barthelemy, se marie à son tour apportant 2 200 livres de dot<sup>165</sup>. La réussite n'est cependant pas toujours au rendez-vous et les trajectoires des familles démunies montre souvent que la misère persiste au fil des générations.

Un autre exemple est celui de Pierre Galtier, fils d'Antoine Galtier, cadet d'une bonne famille locale. Lui-même cadet, Pierre épouse en 1736 Anne Clavel, originaire de Sauvat qui réside à Trizac depuis longtemps<sup>166</sup>. Cadet issu de cadet, il ne possède guère de biens. L'arpentement de 1752 indique qu'il exerce la profession de tailleur, n'a pas de maison et seulement un petit potager et une chènevière du commun. En 1789, il ne paie que 3 l. 19 s. 9 d. de taille. Le registre de déclaration de grains de 1793 le montre toujours aussi démuné puisqu'il ne déclare aucun grain et que son fils aîné, Pierre, ne déclare que huit quarts de seigle pour quatre bouches à nourrir. Pierre Galtier et Anne Clavel ont plusieurs filles, dont Antoinette qui décède à cinquante-quatre ans en 1804 dans sa maison natale. Sa sœur Jeanne déclare le décès. Antoinette était célibataire et exerçait « *profession de médiane* »<sup>167</sup>. Jeanne reste aussi célibataire jusqu'à son décès en 1824. C'est par le plus jeune frère Nicolas, né en 1755 que la lignée se poursuit, en dépit des difficultés. Nicolas Galtier est en effet au

---

et elle semble avoir recentré son activité vers la commune de Collandres où sont partis plusieurs couples de la lignée.

<sup>162</sup> Outre quelques personnes anonymes, on a relevé les décès d'une « Labronde médiane » en 1703, de Michel Malbec de Saignes en 1736, d'Antoine Plantecoste de Cheylade en 1765, de Françoise Estieu de Dienne en 1813 et de Louis Messy de Riom en 1825. Le seul mendiant de provenance très lointaine est dénommé Jean natif de La Chapelle Montmartin dans le Berry le 2 février 1807.

<sup>163</sup> AD Cantal, NMD 5 Mi 440/1, vue 151/391.

<sup>164</sup> Cette pratique initialement peu répandue à Trizac est devenue plus fréquente après 1750, mais elle est restée une prérogative des élites locales. L'inhumation de Pierre Sol dans l'église s'explique peut-être par le rôle qu'il aurait pu avoir dans l'entretien du monument. Ces inhumations ont brutalement cessé après la déclaration royale de 1776 suivant « *les plaintes touchant les inconvénients des inhumations fréquentes dans les églises* » et préconisant l'éloignement des cimetières pour des raisons sanitaires ; voir *Déclaration royale concernant les inhumations*, Versailles, 10 mars 1776.

<sup>165</sup> AD Cantal, 3 E 277-76, M<sup>e</sup> Pierre Dupuy.

<sup>166</sup> Cette lignée est référencée « bourg-59 » (Annexe D8, figure D8.5).

<sup>167</sup> AD Cantal, NMD 5 Mi 440/1, vue 162/391.

centre d'une « affaire » importante en 1776, lors de la levée de la milice à Mauriac, comme le révèle un dossier de l'intendance de Clermont. Le syndic de Trizac adresse une supplique à l'intendant d'Auvergne<sup>168</sup> :

*Supplie humblement Pierre Galtier tailleur d'habits habitant du bourg de Trizac, élection de Mauriac, disant qu'il est né sans aucune fortune n'ayant pas même de domicile à lui propre, ne tenant qu'à titre de loyer la maison qu'il occupe, que jusqu'à présent, il avait fait en sorte de faire subsister par l'exercice de son métier de tailleur sa femme et ses enfants, mais qu'au moment présent, il est hors d'état de continuer de se procurer les besoins les plus nécessaires à la vie, étant d'un âge très avancé, tout son secours résidait dans la personne de Nicolas Galtier, son fils cadet à qui il avait appris sa profession de tailleur, et il vient de lui être enlevé par un événement le plus malheureux.*

Suit la description du tirage de la milice à Mauriac le 21 mars 1776, destiné à désigner un milicien pour la quinzaine de paroisses de la région : « lorsqu'on procédait à la revue et mesure des garçons [...] Nicolas Galtier s'étant écarté en propos dont il ne connaissait pas la conséquence, ou parce qu'il se trouva un peu épris de vin, du respect et de la soumission dus [au subdélégué] fut déclaré milicien » et emprisonné à Mauriac, le tirage étant annulé pour tous les autres garçons. Les requérants ajoutent que les deux frères de Nicolas sont l'un « au service de sa majesté dans le régiment de Condé », l'autre « l'autre au service de monsieur de St Estienne<sup>169</sup>, après avoir également servi sa majesté plus de quinze ans en qualité de soldat ». La requête demande la remise en liberté de Nicolas. Le curé de Trizac, Fontanges, ajoute en bas de page « sans entrer dans le détail de ce qui se passa à Mauriac où je n'étais pas, je certifie tout le reste véritable, et je prie sa grandeur de prendre en pitié cette pauvre famille ». Le dossier contient aussi le placard daté du 2 avril 1776 qui affiche la condamnation du réfractaire par l'intendant Charles Antoine Claude de Chazerat :

*De par le roi [...] le nommé Gattier (sic) garçon tailleur de la paroisse de Trizac se serait livré à des propos injurieux qui tendaient à une révolte générale [...] nous intendant avons déclaré ledit Nicolas Gattier de la paroisse de Trizac soldat du sort [...] ordonnons qu'il servira en ladite qualité pendant l'espace de dix années [...] et que les dites paroisses seront pour cette année dispensées de procéder à aucun tirage ».*

Les difficultés d'une famille misérable ont probablement peu pesé pour les autorités qui ont trouvé dans le comportement du jeune Trizacois une habile manière de relâcher les tensions liées au tirage pour l'ensemble des paroisses du voisinage. Il s'avère cependant que Nicolas Galtier n'a certainement pas passé dix ans sous les armes, puisqu'il se marie en 1781 à Saint-Vincent avec Françoise Colombier, dotée de 100 livres seulement. Ses parents le désignent pour leur héritier, à charge pour lui de constituer ses frères et sœurs<sup>170</sup>. Métayers mobiles comme petits artisans de village

---

<sup>168</sup> La requête porte les signatures des membres de la communauté : Fenolhac de Prades, Pagis syndic, de Chavaroche (noble), Bouchy Labesseyre (notaire), Fenolhac, Boutoute chirurgien, Duchesne chirurgien... Le dossier contient aussi le procès-verbal du subdélégué indiquant qu'il s'agit « de la première mutinerie que j'ai éprouvé dans mes opérations de tirage » au cours de ces trente années d'exercice (ce p.v. est signé par les syndics et notables habitants des paroisses concernées). Sources : AD Puy-de-Dôme, 1 C 5281, archives intendance – milice.

<sup>169</sup> Il s'agit sans doute d'Ignace de Bosredon, chevalier, baron de Saint-Etienne, comte du Val (*L'intermédiaire des chercheurs et curieux*, Année 66, vol. 93, n° 1737, 1930, p. 879-880). Né Ignace Dubois le 3 mai à Saint-Cirgues de Malbert, descend d'une famille de notaires de Saint-Etienne (de Chomeil) près de Riom, il a acheté en 1775 pour 230 000 livres plusieurs seigneuries dont la seigneurie de Chaumont à Menet à Jean-Charles de Chabannes (JUIILLARD Marcel, « Thynières et ses seigneurs », *Revue de Haute-Auvergne*, tome 35, 1957, p. 219-252).

<sup>170</sup> Le CM mentionne Antoine et Pierre, les deux frères plus âgés que Nicolas cités dans la requête de 1776 (dotés de 100 L) et Jeanne sa sœur dotée de 200 L. L'autre sœur, Antoinette, n'est pas dotée mais les époux sont chargés de la « loger et entretenir tant en santé qu'en maladie en rapportant néanmoins son travail au profit dudit futur

ont des préoccupations identiques, assurer la survie de leur famille et transmettre leur peu de biens à la génération suivante. Cela justifie que l'idéal-type « lignée patrimoniale » puisse s'appliquer à eux. Bien entendu, le contexte social et économique de ces familles diffère de celui des laboureurs aisés et des propriétaires, mais les caractéristiques du modèle devraient être à même d'en rendre compte.

### III. La lignée patrimoniale, un concept opérant dans le contexte trizacois ?

Le premier intérêt de la lignée patrimoniale est d'éclairer les comportements individuels en les contextualisant dans un cadre qui embrasse une parenté élargie à la fois latéralement et dans la profondeur généalogique. C'est à la fois un modèle, dont nous venons de voir qu'il semblait pouvoir s'appliquer à une large portion de la population villageoise et un outil. Grâce à la simplification que permet la réduction d'échelle, cet outil peut être utilisé à différentes fins. Nous allons illustrer comment il permet de formaliser des stratégies collectives, d'éclairer la stratification de la communauté villageoise et d'en accompagner les évolutions au fil du temps. Ces objectifs justifieront de définir et développer de nouvelles variables explicatives.

#### A. Une échelle qui permet de mettre en évidence des comportements

##### 1. Un « zoom arrière » pour observer et comprendre les comportements

Nous venons d'illustrer le gain de connaissance que permettait la contextualisation au sein des lignées des comportements individuels et familiaux. Parallèlement à l'école micro-historique, s'est développée à partir des années 1980 une manière de faire de l'histoire qualifiée d'« *event tree history* » ou d'« *event history analysis* ». Comme en micro-histoire, il s'agissait de choisir l'individu comme unité d'analyse, mais en privilégiant une approche formalisée plutôt que simplement narrative<sup>171</sup>. Il s'agit par exemple, en démographie historique, d'analyser comment le comportement à un instant donné est influencé par les événements passés : comment un projet migratoire s'insère-t-il dans un parcours de vie ? dans quelle mesure le comportement démographique d'un couple est-il sensible au nombre d'enfants vivants du couple ou à une modification de sa situation professionnelle<sup>172</sup> ? Ce type d'approche demande une description fine des événements génériques (naissance, décès, union, changement professionnel, migration...) dont la diversité peut rapidement conduire à des séquences complexes. Mais on peut aussi étudier les événements individuels pour y détecter, sinon des invariants, du moins des répétitions, des régularités. La recherche de situations typiques dans lesquelles les acteurs tendent à répéter les mêmes comportements est l'une des ambitions de la modélisation en histoire<sup>173</sup>. On peut qualifier de « motifs » ces situations typiques et

---

*époux* ». On peut penser qu'Antoinette, la mendicante de 1804, était dans un état physique ou mental qui ne lui laissait pas espérer une union future (AD Cantal, 3 E 243-495, M<sup>e</sup> Dolivier).

<sup>171</sup> LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux... », *op. cit.*, p. 14.

<sup>172</sup> Au-delà de la maîtrise des techniques de traitement des données, ces approches demandent de conserver le soin nécessaire à l'interprétation des données. Par exemple, quand Alain Becchia étudie le comportement matrimonial des lignées conjointement aux mutations sociales dans une commune de la région parisienne, il écrit « l'interprétation de la mutation vigneron/blanchisseur sera en effet très différente selon les antécédents lignagers de chacun des deux conjoints » ; voir BECCHIA Alain, « Étude des comportements... », *op. cit.*, p. 33. Ce type de méthode peut demander de recourir à des méthodes statistiques telle que la régression logistique ou les probabilités conditionnelles. Voir par exemple COURGEAU Daniel, LELIÈVRE Eva, « Analyse démographique de biographies. Présentation d'un manuel de l'INED », *Population*, Vol. 44, n° 6, 1989, p. 1233-1238 ; COURGEAU Daniel, LELIÈVRE Eva, « L'approche biographique en démographie », *Revue française de sociologie*, Vol. 31, n° 1, 1990, p. 57-74.

<sup>173</sup> Ce type d'approche s'inscrit dans la dialectique spécificité / reproductibilité. Pour l'identification de situations typiques pour « mettre en lumière les éléments caractéristiques d'un modèle » voir par exemple LEVI Giovanni, *Le pouvoir au village...*, *op.cit.*, p. 65-66.

récurrentes<sup>174</sup>, ce terme étant plus commun chez les ethnologues, les sociologues ou les folkloristes que chez les historiens. Françoise Zonabend a montré dans son étude à Minot l'importance du « *temps familial perpétuellement recréé par la connaissance transmise et apprise des généalogies ; rythmé par la succession des générations ; mémorisé à partir d'un stock de prénoms ; introduit l'homme dans son vécu social. Un vécu fait de contraintes acceptées, de normes imposées par l'appartenance à un ensemble de consanguins, à un réseau d'alliés, à des ancêtres disparus. Ce temps, en fait, sert à penser l'homme social, un homme qui est avant tout un parent* »<sup>175</sup>. Cette mémoire, perpétuée au fil des générations, permet de comprendre pourquoi des attitudes que l'on pourrait qualifier de stéréotypés se reproduisent dans des situations similaires. Si dans un passé plus ou moins lointain, ou ailleurs dans la communauté ces attitudes ont montré une certaine efficacité, leur répétition est logique. Nous avons déjà évoqué (Chapitre 8, § II.A.3) l'existence de renchaînements d'alliance dans une chaîne généalogique, en prenant des exemples d'unions simultanées de parents et de leurs enfants de lits précédents, ou d'unions avunculaires. On parle de renchaînement dès que deux couples partagent deux paires d'ancêtres<sup>176</sup> et identifier les renchaînements suppose donc une reconstitution la plus fidèle possible des ascendances<sup>177</sup>. Nous allons préciser les différentes formes de renchaînements en les replaçant dans une perspective multi-générationnelle.

## 2. Formes et fonctions des renchaînements d'alliance

On parle de renchaînement dès lors que deux couples partagent deux paires d'ancêtres. Il peut prendre plusieurs formes, comme l'union croisée, synchronisée ou décalée dans le temps, de deux frères avec deux sœurs. Identifier les renchaînements est une tâche ardue car de nombreuses configurations induisent des renchaînements. Elles peuvent impliquer une ou plusieurs générations, être en ligne directe ou via les consanguins, ou encore concerner plusieurs maisons entre lesquelles circulent dots et épouses...<sup>178</sup>. Les identifier sans ambiguïté requiert une reconstitution généalogique la plus complète possible. C'est sur la base de telles reconstitutions que Serge Lamaison a employé la recherche automatique pour identifier les circuits de renchaînement<sup>179</sup>. Ce type de reconstitution n'échappe pas au danger d'une sur-interprétation, l'ordinateur matérialisant un circuit qui satisfait bien les critères exprimés par le chercheur, mais qui ne fait peut-être pas sens chez les familles concernées<sup>180</sup>. C'est la raison pour laquelle nous nous concentrons ici sur les renchaînements

---

<sup>174</sup> DUFOIX Stéphane, « Le motif dans le tapis. L'histoire dans le travail de Pierre Bourdieu », dans DUFOIX Stéphane et LAVAL Christian, *Bourdieu et les disciplines*, Presses Universitaires de Paris, 2018, p. 63-87.

<sup>175</sup> ZONABEND Françoise, *La mémoire longue...*, op. cit., p. 308.

<sup>176</sup> Voir les travaux de Martine Ségalen en Bretagne (SEGALEN Martine, « L'usage de la généalogie dans une recherche sur les structures de parenté dans le pays Bigouden sud », *Annales de démographie historique*, 1984, p. 71-78) et ceux de Pierre Lamaison en Gévaudan (LAMAISON Pierre, « Les stratégies matrimoniales... », op. cit., p. 727).

<sup>177</sup> Pierre Lamaison évoque 1 900 couples et des reconstructions de la généalogie ascendante sur 8 à 10 générations. Martine Segalen a travaillé sur une base de 5 000 individus, mais elle a limité en pratique l'analyse des renchaînements aux arrière-grands-parents, partant du principe que la mémoire généalogique des individus concernés ne remontait pas au-delà. Les renchaînements impliquant une plus grande profondeur généalogique étaient par conséquent fortuits et les étudier n'a pas d'intérêt.

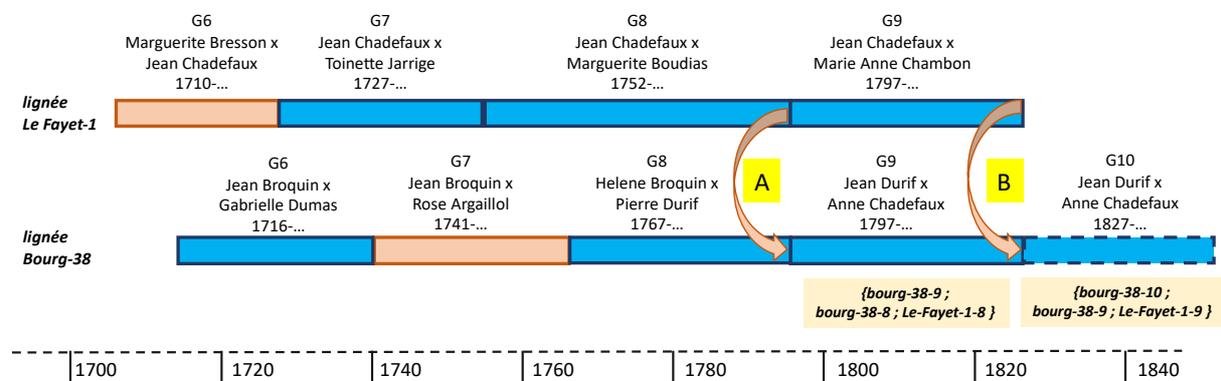
<sup>178</sup> On trouve des schémas des divers types de renchaînement chez LAMAISON Pierre « Les stratégies matrimoniales... », op. cit., p. 736 ; et chez HADDAD Élie, « Système de parenté et histoire sociale : éléments pour un débat. Introduction », *L'Atelier, revue du Centre de recherches historiques (CRH)*, n°19 bis Les règles de la parenté, entre histoire et anthropologie, 2018 (revue électronique), <https://doi.org/10.4000/acrh.8684>.

<sup>179</sup> « On se trouvait donc en présence d'une multitude d'échanges entre lignées patrimoniales, que la théorie des graphes allait permettre d'analyser ». L'analyse informatique des données, avec la prise en compte de critères pour sélectionner les cycles jugés pertinents a permis d'identifier les échanges matrimoniaux avec les « circuits de dots » et « 1 900 femmes échangées » entre les lignées (LAMAISON Pierre, « Les stratégies matrimoniales... », op. cit., p. 728).

<sup>180</sup> On peut penser par exemple à un circuit identifié autour de « l'ostal Tichit » et impliquant quatorze unions entre 1682 et 1823.

directement identifiables entre deux lignées et restreints à deux ou trois générations consécutives. Suivant cette logique, Martine Segalen a identifié des unions de veufs et de veuves qui se marient en même temps que leurs enfants du premier lit (parents et enfants ont alors des ancêtres en commun, ainsi que leurs descendants). C'est une configuration que nous avons déjà rencontrée à Trizac (Chapitre 8, § II.A.3). Un autre exemple est celui du mariage le 11 janvier 1769, de Louis Lacroix, 42 ans, originaire de Salins, avec Marguerite Couderc, 33 ans, tous deux veufs<sup>181</sup>. Le même jour, Bernard Lacroix, 18 ans et fils du premier lit de Louis (avec Agnès Serre) épouse Jeanne Chassaigne, 15 ans, et fille du premier lit de Marguerite Couderc (avec Jean Chassaigne). Le jeune époux s'installe à Lavaissière où il prend en charge avec son grand-père maternel l'exploitation du domaine du sieur de Peyrelade<sup>182</sup>. Simultanément, les parents remariés s'installent à Salins où naît en décembre 1769 leur première fille, Jeanne<sup>183</sup>. Le double mariage est manifestement lié aux activités professionnelles des deux familles. Il assure la continuité des deux lignées (une à Trizac, une à Saint-Chamant), et celle de l'exploitation du grand domaine de Lavaissière à Trizac.

Une deuxième forme classique de renchaînement a déjà été évoquée lors de l'analyse de la lignée « bourg-38 » des Broquin Bobou. Nous avons alors noté (figure 9.3) l'existence de deux Anne Chadeaux qui ont épousé à une génération d'écart Jean Durif en 1797 puis son fils Jean en 1827. Ce renchaînement est illustré à la figure 9.7 qui reprend les éléments de base du modèle de lignée patrimoniale introduits à la figure 9.1. Les deux épouses sont issues de la même lignée du Fayet (« Le Fayet-1 »). La première épouse est née en 1762, fille de Jean Chadeaux et Marguerite Boudias (couple [MOU-52], G8, code [A] pour l'épouse sur la figure 9.8). La seconde est sa nièce, née en 1802 de son frère Jean Chadeaux et de Marie Anne Chambon (code [B] pour l'épouse sur la figure 9.8). Elles sont donc à l'origine tante et nièce, et du fait de leurs mariages belle-fille et belle-mère. Les deux mobilités d'épouses s'opèrent dans le même sens et ce type de renchaînement ne « ferme » donc pas un circuit d'échanges.



**Figure 9.8.** Modèle et illustration du renchaînement d'alliances entre deux lignées sur deux générations

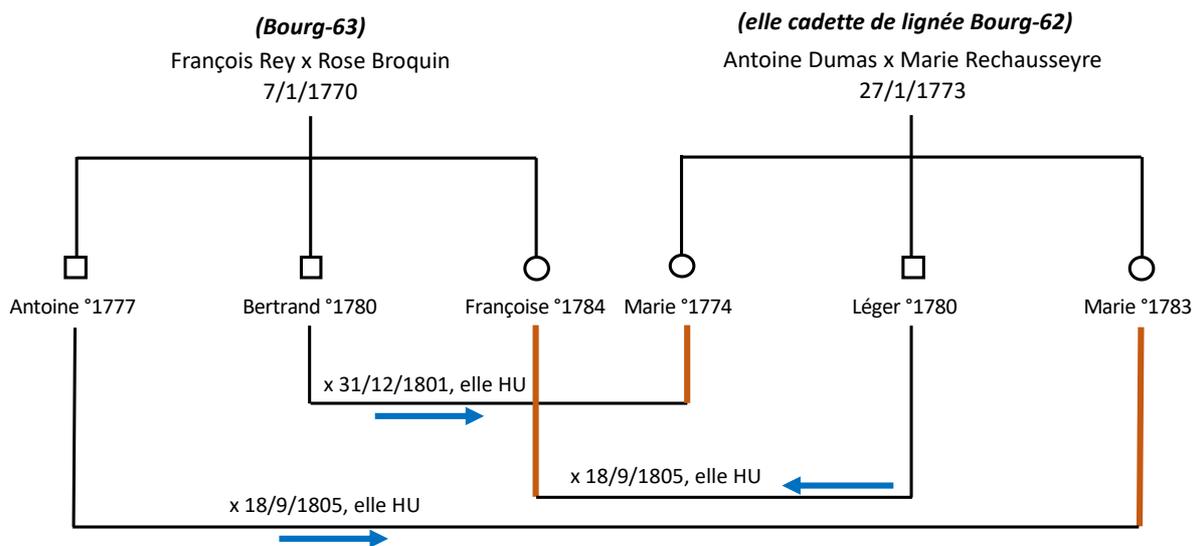
Curieusement, la lignée « Le Fayet-1 » semble répéter les renchaînements, puisque nous en avons identifié quatre en six générations. L'un de ces renchaînements correspond à une double union

<sup>181</sup> AD Cantal, 5 Mi 439/3-B, vue 407/420.

<sup>182</sup> Le grand-père maternel est Claude Couderc dont on connaît le bail qu'il a passé en 1773 pour la gestion de ce domaine avec Philippe Balthazard d'Humières seigneur d'Escorailles et Antoine Joseph De Lavaissière de Lavergne seigneur de Peyrelade (AD Cantal, 3 E 288-108, M<sup>e</sup> Jean Antoine Cabanes à Saint-Chamant). Le domaine dont il est question était auparavant dans la famille de Chazelles dont les deux bailleurs ont épousé les descendantes, Gabrielle et Marguerite de Chazelles. Le bail de 1773 indique que le fermier est en charge du domaine depuis 1762.

<sup>183</sup> Au baptême de Jeanne Lacroix, le parrain est Claude Couderc, son grand-père maternel et la marraine Jeanne Chassaigne, qui est à la fois sa sœur utérine et sa belle-sœur (AD Cantal, 5 Mi 647/7, vue 31/63). Le couple de parents a six enfants entre 1769 et 1777 ; le jeune couple ne devenant parents qu'en 1773, étant donné le jeune âge de la mère lors de son union.

parents/enfants comme dans le cas précédent de Louis Lacroix. Jean Chadeaux, marchand au Fayet (G6 de la lignée), est veuf depuis huit mois de Marguerite Bresson quand il épouse en secondes noces Gabrielle Vidal<sup>184</sup>. Huit enfants sont nés de sa première union. Sa seconde épouse habite le Vaultier à Saint-Vincent. Elle est veuve de Pierre Jarrige. Le contrat de mariage prévoit une double union, avec le mariage conjoint de leurs enfants Jean Chadeaux, que son père désigne comme son héritier, et Toinette Jarrige. Gabrielle Vidal donne dès alors à sa fille les quatre-cents livres qui lui restent dues sur sa constitution. Mais Jean Chadeaux et Toinette Jarrige sont trop jeunes pour être mariés : ils n'ont que douze et quinze ans. Leur mariage, célébré seulement quatre ans plus tard, le 22 novembre 1727, assure la perpétuation de la lignée. Le dernier exemple concerne deux lignées du bourg. Il constitue presque, par sa forme, un cas d'école et concerne une triple union entre les enfants de deux couples du bourg (figure 9.9).



**Figure 9.9.** Schéma du triple mariage entre frères et sœurs de deux lignées (les segments de couleur indiquent les héritiers, les flèches indiquent le sens des apports)

Les deux lignées sont d'un niveau économique comparable. Dans la première, François Rey, mulatier, paie en 1789 12 L. 9 s. 3 d. de taille. Dans la seconde, Marie Rechausseyre n'est cependant qu'une cadette. Son aînée a épousé Jean Dumas qui cotise 17 L. 7 s. 9 d. en 1789, mais la cadette est veuve et ne cotise que 2 L. 2s. 11 d. En 1801, Bertrand Rey épouse en gendre l'aînée des filles de Marie Rechausseyre, apportant 200 francs et s'engageant à venir vivre à même pot et feu chez l'épouse<sup>185</sup>, qui décède en couches avec son premier enfant en janvier 1803. Deux ans plus tard, c'est une double union qui se noue entre les fratries le 18 mai 1805. Antoine Rey épouse en gendre la plus jeune Marie, que sa mère institue héritière, en remplacement de sa défunte sœur. Il s'engage à apporter 200 francs dans la famille de l'épouse. Symétriquement, Léger Dumas épouse Françoise Rey que ses parents instituent héritière. Léger Dumas n'apporte aucun pécule mais il cède tous ses droits héréditaires à Trizac à son beau-frère Antoine<sup>186</sup>. Cette séquence de trois unions illustre les stratégies développées par les deux familles, qu'elles soient ou non à la tête de lignée, pour assurer la transmission et préserver l'avenir<sup>187</sup>. Elle confirme encore que l'institution de filles en aînées est une pratique courante.

<sup>184</sup> AD Cantal, 3 E 277-68, M<sup>e</sup> François Duclaux.

<sup>185</sup> AD Cantal, 3 E 277-74, M<sup>e</sup> Jean Dupuy.

<sup>186</sup> Les deux CM sont à la cote AD Cantal, 3 E 277-75, M<sup>e</sup> Jean Dupuy.

<sup>187</sup> Ces adaptations ne les prémunissent pas pleinement. La reconstitution des familles montre que Marie Dumas, épouse d'Antoine, décède aussi des suites de ses premières couches en octobre 1807. Bertrand Rey et Antoine Rey, tous deux veufs se remarient le même jour en 1809, Antoine reste au bourg et Bertrand part vivre à Menet. Leur aînée Françoise assure la pérennité de la lignée.

### 3. Un exemple de comportement spécifique, les « dynasties d'ecclésiastiques »

Les vocations sacerdotales peuvent être qualifiées d'« affaire de famille » selon Guy Brunet et Alain Bideau qui ont mis en évidence, grâce à la reconstitution des familles de la Valserine, que les vocations se concentraient dans un nombre restreint de familles. Ils ont étudié les caractéristiques démographiques de ces familles pour y identifier des indicateurs distinctifs, par exemple relatifs au degré d'observation des prescriptions religieuses ou à la pratique du célibat tardif. Ils estiment que « *la vocation sacerdotale au sein de quelques familles ne semble pas répondre à une stratégie de retrait du marché matrimonial [... mais] laisse envisager une réelle attirance pour la religion* »<sup>188</sup>. S'intéressant au recrutement du clergé, Serge Brunet a pu parler de « *montagnes à prêtres* » et qualifier certains diocèses de « *châteaux d'eau* » cléricaux. Il a montré que dans le val d'Aran pyrénéen, les cadets destinés à la prêtrise bénéficiaient d'un effort de la famille qui concentrait sur eux l'effort d'éducation<sup>189</sup>. Christian Estève a montré qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle encore, le recrutement sacerdotal demeurait très actif à Trizac et dans les paroisses voisines du Monteil, d'Auzers et de Moussages<sup>190</sup>. À Trizac, la « *stratégie de retrait du marché matrimonial* » fait figure d'exception<sup>191</sup>. Se combinent plutôt un réel fond religieux et des volontés familiales teintées de préoccupations économiques (le titre clérical assis sur les terres évite leur dispersion) et sociales, puisque le prêtre joue un rôle important dans la communauté et contribue au prestige de sa famille. La reconstitution des lignées patrimoniales permet de mettre en évidence des « familles à prêtres »<sup>192</sup>. Ainsi, une lignée de marchands de Vrauzans en révèle plusieurs au fil des générations. À la génération G5, Bertrand Mathieu et Ligière Dupuy, mariés en 1689 ont quatre fils et une fille. Deux des garçons, François et Louis deviennent prêtres. Le premier est prêtre communaliste à Trizac<sup>193</sup>, le second prêtre à Moussages<sup>194</sup>. Michel Mathieu succède à son père. Époux de Marguerite Broquin, il teste à la veille de son décès, le 17 avril 1741. Il a alors deux filles vivantes et sa femme est enceinte. Il la charge de désigner son héritier avec le conseil de ses deux frères prêtres<sup>195</sup>. Son fils posthume Louis naît le mois suivant, et devient prêtre à son tour<sup>196</sup>. Marguerite Mathieu en 1748 puis son fils Louis Duclaux en 1797 sont les héritiers successifs de la lignée. En 1821, Louis Duclaux constitue à son fils aîné Jean-François âgé de vingt-quatre ans « *pour seconder [ses] pieuses intentions [...] lequel se destine à l'état ecclésiastique [...] une pension annuelle et perpétuelle de quatre-vingts francs* »<sup>197</sup>, laquelle a remplacé le titre clérical. Sur la longue durée, des comportements se répètent, témoignant d'une « culture familiale » que la reconstitution des lignées permet d'identifier. Le changement d'échelle, de l'individu à la famille puis à la lignée s'avère utile. Des faits qui, isolés, relèvent du conjoncturel, acquièrent une cohérence par leur répétition et mise en série. Des exemples illustrant les décisions de migrer à longue distance auraient révélé de semblables caractères. Ils montrent que les comportements des individus et des familles sont influencés par celui de leurs prédécesseurs et que le modèle de l'idéal-type « lignée patrimoniale » dépasse cette seule dimension patrimoniale.

<sup>188</sup> BRUNET Guy, BIDEAU Alain, « La vocation sacerdotale... », *op. cit.*, p. 215-228.

<sup>189</sup> BRUNET Serge, « Le prêtre et sa famille : historiographie du recrutement, le cas des Pyrénées centrales aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de démographie historique*, 107, n° 1, 2004, p. 163-195

<sup>190</sup> ESTÈVE Christian, « Le recrutement sacerdotal... », *op. cit.*, p. 639.

<sup>191</sup> Nous avons vu au Chapitre 8 le cas de la famille de Chazelles où les carrières ecclésiastiques des garçons comme des filles répondait à la nécessité de ne pas diviser le patrimoine de la lignée.

<sup>192</sup> L'identification des prêtres reste difficile. Ils peuvent apparaître dans les registres paroissiaux s'ils décèdent dans la paroisse, ou comme parrains de leurs neveux et nièces. On peut aussi les identifier dans les registres de notaires, grâce aux titres cléricaux que leur constitue leur père. Nous n'avons pas entrepris leur recensement systématique et les exemples donnés ne sauraient être exhaustifs. La difficulté est plus grande encore pour les filles qui entrent sous les ordres.

<sup>193</sup> Son père lui a établi un titre clérical en 1723 (AD Cantal, M<sup>e</sup> François Duclaux, 3 E 277-68).

<sup>194</sup> Il est présent au mariage de sa nièce Marguerite Mathieu en 1748 et dit vicaire de Saint-Priest-des-Champs.

<sup>195</sup> AD Cantal, M<sup>e</sup> François Duclaux, 3 E 277-71.

<sup>196</sup> Lors de son décès en 1804 à Trizac, il est précisé qu'il était curé de Monges, dans le diocèse de Clermont.

<sup>197</sup> AD Cantal, M<sup>e</sup> Pierre Raoux, 3 E 277-84.

## B. Une échelle qui ouvre la voie à une catégorisation

### 1. Est-il pertinent de qualifier globalement une lignée ?

Nous avons évoqué au cours des paragraphes précédents des lignées de propriétaires (Lieuchy-17), de marchands (bourg-27), de fermiers (Le Manclaux-1). Nous avons aussi montré que l'idéal-type pouvait être employé pour des chirurgiens (bourg-07) ou des tailleurs (bourg-59). Dans ces exemples, la dénomination employée était relativement arbitraire. Elle s'appuyait sur la familiarité que nous avons développée avec le corpus trizacois et la connaissance empirique que nous en avons acquise<sup>198</sup>. L'appréciation portée globalement sur la lignée conjugue empiriquement plusieurs éléments : des dénominations effectives dans les actes de la pratique ou les listes nominatives, des niveaux de dots, ce que l'on peut deviner du niveau d'aisance ou du mode de vie, les pratiques familiales, les destins d'individus singuliers... Nous avons aussi vu par ailleurs que le cadre de vie et les structures économiques et socio-professionnelles de la communauté ne révélaient pas de modifications marquées au cours de la période d'étude. Rappelons simplement la stabilité démographique, la stabilité de la hiérarchie économique, la permanence des normes sociales. Il semble dès lors logique d'attribuer des caractères propres à chaque lignée reconstituée. Une fois définis et attribués, ces caractères seraient attachés à toutes les familles et à tous les individus de la lignée, à toutes les générations, s'ajoutant aux caractères qui définissent individus et familles aux autres échelles. Ils permettraient aussi de distinguer chaque lignée au sein de l'ensemble des lignées, et d'identifier des degrés de proximité entre lignées.

On peut d'abord penser à des caractères tels que le patronyme ou le nom de maison. Nous avons vu que le premier changeait dans la lignée patrimoniale et que la « maison » n'est guère perceptible dans les sources. Pour tester la faisabilité et la pertinence de la démarche, nous avons choisi de privilégier des informations, de nature professionnelle et socio-économique, facilement accessibles dans les registres du contrôle des actes relatifs aux contrats de mariage<sup>199</sup>. Les registres numérisés sont accessibles en ligne sur le site des Archives départementales du Cantal (figure 9.10).

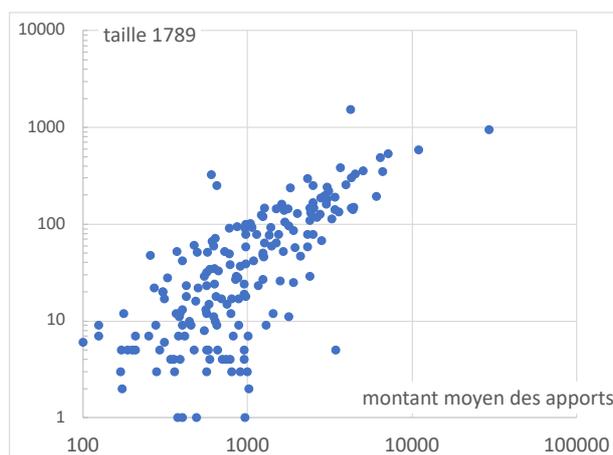
---

<sup>198</sup> L'immersion prolongée dans les jeux de données développe une connaissance empirique du corpus. Un même constat de familiarité a été fait par Albert Jacquart, cité par Antoine Follain : « *familiarité avec un village, qui ne naît qu'avec le dépouillement minutieux des minutes notariales et de l'état civil, pour rapprocher noms et signatures... étude nécessaire et profitable* » ; voir FOLLAIN Antoine, *Le village sous l'Ancien Régime...*, op. cit., p. 273. Il a aussi été éprouvé par Anne Zink : « *La familiarité que le maniement de plusieurs milliers d'actes notariés, [...] le ratissage des archives [...] me permet de mettre la chair des situations vécues autour des normes érigées par les coutumes et de proposer des modèles [...]* » ; voir ZINK Anne, *L'héritier de la maison...*, op. cit., p. 17.

<sup>199</sup> Les trois registres utilisés pour ce travail sont ceux du bureau de contrôle de Saignes sous l'Ancien Régime (AD Cantal, 3 Q 8089 et 3 Q 8090) du bureau de Riom ensuite (3 Q 7455). Ces trois registres couvrent globalement l'aire géographique trizacoise et la période 1755-1819. De nombreux actes sont transcrits en double dans les deux premiers registres dont les périodes se recouvrent (1755-1781 pour le premier et 1767-1807 pour le second). La double transcription a permis d'évaluer la fiabilité des informations retenues. Il est probable, au moins pour certaines périodes, que la transcription ne se faisait qu'avec une certaine périodicité, et qu'une série d'actes était inscrite « en rafale ». Les conséquences sont que certaines pages sont difficiles à déchiffrer, que la mention « *idem* » semble utilisée de manière parfois abusive, et que certaines incohérences existent entre les deux transcriptions d'un même acte. Les informations du contrôle ont aussi été systématiquement confrontées à celles des lignées patrimoniales pour vérifier la cohérence entre la reconstitution (identification de l'adventice dans le couple) et l'information du registre.



augmentent ensuite chez les filles (dès la décennie 1790-1800) puis chez les garçons. L'augmentation moyenne des montants au fil du temps reste cependant marginale par rapport aux écarts entre les différentes lignées<sup>202</sup>. On peut donc, en première approximation, négliger les effets de l'augmentation tendancielle sur la période. Pour chaque lignée patrimoniale on recense tous les montants qui apparaissent pour les CM de la lignée et on en calcule la moyenne de ces montants, paramètre que l'on affecte à la lignée. Pour vérifier que ce paramètre fournit une information pertinente sur la lignée, on peut le comparer au montant de la taille de 1789 quand il a pu être identifié pour la même lignée. La figure 9.12 illustre la dépendance entre ces deux grandeurs.



**Figure 9.12.** Corrélation entre l'indicateur élaboré « montant moyen des apports » et la cote de taille de chaque lignée (184 lignées)

Les valeurs obtenues dans le repère bi-logarithmique illustrent la cohérence entre les deux jeux de données, le montant moyen augmentant avec le niveau d'aisance de la lignée. Il faut noter que le montant de la taille est un paramètre ponctuel (1789), attaché au couple porteur de la lignée alors que le « montant moyen des apports » est un paramètre élaboré à partir de données agrégées, obtenues sur l'étendue de deux générations (1755-1819), sur plusieurs couples et affecté à la lignée<sup>203</sup>. Le résultat à retenir est qu'il est possible de définir et de calculer un « degré d'aisance de la lignée », paramètre de nature économique. La possibilité du changement d'échelle étant établie, il s'agit maintenant de savoir quels types de paramètres peuvent être attachés aux lignées, et comment les calculer concrètement.

## 2. Quels attributs attacher aux lignées et comment procéder ?

Le rôle des attributs des lignées est d'accompagner le changement d'échelle (des familles aux lignées patrimoniales) en caractérisant chaque lignée. La caractérisation doit répondre à une logique de différenciation entre lignées. Elle doit aussi être globalisante, une même valeur de l'attribut devant caractériser l'ensemble des couples qui, au fil des générations, sont rattachés à la lignée. Elle doit enfin posséder une valeur explicative, en étant liée d'une manière ou d'une autre aux phénomènes et comportements que l'on cherche à analyser<sup>204</sup>. On peut distinguer deux catégories d'attributs, selon qu'ils sont plutôt attachés à un état (p. ex. le niveau d'aisance, la catégorie socio-professionnelle) ou à

<sup>202</sup> Les rapports inter-déciles (X90/X10) sont respectivement de 15 pour les filles et de 24 pour les garçons.

<sup>203</sup> Pour 131 des 184 lignées pour lesquelles les deux paramètres peuvent être comparés, on dispose d'au moins 3 CM (5 CM ou plus dans 59 cas). Nous n'avons pas cherché à établir une corrélation plus fine, car les « montants moyens » agrègent des informations disparates (hommes et femmes, apports des adventices des aînés, apports de cadets...) ce qui engendre une variabilité naturelle.

<sup>204</sup> Des attributs tels que les patronymes (par exemple celui du « fondateur » de la lignée) n'ont aucune valeur explicative, rien ne distinguant *a priori* le comportement d'un Broquin de celui d'un Galvaing. La question peut se poser sur le lieu de résidence de la lignée (bourg ou village) comme sur de nombreux autres paramètres.

un comportement (choix des alliances, fréquence des migrations, proportion de femmes chez les aînés...). Le montant des dots que nous venons d'utiliser relève de la première catégorie.

On peut aussi penser à des attributs relatifs à l'activité professionnelle ou, plus largement, au groupe social. Un premier essai a été tenté à partir des « qualités » documentées dans le registre de contrôle des actes. Les termes les plus fréquents sont, pour l'Ancien Régime, ceux de marchand, laboureur et journalier ou brassier, qui correspondent à différents degrés de la hiérarchie rurale de Haute-Auvergne. On a retenu un indicateur simple à cinq degrés pour intégrer les dénominations des élites rurales et les artisans. On a ensuite rassemblé pour chaque lignée, comme pour les montants des apports, toutes les valeurs que prend cet indicateur dans les différentes unions rattachées à la lignée et calculé une valeur moyenne de l'indicateur. On a enfin vérifié que l'indicateur agrégé fournissait une information cohérente avec l'indicateur agrégé des montants de dot comme avec la cote de taille, variable attachée à un seul des couples de la lignée (Annexe C4, figures C4.5 et C4.6). La faisabilité et la pertinence de la démarche étant démontrées, il faudrait affiner la méthode de calcul de l'indicateur, en précisant l'échelle et en intégrant d'autres informations comme les professions indiquées dans les registres BMS/NMD, dans les actes notariés ou les listes nominatives.

Le choix des attributs relatifs au comportement de la lignée dépend de ce que l'on souhaite mettre en exergue. La pratique empirique du corpus trizacois permet de saisir des caractéristiques surgissant à l'échelle des lignées. L'ampleur que prend parfois l'arborescence est immédiatement perceptible, du fait de la taille des descendance utiles. Certaines fratries sont plus étoffées, caractéristique qui tend à se répéter au fil des générations. *A contrario*, la continuité d'autres lignées semble très fragile, une seule union utile étant identifiée lors de plusieurs générations successives, et aucune alternative n'étant possible lors de la transmission. La taille de la descendance utile et le nombre d'enfants mariés sont le produit combiné du comportement démographique, des aléas de mortalité, de la situation sociale et des choix familiaux. L'observation semble indiquer que les lignées étoffées sont plutôt issues des milieux aisés et que les lignées qui se réduisent au squelette minimal concernent essentiellement les catégories inférieures de la population. De même, le niveau social influence sans doute l'horizon matrimonial et la fréquence des mariages exogames...

Quelques indicateurs sont aisés à établir à l'échelle de la lignée, comme la taille moyenne des fratries, la fréquence moyenne d'une transmission par les filles, le délai moyen du passage d'une génération à la suivante. D'autres demandent une analyse plus fine des données de la base des lignées (figure 0.7, analyse de type E''b). La multiplication des alliances entre lignées structure la communauté villageoise. Un indicateur pertinent de la position de la lignée dans la communauté villageoise pourrait être le nombre de cadets qu'elle marie en gendre dans la communauté. D'autres indicateurs pourraient être la fréquence des unions exogames des aînés, un horizon matrimonial élargi indiquant le rayonnement ou l'attractivité de la lignée, ou le nombre d'enfants quittant le périmètre trizacois en quête d'un meilleur avenir. À titre d'exemple le Tableau 9.10 illustre les données concernant tous les mariages de cadets rattachés à la lignée « bourg-38 » (voir figure 9.3 pour l'arborescence).

Génération	Date	Couple	Statut	Origine du conjoint	N1	N2
G6 [SVS-35]	1727	Jean Broquin x Françoise Mende	C	Saint-Vincent		
G6 [641]	1738	Gabrielle Broquin x Ant. Geremie	C	Vignonet		
G7 [627]	1736	Helene Broquin x Annet Faucher	C	Saint Geneys ?		
G7 [780b]	1751	Helene Broquin x Jean Moulier	C (*)	Auzers		
G7 [796]	1752	Louis Broquin x Louise Begon	A	Bourg-50	2	13
G8 [1007]	1770	Rose Broquin x François Rey	A	Bourg-63	1	12
G8 [1126]	1782	Marie Broquin x Jean Begon	A	Bourg-37	2	5
G9 [1318]	1798	Rose Durif x Jean Lieuchy	C (*)	Lavaissière-2	67	60
G9 [1507]	1815	Marie Durif x Antoine Lassale	C	Bourg-30	24	11
G9 [1490]	1813	François Durif x François Brun	A	Bourg-03	124	93
G10 [1708]	1838	François Durif x Marg. Broquin L.	A	Bourg-11	87	195

**Tableau 9.10.** Relevé des unions contractées par les onze cadets issus de la lignée « bourg-38 » ; le statut est celui du conjoint (cadet C ou aîné A), l'origine est une paroisse extérieure ou une lignée de Trizac, N1 et N2 indiquent les montants en livres du revenu 1752 (N1) et de la taille en 1789 (N2) dans les lignées d'origine du conjoint ; \* indique des couples de cadets s'établissant au bourg

Ces informations précisent la capacité des cadets à se marier en gendre (ici cinq des onze cadets se marient avec un aîné, tous au bourg) et le niveau économique des lignées d'où les conjoints sont issus. Des informations similaires sont disponibles pour les unions des aînées. Il est donc possible de définir une batterie d'attributs (de quatre à six ?) attachés à chaque lignée. La base ainsi constituée pourra alors faire l'objet d'analyses statistiques pour étudier par exemple la différenciation sociale au sein de la communauté villageoise<sup>205</sup>. Les lignées patrimoniales reconstituées sont propices aux analyses longitudinales, dans lesquelles on distingue usuellement trois temps : le temps biographique de l'individu, celui de l'enchaînement des générations et le temps long de la généalogie et de l'histoire<sup>206</sup>. L'utilisation d'attributs caractéristiques des lignées soulève une question de méthode : quelle est la pertinence de relier le comportement des individus sur une période donnée, par exemple de 1700 à 1850 par la valeur d'un attribut constant, calculé sur la période entière ? Le risque téléologique est fort. Faut-il dès lors envisager des attributs variables ? Il semble logique qu'un attribut caractérisant la lignée en fonction de son niveau social change en cas d'amélioration ou de dégradation du statut. Une nouvelle difficulté est que les attributs risquent alors d'être calculés à partir d'un nombre de données plus restreint, puisque attachés à une période moins étendue.

## Conclusion

Le cadre culturel dans lequel vivent les Trizacois présente les traits caractéristiques d'une société à maisons, privilégiant la pérennité des biens transmis entre générations par le choix d'un héritier unique. Maisons et lignées s'inscrivent durablement dans le paysage matériel et culturel de la communauté rurale, mais les maisons ne sont pas attachées à un patronyme fixe, étant donné la fréquence des hommes entrant en gendre dans les lignées. L'idéal-type « lignée patrimoniale » est le modèle des comportements usuels des familles. La schématisation graphique de l'ossature de la lignée, représente la suite des générations et le sexe de l'héritier de la maison, les conjoints adventices et les

<sup>205</sup> On peut aussi penser à des indicateurs tel que l'« indicateur d'autocentrage » mis en place par Paul-André Rosental comme facteur explicatif des dynamiques migratoires : un fort degré d'autocentrage correspond à des unions renouvelées avec un même cercle de familiers et favorise l'établissement de réseaux qui peuvent être mobilisés dans un projet migratoire (ROSENTAL Paul-André, *Les sentiers invisibles...*, op. cit., p. 149-160). La reconstitution des lignées autorise le calcul de ce type d'indicateur, en dépassant d'ailleurs les limites de l'indicateur d'origine qui n'exploite que les patronymes et les descendances masculines. Ce travail dépasse cependant la portée d'un mémoire de Master.

<sup>206</sup> BRUNET Guy, VEZINA Hélène, « Les approches intergénérationnelles... », op. cit., p. 77.

cadet(te) marié(e)s au dehors, manifestation des échanges entre lignées patrimoniales. En combinant les informations issues des fiches de famille et les coupes chronologiques (listes nominatives), en procédant à une exploration généalogique descendante et ascendante, et en tenant compte des pratiques usuelles pour les unions successives dans une fratrie, on a reconstitué l'ensemble des lignées patrimoniales de la communauté sur la période d'étude. Un soin particulier a été apporté pour identifier à chaque génération l'héritier unique, en mobilisant en particulier les registres notariés.

À ce stade, 247 lignées patrimoniales ont été reconstituées, couvrant cinq générations en moyenne, et constituant par leurs liens multiples une véritable généalogie sociale de la communauté villageoise. Chaque famille peut être positionnée dans la généalogie collective, par son degré de rattachement aux lignées et par l'ancienneté de son ascendance trizacoise. L'analyse du corpus des lignées montre que cet objet construit permet de quantifier la stabilité des différences sociales en corrélant des coupes chronologiques distantes de deux ou trois générations. Elle révèle aussi l'équifréquence des transmissions en ligne masculine et féminine, fait relativement inattendu en région de transmission inégalitaire et qui n'avait pas été, à notre connaissance, identifié en Auvergne. L'analyse de la population globale sous l'angle des lignées fournit une clé de lecture complémentaire pour expliquer la différenciation sociale. Dans la base des familles, plus de six couples sur dix appartiennent à l'ossature des lignées et une analyse différentielle peut être menée entre ces familles et le reste de la population. Les unions entre cadets sont plus tardives que celles des couples de l'ossature (de 2,5 ans pour les hommes et 3,6 ans pour les femmes), avec des effets sur la taille des fratries et les comportements ultérieurs. La différenciation peut aussi s'étudier dans le périmètre restreint des fratries en comparant les trajectoires des aînés et des cadets. On a montré que l'idéal-type, dépassant le cadre dans lequel il a été mis en place, fournit des clés d'analyse pour des lignées possédant peu de biens, voire aucun. Il reste pertinent dans son application à des lignées de chirurgiens, de fermiers, voire pour les plus précaires.

Un avantage du changement d'échelle est que les lignées patrimoniales permettent d'éclairer les comportements individuels qui s'inscrivent dans des processus de plus longue durée, tels que les renchéissements d'alliance structurant les liens interfamiliaux dans la communauté. Pour faciliter les analyses et permettre une approche quantitative dans la durée, il faut doter les lignées d'attributs spécifiques, caractérisant leur état ou leur mode de comportement. Plusieurs propositions ont été avancées, leur faisabilité technique confirmée et leur intérêt potentiel illustré. Nous disposons désormais d'un modèle qui complète les échelles d'analyse disponibles. Il permet de replacer les événements dans des cadres temporel, social et familial plus larges, utiles pour les comprendre et les expliquer. Il autorise des simplifications par réduction de la taille du système tout en s'avérant apte à saisir des comportements individuels et familiaux au-delà des seules lignées de propriétaires. Comme l'a écrit George Augustins<sup>207</sup> : « *Les sociétés paysannes européennes sont presque toujours des sociétés hiérarchisées et les critères qui permettent d'évaluer les positions respectives de leurs citoyens sont simples et peu nombreux : l'ancienneté et l'honorabilité de la famille, ainsi que le nombre des hectares détenus, en forment presque tout l'inventaire [...] La position de chacun, dans ces sociétés, dépend donc étroitement de son appartenance familiale [...] La place de chacun dans l'échelle hiérarchique est ainsi, pour une bonne part, un fait de naissance* ». C'est donc en disposant d'un outil complémentaire que nous pouvons envisager d'approfondir l'étude de la structuration de la communauté villageoise au sein de laquelle « *les lignages constituent les pôles de l'échange et vraisemblablement du pouvoir* »<sup>208</sup> et de ses évolutions. Les deux thèmes privilégiés seront celui des rythmes de succession et de leurs liens avec les structures familiales, et celui de la stratification sociale où l'échelle des lignées complétera ce que peut apporter l'échelle des familles.

---

<sup>207</sup> AUGUSTINS Georges, *Comment se perpétuer ?...*, *ibid.*, p. 393.

<sup>208</sup> BURGUIERE André, « Endogamie et communauté villageoise... », *op. cit.*, p. 328.

## Chapitre 10

### Rythmes de la transmission, stratégies d'alliance et devenir des lignées

Selon Élie Haddad, si le concept de « maison » ne peut s'appliquer avec une même définition à toutes les sociétés anciennes, il a le grand avantage de révéler des fonctionnements spécifiques de ces sociétés et leurs évolutions. Il est donc producteur de savoir<sup>209</sup>. Dans la société trizacoise, il a conduit à l'idéal-type de lignée patrimoniale et ouvert de nouvelles voies d'analyse, tant synchroniques que diachroniques. Les familles trizacoises sont, à une date donnée, les représentantes des lignées. Elles se succèdent et se renouvellent au rythme des transmissions. La transmission a été précédemment étudiée à l'échelle micro des familles individuelles, grâce aux contrats de mariage (Chapitre 8). Une étude de l'ensemble des lignées permet de la caractériser plus globalement en analysant les principaux facteurs susceptibles de l'affecter. Sous le règne de l'héritier unique, la pérennité des maisons s'accompagne de la cohabitation entre générations. Le recensement de 1836 constitue à Trizac la première source nominative qui fournit l'identité de tous les habitants et leurs liens familiaux<sup>210</sup>. Il donne à voir une image de l'ensemble des unités domestiques et révèle les modalités de cohabitation en cours dans la communauté, semblables à cette date à celles qui régnaient au siècle précédent. Interpréter les données du recensement aux deux échelles (population et familles) en les replaçant dans la dynamique de chaque lignée nous permettra de dresser un tableau des pratiques effectives de cohabitation entre générations.

Un second apport des lignées patrimoniales est que le changement d'échelle permet de mieux saisir la logique des alliances et des réseaux familiaux. Nous avons déjà abordé dans ce mémoire des questions telles que l'évolution des patronymes (Chapitre 2), les horizons matrimoniaux et la micro-mobilité (Chapitre 3), l'homogamie (Chapitre 4), les renchaînements (Chapitre 8). Mais ces questions ont été appréhendées à l'échelle des individus ou des familles. Le recours à l'objet lignée-patrimoniale permet de les repenser dans la durée et de distinguer éventuellement des lignées privilégiant certains types de comportement. Enfin, dans la longue durée, se pose la question du renouvellement des lignées et des processus complémentaires d'extinction/disparition et d'émergence des lignées. Le devenir des lignées est régi par des mécanismes complexes qui combinent facteurs démographiques, comportement des familles et choix individuels. L'idéal-type peut être utilisé pour mieux comprendre les phénomènes à l'œuvre et leurs influences respectives.

---

<sup>209</sup> HADDAD Élie, « Qu'est-ce qu'une maison ?... », *op. cit.*, p. 132.

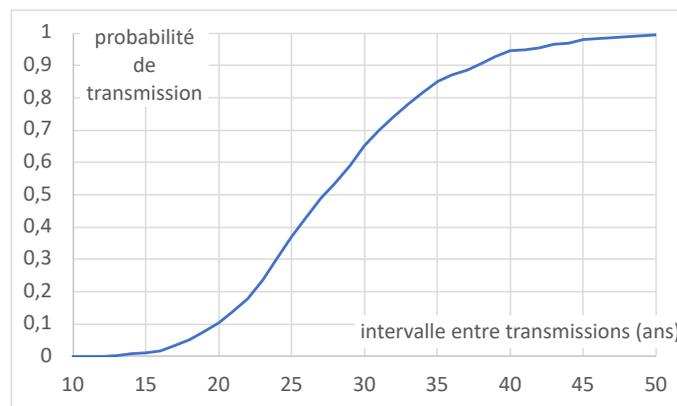
<sup>210</sup> Il recense 303 ménages et 1708 habitants (respectivement 310 et 1710 avant correction des erreurs de numérotation et double compte) - Archives municipales, registre de recensement 1836, sans cote.

## I. Temps des lignées, temps des familles

### A. **Le temps des générations et ses fluctuations**

#### 1. Le rythme usuel des transmissions

La base des lignées peut être utilisée pour quantifier le rythme des passages d'une génération à la suivante. Nous nous concentrerons dans un premier temps sur les transmissions qui se déroulent sans heurts, les parents laissant la place à l'héritier désigné<sup>211</sup> lors de son contrat de mariage, avant que celui-ci ne cède sa place à la génération suivante. Pour une lignée donnée, la « durée d'une génération » est l'intervalle qui sépare deux transmissions, celle de la génération (i-1) à la génération (i) et celle de génération (i) à la génération (i+1). L'analyse de la base permet de recenser, sur l'ensemble des 247 lignées, 765 intervalles de cette nature, soit en moyenne trois par lignée. La figure 10.1 représente la distribution cumulée de l'intervalle entre transmissions.



**Figure 10.1.** Loi de répartition de la durée écoulée entre deux transmissions dans la lignée

La valeur médiane de l'intervalle est de 27 ans, valeur qui peut donc être qualifiée de durée médiane des générations. Elle correspond à la durée pendant laquelle une famille tient son rôle d'héritier, représentant de la lignée, l'ayant reçu de ses prédécesseurs et avant de la transmettre à son successeur. Cette durée peut être comparée à deux résultats obtenus lors de l'analyse démographique de la base des familles au chapitre 7 concernant respectivement l'âge au mariage des conjoints et la durée de survie des couples mariés<sup>212</sup>. Elle apparaît voisine de l'âge moyen au mariage des époux<sup>213</sup> et est telle qu'en moyenne un sur deux des couples de parents survit au mariage de l'héritier. Comme l'illustre la figure 10.1, l'intervalle est toutefois fortement variable. Il faut considérer l'intervalle [20 ans-38 ans], soit quasiment du simple au double, pour couvrir 80 % des situations. Cette variabilité est le produit de plusieurs causes, comme le rythme variable des naissances successives dans une fratrie, le décès d'enfants et le choix d'un héritier de rang supérieur. L'intervalle entre transmissions peut être raccourci si les parents ont disparu ou, au contraire, allongé s'ils se sont mariés tôt et sont encore en pleine possession de leurs moyens.

<sup>211</sup> Nous avons vu que filles et garçons étaient choisis comme héritier/héritière avec une semblable fréquence. Pour ne pas alourdir le texte, nous emploierons dans ce chapitre le terme « héritier », considéré comme du genre neutre, sans présumer de son sexe. Le terme « héritière » sera employé seulement quand la distinction sera utile.

<sup>212</sup> L'âge moyen des conjoints célibataires est de 26,6 ans pour les hommes et 24,7 ans pour les femmes (Chapitre 7, § I.A.1). La probabilité de survie du couple marié est égale à 0,47 après 27 ans d'union (figure 7.3).

<sup>213</sup> La comparaison n'est qu'indicative, car l'intervalle entre succession ne correspond pas à l'âge de l'héritier. Il faut tenir compte de l'intervalle protogénésique et de ce que l'héritier n'est pas toujours l'enfant de rang 1.

Cinq pour-cent des transmissions se font dans un délai inférieur à dix-huit ans, impliquant un plus jeune âge encore pour l'héritier. Ces unions sont souvent celles de filles aînées, que leur mère marie après le décès du père. On peut citer par exemple le cas du mariage de Marie Jeanne Aurier avec Jean Baptiste Vignal [891] le 26 juin 1758, moins de quatorze ans après ses parents (le 19 août 1744). L'épouse, née le 5 juillet 1745, a moins de 13 ans. Son père, Guillaume Aurier chirurgien<sup>214</sup>, est décédé le 5 octobre 1756 en laissant à son épouse Marguerite Goutz cinq enfants vivants, Marie Jeanne et quatre plus jeunes frères. Le contrat de mariage précise que Jean Baptiste Vignial, fils d'un bourgeois d'Auzers (il a trente ans) viendra faire sa demeure chez l'épouse et sa mère, apportant 5 800 livres<sup>215</sup>.

## 2. Des lignées d'une grande régularité

Des éléments liés au contexte peuvent provoquer des variations dans la durée des cycles de transmission. Il semble cependant que la durée moyenne des cycles résulte aussi de caractéristiques propres aux lignées, qui peuvent se transmettre et se reproduire au fil des générations. Ce fait peut être illustré avec l'exemple de trois lignées particulières représentées à la figure 10.2 et dont quelques caractéristiques sont résumées au Tableau 10.1.

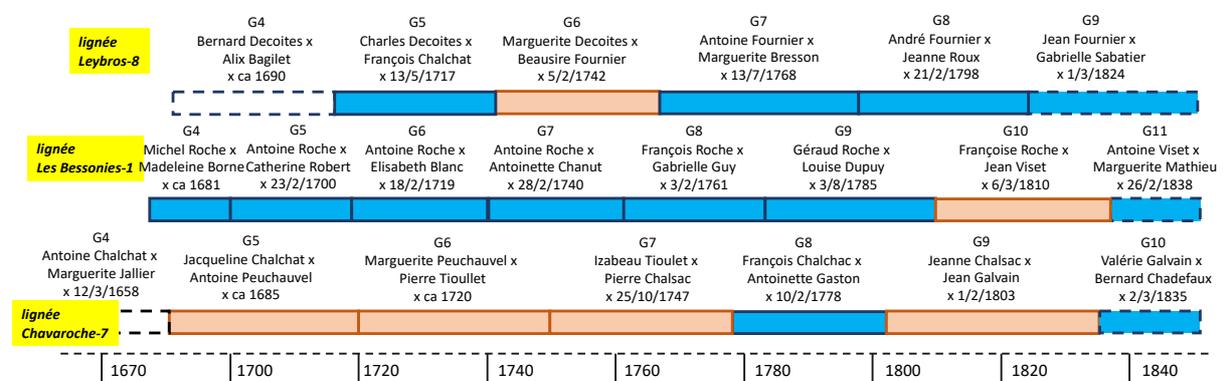


Figure 10.2. Rythmes des transmissions pour trois lignées (de haut en bas : Leybros-8, Les Bessonies-1, Chavaroché-7)

Lignée	Génération	Durée des cycles	Cotes 1752	Cote 1789
Leybros-8	6 (G4 à G9)	26,6 ans	(192) Charles De Coytes et Beausire Fournier, 41 L	(56) Beausire et Antoine Fournier, 46 L
Les Bessonies-1	8 (G4 à G11)	22,4 ans	(225) Antoine Roche, meunier, 175 L	(178) Antoine et Géraud Roche, 124 L
Chavaroché-7	7 (G4 à G10)	29,5 ans	(242) Pierre Tioulet, 15 L	(74) Pierre et François Chalsac, 17 L

Tableau 10.1. Caractéristiques des trois lignées : durée moyenne des cycles de transmission, informations sur les feux selon le registre d'arpentement de 1752 et le rôle de taille de 1789

Ces trois lignées ont été sélectionnées pour leur exceptionnelle régularité des cycles de transmission et leur continuité sur l'ensemble de la période. La lignée « Leybros-8 » avec des cycles de 26,6 ans est très proche des caractéristiques médianes de l'ensemble des lignées. Les transmissions y sont usuellement masculines, mais cela semble relever du hasard. Pour les générations G6 à G9, trois des héritiers sont du rang 1, seul André Fournier est de rang 2, mais sa sœur première née est décédée. On remarque qu'en 1752 Beausire Fournier entré en gendre n'est cité qu'après son beau-père toujours

<sup>214</sup> Guillaume Aurier est le petit-fils d'Alpinian Poudroux, chirurgien, à l'origine de la lignée de chirurgiens « bourg-7 » (Tableau 9.8 et figure D8.3 en Annexe D8). Il est le fils de Jeanne Poudroux, fille aînée et de Jean Aurier, et appartient à la lignée « bourg-06 ».

<sup>215</sup> AD Cantal, 3 E 279-480, M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Forestier (à Saignes).

chef de feu pour l'administration. Il tient ce rôle à son tour en 1789 alors que son fils est marié depuis plus de vingt ans. Cela nous montre qu'il convient de distinguer les cycles que l'on peut matérialiser par la chronologie de la transmission des fonctions telle qu'elle apparaît aux yeux de l'administration et, probablement, des membres de la communauté. La lignée « Bessonies-1 » se caractérise par la rapidité de ses cycles de transmission, de 22,4 ans en moyenne. Il s'agit d'une lignée qui combine les activités de laboureurs et de meuniers (plusieurs moulins sont en activité aux Bessonies<sup>216</sup>). La transmission y est masculine, mais c'est encore l'effet du choix de l'héritier de rang 1, comme l'est Françoise Roche en 1810<sup>217</sup>. Inversement, la lignée « Chavaroche-7 » est caractérisée par des cycles plus lents, de 29,5 ans en moyenne, et une transmission essentiellement féminine, dont la conséquence est le changement de patronyme à quatre reprises. Encore une fois, le hasard des naissances et les aléas de la mortalité semblent dicter le sexe de l'héritier. La généalogie descendante ne révèle jamais d'autre enfant né avant l'héritier et qui aurait survécu à l'âge du mariage. Le cas d'Izabeau Tioulet (G7), marié en octobre 1747 est le seul particulier, car ce mariage suit de peu le décès de son frère Jean Tioulet, décédé en mars de la même année à vingt-un ans. Il était probablement l'héritier prévu mais la famille a dû s'adapter en conséquence. Le Tableau 10.1 indique que les différences de niveau d'aisance entre les trois lignées sont inchangées. Notons enfin que les écarts dans les rythmes de transmission ont pour effet de désynchroniser l'échelle chronologique et le compt des générations.

### 3. Quand la mortalité affecte la régularité des transmissions

Au-delà des variations naturelles que l'on relève, d'un cycle à l'autre ou d'une lignée à l'autre, alors qu'aucune perturbation n'est venue affecter la transmission, la mortalité peut sensiblement modifier les rythmes de transmission. Une fois la famille formée et la fratrie constituée, le décès d'un parent avant le mariage de l'héritier est courant. Il pose problème surtout quand ce parent était lui-même l'héritier de la lignée. Quand Germaine Broquin décède en janvier 1742, elle est âgée de quarante-trois ans, mariée depuis vingt ans avec Pierre Raoux, un marchand de Chastel qui a apporté 1 900 livres de constitution<sup>218</sup>, dont elle a eu huit enfants. Germaine Broquin est fille de Claude, bourgeois de Vrauzans et Marguerite Broquin. Lorsqu'elle teste deux jours avant son décès, elle laisse un ensemble de prescriptions à son époux et institue héritier son fils Pierre Raoux, alors âgé de dix-sept ans<sup>219</sup>. Le testament joue le rôle qu'aurait joué le contrat de mariage dans une transmission non perturbée, et l'héritière de la lignée désigne celui qui doit lui succéder, son conjoint ne jouant aucun rôle. Parfois, le testateur laisse au conjoint survivant le soin de désigner l'héritier. C'est ce que fait dans son testament le 26 décembre 1741 Françoise Charreyre, héritière de sa lignée, épouse d'Antoine Raoux brassier de Lieuchy et mère de deux garçons et deux filles. Elle charge son conjoint de « nommer pour son héritier général et universel tel ou telle de ses enfants [...] qu'il trouvera le plus convenable pour soutenir la maison », en se joignant « l'avis de trois de ses plus proches parents ou

<sup>216</sup> Un inventaire dressé le 19 juin 1817 après le décès de Jean Vizet (G10) en présence de « François Roche et de Jean Vizet son petit gendre » (sic) recense « dans le moulin trois mauvaises meules, deux ruches et un marteau en fer » (AD Cantal, 3 E 277-66, M<sup>e</sup> Pierre Bouchy).

<sup>217</sup> La chronologie des générations paraît décalée sur la frise chronologique de la figure 10.2. Cela provient de ce que nous avons supposé lors de la reconstitution des familles que le chef de feu en 1752 Antoine Roche marié en 1719 et encore vivant. Par ailleurs, la mention de 1789 « Antoine et Géraud Roche » est erronée, Antoine (G7) est décédé en 1784 et le registre aurait dû mentionner son fils François.

<sup>218</sup> Lors du CM ses parents ont institué Germaine Broquin pour héritière (AD Cantal, 3 E 277-68, M<sup>e</sup> François Duclaux).

<sup>219</sup> Son fils a la charge « de constituer ses autres enfants au nombre de cinq [...] de l'avis dudit Sr Raoux son mari et de quatre de ses plus proches parents après avoir par eux examiné les conséquences du peu de biens par elle délaissé ». Ses trois fils et ses deux filles sont exclus de la succession, mais l'aîné doit encore « faire étudier ses frères [...] fournir un titre clérical s'ils veulent embrasser l'état de prêtrise ». Antoine, le plus âgé des cadets est alors étudiant en philosophie au collège de Mauriac (AD Cantal, 3 E 277-71, M<sup>e</sup> François Duclaux).

*amis* »<sup>220</sup>. La décision est très rapide puisque Marguerite Raoux leur fille se marie moins de deux mois plus tard, le 6 février 1742 avec Jérôme Dapon de Lachassagne, qui entre en gendre. Âgée de vingt-un ans, elle peut assumer la charge du nouveau ménage et celle de ses plus jeunes frères et sœurs. Deux oncles maternels de l'épouse, Jean Chauvel et George Moins sont témoins à la signature du contrat<sup>221</sup>. Lors du décès prématuré des parents, le testament joue donc le rôle normalement dévolu au contrat de mariage avec l'institution contractuelle d'héritier<sup>222</sup>. La famille du testateur tient une place importante pour garantir la transmission des biens de la lignée. Sylvie Perrier a étudié le rôle du conseil de famille, la désignation du tuteur chargé de l'éducation et du curateur chargé de la surveillance. Marion Trévisi a montré la grande place qu'y tenaient les oncles, tuteurs les plus fréquents après les parents biologiques<sup>223</sup>. Ce rôle est plus important encore quand les deux parents sont décédés et les enfants encore mineurs. Ainsi, par exemple, quand Jean Bresson, âgé de vingt ans, épouse Rose Chanut le 28 novembre 1804, sa mère Jeanne Mathieu est décédée depuis dix ans et son père Jean depuis deux ans. Deux de ses sœurs se sont mariées en cadettes après le décès de leur mère et il est l'héritier de sa lignée. L'époux est accompagné lors de la signature de son contrat par son oncle paternel et curateur Claude Bresson qui, cadet, était parti s'établir à Auzers<sup>224</sup>. Dans ces quelques cas cependant, l'un des enfants était d'un âge suffisant pour que leur mariage vienne rapidement stabiliser la situation. Ce n'est pas toujours le cas et de nombreux couples sont rompus alors que tous les enfants sont encore en bas âge.

## **B. Assurer la continuité de la lignée malgré les aléas de la mortalité**

### **1. De la nécessité de marier des enfants très jeunes**

Le mariage à un très jeune âge des enfants est usuellement expliqué par la nécessité de pallier le décès ou la défaillance du père, en faisant rentrer un jeune mari dans la maison. Nous pouvons vérifier la pertinence de cette interprétation en analysant plus finement les configurations des transmissions qui se font dans un délai très bref. Nous avons choisi de retenir les 40 cas dans lesquels la transmission (Gi+1) s'est faite 18 ans ou moins après la transmission (Gi). Pour ces cas, nous avons documenté le sexe de l'héritier, son âge au mariage, son rang dans la fratrie, et les informations sur la survie ou le décès des parents. Le Tableau 10.2 regroupe les principaux résultats pour les trente-sept cas suffisamment documentés. Les résultats en termes de survie des parents sont inattendus, car les deux parents sont encore vivants dans 65 % des cas documentés alors que le pourcentage attendu des couples non rompus après quinze années d'union est de l'ordre de 30 % d'après les courbes de survies obtenus au Chapitre 7 (figure 7.3). Il n'y a donc aucune surmortalité particulière des parents dans les situations de transmissions précoces.

---

<sup>220</sup> AD Cantal, 3 E 277-71, M<sup>e</sup> François Duclaux.

<sup>221</sup> Curieusement, le conjoint apporte dans la maison de l'épouse un trousseau fourni de linge, mobilier et d'outils d'agriculture (fourche, cognée, herminette...) rarement mentionnés dans les CM (AD Cantal, 3 E 277-71, M<sup>e</sup>-François Duclaux).

<sup>222</sup> Abel Poitrineau a étudié ces pratiques successorales, quand le testament est utile avant le mariage des enfants, prévoyant la tutelle des enfants mineurs, la désignation ultérieure de l'héritier et les constitutions des frères et sœurs. Il écrit cependant que, suivant la règle générale en pays de coutumes et sous réserve d'études ultérieures les testaments auvergnats du XVIII<sup>e</sup> siècle comportent « *une institution d'héritier qui fait, à côté de l'enfant choisi – le fils aîné le plus souvent – de l'épouse survivante la cohéritière instituée [...] La femme survivante ne joue en réalité qu'un rôle intermédiaire [...] elle transmettra à son tour les immeubles qui constituent le bien familial* » (POITRINEAU Abel, « Institutions et pratiques successorales... », *op. cit.*, p. 38-39). Le corpus notarié trizacois montre que la place des femmes est différente en Haute-Auvergne, découlant de la symétrie des transmissions aux garçons et aux filles.

<sup>223</sup> PERRIER Sylvie, *Des enfances protégées...*, *op. cit.*, p. 101-140 ; TRÉVISI Marion, *Au cœur de la parenté...*, *op.-cit.*, p. 344-355.

<sup>224</sup> AD Cantal, 3 E 277-63, M<sup>e</sup> Pierre Bouchy.

Héritier	Effectif	Rang	Age moyen	Survie des parents			
				V V	+ V	V +	++
Garçon	12	26 rang 1,	15,5 ans	7	3	2	0
Fille	25	4 rang 2 (*)	14 ans	17	4	2	2

**Tableau 10.2.** Conditions familiales au moment du mariage dans les cas de transmission à bref délai (survie des parents : V pour vivant, + pour décédé ; \* effectifs différents car le rang n'est toujours certain)

Par ailleurs, le fait qu'il y ait deux fois plus d'héritières que d'héritiers dans ces unions s'explique simplement par la conjugaison d'un choix de l'héritier indépendant de son sexe et de la différence d'âges entre époux<sup>225</sup>. A l'échelle micro des familles et des lignées, l'explication classique du mariage précoce pourrait cependant être avancée. Nous avons déjà cité (Chapitre 9, § II.C.2) le mariage au Manclaux le 17 novembre 1751 de Marguerite Galvain, âgée de moins de quinze ans, et d'Antoine Dufayet. Les deux parents de l'épouse sont décédés en juin et juillet de la même année et il s'agit d'assurer l'exploitation du domaine du Manclaux, ce dont doit se charger l'époux. Un autre exemple est celui du mariage le 11 mai 1762 de François Broquin de Lachassagne avec Jeanne Boutin du même village. François vient d'avoir quatorze ans, il a trois jeunes sœurs de douze, neuf et cinq ans, et leur mère est décédée à la naissance de la plus jeune. Il est fils de marchand et son épouse de vingt-trois ans apporte 2 000 livres de dot<sup>226</sup>. Le registre paroissial précise « *fiis à autre François Broquin qui étant infirme a dûment consenti au mariage* »<sup>227</sup>. Le père de l'époux décède dès le 29 mai et est inhumé dans l'église. Là encore, la transmission s'est sans doute faite sous la pression des circonstances, le père (lui-même adventice d'ailleurs à la génération précédente) étant devenu incapable de subvenir aux besoins de la famille<sup>228</sup>. En dépit de ces deux exemples, on peut déduire du Tableau 10.2 que l'hypothèse usuellement retenue pour justifier le mariage précoce des héritiers n'est pas validée par les données disponibles. Il conviendrait peut-être d'approfondir les contextes individuels de ces unions pour tenter d'identifier des raisons circonstanciées, comme peut être l'intérêt d'un apport en numéraire du conjoint adventice pour répondre à des difficultés, l'opportunité de nouer une alliance intéressante en dépit du jeune âge de l'héritier...

## 2. Quand le couple de l'héritier est rompu

Une fois l'héritier marié, le nouveau couple peut, à son tour, être rompu prématurément<sup>229</sup>. Deux réponses sont possibles au décès du conjoint, le veuvage prolongé ou le remariage, le choix pouvant dépendre du nombre et de l'âge des enfants à charge. En cas de remariage, d'autres enfants complètent fréquemment la fratrie du premier lit, et se pose lors de la transmission la question du choix de l'héritier, issu du premier ou du second lit. Les configurations sont d'autant plus variées que le conjoint décédé peut être héritier ou adventice, homme ou femme<sup>230</sup>. La démographie historique a montré que la fréquence de remariage était nettement plus élevée chez les hommes que chez les femmes, chez qui elle décroissait fortement avec l'âge (avant 30 ans, deux veuves sur trois se

<sup>225</sup> Les filles sont, en moyenne, mariées plus précocement que les garçons (voir figure 7.1).

<sup>226</sup> AD Cantal, 3 E 277-57, M<sup>e</sup> Pierre Bouchy.

<sup>227</sup> AD Cantal, 5 Mi 659/2, vues 212-3/339.

<sup>228</sup> Au contrat de mariage assiste François Robert de Moussages, dont la reconstitution des lignées montre qu'il est le grand-oncle maternel de l'époux et représente donc les intérêts de la lignée patrimoniale.

<sup>229</sup> Nous avons vu, lors de l'étude de la survie des couples (Chapitre 7, figure 7.3) que 15 % à 20 % des couples étaient rompus dans les dix premières années. Notons que la situation étudiée ici est la même qu'au paragraphe précédent, mais que change la perspective : nous observons maintenant la situation du point de vue des adultes mariés ou veufs, et non plus de celui des jeunes orphelins à marier.

<sup>230</sup> La symétrie n'est pas totale dans la mesure où dans les sociétés rurales, on considère usuellement que l'homme peut subvenir aux besoins de la famille par son travail, mais pas la femme. La femme isolée ne peut pas à la fois s'occuper de ses enfants et travailler à l'extérieur. L'homme isolé peut mobiliser des ressources palliatives au sein de la parenté pour se charger des très jeunes enfants.

remarient, mais moins d'une sur cinq après 40 ans<sup>231</sup>). Les délais avant remariage sont toujours plus brefs pour les hommes<sup>232</sup>. L'analyse du veuvage et du remariage à Trizac ne peut être menée sans tenir compte de la préoccupation première des familles, le devenir des biens de la lignée<sup>233</sup>. Dès 1560, l'*Édit des secondes nocces*<sup>234</sup> visait à protéger les enfants d'un premier lit des dispositions que pourrait prendre une veuve lors de son remariage. Jérôme Luther-Viret a montré que « *la conservation du patrimoine [était] une priorité absolue* » dans les familles-souche de la France du Midi et que les règles coutumières comme les usages poursuivaient cet objectif<sup>235</sup>. La protection de la veuve adventice par la règle de viduité<sup>236</sup> répond au besoin de protection des héritiers de la lignée. Pour étudier ce qu'il en est en pratique dans la communauté trizacoise, il est possible d'analyser les données de la base des lignées patrimoniales.

Nous avons à cet effet ébauché un travail sur la manière dont la transmission s'effectuait concrètement en cas de remariage. Le corpus de données utilisable est celui de toutes les familles issues de remariages, mises en relation avec les familles du premier lit. Cette approche exclut par construction du corpus les cas les plus nombreux, ceux des conjoints qui ne se remarient pas<sup>237</sup>. Ce corpus est constitué de 44 paires de mariage/remariage couvrant l'ensemble de la période. Nous avons dans chaque cas identifié un ensemble de données de manière à contextualiser la transmission et à identifier les facteurs qui président aux choix. Pour le premier lit, on documente le conjoint héritier, le conjoint décédé, le nombre d'enfants, l'âge du veuf au décès du conjoint ; pour le second lit, on documente le délai de remariage et le nombre d'enfants. On identifie ensuite l'héritier : de quel lit est-il issu ? quel est son rang de naissance ? s'il est du premier lit, quel était son âge au décès de son parent et au remariage du conjoint veuf ? Enfin, dans quel délai s'effectue la transmission à l'héritier et quel est le nombre d'autres enfants mariés ? Le Tableau 10.3 indique comment ces mariages se répartissent selon le sexe du conjoint héritier et celui du conjoint veuf.

---

<sup>231</sup> LEBRUN François, FAUVE-CHAMOUX Antoinette, « Le mariage et la famille... », *op. cit.*, p. 316.

<sup>232</sup> André Burguière a trouvé à Romainville un délai moyen de quatre mois pour les hommes et de vingt-cinq mois pour les femmes ; voir BURGUIÈRE André, « Endogamie et communauté villageoises... », *op. cit.*, p. 324. En Auvergne, Bernard Brunel a trouvé pour Augerolles des délais médians de douze mois pour les hommes et supérieurs à trois ans pour les femmes, d'autant plus longs qu'elles étaient chargées d'enfant ; voir BRUNEL Bernard, *Le vouloir vivre...*, *op. cit.*, p. 94.

<sup>233</sup> Jacques Dupâquier avait expliqué dès 1993 que l'une des limites de l'analyse des fiches de famille était qu'elle appauvrit la mémoire : un remariage donne lieu à une nouvelle fiche de famille, et aucun lien n'est fait entre les fratries des deux lits d'un même parent, sauf à procéder à des analyses manuelles ; voir DUPÂQUIER Jacques, « Généalogie et démographie historique... », *op. cit.*, p. 393. La reconstitution des lignées patrimoniales rétablit la continuité de la mémoire.

<sup>234</sup> [Édit des secondes nocces](#), consulté le 8 mars 2021. Voir aussi l'article « [secondes nocces](#) » dans *l'Encyclopédie de d'ALEMBERT et DIDEROT*.

<sup>235</sup> LUTHER-VIRET Jérôme, « La reproduction familiale et sociale en France sous l'ancien régime. Le rapport au droit et aux valeurs », *Histoire et sociétés rurales*, vol. 29, 2008, p. 165-188.

<sup>236</sup> Voir au Chapitre 8, § II.C.2. Ce n'est pas le destin de l'adventice qui préoccupe la lignée. Anne Zink a montré que

l'adventice veuf est émancipé et peut se constituer sa dot pour un nouveau mariage et que l'adventice veuf sans enfant est toujours obligé de repartir, ne pouvant demeurer dans la maison où il est devenu un étranger (ZINK Anne, *L'héritier de la maison...*, *op. cit.*, p. 230-239). Le père veuf peut lui-même subir la norme sociale et « *l'enfant héritier du premier lit a tant de droits sur les biens de la maison qu'il peut presque contraindre son père à rester veuf* » (ZINK Anne, *ibid.*, p. 257).

<sup>237</sup> Pour les veufs et veuves non remariés, la transmission a été, *a priori*, traitée comme une transmission usuelle. Les résultats présentés ici ne portent, pour des raisons de calendrier de rédaction (données au 8 mars 2022), que sur un tiers environ du corpus potentiellement utilisable. Les constats pourront être affinés lorsque toutes les données auront été consolidées.

		Conjoint héritier	
		Homme	Femme
Conjoint survivant	Femme	0	8
	Homme	27	7

**Tableau 10.3.** Typologie des mariages et remariages étudiés (2 cas sont de statut incertain)

Le premier constat est celui d'une double dissymétrie selon le sexe. D'une part les cas avec conjoint héritier sont deux fois plus nombreux que ceux avec conjointe héritière, alors que nous savons que les femmes héritent aussi fréquemment que les hommes. Ce résultat indique qu'elles restent plus souvent veuves, alors que les hommes convolent plus fréquemment en secondes noces. La différence est confirmée par les âges moyens des veuves (31,5 ans), nettement inférieur à celui des veufs (38,5 ans), ce qui indique que les jeunes veuves sont celles dont le remariage est le plus fréquent. Le deuxième constat est qu'aucune conjointe adventice ne se remarie dans la maison, alors que cela semble être le cas de plusieurs hommes. On considère habituellement que le veuf adventice n'a que le choix de quitter la maison ou d'y demeurer au service de la famille, son rôle étant semblable à celui d'un valet. Il s'avère cependant que le remariage du veuf adventice dans la maison semble exister<sup>238</sup>. En témoigne le parcours de Gabriel Dapon, journalier, qui a épousé Anne Colthegeol en 1734. Anne est morte lors de ses premières couches le 15 janvier 1736. Gabriel Dapon se remarie en septembre 1738 avec Jeanne Mathieu, mais les liens ne semblent pas rompus avec la famille de sa première épouse, puisque Pierre Colthegeol, son ex-beau-père, est le parrain de son fils Pierre Dapon en janvier 1744<sup>239</sup>.

La situation la plus commune est cependant celui d'un héritier dont l'épouse décède. Sur les vingt-sept cas avec remariage, quatorze comptent des enfants des deux lits<sup>240</sup>. Quel est le choix préférentiel des pères quant à la désignation de leur héritier ? Nous avons déjà cité (Chapitre 9, § II.B.3) le cas des fils d'Antoine Broquin bobou. L'Antoine aîné a déjà dix-sept ans quand son père se remarie tardivement avec Antoinette Ardit, après neuf années de veuvage. Son fils a déjà dû lui montrer qu'il serait capable d'assurer la relève et son père le choisit pour héritier. Mais la préférence peut aussi être donnée au second lit, comme le montre le cas de Jacques Mialet, journalier, époux en 1793 de Jeanne Chadefaux. Après le décès de son épouse en 1804, il épouse Marie Devaux en 1806 et devient à nouveau veuf en 1834. Deux de ses fils se marient et sont recensés à Trizac en 1836. Jean, né en 1796 du premier mariage, a épousé en gendre Marie Anne Gérémie en 1823, comme le révèle la composition du ménage (cote 282) : le couple et ses deux enfants cohabitent avec un frère de l'épouse et son père veuf, Jean Gérémie. Pierre, né en 1806 du second mariage, a épousé en 1832 Marie Lafarge à Anglards. En 1836, ils vivent avec Antoine, leur fils d'un an et le père de l'époux, âgé de 76 ans (cote 273). La cohabitation entre les générations indique clairement, chez les Gérémie comme chez les Mialet, par quels chaînons généalogiques la lignée se perpétue<sup>241</sup>. Même si nous ne raisonnons pour l'instant que sur des effectifs restreints, le choix d'enfants du second lit semble majoritaire. Les âges des enfants au décès de leur mère ou au remariage du père et l'âge au remariage du veuf paraissent être des éléments discriminants : des pères plus âgés penchent en faveur des enfants du premier lit et inversement<sup>242</sup>. C'est un constat qu'il faudra confirmer, en tâchant de confirmer les critères qui président à la décision du père.

<sup>238</sup> Cette hypothèse repose sur l'examen de trois cas seulement, et devra être confirmée par un travail sur le corpus complet.

<sup>239</sup> AD Cantal, 5 Mi 439/3-B, vue 82/420.

<sup>240</sup> Dans sept cas, c'est le premier lit qui n'a pas été fertile, et dans cinq cas, c'est le second.

<sup>241</sup> Un cadet du second lit, Gabriel, 27 ans et encore célibataire, est vacher au Fayet. Il se marie en 1837 avec Rose Chevalier.

<sup>242</sup> A titre indicatif, étant donné le faible effectif de cas, l'âge du père à son veuvage et l'âge de l'héritier quand il se marie à son tour sont respectivement de 49,5 ans et 29 ans si l'héritier est choisi dans le premier lit et de 36,5 ans et de 21,3 ans s'il est choisi dans le second lit. Ces grandes différences expliquent que le délai moyen de

### 3. Quand l'héritier ne peut assurer de descendance

Nous avons évoqué au § I.A.1 le mariage en 1758 de la très jeune Marie Jeanne Aurier, suivant de peu le décès de son père. Avec le couple vivent alors Marguerite Goutz, la mère de l'épouse, et ses quatre jeunes frères Jean (10 ans), Jean (6 ans), Jean Antoine (3 ans) et Michel (1 an). Mais Marie Jeanne Aurier décède très vite, en janvier 1762, et son époux repart sans doute vivre à Auzers. Marguerite Goutz se retrouve alors seule avec ses quatre jeunes petits-enfants. Deux d'entre eux décèdent aussi en 1766. C'est en 1767 que l'aîné Jean épouse Jeanne Chanet, fille d'un marchand aisé du bourg<sup>243</sup>. Il n'a que dix-huit ans mais est désormais en mesure de prendre la relève. Son épouse est, pour sa part, la fille d'un premier lit d'Antoine Chanet, un marchand aisé. Sa mère est morte peu après sa naissance et son père s'est très tôt remarié. Le mariage de Jean Aurier et Jeanne Chanet assure l'avenir de la lignée de l'époux et permet à l'épouse de rejoindre une lignée à la hauteur de ses espérances. Cet exemple montre que les familles sont à la recherche constante de solutions permettant d'assurer le maintien des lignées dans un avenir largement perturbé par les aléas de la mortalité.

Le décès précoce d'un héritier oblige la lignée à mettre en œuvre des stratégies palliatives. Certaines situations sont plus difficiles à résoudre, comme l'illustre le cas d'Alix Bouchy, héritière de ses parents à Lieuchy. Aînée de sa fratrie, âgée de trente-un ans, elle épouse en 1742 Antoine Amargier, recensé comme chef de feu dans l'arpentement de 1752 avec une maison couverte de tuiles et quelques terres en propre. Le couple n'a pas d'enfants et en 1746 Marguerite, la jeune sœur d'Alix épouse Gabriel Amargier, frère d'Antoine. Gabriel et Antoine sont tous deux cadets d'une lignée de Lavayssière. Ce renchaînement d'unions (deux frères avec deux sœurs) ne se fait pas avec échange entre les lignées, mais à sens unique. Les deux couples doivent certainement cohabiter comme l'indique une quittance que les deux frères ont passée ensemble suite aux « *réparations urgentes et nécessaires* » qu'ils ont faites dans « *une maison en très mauvais état lors de leur mariage [...] pour la pouvoir habiter* »<sup>244</sup>. Antoine décède en 1752 et c'est désormais Marguerite qui est responsable de la pérennité de sa lignée<sup>245</sup>. Dans les sources nominatives ultérieures, apparaît un autre Antoine Amargier, fils de Gabriel, par qui se poursuit la lignée patrimoniale. Les changements d'héritiers sont relativement fréquents, répondant souvent au décès ou à la stérilité du couple que forme l'héritier. Ils peuvent aussi résulter de choix individuels comme le départ définitif d'un héritier qui migre pour chercher fortune ailleurs. Nous avons pu en identifier environ trente-cinq lors de la reconstitution de lignées. Il n'est pas toujours facile d'en saisir la logique à partir des seules sources disponibles et des données de la démographie. Le travail de reconstitution trouve ses limites dans l'impossibilité matérielle (contrats de mariages disparus) ou les difficultés pratiques d'accès aux sources (actes passés chez des notaires extérieurs, non encore dépouillés ou indexés). Nous pouvons cependant affirmer que les familles et lignées mettent en œuvre des stratégies variées pour répondre à l'objectif de transmission du patrimoine et de perpétuation des lignées. Il en découle pour les individus des parcours de vie qui peuvent être complexes. C'est le cas pour les parents, mais aussi pour les enfants dans le cadre de groupes familiaux aux recompositions multiples. L'un des effets est la fréquente cohabitation au sein des maisonnées d'individus appartenant à trois générations, dans lesquelles les

---

transmission (du premier mariage du père à celui de l'héritier) soit même plus rapide dans le second cas (35,5 ans avec premier lit, 33,6 ans avec second lit).

<sup>243</sup> C'est ce que révèle le montant des dots dans les CM de cette lignée, qui dépasse toujours le millier de livres. En outre une obligation de 1763 le qualifie de « *marchand et hoste* » et montre qu'il commerçait des fromages (AD Cantal, 3 E 277-58, M<sup>e</sup> Claude Bouchy).

<sup>244</sup> La quittance porte sur le coût des matériaux, le salaire et la nourriture des ouvriers. Elle précise le nom du charpentier (Pierre Servier de Cheyrouse) et du couvreur de tuiles (Jean Sol du bourg). (AD Cantal, 3 E 279-475, M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Forestier, à Saignes).

<sup>245</sup> Alix Bouchy se remarie en 1756 mais elle a alors quarante-cinq ans et sa seconde union reste sans descendance.

enfants peuvent être issus de plusieurs lits et où l'on peut aussi rencontrer des cadets restés célibataires<sup>246</sup>. En 1836, le premier recensement trizacois offre un panorama détaillé de la situation, que nous proposons d'étudier en utilisant les connaissances sur les lignées.

## II. Composition des ménages et effets des cycles familiaux

### A. La typologie des ménages selon le recensement de 1836

Avec les recensements du XIX<sup>e</sup> siècle, l'historien dispose pour la première fois en France de données qui permettent d'appréhender la population dans toutes ses composantes, sans exclure femmes, enfants ou démunis<sup>247</sup>. Le registre de recensement de Trizac en 1836<sup>248</sup> est une source précieuse. Établi en période de pleine activité agricole quand les migrants saisonniers sont de retour au pays, il fournit pour chaque village et chaque ménage les noms, les âges, les professions et l'état matrimonial des individus et ajoute parfois des précisions sur les liens familiaux. Les vérifications auxquelles nous avons procédé confirment la fiabilité générale de ces informations<sup>249</sup>. Conformément aux prescriptions de l'administration, la déclaration impose le format du ménage, attaché à la corésidence. Il peut y avoir un décalage entre la réalité vécue par les habitants et la forme imposée par les registres<sup>250</sup>. En Haute-Auvergne, le groupe familial se manifeste au travers des maisons et par la cohabitation des générations sous un même toit, du moins pour l'héritier, sa descendance, ses ascendants, voire quelques parents célibataires. Le format imposé du ménage correspond plutôt bien, *a priori*, à cette corésidence intergénérationnelle. Les cadets, exclus s'ils se marient, forment logiquement d'autres ménages, pour la société rurale comme pour l'administration.

La nature des liens familiaux entre les individus recensés dans un même ménage peut varier. Peter Laslett et l'École de Cambridge ont proposé une typologie pour en décrire la forme et quantifier leur fréquence dans la population<sup>251</sup>. L'approche de Laslett considère le ménage comme unité

---

<sup>246</sup> Sylvie Perrier a étudié les groupes familiaux du point de vue des enfants, en s'intéressant à leurs parcours. Elle a montré « *la mobilité de la cellule familiale qui voit les enfants changer de foyer au gré des ruptures et des recomposition* » et « *la circulation quasi structurelle des enfants dans la société d'Ancien Régime [qui] alimente ce processus dynamique de transformation de la cellule familiale* » (PERRIER Sylvie, *Des enfances protégées...*, *op. cit.*, p. 141).

<sup>247</sup> La fiabilité de ces données a été mise en cause pour différentes raisons : réticences de la population, fraude, méthodes ou saison de l'enquête changeant d'un dénombrement à l'autre. Les migrants saisonniers peuvent être oubliés ou comptés doublement, en leur lieu d'origine ou à celui de leur activité (voir par exemple CHATELAIN Abel, « Valeur des recensements de la population française au XIX<sup>e</sup> siècle », *Géocarrefour*, vol. 29, n°4, 1954, p. 273-280).

<sup>248</sup> L'état nominatif des habitants recense en soixante pages les 1 710 habitants de la commune et est signé le 15 juin 1836 par le maire Chaussade (Archives municipales de Trizac, 1836, sans cote).

<sup>249</sup> Quelques erreurs ont été détectées dans la numérotation des ménages (300 au total et non 310) et un double compte pour deux individus. Les données personnelles sont proches de la réalité pour les âges, mais sujettes à caution pour les professions, celle du chef de famille étant souvent reconduite pour tous les membres du ménage, y compris les enfants.

<sup>250</sup> BARTHELEMY Tiphaine, « Les modes de transmission... », *op. cit.*, p. 195-212.

<sup>251</sup> Peter Laslett a employé le terme de « groupe domestique ». Le « ménage » (*household*) désigne l'appartenance à un lieu d'habitation, la parenté et la communauté de vie. Laslett distingue cinq catégories. Le type 1 est constitué des individus isolés. Le type 2 est celui des groupes « sans structure familiale » (comme un prêtre et sa domestique). Le type 3 est celui des « groupes domestiques simples », construits autour du couple conjugal (ou d'un conjoint veuf) et de ses enfants. Le type 4 correspond aux groupes « étendus » ou « élargis » quand des parents ascendants, descendants ou collatéraux s'ajoutent au couple conjugal. Enfin, le type 5 est celui des groupes « multiples » où plusieurs familles apparentées cohabitent. La présence de personnel de service ne change pas le type de groupe (voir LASLETT Peter, CHAMOIX Antoinette, « La famille et le ménage... »,

d'observation exclusive et « définit un corpus standardisé de sources, de méthodes et de problématiques destiné à une reproduction à l'identique sur des terrains nationaux et chronologiques différents »<sup>252</sup>. Laslett plaidait pour le caractère universel de la domination de la famille nucléaire (type 3 des groupes domestiques simples) et son ancienneté. Il s'opposait aux théories « évolutionnistes » qui, à la suite de Frédéric Le Play, considéraient que la famille nucléaire avait progressivement remplacé les structures anciennes (familles-souche) sous l'effet du progrès industriel et de l'affirmation de l'individu. Les vues de Laslett ont à leur tour été critiquées, entraînant « de nombreuses réaffirmations de l'évidence de la diversité régionale des structures familiales, dans la France préindustrielle ou ailleurs »<sup>253</sup>. La typologie mise en place par Laslett a cependant été fréquemment reprise pour analyser en différents lieux la répartition statistique des différents types de groupes familiaux. En France, on considère qu'au contraste entre un Nord égalitaire et un Midi inégalitaire se superpose la domination de la famille conjugale au Nord et celle des « maisons », de la cohabitation entre les générations et des groupes domestiques élargis dans le Midi. Par exemple, Stéphane Minvielle, utilisant les recensements disponibles au XVIII<sup>e</sup> siècle à Charleville, a montré qu'en 1753, 71,5 % des ménages sont des familles nucléaires<sup>254</sup>. Quelques travaux ont été menés pour les zones rurales du centre de la France, dont le Tableau 10.4 synthétise quelques résultats.

Lieu	Date	Effectif	Ménages simples	Ménages complexes
Rouergue, Mostuéjols <sup>255</sup>	1690-1695	94	51,5 %	40,7 %
Rouergue, Laguiole	1690-1695	214	56,6 %	30,8 %
Limousin (3 paroisses <sup>256</sup> )	1836	+ 3 000	52,8 %	41,6 %
Limousin, campagnes d'Ussel <sup>257</sup>	1806	166	59,5 %	34,3 %
Auvergne, Augerolles <sup>258</sup>	1846	723	65,4 %	27,4 %

**Tableau 10.4.** Part des ménages de forme simple (Type 3) ou complexe (Type 4 ou 5) dans des analyses locales dans le centre de la France

En Limousin, Jean-Claude Peyronnet a employé la typologie de Laslett en l'adaptant pour la rendre plus pertinente dans le contexte régional. Il a en particulier dénoncé une « nucléomanie » injustifiable, accordant une place privilégiée au couple alors que dans certains contextes, le chef de famille (ou de ménage) demeure l'ancêtre, même s'il cohabite avec son fils marié. Dans la région d'Ussel, plus proche du Cantal, Nicole Lemaitre a étudié les contrastes entre le centre de la ville, les faubourgs et la périphérie de campagne. En 1806, les ménages complexes représentaient 34,3 % des ménages et rassemblaient 43,3 % des habitants. Ces nombres confirment pour elle que « le ménage multiple est bien un trait de mentalité propre à la région [et que] la famille complexe reste suffisamment enracinée pour être dans l'idéal de beaucoup de Limousin au XIX<sup>e</sup> siècle ». Quantitativement, les ménages simples dépassent cependant les ménages complexes dans tous les échantillons. Les données nominatives du recensement de Trizac ont été traitées en utilisant la

op. cit., p. 847-872 ; et BONVALET Catherine, LELIÈVRE Éva, « Du concept de ménage à celui d'entourage : une redéfinition de l'espace familial », *Sociologie et sociétés*, Vol. 27, n.2, 1995, p. 177-190.

<sup>252</sup> ROSENTAL Paul-André, « Les liens familiaux... », op. cit., p. 49.

<sup>253</sup> ROGERS Susan Carol, « Les Trente Glorieuses aveyronnaises, ou la mise en pratique du modèle de la famille souche », *Revue d'études en agriculture et environnement*, 88, 2008, p. 119-133.

<sup>254</sup> MINVIELLE Stéphane, Les ménages de Charleville... », op. cit.

<sup>255</sup> LEMAITRE Nicole, « La population de Saint-Génies-d'Olt en 1695 », *Annales du Midi*, tome 96, n° 166, 1984, p. 135-147.

<sup>256</sup> Paroisses de Tersannes, Nedde et Pageas (Haute-Vienne), 554 ménages (PEYRONNET Jean-Claude, « Famille élargie ou famille nucléaire ? L'exemple du Limousin au début du XIX<sup>e</sup> siècle. », *Revue d'histoire moderne ou contemporaine*, tome 22, n° 4, 1975, p. 568-582).

<sup>257</sup> Ces pourcentages sont de 13,5 % et 25,6 % en ville (LEMAITRE Nicole, « Familles complexes en Bas-Limousin : Ussel au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, tome 88, n° 127, 1976, p. 219-224).

<sup>258</sup> Calcul sur 723 ménages et 3 788 personnes (BRUNEL Bernard, *Le vouloir vivre...*, op. cit., p. 287).

typologie de Laslett. Grâce à la double reconstitution (famille puis lignées), nous avons pu identifier la quasi-totalité des liens familiaux, y compris quand la source ne l'indique pas<sup>259</sup>. On ne considère comme ménages simples que ceux avec parents et enfants. Les ménages multiples se distinguent usuellement par l'existence de deux couples conjugaux, mais nous avons retenu comme tels ceux où cohabitent des grands-parents, leur enfant ou leur bru devenu veuf ou veuve, et leurs petits-enfants. Les résultats principaux de l'analyse sont regroupés dans le Tableau 10.5. Les résultats détaillés sont fournis dans les Tableaux D9.1 et D9.2 de l'Annexe D9, avec les effectifs de chaque sous-type Laslett et en décomposant la répartition selon le degré de rattachement aux lignées (aînés, cadets, autres) et la profession du chef de feu. Deux-cent-deux ménages accueillent des aînés, quand soixante-deux sont des ménages issus d'unions entre cadets. Pour trente-cinq ménages (11,7 %) aucun rattachement simple aux lignées trizacoises n'a été identifié<sup>260</sup>.

Type		Total	% ménages	% population	% ménages	
					Aînés	Cadets
1	Solitaires	15	5,0	1,3	0,5	16,1
2	Sans structure	32	10,7	7,2	3,5	17,7
3	Simple	141	47,2	44,4	47,0	53,2
4	Élargie	85	28,4	35,1	38,1	8,1
5	Multiple	26	8,7	12,0	10,9	4,8
		<b>299</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau 10.5.** Répartition synthétisée des ménages et de la population selon les différents types de ménage (typologie de Laslett)

Avec 47,2 % de ménages simples cette première analyse révèle que les ménages de forme simple sont moins fréquents que dans toutes les études synthétisées au Tableau 10.4. Les 36,1 % de ménages complexes (type 4 + type 5) sont comparables aux fréquences obtenues par Nicole Lemaitre et Jean-Claude Peyronnet dans le Limousin voisin. On note que les profils sont très différents entre les familles d'aînés et de cadets. Chez les seconds, le ménage simple est plus fréquent, seulement 2,9 % des ménages sont complexe et les ménages des types 1 et 2 sont fréquents avec 33,8 % du total, contre seulement 4,0 % pour les ménages d'aînés. La décomposition selon la profession indiquée révèle, mais moins nettement, les mêmes écarts entre propriétaires et cultivateurs.

## B. La connaissance des lignées pour aller au-delà des formes apparentes

L'une des principales critiques faites à la démarche de Laslett, outre qu'elle met en avant la modernité de la cellule conjugale face aux formes « archaïques » de la famille<sup>261</sup>, est qu'elle établit un

<sup>259</sup> C'est le cas par exemple pour la cohabitation d'enfants de plusieurs lits, d'enfants naturels, d'une marâtre...

<sup>260</sup> Le nombre de ménages d'aînés et de cadets correspond à un total de 202 aînés mariés pour 332 cadets (202 couples avec un aîné et 62 couples de cadets), soit un rapport (cadets mariés / aînés mariés) égal à 1,64. Ce rapport est à comparer avec celui obtenu au Chapitre 8 (note n° 514) à partir du nombre de CM de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle en distinguant les conjoints institués et constitués. Le rapport dépassait alors la valeur de deux. Plusieurs explications peuvent être avancées : changements de pratiques en trois générations, départ de certains cadets après leur mariage... Il ne faut non plus négliger tous les cadets qui, domestiques, sont recensés au sein d'autres ménages, sans que leur couple apparaisse dans les statistiques. Parmi les ménages non rattachés aux lignées patrimoniales trizacoises, la moitié (dix-sept) correspond à des couples non originaires de la commune et récemment arrivés (leur origine a souvent pu être identifiée). On y trouve quatre fermiers, un aubergiste, une buraliste. On a encore trois ménages de clercs (dont le couvent) et deux ménages rassemblant du personnel domestique d'origines diverses.

<sup>261</sup> Selon François Lebrun, « on peut se demander si la typologie de Peter Laslett n'oppose pas de façon trop artificielle familles conjugales, familles élargies, ménages multiples, et ne laisse pas échapper une grande partie de la réalité » (LEBRUN François, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Armand Colin, 4<sup>ème</sup> édition, 1998).

tableau figé de l'état de la population. Dans son travail sur le Rouergue, Susan Rogers écrit qu'il faut « *distinguer les modèles familiaux (les règles que les individus utilisent comme références afin de juger de leur comportement et de celui des autres ; ce qu'ils devraient faire) des pratiques observables d'organisation familiale (ce que les individus font réellement, tel qu'enregistré par exemple dans les recensements)* »<sup>262</sup>. Or, une famille ou un ménage doivent être analysés de manière diachronique puisque sa taille varie avec les naissances, décès et départs. Ces variations d'effectifs s'accompagnent du changement de la forme apparente (le « type » de Laslett) quand disparaissent les plus âgés et se forment de nouveaux couples. Dans une société « à maisons » où règne le principe de la cohabitation entre les générations, tous les ménages sont en théorie de forme complexe (corésidence du jeune couple et du couple des parents de l'héritier) et élargis aux collatéraux (cadets non mariés). Mais la réalité diffère du modèle pour de multiples raisons (décès des plus âgés ou départ des cadets) et la maisonnée saisie par la statistique à une date donnée peut avoir l'apparence d'un ménage simple. La photographie instantanée n'offre pas une image fidèle des structures et du processus cyclique qui régit l'évolution des formes apparentes. Ce biais méthodologique est bien connu. Steven Rogers a écrit que dans une famille-souche, la fréquence maximale des ménages complexes observés est inversement proportionnelle au niveau de fertilité<sup>263</sup>. Le concept de « cycle de développement familial » ou de « cycle de vie des familles » a été employé pour analyser les variations périodiques de la forme des ménages. Dans la France du Nord, à Charleville, où les familles conjugales dominent, Stéphane Minvielle a montré qu'en dix ans, 35 % des ménages de « forme stable » changent de structure familiale, illustrant l'avancement de leur cycle (ménages nucléaires accueillant un ascendant ou un collatéral. Cependant, « *la plupart du temps, la famille conjugale ne s'écarte de sa forme la plus simple que de façon exceptionnelle et pour une durée limitée* »<sup>264</sup>. Les modifications sont plus sensibles dans les sociétés méridionales :

*Le système de la famille-souche [...] a cette caractéristique importantissime qu'il fonctionne suivant un cycle. Non seulement se détachent périodiquement de la souche familiale [...] les rameaux constitués par les cadets de fait – sinon d'âge – munis de leur légitime, mais encore, périodiquement également, cette famille-souche, de polynucléaire ou étendue parce qu'intégrant deux générations sous la forme de deux couples, le parental et le couple successeur – avec ses enfants – passe à l'état de famille conjugale, par la disparition inéluctable des vieux parents, avant de redevenir polynucléaire ou complexe*<sup>265</sup>.

En Gévaudan, Élisabeth Claverie a analysé la composition de l'*ousta*, prenant l'exemple d'une maison de dix personnes, dans laquelle s'ajoutent aux parents et à leurs trois enfants le grand-père, deux oncles servant de domestiques et deux domestiques, un bouvier et un berger<sup>266</sup>. La taille du ménage se dilate ou se rétrécit au gré des circonstances et des événements de la vie. Une coupe transversale sur la commune montre donc des ménages de toutes tailles, parce que se trouvant à différents stades de cette évolution. En 1726 à Ribennes, les cent-vingt feux révèlent des fréquences voisines pour les ménages complexes et les ménages simples, alors que l'on sait que la société rurale y est dominée par la logique des maisons. François LEBRUN et Antoinette FAUVE-CHAMOIX ont expliqué qu'en raison des cycles familiaux, si l'on trouve moins de 15 % de ménages complexes dans une population, il y a des chances pour que la famille nucléaire domine. En revanche, si ce taux dépasse les 20 %, la cohabitation des générations peut être la norme sociale<sup>267</sup>. Si l'on applique ces taux aux résultats des Tableaux 10.4 et 10.5, on peut déduire que dans les études antérieures des populations

<sup>262</sup> ROGERS Susan Carol, « Les Trente Glorieuses aveyronnaises... », *op. cit.*, p. 121.

<sup>263</sup> RUGGLES Steven, « The future of historical, family demography », *Annual review of sociology*, vol. 38, 2012, p. 423-441.

<sup>264</sup> MINVIELLE Stéphane, Les ménages de Charleville... », *op. cit.*, p. 49.

<sup>265</sup> POITRINEAU Abel, *Les espagnols de l'Auvergne...*, *op. cit.*, p. 61

<sup>266</sup> CLAVERIE Élisabeth, LAMAISON Pierre, *L'impossible mariage...*, *op. cit.*, p. 52.

<sup>267</sup> LEBRUN François, FAUVE-CHAMOIX Antoinette, « Le mariage et la famille... », *op. cit.*, p. 335-342.

du Massif Central et du Limousin, la famille complexe est la norme, comme chez les couples d'aînés de Trizac, mais que les cadets Trizacois suivent un autre modèle.

Les données trizacoises peuvent être ré-analysées dans cette optique. La répartition selon l'âge du chef de ménage des types de ménages les plus fréquentes<sup>268</sup> ne révèle pas de tendance claire. Mais on peut renverser la perspective en s'intéressant aux caractéristiques des ménages simples chez les aînés, puisqu'ils ne correspondent pas, *a priori*, au « modèle » de la maison avec cohabitation à même pot et feu. Le Tableau 10.6 fournit, pour les dix ménages d'aînés de forme simple dans lesquels le chef de ménage est le plus jeune, les résultats d'une recherche sur les parents de l'héritier.

Cote 1836	Âge du chef de feu	Lignée	Couple de parents	Père	Mère
245	24	Bourg-34	[1175]	† 1822	† 1829
143	25	Laveyssière-1	[1206]	† 1834	† 1826
276	27	Bourg-91	[1223]	† 1807	† 1832
136	28	Laveyssière-12	[1435]	Vivant	† 1833
82	30	Lachassagne-1	[MOU-126]	Vivant	† 1830
227	32	Bourg-89	[1155]	† 1823	† 1828
118	32	Leybros-10	[1092]	† 1810	† 1793
129	33	Leybros-6	[1185]	† 1835	† 1819
114	34	Leybros-7	[CM-052]	† 1803	† 1813
25	34	Lieuchy-20	[1061]	† 1825	† 1827

**Tableau 10.6.** Analyse de la survie des couples du parent de l'héritier chez les dix ménages de forme simple dont l'âge du chef de feu est le plus bas (cote = cote du ménage dans le recensement)

Pour ces dix couples, l'âge du chef de ménage est de 34 ans ou moins, et les parents ont été retrouvés dans tous les cas. Dix-huit des vingt parents sont décédés, en 1793 pour les premiers, en 1835 pour les derniers. Pour au moins huit de ces dix ménages, le ménage de forme simple que révèlent les données reste totalement compatible avec le modèle des maisons, des lignées et des familles complexes. La forme que revêt le ménage en 1836 n'est que l'effet du décès des parents. Bien entendu, la probabilité que les parents survivent est d'autant plus faible que le chef de ménage vieillit, et les autres ménages d'aînés de forme simple confirmeraient certainement ce constat. Pour les deux ménages dans lesquels le père est encore vivant en 1836, la reconstitution des familles et des lignées permet de trouver une explication. Pour la cote (n° 136), le chef de feu est Catherine Destorg, cultivatrice. Elle est fille de Guillaume Destorg, et son époux Pierre Miagoux est recensé comme vacher dans le ménage (n° 134) au même village de Laveyssière (il s'agit du domaine de Laveyssière, appartenant à Joseph Jules de la Vaissière). Son père Guillaume Destorg est domestique, recensé dans le même ménage. Il s'agit donc d'une lignée patrimoniale de non propriétaires<sup>269</sup>, pour laquelle le principe de corésidence imposé par le registre entre en contradiction avec la logique économique qui impose la mobilité de travail. Pour le ménage (n° 82), le chef de ménage est François Dapon, tailleur. Son père Gabriel et sa sœur Toinette sont recensés dans le ménage adjacent (n° 81). Père et fils vivent probablement dans deux espaces proches, mais sont recensés séparément. L'apport des reconstitutions de familles et de lignées est indéniable, rendant possible ce changement de perspective. Ici, il permet de confirmer la domination du ménage complexe, bien au-delà de ce que montre l'analyse des données brutes du registre de recensement. La structure sociale de la société à maisons laisse d'autres marques visibles dans les registres, en particulier quant à la manière dont la cohabitation s'impose ou pas selon l'âge, le statut familial ou économique.

<sup>268</sup> Pour les aînés, 95 ménages simples et 85 ménages élargis, pour les cadets 32 ménages simples (voir figure D9.1 de l'Annexe D9).

<sup>269</sup> Nous avons montré au chapitre précédent que l'idéal-type pouvait s'appliquer à cette catégorie de la population. On voit ici comment le principe de corésidence est altéré dans le cas d'une lignée de non propriétaires.

### C. Les modes de cohabitation dans les familles trizacoises

On détecte dans le registre de recensement les conséquences du système à maison avec héritier unique et départ des cadets mariés. On peut aussi y relever les effets des inégalités de ressources selon les strates sociales, les signes de la solidarité familiale ou de l'exclusion. L'inventaire des ménages révèle que les femmes sont chefs de ménage dans 81 cas (27,0 %). Parmi elles, 13 sont célibataires, 29 sont mariées<sup>270</sup> et 39 sont veuves. La seconde situation est surprenante, mais l'examen des situations individuelles montre que le conjoint exerce son activité professionnelle ailleurs et est recensé dans un ménage différent. Nous avons cité au paragraphe précédent le cas de Pierre Miagoux et Catherine Destorg. Il correspond à une configuration commune. Par exemple, Catherine Galvaing est chef du ménage (n° 125) à Leybros, où elle vit avec ses trois enfants, mais son époux est vacher chez Jean-François Ducq, propriétaire à Cheyrouse (n° 19). Autre cas, celui d'Anne Blanchefleur, 48 ans, recensée seule à Laveyssière (n° 144) quand son époux Jean Dapon est domestique chez Géraud Garcelon, fermier à Chamblat (n° 158). Suzanne Jouve vit au bourg avec ses deux enfants et son beau-père âgé de 76 ans (n° 220) mais son époux est recensé comme domestique au service de la buraliste du bourg (n° 191)<sup>271</sup>. La plupart des ménages de femmes mariées répond à ce schéma qui témoigne d'une grande mobilité professionnelle dans l'espace trizacois. Elle concerne toutes les formes de ménages (les trois exemples précédents sont un ménage simple, un isolé et un complexe). Dans de nombreux cas, plus d'une heure de marche sépare les lieux de vie des deux époux et le mode de recensement inscrit de manière tangible un mode de vie qui s'impose pour des raisons économiques.

La cohabitation entre générations se traduit le plus souvent par des ménages rassemblant trois générations et exceptionnellement quatre<sup>272</sup>. Un exemple est le ménage (n°61) à Chauvel où Jacques Raoux, marchand de 40 ans, vit avec son épouse Anne Roche, leurs cinq enfants, sa belle-mère Jeanne Chatonnier et le grand-père paternel de son épouse, Antoine Roche, âgé de 78 ans. Nous savons par la reconstitution que Jacques Raoux est originaire de Saint-Vincent et qu'il est entré en gendre dans la lignée de son épouse. Les précisions fournies par le maire indiquent la présence des aïeux, qui viennent souvent en dernière position sur la liste des membres du ménage. Mais tel n'est pas toujours le cas. Dans certains ménages complexes, les représentants de la génération la plus ancienne sont les chefs du ménage. C'est par exemple le cas du ménage (n° 42) à Lieuchy dont François Mathieu, propriétaire de 62 ans, est le chef. Viennent ensuite son épouse Jeanne Robert, puis six enfants de 23 à 34 ans, tous célibataires, Pierre Pagis, marchand de 42 ans et veuf<sup>273</sup> et, enfin, quatre enfants de ce dernier, âgés de 2 à 15 ans. Dans ce ménage, l'héritière Marie Anne Mathieu est décédée à la naissance de sa dernière fille, Marguerite, en novembre 1834. Son époux Pierre Pagis s'était marié en gendre et il occupe dans la liste un rang conforme à son statut, venant après les enfants de la lignée, et avant ses propres enfants, les héritiers à venir. L'ordre dans la liste du recensement n'est donc pas anodin et est une indication directe de la place de chacun selon la norme sociale<sup>274</sup>. La présence des frères et sœurs cadets restés célibataires, qu'ils soient qualifiés d'oncle et tante ou de frère et sœur, est fréquente dans les familles complexes « collatérales » (types 4c et 5c).

---

<sup>270</sup> Sur ces 29 cas, il s'agit de couples d'aînés dans 14 cas, de cadets dans 11 cas et autres dans 4 cas. On y compte aussi 19 cultivatrices pour seulement 5 propriétaires.

<sup>271</sup> Ces liens entre époux ne sont jamais précisés dans le registre et n'ont pu être identifiés que sur la base des reconstitutions de familles et lignées.

<sup>272</sup> Cinq ménages font cohabiter quatre générations, parmi lesquels quatre ménages d'aînés.

<sup>273</sup> Il est gendre du chef de ménage, mais le registre ne l'indique pas.

<sup>274</sup> La même règle vaut pour d'autres ménages du registre. Dans cette lignée (Lieuchy-7), la reconstitution indique que deux membres du ménage de 1836, Pierre Mathieu, le plus âgé des garçons et Jeanne Pagis, la plus âgée des enfants de la génération suivante, deviendront mari et femme en 1849. Ce renchaînement par l'union d'une nièce et de son oncle en dépit d'un écart d'âge de 19 ans, a pour effet d'éviter la division du patrimoine de la lignée.

L'attitude de la société villageoise envers les plus âgés est marquée par l'empreinte des structures familiales<sup>275</sup>. Vingt ménages d'aînés ou de cadets ont un chef âgé de soixante ans ou plus. Mais ces deux groupes (aînés et cadets) ont des caractéristiques très différentes. Cinq des sept veufs et veuves mariés en cadets sont dans des ménages de type 1 (isolés) ou 2, comme Marie Anne Durif, veuve Lassale, qui vit avec sa sœur Claudine, religieuse, sœur de Sainte Agnès. Inversement, onze des treize veufs et veuves issus des couples d'héritier vivent dans des ménages de type 3 ou 4, avec leurs enfants et éventuellement leurs petits-enfants. Les solidarités familiales ne semblent plus s'exercer dès lors que le cadet marié a quitté sa lignée d'origine. Un dernier aspect qui illustre la multiplicité des situations individuelles, la diversité des formes familiales et la marque des lignées est la situation des plus jeunes<sup>276</sup>, et plus précisément celle des enfants naturels, dont le nombre a augmenté depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle (voir Tableau 3.5). Une douzaine de ménages comptent des enfants illégitimes, avec diverses configurations. Certains composent un ménage avec leur mère, comme Jeanne Dupuy, 13 ans, avec sa mère (n° 190). Au bourg, le ménage (n° 189) regroupe trois sœurs célibataires quadragénaires, Toinette, Jeanne et Marie Begon. Cette dernière est accompagnée de sa fille illégitime de six ans. Un tel ménage de cultivatrices ne doit guère avoir de ressources. Dans d'autres cas, la mère n'a pas quitté sa famille. C'est le cas du ménage (n° 59) où Jeanne Journiac, célibataire de 32 ans, vit avec son père Guillaume, propriétaire de 58 ans et ses deux enfants naturels, Antoine et Guillaume. Vivent sous le même toit Charlotte Chadeaux, épouse en secondes noces de son père et François et Jean Journiac, enfants de ce second lit. Ces quelques exemples, pris dans différentes tranches d'âge, illustrent la grande diversité des situations familiales et individuelles et des parcours de vie. La société à maisons imprime sa marque à tous les niveaux, avec ses effets sur les mentalités et l'identité vécue des individus, les cycles familiaux et les trajectoires de chacun. L'image dressée en 1836 grâce aux données du recensement et à la reconstitution des familles et des lignées est vraisemblablement très proche de celle qu'aurait établie des recensements au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les structures familiales de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ont conservé les caractéristiques qu'Alain Corbin a qualifié d'archaïques à la même époque dans le Limousin voisin<sup>277</sup> et on ne peut y déceler de traces manifestes de changement.

### III. Mesure et efficacité des stratégies d'alliances à l'échelle des lignées patrimoniales

#### A. **Les mécanismes d'alliance et leur mesure à l'échelle des lignées**

##### 1. Alliances et réseaux de lignées

Chaque alliance entre deux familles et deux lignées établit ou renforce des liens. Ces liens sont de différentes natures : liens du sang, alliances, liens de proximité et de voisinage, liens socio-professionnels. Au fil du temps, les liens créés peuvent se densifier ou dépérir, être activés ou délaissés. Claire Dolan considère que les liens produits par les alliances ne sont pas figés. Ils restent actifs le temps de deux ou trois générations et demandent des réactivations pour se maintenir<sup>278</sup>. Ces réseaux structurent la communauté, mais certains en sont exclus<sup>279</sup>. Des alliances préférentielles peuvent se

<sup>275</sup> BOURDELAIS Patrice, « Vieillir en famille dans la France des ménages complexes (l'exemple de Prayssas, 1836-1911) », *Annales de démographie historique* (n° Vieillir autrefois), 1985, p. 21-38.

<sup>276</sup> Nous avons vu au chapitre 4 (Tableau 4.16) qu'un grand nombre d'enfants se retrouvent hors de leur cercle familial, en service comme bergère, pâtre ou servante dans d'autres ménages.

<sup>277</sup> Alain Corbin écrit qu'au XIX<sup>e</sup> siècle en Limousin, cette structure familiale « à coup sûr archaïque [...est] battue en brèche vers le milieu du siècle » mais que, si on déplore l'affaiblissement des traditions, les structures anciennes résistent néanmoins jusqu'en 1914 (CORBIN Alain, *Archaïsme et modernité en Limousin...*, op. cit., p. 285).

<sup>278</sup> DOLAN Claire, *Le notaire, la famille et la ville...*, op. cit., p. 212.

<sup>279</sup> Une étude monographique de Nanterre entre 1836 et 1881 a mis en évidence les liens de parenté dans le milieu des cultivateurs et des vigneron et le fait que certains ménages simples de professions non agricoles

noyer entre certaines familles, créant ce que Jérôme Luther-Viret a qualifié de « bassins d'alliances » qu'expliquent la tendance à la transmission professionnelle et l'endogamie socio-professionnelle<sup>280</sup>. Devant l'ampleur de la tâche pour identifier et analyser les réseaux<sup>281</sup>, certains chercheurs ont proposé de s'appuyer sur des outils numériques de visualisation et d'analyse des réseaux<sup>282</sup>. Cette démarche est séduisante<sup>283</sup>, mais elle demande un investissement que nous n'avons pu faire dans le cadre du Master. Nous nous contenterons donc ici d'une première analyse, destinée à vérifier que l'échelle des lignées permet d'enrichir l'analyse des alliances. Les alliances peuvent en effet être appréhendées à l'échelle des individus, à l'exemple de ce que nous avons fait au Chapitre 7 pour préciser les aires d'origine des conjoints et quantifier l'exogamie. Elles peuvent l'être aussi à l'échelle des familles, comme le montrent les contrats de mariage (Chapitre 8). Les lignées patrimoniales constituent une troisième échelle, dont l'avantage premier est d'intégrer la dimension temporelle, avec la prise en compte des générations successives. Par exemple, une pratique telle que le renchaînement des alliances justifie l'approche diachronique. Chaque lignée patrimoniale<sup>284</sup> poursuit en effet deux objectifs potentiellement antagonistes. Le premier objectif est la transmission des biens et la pérennité de la lignée. Les renchaînements d'alliances internes à une lignée (entre parents et enfants d'un premier lit, entre oncle et nièce...) contribuent à cet objectif, évitant le fractionnement du patrimoine. Le second objectif est de disposer des moyens d'agir et de multiplier les alliés qui poursuivent des buts communs. Les alliances et renchaînements entre lignées contribuent à ce second objectif. Mais multiplier des alliances avec des lignées d'un niveau « utile »<sup>285</sup> requiert de disposer des ressources adéquates, pour payer les dots et légitimes, et peut affaiblir à terme les ressources de la lignée.

Plusieurs facteurs président au choix des unions parmi lesquels l'homogamie socio-économique, la proximité géographique et l'évitement d'une trop grande proximité généalogique (consanguinité). Dans l'espace trizacois, le village constitue un élément fort de l'identité. L'alliance entre deux lignées d'un même village, dont les lieux de vie sont proches, peut se nouer dans l'intérêt commun des parties. Pour l'ensemble des couples d'héritier dont les deux conjoints sont originaires de Trizac, nous avons quantifié la fréquence des unions « iso-locales », c'est-à-dire telles que les deux conjoints proviennent du même village. Le tableau D9.3 en Annexe D9 en présente les résultats détaillés, pour 496 unions, soit 992 lignées impliquées dans ces unions. Nous pouvons comparer, pour chaque village, le nombre observé des unions « iso-locales » au nombre théorique qui serait observé si aucune préférence n'était donnée à la proximité (hypothèse de panmixie). La grandeur  $F_c$  du tableau

---

n'étaient pas insérés dans ces réseaux (SEGALIN Martine, RICHARD Philippe, « Un isolat aux portes de Paris. Mariage et société à Nanterre entre 1750 et 1850 », dans BARDET Jean-Pierre, LEBRUN François, Le MÉE René, *Mesurer et comprendre. Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, P.U.F., Paris, 1993, p. 497-514).

<sup>280</sup> LUTHER-VIRET Jérôme, « Alliances et réseaux familiaux en Île-de-France (milieu XVI<sup>e</sup>-milieu XVII<sup>e</sup> siècles) », *Annales de démographie historique*, n° 106, 2003, p. 155-175.

<sup>281</sup> BEAUVALET Scarlett, GOURDON Vincent, « Les liens sociaux à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle : une analyse des contrats de mariage de 1660, 1665 et 1670 », *Annales. Économie et société*, 17<sup>ème</sup> année, n° 4, 1998, p. 583-612.

<sup>282</sup> Voir par exemple GRANDJEAN Martin, « Introduction à la visualisation de données : l'analyse de réseau en histoire », *Geschichte und Informatik, Chronos*, 2015, p. 109-128 (halshs-01525543) ; HAMBERGER Klaus, HOUSEMAN Michael, GRANGE Cyril, « La parenté radiographiée. Un nouveau logiciel pour l'analyse des réseaux matrimoniaux », *L'homme. Revue française d'anthropologie*, 2009, p. 107-137. On peut aussi citer les travaux de François Héran qui recourt à des diagrammes figuratifs, les « patrogrammes », pour analyser les structures de la parenté et y détecter les motifs récurrents ; voir HÉRAN François, « Du système à l'individu : catégories structurales et degrés de proximité », dans *Figures de la parenté*, Chapitre 5, 2009, P.U.F., Paris, p. 187-253.

<sup>283</sup> Voir par exemple <https://reshist.hypotheses.org/1137> pour une illustration de l'étude des réseaux familiaux et en particulier GASPERONI Michel, GRANGE Cyril, *Initiation à l'étude des réseaux familiaux*, 4<sup>èmes</sup> rencontres du groupe Res-Hist, 2017, [accessible en ligne](#).

<sup>284</sup> Et donc chaque famille, chaque individu... L'emboîtement des échelles est ici manifeste.

<sup>285</sup> Cette logique est un des facteurs explicatifs de l'homogamie : une alliance avec une lignée moins prestigieuse peut se faire à moindres frais mais est peu utile, une alliance avec une lignée supérieure est plus utile mais elle risque d'obérer les ressources.

mesure le rapport entre ces deux nombres, partout supérieur à l'unité. Cela signifie que l'on a partout une certaine préférence pour les conjoints du même village. Elle est plus forte à Chamblat, Lavaissière et Cheyrouse, trois villages importants et relativement distants du bourg, ce qui doit amplifier les sentiments de proximité entre voisins<sup>286</sup>. Au bourg et dans les petits villages (Vrauzans, le Fayet, Chauvel) cette préférence est moins marquée. Dans les petits villages, c'est probablement dû aux contraintes de consanguinité entre lignées. Au bourg, le sentiment de proximité est moindre, du fait de la population relativement importante.

## 2. Les aînés en quête de conjoints adventices et la mesure de l'attractivité des lignées

L'union de l'aîné est la plus importante pour la lignée, car elle conditionne son devenir. L'espace matrimonial trizacois a été caractérisé à l'échelle de la population. Nous avons vu qu'il couvre principalement l'aire de la paroisse et les six paroisses limitrophes, avec une moindre contribution des paroisses plus éloignées (figures 7.12 et 7.13). On peut analyser la manière dont les couples d'héritiers dans une même lignée investissent successivement cet espace. À l'échelle des choix individuels (une union dans une famille à un instant donné), la part du conjoncturel est probablement élevée, et la possibilité d'interprétation limitée<sup>287</sup>. On peut cependant supposer que les caractéristiques des lignées sont telles que certains choix se répètent de manière préférentielle sur plusieurs générations<sup>288</sup>. Si l'on considère quatre niveaux de proximité géographique entre les deux conjoints (même village, périmètre paroissial, paroisses limitrophes, lieux plus distants) et un barème selon la proximité lors de chaque union, il est possible de calculer un indicateur  $I_A$  sous la forme :

$$I_A = \frac{1}{N} \sum_{i=1,N} w_i$$

où N est le nombre d'unions d'héritier dans la lignée, i est l'indice de l'union, et  $w_i$  correspond au barème retenu. L'indicateur  $I_A$  est une mesure de l'attractivité de la lignée et il augmente avec le périmètre géographique dans lequel le conjoint adventice est recruté, qu'il s'agisse d'un héritier masculin qui se marie avec une fille qu'il ramène à Trizac ou d'un garçon qui vient d'ailleurs pour épouser une héritière Trizacoise. Nous avons choisi pour  $w_i$  les valeurs suivantes :  $w_i = 1$  si même village,  $w_i = 3$  si périmètre paroissial,  $w_i = 6$  si paroisses limitrophes,  $w_i = 10$  si lieux plus distants<sup>289</sup>.

L'indicateur d'attractivité  $I_A$  a été calculé pour 235 des 247 lignées trizacoises. Pour plus de la moitié d'entre elles, il est calculé sur la base de quatre unions ou plus. La valeur minimale de  $I_A$  est 1 pour des lignées du bourg ne nouant pas d'alliance au-delà du bourg. L'indice atteint ou dépasse 6 dans seize cas, comme par exemple pour la lignée « Chavaroche-8 » dont les unions sont les suivantes : Jean de Chavaroche (G5) a épousé en 1695 Marie De Mossier à Salers, Balthazar de Chavaroche (G6) a épousé en 1733 Anne Adélaïde Dufayet à Trizac, Alexandre de Chavaroche (G7) a épousé en 1774 Marguerite Demurat au Monestier en Limousin, Marie Anne Adélaïde de Chavaroche (G8) a épousé à

<sup>286</sup> Il ne faut pas oublier que la stratification sociale existe aussi au sein des villages, et que toutes les unions n'y sont pas équiprobables.

<sup>287</sup> Chaque choix, tout en étant conditionné par un certain nombre de facteurs, résulte de décisions individuelles dont les motivations demeurent généralement inaccessibles.

<sup>288</sup> Copiant en cela la démarche de Paul-André Rosental et la construction des indicateurs d'autocentrage à l'échelle des lignées patronymiques (ROSENTAL Paul-André, *Les sentiers invisibles...*, op. cit., p. 149-154).

<sup>289</sup> Les valeurs retenues pour le barème n'ont pas une grande importance. Les valeurs de 1, 3, 6 et 10 permettent de marquer le contraste entre les unions proches et les unions éloignées. Nous avons vérifié que cette définition de  $I_A$  n'induisait pas de biais important entre les lignées du bourg et celles des villages (puisque les héritiers du bourg nouent statistiquement plus d'unions avec des adventices du bourg que ne font les héritiers des villages).

Trizac en 1798 Jean Dominique Tissier, originaire d'Albepierre Bredons près de Murat<sup>290</sup>. Trois de ces quatre alliances concernent des conjoints d'origine éloignée et venant se fixer à Trizac, illustrant l'attractivité de la seule lignée nobiliaire dont les racines sont proprement locales.

### 3. Les alliances des cadets et la mesure de l'empreinte des lignées

Une démarche similaire peut être employée pour caractériser l'empreinte géographique des alliances de cadets. Ces unions, plus nombreuses que celles des aînés<sup>291</sup>, peuvent nous renseigner sur plusieurs points, selon le type d'union que les cadets contractent, et selon où elles sont contractées. On peut d'abord définir un indicateur comptabilisant le nombre total de cadets mariés. Ce nombre n'est cependant pas très significatif (sinon comme signe du dynamisme démographique de la lignée) car les conditions des unions sont d'une grande diversité. Il semble plus pertinent de qualifier la capacité qu'a une lignée à placer ses cadets en gendre à Trizac, nouant ainsi des liens avec les autres lignées trizacoises. Ces cadets doivent apporter une somme à la mesure du prestige social de la lignée qui les accueille, et la « capacité de placement » témoigne de l'aisance relative de la lignée d'origine et de l'intérêt que lui portent les autres lignées. Pour une raison différente, on peut aussi comptabiliser les cadets se mariant et s'établissant dans les paroisses proches. De telles unions établissent des liens à une échelle qui dépasse le périmètre trizacois et la dispersion géographique des cadets produit une « empreinte spatiale » de la lignée<sup>292</sup>. Ces réflexions nous conduisent à proposer trois indicateurs  $I_B$ ,  $I_C$  et  $I_D$  ainsi définis :

$$I_B = \frac{1}{N_G} \sum_{i=1, N_G} N_{C_i}$$

$$I_C = \frac{1}{N_G} \sum_{i=1, N_G} N_{C_{g_i}}$$

$$I_D = \frac{1}{N_G} \sum_{i=1, N_G} N_{C_{vois_i}}$$

où  $N_G$  le nombre de générations considérées dans la lignée,  $i$  est l'indice de la génération,  $N_{C_i}$  est le nombre total de cadets mariés à une génération donnée,  $N_{C_{g_i}}$  le nombre de ceux mariés en gendres à Trizac et  $N_{C_{vois_i}}$  est le nombre de ceux mariés dans les paroisses voisines. Dans les trois définitions, le préfacteur  $(1/N_G)$  rend l'indice insensible au nombre de générations de la lignée. Ces trois indices relatifs aux unions de cadets sont respectivement qualifiés d'indice brut  $I_B$ , d'indice de capacité  $I_C$  et d'indice de dispersion  $I_D$ . Un dernier élément mesurable provient du recensement des cadets qui quittent Trizac et s'établissent à grande distance de leur région d'origine. Ce sont en général des migrants définitifs qui ont quitté Trizac pour trouver ailleurs des conditions plus favorables<sup>293</sup>. Dans l'état actuel de la base de données des familles, nous n'avons identifié que cent-quatre unions

<sup>290</sup> Soit une valeur de  $I_A$  égale à  $(10 + 3 + 10 + 10) / 4 = 8,25$ . Cette valeur est la plus forte parmi toutes les lignées avec au moins quatre unions d'héritier.

<sup>291</sup> Voir la note n° 260.

<sup>292</sup> Pour être plus pertinent, l'indicateur devrait être capable de distinguer les unions où le cadet entre en gendre, nouant des liens entre lignées trizacoises et extérieures, des unions entre cadets, d'importance secondaire. Comme nous avons choisi de ne pas suivre le devenir des individus sortant du périmètre trizacois, nous ne disposons pas de ces informations.

<sup>293</sup> Voir Chapitre 7, § III.B.

lointaines<sup>294</sup>, mais elles semblent liées aux caractéristiques socio-économiques des lignées d'origine d'où l'intérêt de définir un attribut de lignée qui leur soit lié. On propose de définir  $I_B$  :

$$I_E = \frac{1}{N_G} \sum_{i=1, N_G} N_{cdist i}$$

où l'indicateur  $I_E$  est attaché à l'émigration définitive,  $N_G$  le nombre de générations considérées dans la lignée,  $i$  est l'indice de la génération et  $N_{cdist i}$  est le nombre total de cadets mariés hors du Cantal à une génération donnée. Le Tableau 10.7 résume la signification des cinq indicateurs retenus.

	Indicateur	Dénomination	Propriété de la lignée
Aînés	$I_A$	Attractivité	Rayonnement géographique
Cadets	$I_B$	Brut	Dynamisme démographique
	$I_C$	Capacité	Aptitude à nouer des alliances avec d'autres lignées
	$I_D$	Dispersion	Empreinte spatiale de la lignée
	$I_E$	Émigration	Mobilité à longue distance

**Tableau 10.7.** Synthèse des indicateurs qualifiant les attributs de la lignée patrimoniale attachés aux unions que contractent ses membres

C'est donc avec cet ensemble de cinq attributs supplémentaires que l'on peut aborder l'analyse des lignées, avec l'objectif que certains d'entre eux aient une certaine capacité de discrimination entre lignées. Nous savons par exemple que l'exogamie peut être corrélée aux caractéristiques socio-économiques, mais les liens sont complexes, puisqu'une union exogame peut être le fait d'une lignée aisée qui élargit son horizon matrimonial, mais elle peut aussi correspondre à une migration motivée par la misère.

## B. Différenciation sociale des lignées et caractéristiques des alliances

### 1. La mise en évidence d'une différenciation sociale des comportements des lignées

La différenciation sociale au sein de la population trizacoise a été abordée dès le chapitre 4, lors de l'analyse des structures agraires qui a justifié la mise en évidence de sept groupes de revenus (de A à G)<sup>295</sup>, ensuite regroupés en trois strates (I, II, III). Les strates supérieures possèdent les prés et les montagnes, principales sources de richesse, les strates intermédiaires sont composées de moyens propriétaires et les strates inférieures de l'ensemble des dépendants, non propriétaires. Sur la base de ce découpage établi à partir des données des chefs de feu de 1752, nous avons choisi d'étudier d'éventuelles différences durables entre lignées, sur l'ensemble de la période d'études. À chaque lignée identifiée par une cote en 1752, nous affectons le code correspondant (de A à G) et nous calculons les valeurs des cinq attributs  $I_A$  à  $I_E$ , à partir de l'ensemble des unions sur la période. Les lignées sont ensuite regroupées par groupes et les moyennes des valeurs sont calculées pour tous les indicateurs. Le Tableau 10.8 rassemble les résultats de ces calculs.

<sup>294</sup> Ce nombre ne correspond probablement qu'à une part des unions effectivement contractées, mais nous n'avons pas considéré comme une priorité de travailler sur ces données. Ces migrations lointaines gagnent en intensité au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, et il nous paraît donc utile de définir un indicateur qui permettra de les étudier.

<sup>295</sup> Le revenu moyen en 1752 passe de 836 livres dans le groupe A à 2,2 livres dans le groupe G (voir Tableau 4.5, Chapitre 4).

Groupe	Effectif		Attractivité	Brut	Capacité	Dispersion	Émigration
	retenu	( <i>originel</i> )	I <sub>A</sub>	I <sub>B</sub>	I <sub>C</sub>	I <sub>D</sub>	I <sub>E</sub>
A	9	(15)	5,436	2,226	0,598	1,196	0,022
B	16	(19)	4,973	2,081	0,491	0,771	0,088
C	32	(43)	4,502	1,892	0,735	0,668	0,081
D	28	(35)	4,349	1,598	0,557	0,517	0,112
E	23	(24)	4,351	1,225	0,321	0,296	0,164
F	22	(24)	3,790	1,378	0,393	0,280	0,074
G	61	(81)	4,984	1,171	0,291	0,265	0,142
tous	<b>191</b>		<b>4,59</b>	<b>1,52</b>	<b>0,45</b>	<b>0,46</b>	<b>0,113</b>

**Tableau 10.8.** Valeurs moyennes pour chaque groupe de population des attributs liés aux caractéristiques d'alliances I<sub>A</sub> à I<sub>E</sub> (cellules en grisé pour les classes aux valeurs d'indicateurs les plus élevées)

Pour les quatre premiers indices, les valeurs moyennes des attributs révèlent des différences inter-classes qui paraissent suivre les différences de revenus. Les trois groupes supérieurs A, B et C ont des valeurs d'indices supérieures à la moyenne de la population et les groupes E, F et G des valeurs inférieures, le groupe D occupant une position médiane. La seule exception est la forte valeur de l'indice I<sub>A</sub> dans le groupe G. Les valeurs de l'indice I<sub>E</sub> sont, au contraire, plus fortes dans les classes inférieures, même si cet indice est actuellement établi de manière trop parcellaire pour être totalement significatif<sup>296</sup>. Ce constat amène à deux conclusions de portée différente. La première est la mise en évidence, à l'échelle des groupes, d'une corrélation des attributs économiques et des comportements matrimoniaux<sup>297</sup>. Pour les indices I<sub>B</sub>, I<sub>C</sub> et I<sub>D</sub>, les écarts vont du simple au double entre les groupes extrêmes, ce qui signifie que les plus aisés marient en moyenne deux fois plus de cadets que les plus pauvres (indice brut I<sub>B</sub>), que leurs cadets nouent deux fois plus d'alliances avec des lignées trizacoises, et qu'ils se dispersent aussi deux fois plus dans la périphérie de Trizac. Ces différences témoignent d'un dynamisme de la fécondité « utile »<sup>298</sup> dont l'effet est que les réseaux de liens d'alliances sont plus denses dans les couches supérieures que dans les couches inférieures. Les individus de ces couches peuvent tirer bénéfice de ces liens pour tous les actes de la vie quotidienne, y compris sur le plan économique, ce qui contribue à maintenir ou renforcer les différences entre les groupes. Pour l'indice d'attractivité I<sub>A</sub>, les valeurs sont plus élevées dans les groupes supérieurs (rappelons l'exemple de la lignée « Chavaroche-8 » du § III.A.2), mais aussi, curieusement, dans le groupe G, aspect sur lequel nous allons revenir. La seconde conclusion est que la cohérence globale des indicateurs, attributs des lignées, et d'un statut de nature socio-économique identifié pour les feux trizacois à une date donnée donne sa légitimité à une approche qui combine les perspectives synchronique et diachronique. Cette combinaison est rendue possible par l'utilisation de l'idéal-type « lignée patrimoniale ». On peut dès lors caractériser les lignées « en tant que telles » et comparer les lignées entre elles.

## 2. La capacité des lignées trizacoises à nouer des alliances

Nous allons suivre les unions contractées par trois lignées dont les attributs sont fournis dans le Tableau 10.9. Pour simplifier les comparaisons, nous avons retenu trois lignées suivies sur cinq

<sup>296</sup> Nous avons tenu compte, étant donné l'état très partiel de nos connaissances actuelles sur les migrants, d'autres informations, comme la mention d'une migration lointaine dans un acte notarié, ou celle de la migration d'un père lors du mariage de ses enfants.

<sup>297</sup> Corrélation étudiée par exemple à Samois entre vigneron et mariniers par Vincent Gourdon ; voir GOURDON Vincent, « Aux cœurs de la sociabilité... », *op. cit.*, p. 82-83.

<sup>298</sup> La fécondité « utile » se distingue de la fécondité « brute », qui mesure l'ensemble des naissances. Le terme « utile » est attaché à la reproduction des générations : une naissance est utile si l'enfant devient adulte et forme un nouveau couple.

générations après le couple originel et dont les cadets ne se marient pas (ou peu) dans les paroisses voisines.

Lignée	Couple originel (nombre de générations)	Attractivité	Brut	Capacité	Dispersion
		I <sub>A</sub>	I <sub>B</sub>	I <sub>C</sub>	I <sub>D</sub>
Bourg-20	Jean Fenolhac x Marguerite Palac, x 1679 (5 G)	6,80	2,0	1,0	0,0
Cheyrouse-10	Jacques Journiac x Marguerite Crousy, x 1720 (5 G)	3,00	1,4	0,2	0,2
Bourg-46	Jean Veyssier x Marie Boutin, x ca 1690 (5 G)	7,33	1,0	0,2	0,2
<i>Ensemble des lignées (rappel)</i>		<b>4,59</b>	<b>1,52</b>	<b>0,45</b>	<b>0,46</b>

**Tableau 10.9.** Attributs liés aux caractéristiques d'alliances pour trois lignées

Les caractéristiques moyennes pour l'ensemble des lignées correspondent au comportement théorique suivant : une attractivité (I<sub>A</sub>) qui dépasse légèrement les limites de la paroisse<sup>299</sup>, 1,5 cadet marié en moyenne par génération<sup>300</sup> selon l'indicateur I<sub>B</sub> et environ 0,5 cadet marié avec un aîné d'une lignée trizacoise<sup>301</sup>. Selon l'arpentement de 1752, la lignée « bourg-20 » est la plus aisée, Michel Fenolhac cabaretier et son fils Antoine marchand ayant un revenu de 139 livres, contre 46 livres pour Jacques Journiac et son gendre Guillaume Chaussade (« Cheyrouse-10 ») et moins de 2 livres pour Antoine Pagis (« bourg-46 »)<sup>302</sup>. Les deux lignées « Cheyrouse-10 » et « bourg-46 » ont des valeurs voisines pour les indicateurs I<sub>B</sub> et I<sub>C</sub>. Elles ne marient en gendre qu'un cadet en cinq générations (d'où la valeur de I<sub>C</sub> = 0,2) alors qu'elles marient au total sept cadets pour la première et cinq pour la seconde. La lignée « bourg-20 » se distingue, avec une moyenne de deux cadets mariés à chaque génération, dont un placé en gendre dans une autre lignée. Le Tableau 10.10 recense ces unions en suivant la chronologie.

Date	Gén.	Couple	Rang du cadet	Lignée alliée	
				Lignée	Groupe
29/09/1720	G6	Rose Fenolhac x Antoine Chanet	3	Bourg-8 (*)	B
15/12/1740	G7	Marguerite Fenolhac x Bertrand Chaumeil	2	Bourg-27	B
10/02/1750	G7	Marguerite Fenolhac x Antoine Chanet	3	Bourg-8	B
11/02/1789	G8	Marguerite Fenolhac x Pierre Veschambes	2	Bourg-53	-
28/06/1806	G9	Catherine Dapon x Michel Dellac	2	Bourg-75	G
14/05/1809	G9	Bertrand Dapon x Marie Astorgue	3	Bourg-68	G

**Tableau 10.10.** Chronologie des alliances de cadets de la lignée « bourg-20 » avec d'autres lignées trizacoises (\* union entre cadets et fondation d'une lignée)

La première des six unions du tableau n'est pas utilisée pour le calcul de l'indice I<sub>C</sub>, car Antoine Chanet est lui-même cadet et Rose Fenolhac est cadette dotée de 700 livres<sup>303</sup>. Le couple s'établit à Trizac et est à l'origine d'une lignée de cadets. A la génération suivante, c'est une autre Marguerite Fenolhac, nièce de la première, qui épouse un autre Antoine Chanet, neveu du premier et héritier de

<sup>299</sup> La note de 5 est attribuée pour les unions dans les paroisses limitrophes et celle de 10 au-delà.

<sup>300</sup> Cette estimation est voisine de celle que nous avons faite plus haut (cf note 260).

<sup>301</sup> Compte-tenu du caractère uxori-local des unions, les fils cadets entrant en gendre dans les autres paroisses ne sont pas comptabilisés ici. Leur flux équilibre probablement de manière globale celui des fils cadets extérieurs qui viennent épouser une aînée à Trizac (cf Chapitre 7).

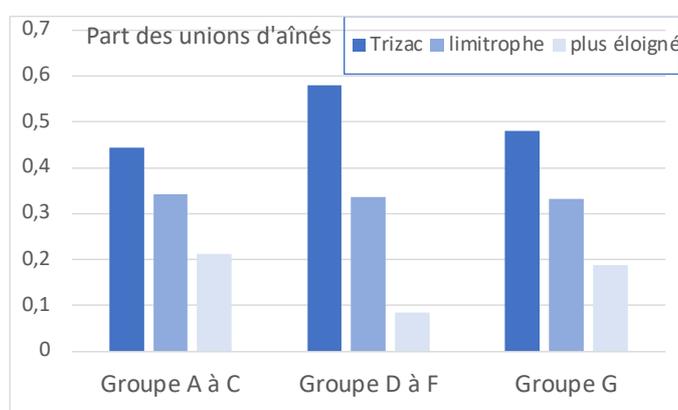
<sup>302</sup> D'où une affectation respective aux groupes de revenu C pour « bourg-20 », E pour « Cheyrouse-10 » et G pour « bourg-46 ».

<sup>303</sup> AD Cantal, 3 E 277-68, M<sup>e</sup> François Duclaux.

sa lignée. Le lien établi entre les deux lignées est renforcé par ce renchaînement. Les lignées « bourg-8 » et « bourg 27 » sont toutes deux des lignées de familles aisées, ce qui n'est pas *a priori* le cas pour les alliances à la génération G9. Catherine et Bertrand Dapon, cadets de leur sœur Françoise se marient avec d'autres cadets. Michel Dellac est issu d'une lignée de maréchaux-ferrants<sup>304</sup> et Catherine Dapon est aubergiste dans le recensement de 1836. Il s'agit certainement d'un couple qui occupe une position centrale pour la sociabilité villageoise<sup>305</sup>. L'indicateur  $I_c$  semble donc un attribut pertinent des lignées, apte à décrire un certain niveau d'insertion dans le réseau des lignées trizacoises. Mais l'exemple, dans lequel toutes les unions ont été conclues avec d'autres lignées du bourg, confirme aussi l'intérêt de disposer des éclairages complémentaires que fournit la prosopographie trizacoise (registres notariés, listes nominatives). En effet, si les corrélations visibles à l'échelle des groupes de population font sens, c'est l'étude contextualisée de chaque lignée qui permet la compréhension des logiques à l'œuvre.

### 3. La mesure de l'attractivité des lignées et ses limites

La figure 10.3 représente les fréquences des lieux d'origine des conjoints dans les unions d'aînés pour les groupes supérieurs (A à C), médians (D à F) et inférieur (G).



**Figure 10.3.** Fréquence des lieux d'origine des conjoints dans les unions d'aînés pour les différents groupes

La distribution des fréquences est conforme à ce qu'indiquent les valeurs moyennes de l'indice  $I_A$  dans le Tableau 10.8. Si les unions locales sont toujours les plus fréquentes et les unions lointaines les plus rares, le contraste est plus marqué pour les groupes intermédiaires. Leurs membres doivent privilégier les unions locales, voire avec les familles des paroisses voisines, au détriment des unions plus lointaines qui leur apportent peu en termes de réseaux. Chez les classes supérieures, les unions lointaines témoignent de la nécessité d'élargir le bassin matrimonial pour trouver des conjoints d'un statut comparable au leur. Chez les plus pauvres, un autre mécanisme semble à l'œuvre, celui d'une mobilité rendue nécessaire par le défaut d'ancrage local. Nous allons justifier cette analyse en comparant les unions des aînés dans les deux lignées « bourg-20 » et « bourg-46 » du Tableau 10.10. Les Tableaux 10.11 et 10.12 recensent les unions d'aînés de ces deux lignées en suivant la chronologie.

<sup>304</sup> Son arrière-grand-père Pierre Canille exerçait déjà cette profession en 1752, et avait de faibles revenus fonciers. Cette lignée a été affectée au Groupe G sur la base des revenus fonciers, ce qui constitue une des limites de cette classification.

<sup>305</sup> Michel Dellac est en 1831 l'un des rares censitaires qui ne soit pas propriétaire. Bertrand Dapon qui s'est marié en gendre en apportant 500 francs est probablement dans une position moins centrale. Dans le recensement de 1836, il apparaît comme cultivateur dans un ménage complexe avec sa fille, son gendre (chef de ménage), son épouse et sa belle-mère.

Date	Gén.	Couple (aîné x adventice)	Origine du conjoint adventice	Observations
20/02/1715	G6	Michel Fenolhac x Jeanne Colthegeol	Méallet	
15/02/1744	G7	Antoine Fenolhac x Catherine Chauvel	Le Falgoux	Fille de marchand, dot 2400 L
18/02/1767	G8	Jeanne Fenolhac x François Dapon	Moussages	
11/02/1789	G9	Françoise Dapon x Jean Bresson	Chastel M.	
05/05/1810	G10	André Bresson x Thérèse Jourdanes	Collandres	

**Tableau 10.11.** Chronologie des alliances d'aîné de la lignée « bourg-20 »

La lignée « bourg-20 » est une lignée de marchands aisés, comme en atteste par exemple l'acte d'affermé passé par Michel Fenolhac et 1738 pour une montagne de la contene de quatorze têtes d'herbage à Moussages<sup>306</sup>. Les cinq unions concernent des conjoints extérieurs à Trizac. Le mariage d'André Bresson en 1810 est suivi le 27 septembre 1810 par celui de sa mère Françoise Dapon et de Jean Jourdanes, père de son épouse, tous deux veufs. Dans le recensement de 1836, les couples de la lignée constituent quatre ménages mitoyens (n° 295 à 298), montrant que les solidarités familiales peuvent être aisément activées<sup>307</sup>. À chaque génération des adventices d'autres paroisses sont venus contribuer à la poursuite de la lignée, qui tient dans les années 1830 une place importante dans la société villageoise<sup>308</sup>. Les unions exogames de la lignée « bourg-46 » semblent résulter d'une autre logique. Elles sont résumées dans le Tableau 10.11<sup>309</sup>.

Date	Gén.	Couple (aîné x adventice)	Origine du conjoint adventice
06/05/1721	G6	Marie Veyssier x Antoine Pagis	Trémouille
27/01/1744	G7	Pierre Pagis x Marie Bourguet	Chastel M.
02/10/1766	G8	Antoine Pagis x Josephe Roux	Chastel M.
20/11/1783		Amable Pagis x Jean Chaudiere	Vignonet
28/01/1807	G9	Marie Chaudiere x Jean Refouvet	Menet
28/11/1811		Jeanne Chaudiere x Jean Chavaroche	Saint-Vincent
10/10/1849	G10	Pierre Chavaroche x Elisabeth Dapon	Trizac

**Tableau 10.12.** Chronologie des alliances d'aîné de la lignée « bourg-46 »

Comme l'illustrent les paroisses d'origine des conjoints adventices, à l'exception de la dernière, toutes les unions des aînés de la lignée sont exogames, avec parfois des provenances lointaines (Trémouille est en Artense au-delà de la Rhue, et Vignonet n'est pas une paroisse ayant de forts liens avec Trizac). Les couples de cette lignée font partie des moins aisés de Trizac. La mobilité professionnelle semble être l'explication première de l'exogamie. En 1721, Antoine Pagis est qualifié dans son CM de fils de marchand, mais il se constitue tous ses biens et aucune somme n'est indiquée<sup>310</sup>.

<sup>306</sup> AD Cantal, 3 E 277-52, M<sup>e</sup> Pierre Bouchy (18/12/1738, montagne affermée par Jean Espinouse).

<sup>307</sup> Le ménage central (n° 298) est celui de l'héritier André Bresson, propriétaire et aubergiste et de son épouse Thérèse Jourdanes, aussi aubergiste (c'est aussi la profession indiquée pour leur tante Catherine Dapon, cadette de la génération précédente). Ils vivent avec leurs neuf enfants. L'aînée, Marie, 23 ans, est institutrice, certainement l'une des toutes premières à Trizac. Les parents remariés Jean Jourdanes et Françoise Dapon constituent un second ménage (n° 296). Sébastien Bresson, jeune frère d'André, cordonnier, compose un ménage de cadets avec Marie Jeanne Broquin Lacombe (n° 297). Le dernier ménage est celui de François Dapon, marchand, oncle d'André et frère de Françoise Dapon, qui s'est marié tardivement entre cadets avec Marie Fleuret (n° 295). Lors de son CM il a reçu une constitution de 600 francs de sa mère que lui a versée son neveu, André Bresson, héritier de la lignée (AD Cantal, 3 E 277 65, Me Pierre Bouchy).

<sup>308</sup> André Bresson paie 69 livres de cens, ce qui le place en trente-quatrième position des contribuables locaux.

<sup>309</sup> On dispose des CM pour la plupart de ces unions.

<sup>310</sup> AD Cantal, 3 E 277-50, M<sup>e</sup> Pierre Bouchy.

Son fils Pierre est journalier en 1744. Il épouse une fille de maréchal dotée de 300 livres<sup>311</sup>. En 1766, Antoine Pagis, héritier de la G8 est brassier et son épouse apporte 600 livres. Mais le couple disparaît du paysage trizacois après la naissance de trois enfants entre 1769 et 1777<sup>312</sup> et la sœur d'Antoine, Amable Pagis, prend le relais de la lignée. Elle s'est mariée en 1783 à Ally où elle était servante au domaine du Peuch avec Jean Chaudière, originaire de Vignonet mais bouvier au domaine de Laborie à Loupiac<sup>313</sup> et le couple s'est installé à Trizac. Ils sont qualifiés de propriétaires<sup>314</sup> lors du mariage de leur fille Marie héritière de la génération G9 en 1807. L'époux, originaire de Menet, apporte 400 francs de pécule<sup>315</sup>. Quatre ans plus tard leur autre fille Jeanne Chaudière épouse Jean Chavaroche, originaire de Saint-Vincent et domestique à Lieuchy. Dans le CM, les parents de l'épouse proposent dans le CM d'héberger le jeune couple pendant quatre ou cinq ans et leur laissent l'usage du potager. Jeanne Chaudière et sa sœur aînée Marie doivent cohabiter<sup>316</sup>. En 1821 l'aînée cède à sa sœur ses droits sur les biens de ses parents pour quatre cents francs et quitte définitivement Trizac pour Chastel Marlhac. La mobilité professionnelle prévaut dans cette lignée à chaque génération, dans un espace qui couvre une large fraction du Mauriacois. L'information portée par l'indice  $I_A$  demeure pertinente, mais l'appellation d'attractivité pourrait prêter à confusion si on considérait l'indice hors de son contexte<sup>317</sup>.

La définition des indices  $I_A$  à  $I_E$  attachés aux alliances matrimoniales a monté sa pertinence. Le changement d'échelle rend lisible des données qui, considérées individuellement, ne permettraient qu'une approche discursive. Les indices agrégés permettent de décrire des types de comportements familiaux sur plusieurs générations. Ces comportements sont par ailleurs liés statistiquement aux caractéristiques socio-économiques des familles et des lignées, ce qui rend envisageable une catégorisation des lignées.

### C. Peut-on parler d'homogamie des lignées ?

#### 1. Comment mesurer une homogamie à l'échelle des lignées ?

L'homogamie au mariage a déjà été abordée lors de l'étude des contrats de mariage et des niveaux des apports des conjoints (Tableaux 8.6 et 8.7). Son étude est usuellement menée à l'échelle des familles et de leurs groupes d'appartenance, soit dans une vision synchronique (compatibilité des familles qui s'allient) soit dans une logique diachronique, de transmission et de reproduction

<sup>311</sup> AD Cantal, 3 E 277-71, M<sup>e</sup> François Duclaux.

<sup>312</sup> On peut imaginer un déplacement dans une autre paroisse ou une migration lointaine. En dépit de recherches multiples, nous n'avons trouvé aucune trace postérieure à 1777 du couple ou de ses enfants, à Trizac ou ailleurs. Le caractère courant du patronyme de l'époux (Antoine Pagis) rend la recherche sur ce seul critère hors de portée.

<sup>313</sup> Ally et Loupiac sont deux paroisses au sud de Mauriac (AD Cantal, 5 Mi 7/3 B, vue 34/186).

<sup>314</sup> Cette mention est probablement fantaisiste, et ils sont redevenus cultivateurs en 1811 au mariage de leur autre fille, Jeanne Chaudière (AD Cantal, 3 E 277-64, M<sup>e</sup> Pierre Bouchy).

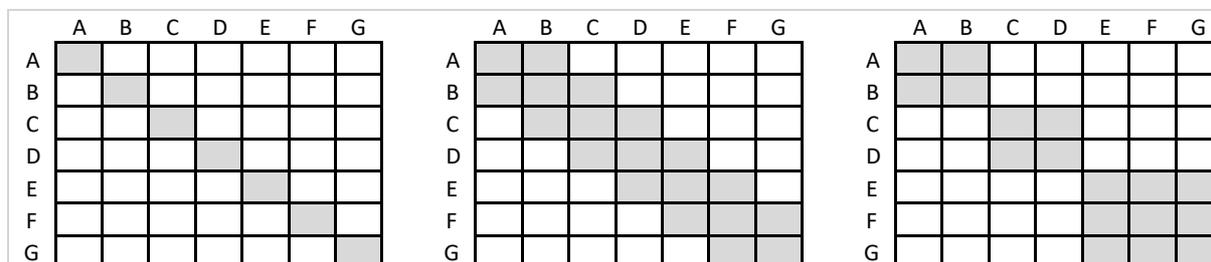
<sup>315</sup> AD Cantal, 3 E 277-63, M<sup>e</sup> Pierre Bouchy.

<sup>316</sup> Un traité du décembre 1821 précise le contexte de cette cohabitation exceptionnelle après le décès de Jean Chaudière intervenu à Ally en 1811 : « *Amable Pagis leur mère [...] tomba dans un état d'infirmité [...] se voyant seule et abandonnée, se vit forcée tant pour se faire servir dans l'état où elle était que pour pourvoir à sa subsistance, vu que tout son avoir consistait dans une maison couverte à paille, et quelques petits lopins de terre [...] de prendre chez elle Jeanne Chaudière sa fille et ledit Jean Chavaroche son gendre qui l'ont servie et ont fourni à sa subsistance pendant huit années entières* » (AD Cantal, 2 E 277-84, M<sup>e</sup> Pierre Raoux).

<sup>317</sup> Ici, c'est plutôt la conjonction d'une valeur forte de  $I_A$  et d'une valeur basse de  $I_C$  qui caractérise ce type de lignée. Par ailleurs, nous avons choisi de ne pas traiter les informations de migrations lointaines (et l'indice  $I_E$ ), mais à la génération G10 plusieurs couples de cette lignée quittent le Cantal et s'inscrivent dans le large mouvement d'émigration parisienne des auvergnats (Amable Refouvelet, fille de Marie Chaudière, se marie à Meudon en 1858 et deux enfants de Jeanne se marient à Paris en 1855 et 1856).

professionnelle, en comparant les activités de l'époux et du père de l'épouse<sup>318</sup>. Dans la société trizacoise structurée par les alliances entre lignées et où la hiérarchie sociale semble peu mobile, peut-on passer du concept d'homogamie entre familles à celui d'homogamie entre lignées ? Quantifier une éventuelle homogamie à l'échelle des lignées suppose d'abord que l'on puisse définir la catégorie à laquelle se rattache la lignée, puis que l'on soit capable d'évaluer si existent des alliances préférentielles entre lignées sur la base de ce critère distinctif. Nous proposons de mettre en œuvre cette démarche de manière exploratoire.

La première étape consiste à affecter chaque lignée à une catégorie prédéfinie. Nous conserverons le critère du « groupe de revenu en 1752 » (de A à G, selon le Tableau 4.5 du chapitre 4) déjà employé dans ce chapitre. La seconde étape consiste à identifier toutes les unions entre deux lignées, qu'il s'agisse d'unions entre aîné et cadet ou entre cadets, et à repérer pour chaque union les groupes des deux lignées. Il suffit alors de quantifier la fréquence des unions pour toutes les combinaisons possibles entre les groupes et d'exploiter les résultats. L'homogamie se manifeste par une préférence pour les unions entre conjoints d'un même groupe ou d'un groupe voisin et un évitement des unions entre conjoints de groupes distants. Elle peut être estimée qualitativement ou mesurée plus précisément. Divers indices ont été proposés pour quantifier le degré de concentration des effectifs de la matrice<sup>319</sup> autour de la diagonale, et l'écart à la distribution panmictique<sup>320</sup>. Nous nous bornons à comparer les effectifs  $N_{ij}$  observés aux effectifs panmictiques  $N_{ij}^{th}$  en calculant le rapport ( $H_{ij} = N_{ij} / N_{ij}^{th}$ ) pour l'ensemble des groupes illustrés en grisé sur la figure 10.4. La première variante ne considère que les situations parfaitement homogames, la seconde considère toutes les unions avec un écart toléré de un groupe, la troisième quantifie l'homogamie à l'échelle des trois strates (I, II, III) qui agrègent les groupes. Le Tableau 10.13 rassemble les résultats pour les trois variantes en les décomposant en quatre périodes de trois décennies. Le mode de calcul de l'homogamie est détaillé en Annexe D9 (Tableaux D9.4 à D9.6) ainsi que les données pour les quatre périodes (Tableaux D9.7 à D9.9).



**Figure 10.4.** Trois variantes pour l'estimation de l'homogamie – en grisé les cellules dont les effectifs observés sont comparés aux effectifs panmixiques (gauche : A = identité des groupes, centre : B = groupe identique ou limitrophe, droite : C = strate)

<sup>318</sup> Voir par exemple BIDEAU Alain, La châtelainie de Thoisy. Étude d'une population de la Dombes du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, INED, Paris, 2017, et SANGOÏ Jean-Claude, « Les mariages dans les proches campagnes toulousaines aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », dans SUAU Bernadette, AMALRIC Jean-Pierre, OLIVIER Jean-Marc (dir.), *Toulouse, une métropole méridionale : vingt siècles de vie urbaine*, Presses Univ. du Midi, Toulouse, 2009, p. 219-228.

<sup>319</sup> Les lignes de la matrice représentent le groupe de l'époux et les colonnes le groupe de l'épouse.

<sup>320</sup> L'hypothèse de la panmixie est celle « irréaliste mais simple [...] d'une absence totale de choix du conjoint ». Sous cette hypothèse les effectifs attendus des couples ne dépendent que de la proportion de la population que représente chaque groupe (SEGALEN Martine, JACQUARD Albert, « Choix du conjoint et homogamie », *op. cit.*). Voir aussi FORSÉ Michel, CHAUVÉL Louis, « L'évolution de l'homogamie en France. Une méthode pour comparer les diagonalités de plusieurs tables », *Revue française de sociologie*, vol. 36, n° 1, 1995, p. 123-142.

Période	Nombre d'unions	Rapport d'homogamie		
		Identité des groupes	Groupe identique ou voisin	Strates
1700-1729	70	1,28	1,43	1,33
1730-1759	119	1,25	1,39	1,28
1760-1789	123	1,61	1,36	1,51
1790-1819	88	1,89	1,33	1,24

**Tableau 10.13.** Estimation de l'homogamie entre 1700 et 1819, selon trois variantes de l'indicateur d'estimation

Quel que soit le mode de calcul (homogamie absolue ou relative), les valeurs absolues sont supérieures à l'unité, indiquant un nombre d'unions plus élevé qu'attendu sous l'hypothèse de panmixie. Les valeurs du tableau (1,24 à 1,89) indiquent que le sureffectif est de 24 % à 89 %. Les individus de tous les groupes nouent donc préférentiellement des unions avec un conjoint appartenant à une lignée de caractéristiques socio-économiques égales ou proches de la leur. L'homogamie, décelée ici à l'échelle de groupes stratifiés par le niveau de revenu, est sans doute le principal facteur explicatif de la stabilité de la hiérarchie sociale trizacoise. Aucune tendance significative ne peut être détectée dans les variations selon la période. Cela signifie que le choix d'un indicateur de lignée établi à partir des données de 1752 reste pertinent pour des périodes antérieures et postérieures, couvrant au total quatre générations. Il confirme l'intérêt d'attributs de lignées pour caractériser le comportement sur le temps long des familles.

## 2. Homogamie et stratégie d'alliances dans une lignée patrimoniale

L'exemple de la lignée « bourg-42 », marchands du groupe D, permet d'illustrer comment une même stratégie est mise en œuvre par une lignée patrimoniale au fil des générations, en termes d'homogamie socio-économique et de développement d'un réseau de relations à Trizac et dans les paroisses proches. La reconstitution (figure 10.5) s'appuie notamment sur un ensemble de contrats de mariage complétés par des indications fournies dans le registre de contrôle des actes<sup>321</sup> pour les unions des générations G9 et G10. La lignée est attestée en 1752 par « *Marguerite Mathieu veuve Saunac* » (G6) qui habite une maison de 30 brasses couverte à tuiles et a 64 livres de revenu (groupe D). Aux trois générations G7, G9 et G10, le même type de comportement semble se reproduire. Vers 1730 (G7), vers 1790 (G9) et vers 1810 (G10), l'union de l'héritier s'accompagne de celles des cadets, dont une moitié quitte la paroisse. Les unions d'aînés aux générations G7, G8, G9 se font avec des conjointes du groupe immédiatement supérieur). En 1733, l'épouse de Jean Saunac n'apporte que 600 livres, mais elle est fille de marchand, issue d'une bonne famille de Trizac et son oncle Jean Broquin est curé de Trémouille<sup>322</sup>. Les deux sœurs cadettes de Jean, dotées en conséquence, quittent Trizac pour les paroisses limitrophes de Moussages et Saint-Vincent<sup>323</sup>. Deux générations plus tard, le montant des dots a plus que triplé, mais le schéma se reproduit. Quatre sœurs de l'aîné s'établissent, deux en dehors de Trizac et deux dans la paroisse. La plus jeune épouse Pierre Servier, cultivateur à Cheyrouse, issu d'une lignée moins prestigieuse<sup>324</sup>. Enfin, à la génération G10, les dots triplent encore. Jean Chalvignac arrive en gendre de Menet apportant plus de 9 000 livres et le contrat est signé en présence des habitants les plus éminents de Trizac et de Menet<sup>325</sup>. L'apport de Jean Chalvignac permet

<sup>321</sup> AD Cantal, 3 Q 8089 et 3 Q 8090 (Saignes) et 3 Q 7455 (Riom).

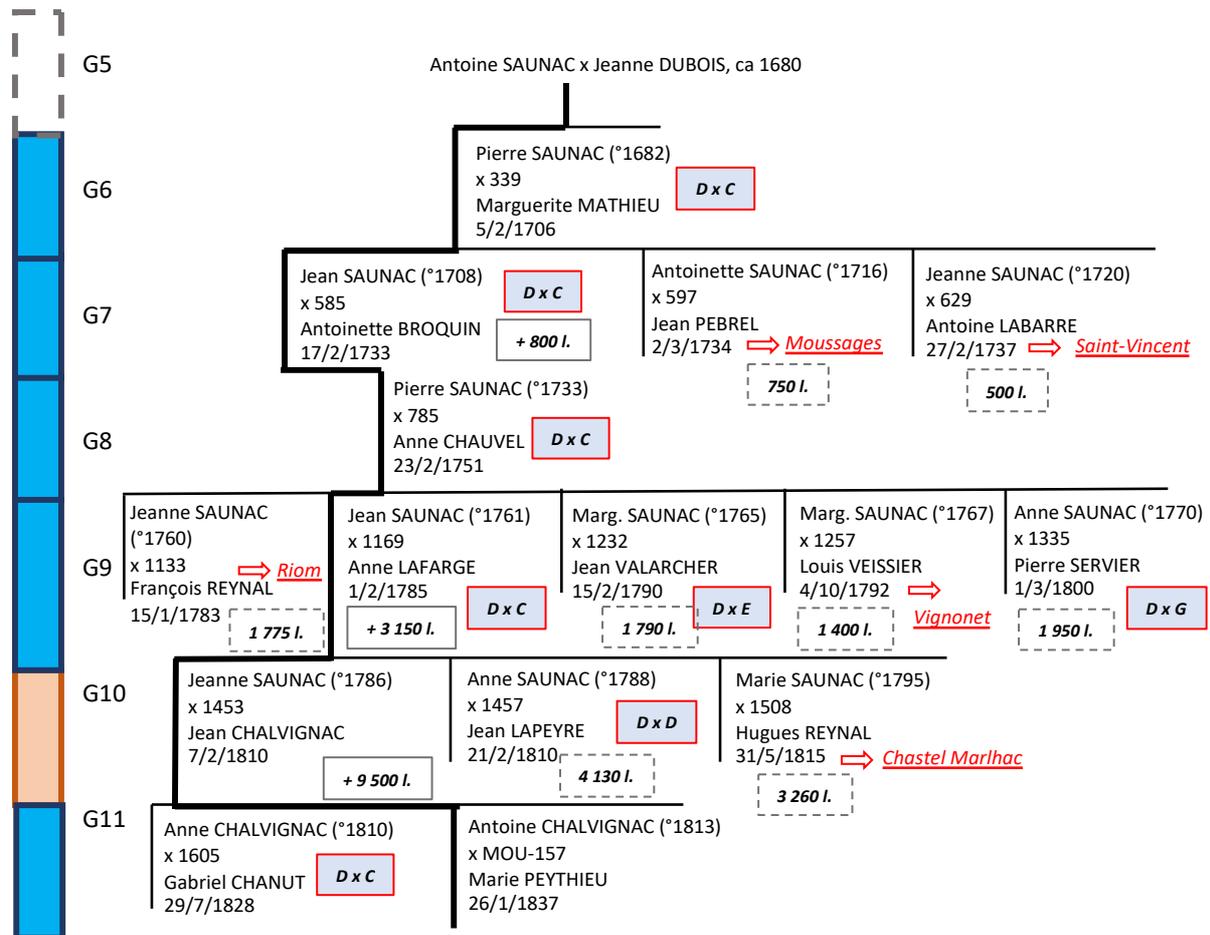
<sup>322</sup> AD Cantal, 3 E 277-70, M<sup>e</sup> François Duclaux.

<sup>323</sup> Jean Pebrel est laboureur et Antoine Labarre est marchand (AD Cantal, 3 E 279-467, M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Forestier à Saignes, et 3 E 277-52, M<sup>e</sup> Pierre Bouchy).

<sup>324</sup> AD Cantal, 3 E 248-30, M<sup>e</sup> Michel Demurat (Riom).

<sup>325</sup> Sont nommés Jean Baptiste Roquecave d'Humières en Antoine Journiac pour Trizac, et sieur Gabriel Eugene de Ribier de Tautal Soubro à Menet (AD Cantal, 3 E 277-80, M<sup>e</sup> Pierre Dupuy). La généalogie de ce dernier remonte à la septième croisade (JOURDA de VAUX (de) Gabriel, *Nobiliaire du Velay et de l'ancien diocèse du Puy*, tome 5, Le Puy, 1924).

de doter les deux sœurs cadettes de plus de 4 000 livres et, comme aux générations précédentes, l'une s'établit à Trizac (union de type D x D), l'autre à l'extérieur.



**Figure 10.5.** Généalogie descendante de la lignée « bourg-42 »

(les pavés encadrés de rouge indiquent les groupes des deux lignées concernées – sans indication quand les conjoints ne sont pas Trizacois ; les pavés encadrés de noir indiquent les montants des apports aux mariages)

Au fil des générations semblent se succéder des unions légèrement hypergamiques de l'aîné. Elles permettent en parallèle de doter correctement les cadets, de développer des réseaux de liens couvrant Trizac et les alentours et d'asseoir la prospérité de la lignée.

### 3. Limites de l'approche et possibilités d'amélioration

Cet exemple illustre l'intérêt potentiel des attributs mesurant le niveau socio-économique des lignées de manière globale pour procéder à des analyses du corpus des lignées. Cependant, l'approche mise en œuvre révèle la difficulté de la tâche et soulève quelques questions méthodologiques. Une première question est propre à l'objet de l'étude, l'homogamie. Il s'agit de savoir quel est le corpus d'unions que l'on souhaite traiter, et sous quel angle. S'agit-il de traiter l'ensemble de la population ou d'analyser quelques stratégies « exemplaires » ? Par exemple, du point de vue d'une lignée, les attentes et les attitudes familiales peuvent varier selon que l'union concerne l'héritier ou les cadets. Dans la lignée « bourg-46 », il semble par exemple que les unions de l'héritier soient plutôt hypergamiques, et que celles des cadets soient hypogamiques. Les priorités, et donc la nature des unions peuvent dépendre du rang de naissance. Élie Pélaquier a montré qu'il fallait en effet tenir compte de la forme de pyramide sociale : « chacune des couches de la société rurale étant en règle générale moins nombreuse que la couche immédiatement inférieure, elle peut disposer d'un choix étendu de conjoints possibles, tous héritiers, pour « caser » les cadettes (ou – plus difficilement – les

cadets) qu'elle ne peut marier à rang égal »<sup>326</sup>. Mais traiter la population dans son ensemble soulève aussi des difficultés. Les tableaux croisés des unions (Annexe D9, Tableaux D9.4 et D9.7 à D9.9) montrent que des unions existent entre des conjoints issus de groupes très éloignés. Plusieurs explications peuvent être avancées. Tout résultat très différent de ce qu'induit la norme sociale invite à revenir aux sources. Il est possible que la reconstitution de certaines lignées soit imparfaite et doive être revue<sup>327</sup>. La valeur des attributs peut aussi ne pas être représentative de ce que l'on souhaite représenter. Ainsi, dans l'arpentement, nous avons vu au chapitre 4 que seuls les revenus des biens fonciers sont considérés, à l'exclusion d'autres sources de revenus. Il en résulte, quand le positionnement socio-économique de certaines lignées (maréchaux-ferrants, aubergiste, chirurgien) ne repose pas exclusivement sur la possession foncière, que l'indicateur fournit une image incomplète de la réalité. Enfin, le postulat consistant à affecter un attribut de valeur fixe à une lignée est une hypothèse forte, supposant que les caractéristiques de la lignée ne changent pas au cours de la période étudiée. Certaines observations semblent indiquer le contraire, le cas extrême étant celui de la disparition de certaines lignées ou l'émergence de nouvelles<sup>328</sup>.

## Conclusion

Le recours à l'idéal-type lignée patrimoniale permet de contextualiser les actes individuels et les comportements familiaux en les replaçant dans le temps long de la succession des générations. La base de données des lignées patrimoniales a été utilisée pour enrichir les analyses. Nous avons d'abord étudié le rythme des transmissions intergénérationnelles. Le délai médian entre deux désignations d'aînés successives est de l'ordre de vingt-sept ans, mais ce délai peut varier largement, avec 80 % des délais compris entre vingt et trente-huit ans. Les délais de transmission peuvent aussi différer d'une lignée à l'autre, induisant un décalage entre rythme calendaire et comput des générations. Certaines transmissions se déroulent sans heurts, d'autres sont perturbées par la mortalité qui peut provoquer des remariages ou la stérilité des héritiers. Nous avons précisé les stratégies que les familles mettaient en œuvre pour pallier les conséquences de ces accidents. Du rythme des transmissions et de la pratique de la cohabitation de l'héritier avec ses parents vivants découlent des cycles familiaux et la variation de la composition du groupe familial. Les données du premier recensement disponible, en 1836, ont révélé 42 % de ménages simples (couple conjugal et ses enfants) et 37 % de ménages

---

<sup>326</sup> L'alliance hypogame de la cadette est hypergame pour son époux et peut contribuer à sa mobilité sociale (PÉLAQUIER Élie, « Alliances et lien social en Languedoc (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », *Estudis d'història agrària*, n° 22, 2009, p. 111-127). Les questions d'hypergamie ont plutôt été traitées pour les élites et les alliances féminines (voir par exemple BELLAVITIS Anna, « Famille et hiérarchies sociales à Venise au XVII<sup>e</sup> siècle », *Dix-septième siècle*, n° 249, 2010, p. 675-687 ; LE ROY LADURIE Emmanuel, FITOU Jean-François, « Mariages saint-simoniens et hypergamie féminine », dans BARDET Jean-Pierre, LEBRUN François, LE MÉE René, *Mesurer et comprendre. Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, P.U.F., Paris, 1993, p. 361-380).

<sup>327</sup> C'est une tâche qui se poursuit à mesure que de nouvelles sources sont analysées. Par exemple, nous avons vu qu'il pouvait y avoir une certaine confusion entre des lignées proches (du point de vue de la parenté et/ou de la géographie) et interversion de leurs cotes, problème accru par la forte homonymie. Un autre point faible est la confusion possible entre des lignées, souvent nobiliaires, des détenteurs de domaines et celles de leurs fermiers. Les sources fiscales, qui désignent parfois les biens et non les individus, entretiennent la confusion. Nous avons entamé un travail spécifique pour la vingtaine de cotes et de lignées concernées, mais il n'a pu être achevé dans le temps du Master.

<sup>328</sup> Nous avons évoqué à plusieurs reprises des mariages entre cadets à l'origine d'une nouvelle lignée ou des lignées au sein desquelles le changement d'héritier permettait de pallier une impossibilité de transmission à la génération suivante. Même la lignée « bourg-42 » dont nous venons de montrer la régularité des comportements aurait pu s'interrompre brutalement. En effet, Jean Saunac, aîné de la G7 est décédé à vingt-quatre ans en 1733 et son fils unique Pierre est un posthume. Sa mère s'est remariée et a quitté la maison. Pierre Saunac a été probablement élevé par son oncle Pierre Pebrel, présent quand il se marie en 1751 à l'âge de dix-sept ans et parrain de son fils l'année suivante.

complexes. Ce taux élevé est en lui-même la marque des sociétés avec cohabitation des générations. En analysant la composition des ménages simples, nous avons montré qu'il s'agissait pour la plupart soit de familles de cadets mariés entre eux et sortis des maisons, soit de familles d'aînés placées à un moment de leur cycle familial tel que la structure complexe est momentanément invisible. Ces résultats confirment la permanence et la grande domination dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle des structures familiales anciennes de la société à maison, avec héritier unique et exclusion des cadets.

L'étude des alliances a aussi été approfondie à l'échelle des lignées, de manière à saisir des comportements qui, au-delà des individus et des familles, pourraient s'avérer caractéristiques des lignées. Nous avons quantifié les différents types d'unions, pour les aînés et les cadets, selon qu'elles impliquaient seulement des conjoints Trizacois ou des conjoints extérieurs. Nous avons défini et mis en œuvre une batterie d'indicateurs, reliés à l'attractivité des lignées, à leur capacité à placer les cadets dans d'autres lignées trizacoises ou dans un périmètre proche, et à l'émigration des cadets. Ces indicateurs permettent de distinguer des comportements familiaux avec des contrastes qui ont été reliés aux caractéristiques socio-économiques des lignées. Sur cette base, nous avons repris l'analyse de l'homogamie et nous avons montré, qu'en dépit des limites manifestes de l'indicateur retenu pour qualifier la position socio-économique des lignées, on pouvait parler de comportements préférentiels pour les alliances à l'échelle des lignées.

Ces quelques travaux ont aussi permis de progresser sur un plan méthodologique. D'une part ils ont confirmé le caractère opératoire de l'échelle de la lignée et sa capacité explicative. D'autre part, ils ont montré que l'on pouvait définir des attributs attachés aux lignées et que ces attributs rendaient possible la catégorisation des lignées. Pour aller plus loin, en particulier pour comprendre la stratification sociale et les relations entre structures sociales et comportements, il faut pouvoir traiter de manière plus globale l'ensemble des informations disponibles. Ces informations relèvent, entre autres, de la démographie, de l'analyse socio-économique, des comportements familiaux, de la culture et de l'éducation. Elles peuvent concerner des individus, des familles ou des lignées. Le postulat est que la proximité entre lignées (mais aussi entre familles et entre individus) résulte d'une proximité sur l'ensemble de ces paramètres, et non sur l'un d'eux que l'on aurait choisi de privilégier. L'objectif du dernier chapitre sera de montrer avec quels outils cette proximité peut être mesurée, et à quelle structuration de la communauté villageoise elle conduit, à une date donnée comme sur l'ensemble de la période d'étude.

## Chapitre 11

### La place des lignées dans la stratification sociale du village

Nous avons caractérisé des groupes au sein de la population trizacoise au Chapitre 4 (Tableau 4.5) sur la base de la distribution des revenus en 1752, puis au Chapitre 8 (Tableau 8.4) pour quantifier l'homogamie sociale à partir des dénominations dans les contrats de mariage. La classification des individus et l'utilisation de catégories pour l'analyse sociale des populations anciennes sont des questions sur lesquelles se sont opposées approche structurelle et approche micro-historique pour l'analyse du social<sup>329</sup>. L'établissement de catégories sociales est utile, par exemple pour analyser la reproduction professionnelle<sup>330</sup> ou l'homogamie, mais soulève de multiples difficultés matérielles et théoriques<sup>331</sup>. Ainsi, des sources telles que les rôles de taille donnent une image biaisée des hiérarchies de richesse, car construites sur le foncier et le fiscal, ce qui introduit par exemple des disparités entre l'analyse des propriétaires et celle des fermiers<sup>332</sup>. Cette difficulté n'est pas propre à l'histoire, car il s'agit d'établir des classifications pour « *transformer les faits sociaux en choses* »<sup>333</sup>. Les catégories ou groupes procèdent d'une reconstruction qui a d'ailleurs commencé dès l'époque de la source. Le XIX<sup>e</sup> siècle n'améliore guère la situation pour établir des catégories et il faut selon Patrice Bourdelais « *se résigner à l'artifice et à l'insuffisance des classifications, qui doivent aussi beaucoup aux... fantaisies et humeurs du classificateur* »<sup>334</sup>.

Selon Jacques Revel, « *le social n'est pas un objet défini, mais qui doit être construit à travers des interrogations croisées* »<sup>335</sup>. Notre objectif est d'élaborer une stratification de la société rurale de Trizac sans imposer le filtre de définitions *a priori* des catégories. En nous appuyant sur les modalités du fonctionnement familial, économique et social que nous avons identifiées, notre démarche s'appuiera sur la mise en œuvre de méthodes d'analyse statistique multivariée. Ce type d'outil permet d'identifier des ressemblances entre les objets constitutifs du corps social et de construire des groupes sur la base de ces ressemblances. Les allers-retours entre données et résultats permettront de guider

---

<sup>329</sup> Gérard Béaur a soulevé la question de l'appétence des historiens pour les méthodes quantitatives et expliqué le mouvement de balancier entre la grande époque des méthodes quantitatives et le retour à des approches plus discursives par « *la crainte de se laisser enfermer dans le piège du quantitativisme. Face à un instrument qu'ils maîtrisent mal et dont ils perçoivent les limites, les historiens ont préféré opérer une volte-face et ont inféré que, décidément, il ne pouvait leur apporter les solutions aux problèmes qu'ils se posaient. Plutôt que de courir le risque de s'embarquer dans l'aventure hasardeuse d'un apprentissage des méthodes et théories mathématiques en vue d'un résultat hypothétique, ils ont bien souvent préféré renoncer* » ; voir BÉAUR Gérard, « L'histoire de l'économie rurale à l'époque moderne, ou les désarrois du quantitativisme. Bilan critique », *Histoire et sociétés rurales*, 1, 1994, p. 67-97.

<sup>330</sup> Pour étudier la mobilité professionnelle entre deux générations d'artisans au XVII<sup>e</sup> siècle, Jean-François Ruggiu a défini neuf catégories sociales (RUGGIU François-Joseph, « Tel père, quel fils ?... », *op. cit.*, p. 563).

<sup>331</sup> BÉAUR Gérard, « Les catégories sociales à la campagne... », *op. cit.*, p. 159-171.

<sup>332</sup> FONTAINE Laurence, *Pouvoir, identités et migrations...*, *op. cit.*, p. 198.

<sup>333</sup> DESROSIÈRES Alain, « Comment faire des choses qui tiennent : histoire sociale et statistique », *Histoire & mesure*, vol. 4, n° 3-4, 1989, p. 225-242.

<sup>334</sup> Il cite de multiples problèmes, comme l'emploi de termes régionaux ou la dénomination des domestiques agricoles... ; voir BOURDELAIS Patrice, GARDEN Maurice, BIDEAU Alain, « Structures », dans DUPÂQUIER Jacques, GUY Joseph, « Révolution et population », dans DUPÂQUIER Jacques, *Histoire de la population française. Tome 3. De 1789 à 1914*, Chapitre 2, PUF, Paris, 4<sup>ème</sup> édition, 1995, p. 252

<sup>335</sup> REVEL Jacques, « L'histoire au ras du sol », *op. cit.*, p. XXXIII.

la reconstruction, d'interpréter les catégories élaborées et de vérifier la pertinence de la stratification. Les deux méthodes innovantes mises en œuvre seront l'analyse en composantes principales et la classification hiérarchique ascendante.

## I. Analyse multicritère de la stratification sociale à Trizac au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle

### A. **Groupes sociaux, une définition impossible mais nécessaire**

#### 1. La socio-démographie, entre étude quantitative du social et micro-histoire

L'existence de catégories sociales dans les sociétés rurales est un fait avéré<sup>336</sup>. Les historiens utilisent les catégories sociales pour étudier la différenciation, par exemple en démographie historique<sup>337</sup> ou dans les monographies locales<sup>338</sup>. Praticien du notariat plus qu'historien, Jean-Paul Poisson a publié de nombreux articles issus de l'exploitation des registres notariés parisiens. Il a affirmé que les actes notariés permettent de saisir la réalité d'un groupe social dans plusieurs de ses dimensions : logement, réseaux relationnels, niveau de fortune, endogamie, démographie, stratification sociale...<sup>339</sup> Cependant, s'il est possible d'employer des dénominations collectives comme celle de notables<sup>340</sup>, les définitions changent avec le lieu et la période considérée. Les catégories reconstruites par l'historien ne se superposent donc pas exactement aux composantes des communautés rurales, réelles mais aux frontières mouvantes. Les biais méthodologiques induits par la définition de catégories sont explicités par Laurence Fontaine<sup>341</sup>:

*La multiplication des catégories ne change rien nous semble-t-il à la question de fond. En effet le problème est que le classement crée du sens et que le découpage est déjà démonstration. Or, l'ordre de la recherche a été interverti : catégories et sous-catégories produisent des réponses à des questions qui ne sont pas posées mais qui sont validées par leur existence même. [...il en résulte] que la recherche se trouve prisonnière des découpages et des concepts qu'elle induit et que les uns et les autres se valident par les comptages qui sont alors produits.*

---

<sup>336</sup> Dans les sociétés à maisons du Sud-Ouest pyrénéen, Anne Zink écrit que l'existence de « deux catégories de maisons est considérée comme allant de soi » (ZINK Anne, *L'héritier de la maison...*, op. cit., p. 295).

<sup>337</sup> En distinguant les groupes sur la base des activités professionnelles, par exemple : *cultivateurs, manouvriers (journaliers), laboureurs, propriétaires, notables, vigneron, artisans, textile (tisserands, peigneurs, tisseurs), marchands* (BLUM Alain, BRINGE Arnaud, « Mortalité locale et générale en France. 1670-1829 », p. 11-43, dans BLUM Alain, BONNEUIL Noël, BLANCHET Didier, *Modèles de la démographie historique*, Congrès et colloques, n°11, INED, PUF, 1992).

<sup>338</sup> En Sologne, Gérard Bouchard distingue la catégorie des « locataires » pour décrire une réalité sociale qui place ce groupe au-dessous des métayers stables et des laboureurs, mais au-dessus des journaliers ; voir BOUCHARD Gérard, *Le village immobile...*, op. cit., p. 256-257. En Roannais, c'est la catégorie des « grangers » qui est jugée indispensable par Serge Dontenwill, pour désigner une catégorie d'employeurs dominants ; voir DONTENWILL Serge, *Du terroir au pays...*, op. cit., p. 160-168.

<sup>339</sup> POISSON Jean-Paul, *Notaires et société. Travaux d'histoire et de sociologie notariale*, Economica, Paris, 1985.

<sup>340</sup> Pour André-Jean Tudesq, « ce qui fait le notable, c'est d'abord l'avoir », le grand notable a des biens, a du savoir, a des relations, a une famille, a une fonction qui lui donne une parcelle d'autorité publique, soit par délégation du pouvoir s'il est magistrat ou fonctionnaire, soit par élection ; il a un nom et souvent un titre, il est notable en fonction de ce qu'il a » (TUDESQ André-Jean, « Le concept de notable et les différentes dimensions de l'étude des notables », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 46-47, 1, 1993, p. 1-12). Dans le Cantal du XIX<sup>e</sup> siècle, Christian Estève considère que les notables constituent le « pivot du corps social », intermédiaire entre le pouvoir et les masses. Leur pouvoir les installe au centre de la vie sociale, économique, culturelle et politique des communes ; voir ESTÈVE Christian, *A l'ombre du pouvoir...*, op. cit., p. 74-75.

<sup>341</sup> FONTAINE Laurence, *L'activité notariale (note critique)*, op. cit., p. 478.

Gérard Béaur a analysé le dilemme de l'historien face à la nécessité pratique de définir des catégories pour disposer d'instruments de mesure alors que toute segmentation du social est arbitraire et souffre de nombreuses faiblesses intrinsèques<sup>342</sup>. Les catégories sociales impliquent un choix de l'historien qui « recompose le social », selon des présupposés de proximité (profession, statut, richesse...) alors que tout groupe a des contours flous, des limites changeantes. Simona Cerutti, travaillant sur la population turinoise du XVII<sup>e</sup> siècle a confirmé les faiblesses inhérentes à toute catégorisation qui se révèle incapable d'embrasser la diversité des configurations spécifiques<sup>343</sup>. Selon elle, « *considérer la ville comme un acteur social consiste donc à s'interroger sur la construction des catégories des acteurs sociaux qui l'habitaient et sur celle des catégories actuelles* » et l'analyse des réseaux de relation entre acteurs est la « *voie pour dessiner [...] l'horizon social des acteurs* ». En dépit des limites de sources, les approches quantitatives ne doivent pas cependant être absolument écartées :

*Pourtant, il s'en faut que la méthode quantitative soit inévitablement et éternellement reléguée au second plan. Une fois les mécanismes repérés, ne serait-il pas également utile de compter, de dénombrer les différentes pratiques, de les cartographier, non pas pour coller une étiquette sur telle ou telle région, mais pour répertorier dans le temps et dans l'espace les différentes formes possibles ?<sup>344</sup>*

Micheline Baulant a étudié la « révolution des objets » dans les campagnes du Bassin Parisien. Elle a analysé pour différentes catégories sociales (« riches », artisans, laboureurs, paysans) les rythmes selon lesquels des signes matériels du niveau de vie, du confort, voire du luxe, devenaient plus fréquents aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dans les inventaires campagnards de la région de Meaux. Elle a défini plusieurs catégories d'objets et les a recensés dans les actes, pour élaborer un « indice de niveau de vie » sur une base multicritère<sup>345</sup>. Le principe d'une évaluation multi-critère est intéressant, certains objets sociaux ne pouvant être décrits par une seule propriété, comme la profession ou le niveau de revenu.

## 2. La nécessité d'une analyse multicritère de la société villageoise

Si les classements proposés dans les monographies locales ou régionales peuvent fournir de bonnes images des sociétés qu'ils décrivent, la difficulté majeure est celle de leur unification. Jean-Pierre Jessenne a proposé une décomposition en cinq groupes sociaux autour du seuil d'indépendance économique, en distinguant les paysans et les autres actifs ruraux (soit dix groupes au total) et incluant les démunis, dont l'effectif peut parfois atteindre le cinquième des ruraux<sup>346</sup>. Pour étudier les sociétés

---

<sup>342</sup> Il a recensé les critiques les plus pertinentes : présupposés idéologiques derrière les catégories employées par les contemporains, caractère non univoque des catégories sans réalité intangible, termes évoluant au fil du temps, risque de multiplier les sous-catégories et de se perdre avec des effectifs trop minces, effets de frontières rendant artificielles toutes les distinctions ; voir BÉAUR Gérard, « Les catégories sociales à la campagne... », *op. cit.*, p. 168.

<sup>343</sup> Elle a aussi dénoncé l'utopie du « daumardisme », voir CERUTTI Simona, « Processus et expérience : individus, groupes et identités à Turin, au XVII<sup>e</sup> siècle », dans Jacques REVEL (Dir), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Gallimard – le Seuil, 1996, p. 161-186. Le concept de « daumardisme » fait référence aux approches quantitatives du corps social (voir DAUMARD Adeline, FURET François, « Méthodes de l'histoire sociale..., *op. cit.*, p. 676-693).

<sup>344</sup> BÉAUR Gérard, « L'histoire de l'économie rurale... », *op. cit.*, p. 83.

<sup>345</sup> Les catégories retenues sont : les objets de première nécessité, les objets de la vie domestique, les marques de confort, les marques du luxe et les objets dits « de civilisation » (épices, livres, horloges...) ; voir BAULANT Micheline, « L'appréciation du niveau de vie. Un problème, une solution », *Histoire & mesure*, IV-3/4, 1989, p. 267-302.

<sup>346</sup> Pour chaque groupe de paysans, il indique la taille des exploitations, les dénominations socio-professionnelles et quelques caractères des conditions d'exploitation. Le « groupe dominant » et les « ruraux indépendants » sont

rurales, Annie Antoine a repris les arguments de Gérard Béaur et convenu qu'« *une analyse multicritères pourrait s'imposer, mais elle est longue à mettre en œuvre dès qu'on dépasse le niveau du village* ». La diversité des positions individuelles dans les campagnes et les inégalités sociales imposent de « *recourir à une stratification, sans trop se faire d'illusion sur les catégories que nous élaborons, en croisant les approches pour ne pas être tributaire d'un seul critère de classement* ». L'identification de catégories, en dépit de ses limites, reste indispensable. À l'échelle individuelle, « *il est impossible de faire de bons classements [...] les hommes ne se rangent pas dans des boîtes comme des billes* », pourtant, « *si l'on peut, à la rigueur, parler des individus sans les classer (ce que fait la micro-histoire), on ne parviendra pas ainsi à parler de la société dans son ensemble. On ne sera donc pas dupe des biais introduits par la construction de catégories [...] mais on s'efforcera cependant d'établir des typologies permettant la comparaison* »<sup>347</sup>. Jean-Michel Boehler a confirmé l'inanité de catégories universelles et les faiblesses d'approches se limitant à des moyennes pour qualifier les catégories :

*En dehors du critère étroitement économique, doivent intervenir la notion de « fonction » c'est-à-dire le rôle social, ensemble des prestations attendues selon les normes en usage dans le groupe dans lequel s'insère l'intéressé, éventuellement celle de « statut », position reconnue dans une hiérarchie donnée. Si l'on reconnaît l'importance du « regard de l'autre » dans la considération ou la discrimination sociales, on aboutit à une échelle de valeurs multidimensionnelle qui ne se laisse pas enfermer dans un carcan précontraint.*<sup>348</sup>

Il propose d'établir des « *profils sociaux à l'aide de biographies et de généalogies élaborées avec perspicacité* » par des approches micro-historiques, et de les insérer dans une représentation plus large de la société rurale, issue d'analyses sérielles quantitatives. Il est nécessaire d'utiliser plusieurs critères relatifs au patrimoine, au pouvoir et au savoir pour caractériser les élites rurales. Bernard Brunel a lui aussi distingué cinq catégories sociales sur une base multicritère, combinant le niveau d'imposition, la possession foncière, les dots des épouses<sup>349</sup>, la profession déclarée et l'insertion dans les échanges économiques via le crédit et le marché foncier. Grâce à la prosopographie trizacoise et à la reconstitution des familles, nous disposons de nombreux éléments pour caractériser des individus, des familles et des lignées sur le plan de la propriété, de l'habitat, des activités professionnelles, du comportement démographique, des stratégies familiales, de la fréquence du recours aux notaires... Nous pouvons donc utiliser ces éléments pour identifier des groupes sociaux. Le caractère original de l'approche sera de ne définir *a priori* ni critère, ni seuils. C'est avec l'analyse multiparamétrique des données que nous comptons dans un premier temps identifier les critères les plus pertinents. C'est en employant la méthode de classification hiérarchique multicritère que nous pourrions ensuite identifier les groupes et analyser ce qui les différencie.

---

au-dessus du seuil, les « dépendants » et « démunis » au-dessous et les « indépendants précaires et partiels » autour du seuil. Il indique aussi le niveau fiscal de chaque groupe (JESSENNE Jean-Pierre, *Les campagnes françaises...*, *op. cit.*, p. 67-68).

<sup>347</sup> ANTOINE Annie, BROAD John, BRUMONT Francis, « Les sociétés rurales », dans *Les sociétés au 17<sup>e</sup> siècle. Angleterre, Espagne, France*, chapitre VI, Presses Univ. Rennes, 2006, p. 139-170.

<sup>348</sup> BOEHLER Jean-Michel, « Patrimoine, pouvoir, savoir, critères d'une différenciation sociale dans les campagnes de l'espace germanique des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 106, n° 1, 1999, p. 177-196.

<sup>349</sup> A titre d'exemple, le Groupe 4 (second dans la hiérarchie) est composé de propriétaires moyens supérieurs (propriété de 10 à 25 ha), issus d'une « maison » bien implantée, payant un impôt de 60 à 100 L, avec des dots de 100 à 200 L, effectuant de nombreuses transactions, dont achats de prés et de bois, prêtant de l'argent et donnant des biens en bail. Bernard Brunel indique par ailleurs que « la plus ou moins grande facilité à respecter les délais prévus est un indicateur pertinent du niveau de fortune des familles » (BRUNEL Bernard, *Le vouloir vivre...*, *op. cit.*, p. 43-46).

### 3. Les outils de l'analyse : analyse en composantes principales et classification automatique

Les questions que nous nous posons relèvent de l'analyse statistique multiparamétrique. Nous souhaitons d'une part décrire et résumer les propriétés des observables (les individus, les familles) et d'autre part construire des groupes d'observables sur la base de ressemblances entre les différents individus ou les différentes familles. Chaque observable (p. ex. la famille  $Y_j$ ) est connue par un ensemble de valeurs que prennent toutes les variables  $X_i$  pour cet observable à une date donnée. L'ensemble des données peut se résumer sous la forme d'un tableau de taille  $n \times m$  où  $n$  est le nombre d'observables et  $m$  le nombre de variables ( $i$  varie de 1 à  $m$ ,  $j$  varie de 1 à  $n$ ). Par exemple, à une date donnée, on peut connaître pour chaque famille des variables telles que le lieu d'habitation, le nombre d'enfants, la profession, la superficie des parcelles, la côte fiscale... À l'échelle de la population trizacoise, les tableaux de données sont d'une grande taille, et le traitement manuel des informations est impossible. Les méthodes d'analyse sont donc mises en œuvre avec l'aide d'un logiciel spécifique<sup>350</sup>.

Nous ne décrivons pas ici les deux méthodes employées, l'analyse en composantes principales (ACP) et la classification hiérarchique ascendante (AHP<sup>351</sup>), mais l'Annexe C5 résume sur un exemple en quoi elles consistent, la manière dont elles sont mises en œuvre et comment leurs résultats peuvent être traités. En quelques mots, disons que l'analyse en correspondances principales consiste à étudier les corrélations qui structurent le tableau (variables, observables)<sup>352</sup>. L'une de ses principales sorties est la représentation graphique de l'ensemble des données dans le plan factoriel, dont l'analyse révèle les clés de l'organisation des données<sup>353</sup>. La classification hiérarchique ascendante est une méthode itérative de classification automatique qui identifie des groupes d'individus en partant de la base (tous les individus considérés séparément) et en les regroupant progressivement, grâce à des critères de ressemblance. L'utilisateur choisit les critères de ressemblance qu'il souhaite utiliser et le nombre de groupes qu'il souhaite obtenir. Les résultats peuvent être présentés sous forme graphique (le dendrogramme) montrant comment l'agrégation des individus s'est opérée, et fournissent la composition et les caractéristiques de chacun des groupes obtenus (nombre d'individus, valeurs des variables...). Les deux points les plus sensibles pour la mise en œuvre des outils de classification automatique sont le choix des critères, c'est-à-dire des attributs descriptifs des individus<sup>354</sup> et le nombre de groupes retenus<sup>355</sup>. L'ACP et les autres variantes des méthodes d'analyse factorielle sont largement employées en sociologie, mais peu en histoire<sup>356</sup>, en dépit de leurs potentialités pour

---

<sup>350</sup> Nous avons utilisé le logiciel XLSTAT®, compatible avec le tableau Excel® (voir une présentation rapide des méthodes mises en œuvre par le logiciel : [analyse en composantes principales](#) et [classification hiérarchique](#) multicritère, consulté le 16 mars 2022).

<sup>351</sup> Acronyme du terme anglo-saxon *analytical hierarchical process*.

<sup>352</sup> GUERREAU Alain, *Statistiques pour historiens*, cours de l'École des Chartes, 2003-2004, [disponible en ligne](#), consulté le 16 mars 2022).

<sup>353</sup> Nous nous limiterons dans ce chapitre à interpréter des résultats consolidés, en nous appuyant sur des visualisations graphiques, sans entrer dans le détail de la procédure de construction de l'ensemble de données, ni dans celui de la phase de dépouillement des résultats mathématiques.

<sup>354</sup> Plus d'une trentaine d'attributs sont envisageables, mais les considérer tous nuirait à la qualité de la méthode statistique pour des raisons de redondance. Les attributs sont sélectionnés selon une procédure itérative qui demande une certaine familiarité avec la technique mathématique et une certaine expertise quant à la signification des données.

<sup>355</sup> Ce nombre est le choix de l'utilisateur. Les deux limites sont un seul groupe (contenant tous les individus) et autant de groupes que d'individus. La solution retenue dépend encore de critères mathématiques (perte d'information vs lisibilité des résultats) et de la connaissance disciplinaire du jeu de données.

<sup>356</sup> On peut évoquer le travail de Bernard Lepetit, analysant le rôle de 33 variables pour comprendre le développement économique différentiel des départements français au XIX<sup>e</sup> siècle ; voir LEPETIT Bernard, « Sur les dénivellations de l'espace économique en France, dans les années 1830 », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 41<sup>ème</sup> année, n° 6, 1986, p. 1243-1272.

analyser les configurations des sociétés anciennes<sup>357</sup>. Nous n'avons par ailleurs pas trouvé de publication francophone utilisant les méthodes de classification automatique de type AHP en histoire.

## B. Une analyse multicritère de l'arpentement de 1752

### 1. Choix et préparation des données de l'arpentement

Nous avons utilisé au Chapitre 4 le dossier d'arpentement de 1752 pour analyser les structures agraires de Trizac au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous avons précisé et codé les informations qu'il contient dans un fichier Excel® (Tableau B1.3 en Annexe B1). Pour chacune des 247 cotes, la source indique l'identité du détenteur, avec parfois quelques informations de nature familiale ou professionnelle. Elle décrit ensuite les caractéristiques principales du bâti, pour le logis d'habitation comme pour les bâtiments agricoles (granges, étables...). Elle recense ensuite chacune des parcelles, dont elle indique la nature, l'étendue, les confronts et la classe de qualité des sols. Ces informations, après homogénéisation des unités et calcul des revenus estimés, ont été exploitées pour élaborer un portrait général de la paroisse et proposer une stratification sociale sur la base de la distribution des revenus (sept groupes ont été identifiés, cf figure 4.3). L'analyse a montré que les herbages et les prés sont le principal facteur de richesse, et confirmé l'importance des terres communes pour une large fraction de la population. La mise en forme de l'ensemble des données conduit à un tableau de 241 lignes (observables) et 48 colonnes (variables)<sup>358</sup>. L'efficacité des méthodes d'analyse factorielle repose sur la pertinence du choix, voire de l'expression des variables. Il convient d'éviter des variables redondantes, mal contrastées ou trop peu documentées. Le Tableau 11.1 indique les caractéristiques des onze variables retenues pour l'analyse.

	X1	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11
Moyenne	3,8	28,2	39,3	1,7	122	1,26	0,52	0,69	15,2	124,1	0,61
Médiane	4	26	30	1	70	0,99	0,64	0,96	0	41,4	1
Écart-type	1,2	20,0	43,5	2,8	135	1,28	0,34	0,41	48,8	217,0	0,49
c.v. (%)	31	71	111	164	110	101	65	59	321	175	79
Fractile 20 %	3,8	15,5	0	0	38	0,21	0	0	0	1,9	0
Fractile 80 %	4	40	72	2,8	204	2,0	0,79	1	0	162,2	1

**Tableau 11.1.** Propriétés statistiques des onze variables (arpentement 1852) retenues pour l'analyse factorielle (c.v. = coefficient de variation ; X1 = code socio-professionnel, X2 = surface du logis, X3 = surface du bâti d'exploitation, X4 = indicateur de prestige, X5 = surface du potager, X6 = surface de la chènevière, X7 = part des prés dans le revenu, X8 = % des terres en propre, X9 = nombre de têtes d'herbage, X10 = revenu total, X11 = lieu du domicile (0 = bourg, 1 = villages)).

Parmi les variables, on peut distinguer celles qui sont directement documentées, celles qui sont calculées (X7, X8 et X10) et celles qui résultent d'un codage des données (X1, X4 et X11). Les cinq

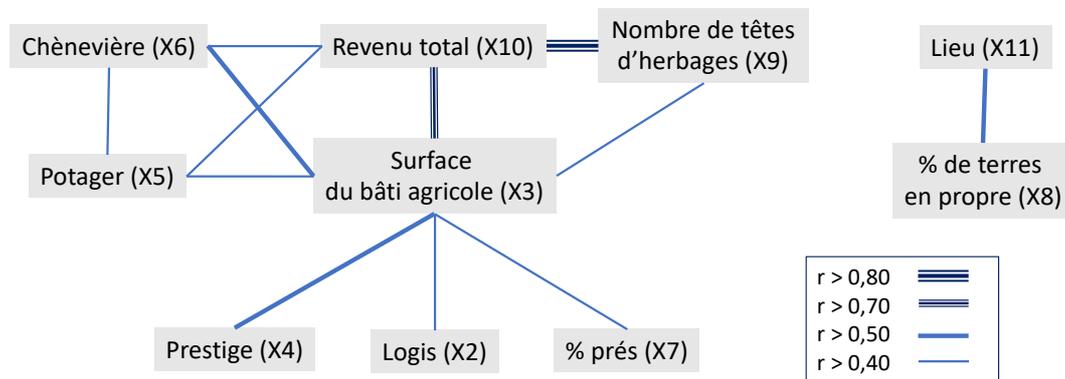
<sup>357</sup> C'est dans le descriptif de l'enseignement de socio-histoire au [Département de Sciences Sociales de l'ENS](#) que l'on trouve cet argumentaire : « Les méthodes d'analyse factorielle des données (ACP, AFC et ACM) permettent de décrire un phénomène, de comprendre ses différentes dimensions, et de mettre en évidence des configurations plutôt que des relations causales. Les classifications, qui conduisent à élaborer des typologies, sont une technique complémentaire d'analyse des données. Souvent cantonnées à une fonction exploratoire dans les sciences de la nature, ces techniques peuvent au contraire être placées au cœur de la démonstration en sciences sociales, en témoigne l'usage qu'en a proposé Pierre Bourdieu dans une perspective structuraliste. Il apparaît donc essentiel de savoir lire les résultats de ces techniques usuelles, mais aussi juger de leur robustesse statistique et de leur pertinence sociologique dans une démarche critique et réflexive » (en ligne, consulté le 16 mars 2022).

<sup>358</sup> Six cotes ont été exclues de l'analyse car non utilisables (église, cimetière, four banal...). Le nombre de variables (48) ne considère que les superficies, mais de nombreuses variables supplémentaires peuvent être construites, comme les revenus (total ou par type de surface), le nombre de parcelles de chaque nature, la part des possessions en propre et de surfaces communes...

variables directement utilisables sont les superficies du logis (X2), des bâtiments d'exploitation (X3), du potager (X5) et de la chènevière (X6) et le nombre de têtes d'herbage (X9). Connaissant les surfaces et les revenus par unité de surface, on calcule ensuite le revenu (X10), la part des prés dans le revenu (X7) et la part du revenu des terres possédées en propre dans le revenu des terres (X8)<sup>359</sup>. La variable X11 est binaire, distinguant les habitants du bourg de ceux des villages<sup>360</sup>. Le code socio-professionnel (X1) est défini sur une échelle à sept niveaux, mais s'avère une variable peu discriminante (c'est celle qui a le coefficient de variation le plus faible)<sup>361</sup>. L'indicateur de prestige (X4) est calculé à partir d'informations particulières décrivant le logis, par addition de points<sup>362</sup>.

## 2. Variables discriminantes de la population trizacoise

La structure de corrélation entre les variables est représentée par les liens de la figure 11.1 qui matérialise tous les coefficients de corrélation linéaires supérieurs à 0,40<sup>363</sup>.



**Figure 11.1.** Arpentement 1752, corrélation entre les variables  
(épaisseur des liens entre les variables selon la valeur du coefficient de corrélation linéaire)

<sup>359</sup> Ce choix résulte de plusieurs tentatives et du souci de rendre l'ACP la plus lisible possible. Une corrélation trop forte entre deux variables peut déséquilibrer l'ACP, la redondance étant susceptible de masquer les autres corrélations. Les trois composantes principales des revenus sont la surface de prés, la surface de terres et le nombre de têtes d'herbages, toutes très bien corrélées au revenu total, donc largement redondantes. Nous avons choisi de ne conserver que la dernière, car les herbages sont les marqueurs spécifiques de la frange la plus aisée de la population. La seconde variable retenue (part des prés dans le revenu) met en relief la balance terres/prés, facteur qui permet de distinguer les moyens propriétaires (voir Chapitre 4, figure 4.12). Enfin le choix de la variable X5 est destiné à discriminer la population selon la contribution des communs au revenu, qui est élevée seulement pour les plus pauvres.

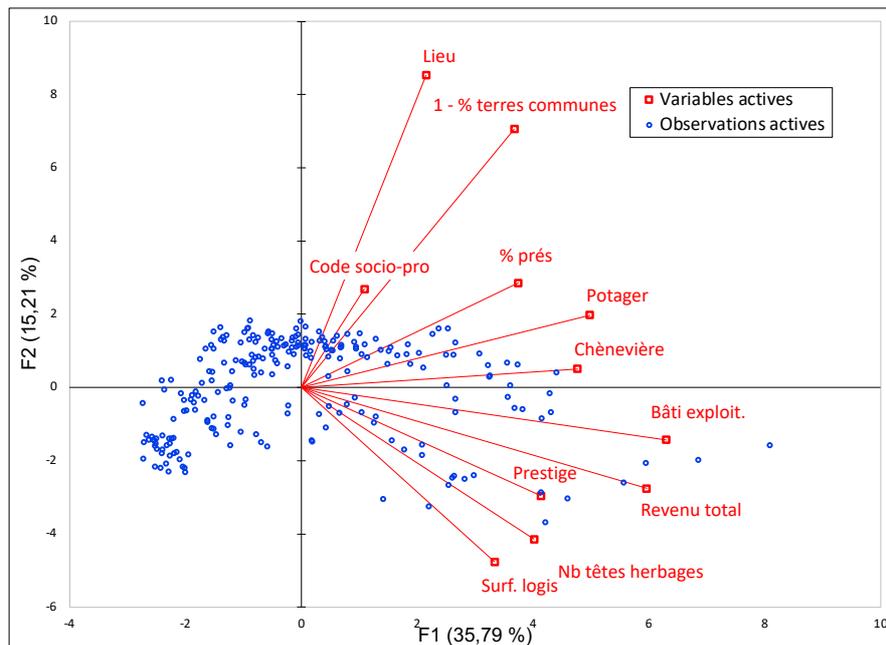
<sup>360</sup> On a vu au Chapitre 4 que cette variable « lieu » n'était pas neutre. L'accès aux surfaces communes est plus répandu au bourg, et les artisans y sont concentrés. Nous avons vu ensuite que les artisans sont souvent des cadets et qu'ils ne disposent pas d'un patrimoine foncier conséquent.

<sup>361</sup> L'échelle de cotation est la suivante : nobles = 8, bourgeois = 7, élites rurales = 6 (p. ex. procureur, greffier), marchands = 5, laboureurs = 4, fermiers = 3, artisans = 2, brassiers, journaliers = 1. Une des grandes faiblesses de cette cotation est que le statut de laboureur n'est jamais indiqué dans le registre, et que celui de journalier ou brassier ne l'est qu'à quelques reprises. Nous avons affecté par défaut la valeur 4 à toutes les cotes sans mention de l'état professionnel, mais ce choix peut être discuté.

<sup>362</sup> Le barème retenu est le suivant : 2 pour une maison avec étages, 1 ou 2 points pour une couverture à tuiles (partielle ou totale), 3 points pour un four, 1 point pour une loge à cochons, 3 points pour une écurie, 5 points pour la mention de tour (2 occurrences), 10 points pour la mention d'un château (3 occurrences).

<sup>363</sup> Cinq cotes ont encore été écartées provisoirement de l'ACP car elles se distinguent considérablement du reste des données et sont a priori considérées séparément. Il s'agit des cotes 125, 174, 176, 177 et 274, qui correspondent toutes à des domaines nobiliaires avec de très forts revenus (de Chazelles, de la Vaissière, de Chavaroché). Elles constituent un groupe distinct (G<sub>11</sub>), et seront réintégrées une fois la stratification établie.

L'analyse des corrélations indique de nombreux liens significatifs qui s'organisent autour des deux variables X10 (*revenu total*) et X3 (*surface du bâti d'exploitation*). Ces deux variables sont liées à X9 (*nombre de têtes d'herbage*). Ce premier ensemble indique que les herbages sont source de richesse. Les liens avec les caractéristiques du logis (X2, *surface du logis* et X4, *indicateur de prestige*) et avec les surfaces de production vivrière (X5, *potager* et X6, *chênevière*) témoignent des meilleures conditions de vie des plus aisés. La corrélation est aussi significative entre X3 et X7 (*part des prés dans les revenus*), mais les effets négatifs de liens trop redondants entre variables ont été évités<sup>364</sup>. Enfin, la partie droite de la figure indique aussi la corrélation entre la part des terres possédées en propre dans les revenus (X8) et le lieu d'habitation (X11). Cette corrélation, qui n'existe vraiment que chez les plus pauvres, vient de ce que de nombreuses cotes du bourg ne disposent que de surfaces communes, d'où une valeur de X8 = 0. La figure 11.2 est la projection des variables et des individus (observables) dans le premier plan factoriel.



**Figure 11.2.** *Arpentement 1752 ; projection des variables (segments rouges) et des individus (cercles bleus) dans le plan factoriel (F1, F2)*

Ce plan rassemble 51 % de la variance totale. Les axes suivants ont une contribution lentement décroissante, et cinq axes couvrent 78,4 % de la variance (voir figure D10.1 en Annexe D10). On remarque d'abord que les segments de toutes les variables sont disposés « en éventail », ce qui confirme leur complémentarité. Néanmoins, on peut identifier deux ensembles organisés. Le premier ensemble est dirigé vers la droite, regroupé autour du *revenu total*, et on y note la présence des variables corrélées au revenu : *nombre de têtes d'herbage*, *surface du bâti d'exploitation*, *surface du logis*, *indicateur de prestige*). Des valeurs croissantes de ces variables correspondent au déplacement du figuré de l'observable (cercle bleu) vers la droite. L'autre ensemble de variables (*lieu* et (*1 - % de terres communes*))<sup>365</sup> est quasi-orthogonal au premier. Il indique que les figurés se déplacent vers le

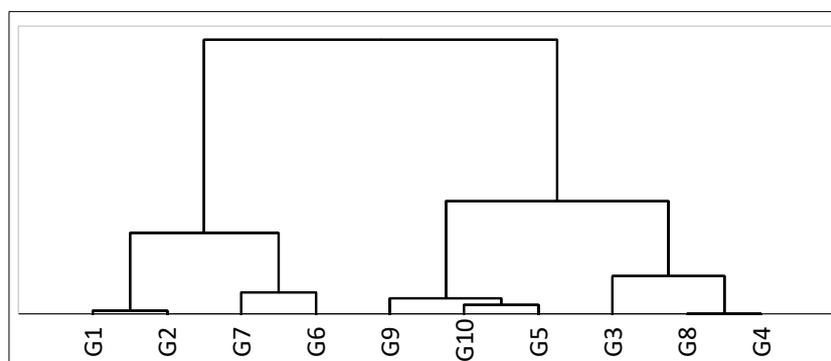
<sup>364</sup> Que la corrélation entre la variable indicatrice des surfaces de prés et le revenu ne soit pas plus élevée pourrait surprendre, puisque nous avons démontré au Chapitre 4 que les prés étaient le marqueur principal des classes supérieures trizacoises. Mais c'est justement parce que les revenus des prés et des terres sont très bien corrélés au revenu global que nous avons préféré modifier les variables pour l'ACP, comme expliqué au paragraphe précédent.

<sup>365</sup> La notation « *1 - % de terres communes* » équivaut à celle de « *% de terres en propre* ». Elle paraît quelque peu alambiquée, mais est choisie pour deux raisons. D'une part, elle met l'accent sur les terres communes, marqueur distinctif des plus pauvres. D'autre part, le choix de « *% de terres communes* » aurait conduit à des résultats identiques, mais avec une variable corrélée négativement à toutes les autres (orientée vers le bas et la

haut si la part des terres en propre dans le revenu augmente (inversement, le déplacement des points vers le coin inférieur gauche indique une part plus forte des terres du commun). La variable X11 (*lieu*) est corrélée à la précédente, comme nous l'avons vu. Les individus du bourg (X11 = 0) seront donc, toutes choses égales par ailleurs, situés plutôt du côté négatif de cet axe et les individus des villages (X11 = 1) du côté positif. Nous disposons désormais d'une clé de lecture des observables dans le plan factoriel<sup>366</sup>, préalable indispensable à la compréhension du positionnement des observables. La figure D10.2 de l'Annexe D10 représente les observables (individus) dans le même plan factoriel, en précisant à quelle cote du registre chaque point correspond. Le nuage de points projetés dans le plan factoriel est donc structuré par un premier axe organisé autour des revenus (et des variables source ou signe d'aisance) et un second axe qui affine la description et met en avant les surfaces communes et le lieu de résidence.

### 3. Regroupement des cotes par classification hiérarchique ascendante

Les résultats de l'analyse factorielle (position de chaque observable dans l'espace des facteurs) sont ensuite soumis à la procédure de classification automatique par l'analyse hiérarchique ascendante. Les points sont progressivement regroupés de manière itérative, sur la base de la ressemblance de leurs profils (*i.e.* de leur proximité dans l'espace factoriel). Nous avons choisi de ne pas privilégier le nombre de groupes *a priori*, pour ménager les possibilités de choix. Le choix final du nombre de groupes repose sur un compromis entre finesse de la description (la résolution croît avec le nombre de groupes) et lisibilité des résultats (un nombre trop élevé de groupes est difficile à interpréter). Ce choix doit aussi s'appuyer sur une logique propre au domaine d'étude, ici celui de la structuration sociale d'une population rurale du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les résultats du traitement automatique sont présentés sous forme graphique, avec le dendrogramme, qui illustre le processus de regroupement des points et des groupes, du bas vers le haut (figure 11.3)<sup>367</sup>.



**Figure. 11.3.** Dendrogramme avec l'hypothèse de dix groupes (nommés de  $G_1$  à  $G_{10}$ )

Il faut d'abord souligner que les numéros de groupes n'indiquent pas de hiérarchie ou classement, et que le dendrogramme peut être modifié par permutations des branches (p. ex. entre la partie gauche et la partie droite, ou entre  $G_1 + G_2$  et  $G_7 + G_6$ ). L'information importante est la séquence des divisions ou regroupements : si l'on part de la population complète, la première scission s'opère

gauche dans le plan factoriel). Nous avons préféré une cohérence de la représentation graphique, qui n'altère en rien les résultats.

<sup>366</sup> Notons que les axes du plan factoriel ont une signification sur le plan mathématique (ils correspondent aux « valeurs propres » du tableau de données) mais qu'ils ne correspondent pas à une variable particulière, d'où la nécessité de cette phase d'interprétation.

<sup>367</sup> La même figure peut, *a posteriori*, être lue en sens inverse, comme illustration de la division progressive de la population en groupes et sous-groupes, jusqu'à l'étape finale où chaque groupe ne contient qu'un seul individu. Le logiciel fournit bien entendu l'ordre du regroupement (ou de la décomposition) et la liste des individus appartenant à chaque groupe.

entre l'ensemble ( $G_1 + G_2 + G_7 + G_6$ ) et l'ensemble des six autres groupes. L'étape suivante divise ce groupe en deux, distinguant ( $G_9 + G_{10} + G_5$ ) d'une part et ( $G_3 + G_8 + G_4$ ) de l'autre. La troisième division sépare ( $G_1 + G_2$ ) de ( $G_7 + G_6$ ). La procédure se poursuit jusqu'aux dix groupes figurés sur le dendrogramme. Le tableau D10.1 en Annexe D10 rassemble les résultats pour les dix groupes (effectifs, position des barycentres et des observables les plus proches des barycentres). Pour conserver des groupes avec des effectifs suffisants, nous pouvons les ramener à sept groupes, dont la disposition schématique dans le plan factoriel est représentée sur la figure D10.4 en Annexe D10<sup>368</sup>.

### C. Un portrait des groupes de familles trizacoises en 1752

#### 1. Les groupes sociaux et leurs caractéristiques

Les sept groupes retenus correspondent à une décomposition selon deux critères majeurs : des revenus et critères d'aisance décroissants du groupe A vers les groupes D1 et D2, et une opposition bourg/village dans la direction orthogonale (individus du bourg dans la partie basse du graphique (B2, C2, D2) et individus des villages dans la partie haute (B1, C1, D1)). Les caractéristiques des sept groupes sont résumées dans le Tableau 11.2 pour l'ensemble des variables.

	effectif	X1	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11
A	24	4,85	47,53	117,59	5,27	304,30	2,64	0,62	0,89	147,51	<b>674,92</b>	0,67
B1	22	4,15	37,22	83,85	3,05	303,14	2,69	0,68	0,97	0,00	<b>217,32</b>	1,00
B2	12	3,08	61,29	75,21	4,83	96,71	2,57	0,82	0,61	0,00	<b>113,97</b>	0,08
C1	85	3,86	19,65	32,92	0,95	96,54	1,05	0,68	0,94	1,47	<b>71,74</b>	0,95
C2	33	4,30	30,48	20,95	1,31	65,01	0,79	0,81	0,40	0,00	<b>36,10</b>	0,21
D1	25	3,92	17,05	7,38	0,38	70,72	0,72	0,02	0,75	0,00	<b>7,30</b>	0,72
D2	40	2,88	25,14	5,93	0,37	41,82	0,44	0,04	0,13	0,00	<b>2,23</b>	0,08

**Tableau 11.2.** Arpentement 1752, moyenne des variables pour chaque groupe

(A = [ $G_1 + G_2 + G_{11}$ ]; B1 =  $G_7$ ; B2 =  $G_6$ ; C1 = [ $G_3 + G_8$ ]; C2 =  $G_4$ ; D1 =  $G_9$ ; D2 = [ $G_5 + G_{10}$ ])

La hiérarchie du *revenu total moyen* entre les groupes (variable X10) est maintenue. Une même hiérarchie existe pour X3 (*surface du bâti agricole*), qui est la variable la mieux corrélée au revenu total. Le groupe supérieur (Groupe A) a le quasi-monopole des herbages. C'est sur les autres variables qu'apparaît l'intérêt de la classification multicritère. Quand on considère deux groupes approximativement de même niveau économique, comme C1 et C2, la variable X1 révèle qu'ils se distinguent avant tout par le lieu d'habitat (95 % des 85 individus de C1, soit 81 individus habitent dans des villages, mais seulement 21 % des 33 individus de C2, soit 7 individus<sup>369</sup>). La même différence existe entre B1 et B2 et entre D1 et D2. Il s'avère aussi que dans les trois cas, le *revenu total moyen* du groupe (X10) et la *surface du bâti agricole* (X3) sont légèrement supérieures dans les villages qu'au bourg. Or, l'ordre est à chaque fois inverse pour les variables X2 (*surface du logis*), X4 (*prestige*) et X8 (*part des terres en propre*). Cela montre que, si l'on considère des feux de caractéristiques économiques comparables, les habitants du bourg ont tendance à habiter dans des maisons plus grandes, plus soignées et disposent de plus de terres communes. Le même tableau montre aussi que cela ne vaut pas pour les potagers et surfaces de chènevières, tous deux plus étendus dans les villages qu'au bourg. Cette différenciation socio-spatiale n'était pas perceptible dans l'analyse monocritère et l'est devenue en analyse multicritère.

<sup>368</sup> Les groupes  $G_3$  et  $G_8$  sont rassemblés dans C1, de même que  $G_5$  et  $G_{10}$  dans D2 et  $G_1$ ,  $G_2$  et  $G_{11}$  dans A. Pour le groupe  $G_{11}$ , voir note n°363. La disposition est qualifiée de « schématique » car les positions respectives des projections des individus dans le premier plan factoriel ne sauraient résumer les informations complètes dans l'espace l'ensemble des variables.

<sup>369</sup> Les effectifs peuvent être calculés directement car la variable X11 ne prend que les valeurs entières 0 et 1.

## 2. Comparaison de la classification monocritère et de la classification multicritère

On peut aussi comparer la manière dont les individus sont affectés à des groupes selon que l'on opère une classification monocritère (sur le revenu total, voir Chapitre 4, Tableau 4.5) ou multicritère. Le Tableau 11.3 indique les effectifs des différents groupes selon les deux types de classification.

Classification multicritère								
Monocritère	A	B1	B2	C1	C2	D1	D2	total
A	15							15
B	9	7	1	2				19
C		11	5	22	5			43
D		3	5	24	2	1		35
E		1		15	7	1		24
F			1	12	8	1	2	24
G				10	11	22	38	81
total	24	22	12	85	33	25	40	241

**Tableau 11.3.** *Arpentement 1752, effectifs comparés des groupes selon les classifications mono et multicritère*

Les deux systèmes de notation sont cohérents et les effectifs se distribuent autour de la diagonale du tableau. On voit que les 43 individus qui appartiennent au Groupe C selon le seul critère du revenu (entre 100 et 250 livres) sont répartis dans quatre groupes multicritères, de B1 à C2, dont les caractéristiques sont synthétisées dans le Tableau D10.2 en Annexe D10. Le *revenu total* (X10) demeure une variable essentielle, et une plus forte valeur explique que certains individus soient classés dans le Groupe B. L'opposition entre le bourg et les villages est bien marquée, puisqu'elle est la clé de la distinction B1/B2 et C1/C2 (variable X11). Mais on peut aussi noter que la variable X4 conduit à ce que cinq individus soient affectés au groupe B2, *l'indicateur de prestige* (X4) palliant un revenu foncier plus faible. Cet indicateur est établi à partir de la description du bâti et quatre des cinq maisons concernées sont à étage, toutes sont couvertes à tuiles, et quatre mentionnent une écurie. La meilleure note (X4 = 12) est celle de la cote n°33 de Jean Antoine Broquin, cabaretier, dont la maison est en outre munie d'une tour. Trois de ces cinq maisons appartiennent à des cabaretiers. La prise en compte de la variable X4 dans l'évaluation multicritère joue donc un rôle significatif. On ne peut pas dire que le classement multicritère soit « meilleur » que le monocritère, mais il exploite mieux la richesse de la source.

## 3. Des familles à l'image des groupes

Un autre intérêt de la classification automatique est qu'elle permet de sélectionner au sein de chaque groupe des individus représentatifs du groupe, par exemple ceux dont la position dans l'espace des données est la plus proche du barycentre du groupe. Cette sélection sur des bases objectives permet de choisir des cas « exemplaires », qui peuvent ensuite être employés pour illustrer les faits mis en avant par la statistique, dans une approche plus discursive<sup>370</sup>. Le passage est alors aisé entre données quantitatives et qualitatives, entre approche macro (la population, les groupes, les comportements médians) et micro (les comportements individuels). La figure 11.4 illustre la position d'individus choisis comme représentatifs de chaque groupe et le Tableau 11.4 indique quelles sont les valeurs des différentes variables pour ces individus.

<sup>370</sup> D'autres critères peuvent bien entendu intervenir dans cette sélection, comme par exemple la richesse de la documentation spécifique aux individus retenus (par exemple actes notariés), qui autorise une meilleure contextualisation.

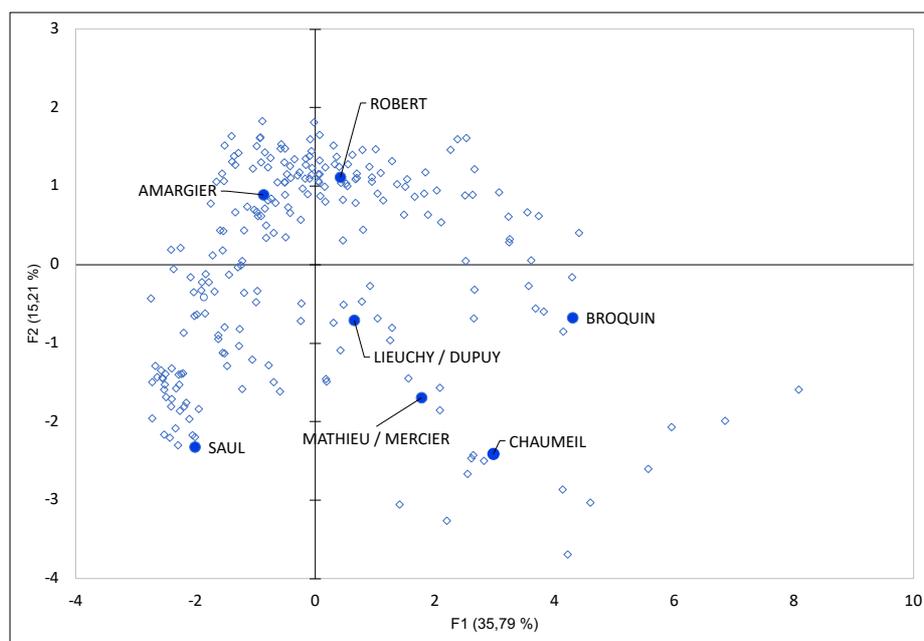


Figure 11.4. Arpentement 1752, lien entre les échelles : sélection d'individus illustratifs des sept groupes

Gr.	Individu	X1	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11
A	DE CHAVAROCHE	8	109	159	16	1070	7	0,63	0,88	120	931,5	1
A	CHAUMEIL	4	60	121	6	96	1	0,75	0,78	63,75	390,4	0
B1	BROQUIN	4	47	117	13	292	1,66	0,60	0,96	0	301,1	1
B2	MATHIEU / MERCIER	4	54	69,5	5	117	3,33	0,93	0,30	0	124,2	0
C1	ROBERT	4	25,5	57	2	85,5	0,88	0,73	1	0	71,7	1
C2	LIEUCHY / DUPUY	4	40	75	2	90,5	1	0,89	0,78	0	116,1	0
D1	AMARGER	4	20	29	2	74	0,64	0	1	0	5,6	1
D2	SAUL	2	40	0	2	28	1	0	0	0	1,85	0

Tableau 11.4. Arpentement 1752, valeur des onze variables pour les individus illustratifs des groupes (X1 = code socio-professionnel, X2 = surface du logis, X3 = surface du bâti d'exploitation, X4 = indicateur de prestige, X5 = surface du potager, X6 = surface de la chènevière, X7 = part des prés dans le revenu, X8 = % des terres en propre, X9 = nombre de têtes d'herbage, X10 = revenu total, X11 = lieu du domicile (0 = bourg, 1 = villages))

Si l'on compare les valeurs des variables pour chaque individu aux valeurs moyennes de leur groupe de rattachement (Tableau 11.2), on constate que les valeurs individuelles peuvent s'écarter sensiblement des valeurs moyennes. Cela révèle qu'une grande variabilité subsiste à l'intérieur de chaque groupe<sup>371</sup>.

## II. L'analyse multicritère des familles à différentes échéances

### A. La stratification des familles trizacoises à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

#### 1. Sources nominatives et attributs disponibles

Parmi les nombreuses difficultés qui ont été pointées pour la catégorisation des sociétés rurales figurent la variabilité régionale (des structures agraires, des dénominations, des rendements

<sup>371</sup> Nous avons ajouté (en italiques) la cote de Chavaroche pour le groupe A, qui avait été temporairement exclue (groupe G<sub>11</sub>), car sa prise en compte aurait nui à la clarté de l'ACP. On voit que, qu'il s'agisse du revenu (X10), du nombre de têtes d'herbages (X9), ou de son habitation, le « château de Chavaroche » (X2 et X4), qu'il se distingue notablement des autres habitants.

des sols...) et les variations temporelles<sup>372</sup>. Dans une même région, les dénominations peuvent changer au fil du temps. Quand l'on couvre une longue période, la nature même des sources varie. Un degré de richesse peut être estimé à partir d'un arpentement au XVIII<sup>e</sup> siècle, du cadastre napoléonien, d'un registre fiscal du vingtième ou de la taille, d'une liste électorale censitaire. Chaque source a ses propres limites (exemptions diverses, non coïncidence d'un périmètre fiscal et du patrimoine foncier, difficultés d'identification des individus). Dans une logique multicritère, il faut aussi envisager qu'un grand nombre de variables peut contribuer à la classification. Nous venons de voir l'inscription d'une certaine aisance dans le bâti, mais on peut ajouter des éléments socio-professionnels ou culturels (capacité de signature ou alphabétisation par exemple). Ces raisons nous ont conduit à réitérer l'approche développée en 1752 en utilisant des sources des deux dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous utilisons ici quatre sources qui fournissent des éléments partiellement originaux et partiellement complémentaires. Le premier document est un registre du vingtième pour la collecte de Trizac<sup>373</sup>, pour lequel nous avons retenu les cotes du vingtième en 1782. Ce document est complété par le registre de taille de 1789<sup>374</sup>. La seconde source est un registre de déclaration de grains de 1793<sup>375</sup>. Les feux y sont recensés individuellement, et pour chaque cote nous retenons comme variables la quantité de grains disponible, le nombre de bouches à nourrir et la capacité de signature du déclarant. Le dernier type de source pris en compte s'étend sur une période plus large. Ce sont les registres du contrôle des actes de mariage, dans lesquels les mentions trizacoises ont été relevées de 1755 à 1819<sup>376</sup>. Les registres indiquent les professions des parties et le montant des apports. Pour traiter ces informations, nous les avons rapportées aux deux lignées concernées et nous avons calculé, pour chaque lignée, le montant médian des apports et un code socio-professionnel. Nous disposons donc au total d'un ensemble de sept variables dont les caractéristiques pour les 212 individus sont résumées au Tableau 11.5.

	X1	X2	X3	X4	X5	X6	X7
Moyenne	91,0	81,6	6,54	0,78	21,5	1,7	1296
Médiane	29	36	5	0	8,7	1,5	657
Écart-type	173	125	4,3	0,96	48,5	0,85	1798
c.v. (%)	191	153	65,2	122	226	49,8	139
Fractile 20 %	6,4	6	3	0	1,85	1	324
Fractile 80 %	126,4	110,2	9	2	23,5	2	1900

**Tableau 11.5.** ACP 1782-1793, propriétés statistiques des sept variables retenues pour l'analyse factorielle (c.v. = coefficient de variation ; X1 = taille 1789, X2 = quantité de grains, X3 = effectif du feu, X4 = degré de signature<sup>377</sup>, X5 = vingtième 1782, X6 = code socio-professionnel<sup>378</sup>, X7 = médiane des apports au CM).

<sup>372</sup> BÉAUR Gérard, « Les catégories sociales à la campagne... », *op. cit.*, p. 164-165.

<sup>373</sup> Le dossier (AD Cantal, C 300) contient plusieurs registres établis à différentes dates. On a pu reconstituer un tableau récapitulatif de 1763, qui reprend une base plus ancienne (sans doute autour de 1740) en la corrigeant, un second tableau de 1768, des actualisations en 1770 et 1776, et encore en 1782 (principal de la taille et vingtième). Le dossier contient aussi un état des domaines en 1789 ou 1790 (date incertaine).

<sup>374</sup> Archives privées, fonds Trazit, rôle de taille, 1789.

<sup>375</sup> Archives privées, fonds Trazit, déclaration de grains, 1793. Nous avons vu précédemment (Chapitre 4, voir note n° 312) que les informations sur l'effectif de chaque feu semblent fidèles à la réalité.

<sup>376</sup> AD Cantal, 3 Q 8089 et 3 Q 8090 (Saignes) et 3 Q 7455 (Riom).

<sup>377</sup> La notation retenue est X4 = 0 sans signature, X4 = 2 avec signature, les valeurs intermédiaires sont utilisées pour quelques cotes (deux déclarants dont l'un signe et l'autre pas, ou un invalide incapable de signer).

<sup>378</sup> Nous avons retenu ici un code à cinq niveaux : 1 = brassier, journalier, colporteur, artisan ; 2 = laboureur, cultivateur ; 3 = propriétaire ; 4 = marchand ; 5 = bourgeois, élites. Le caractère relativement grossier de cette échelle provient du peu de variété dans les professions indiquées, et tient compte des changements de désignations entre l'Ancien régime et le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

## 2. Variables discriminantes selon l'ACP et classification proposée

Les figures D10.5 et D10.6 en Annexe D10 représentent respectivement la structure des principales corrélations entre les sept variables et la projection des variables et des observables dans le premier plan factoriel plan (F1, F2). Ce plan porte 69 % de la variance totale, soit une part notablement supérieure à celle obtenue pour les données de 1752. Cependant, cette variance est essentiellement absorbée par le premier axe (55 %). La contribution des axes d'ordre supérieur décroît rapidement avec 13,7 % pour F2, 10,6 % pour F3, 7,8 % pour F4. Ceci indique qu'il n'est pas utile de trop focaliser sur les informations de F2 au détriment des autres dimensions. L'organisation globale des variables indique que les points figurant les individus sont placés d'autant plus à droite du graphique qu'ils appartiendront aux strates aisées.

La procédure de classification hiérarchique conduit, quel que soit le nombre de groupes choisi, à des groupes d'effectifs déséquilibrés, le plus fort de l'effectif des classes inférieures étant rassemblé dans un seul groupe. Pour éviter que les groupes aient des effectifs trop restreints, on se limite à cinq groupes, dont les caractéristiques moyennes sont synthétisées dans le Tableau 11.6.

Groupe	Effectif	X1	X2	X3	X4	X5	X6	X7
A	7	845	344	16,6	1,9	201	3,2	7903
B	40	186	197	10,3	1,7	38,2	2,9	3037
C	21	87	112	8,0	0	20,3	1,9	1262
D	36	55	68	6,2	1,98	12,4	1,4	916
E	108	19	21	4,3	0,02	4,5	1,3	556

**Tableau 11.6.** ACP 1782-1793 ; moyenne des variables pour les cinq groupes retenus

(X1 = taille 1789, X2 = quantité de grains, X3 = effectif du feu, X4 = degré de signature<sup>379</sup>, X5 = vingtième 1782, X6 = code socio-professionnel<sup>380</sup>, X7 = médiane des apports au CM)

Les résultats du tableau indiquent que la hiérarchie est respectée entre les groupes pour six des sept variables, ce qui donne une grande cohérence au découpage. Le profil moyen du groupe C est très voisin des valeurs moyennes des variables de la population (quoique très éloigné du profil médian, car le fort effectif du groupe E tire toutes les médianes vers le bas). La seule variable qui se distingue est X4, le degré de signature. C'est sur la base de la capacité de signature que sont en effet définis les groupes C, D et E. Les aptes à signer se concentrent dans le groupe D quand les groupes C et E se partagent les inaptes, en fonction de leur niveau d'aisance. Comme pour les données de 1752 avec l'indicateur de prestige, la classification multicritère permet de mettre en avant le rôle d'autres paramètres, de nature socio-culturelle plus qu'économique, sur la base desquels une différenciation sociale peut être établie.

### **B. La stratification des familles trizacoises sous la Monarchie de Juillet**

#### 1. Sources nominatives et attributs disponibles

La même approche d'analyse multicritère est utilisée pour analyser la stratification sous la Monarchie de Juillet. Nous avons retenu trois sources nominatives constituées à des dates très proches : la liste des électeurs municipaux de 1835, le registre de recensement de 1836 et le cadastre

<sup>379</sup> La notation retenue est X4 = 0 sans signature, X4 = 2 avec signature, les valeurs intermédiaires sont utilisées pour quelques cotes (deux déclarants dont l'un signe et l'autre pas, ou un invalide incapable de signer).

<sup>380</sup> Nous avons retenu ici un code à cinq niveaux : 1 = brassier, journalier, colporteur, artisan ; 2 = laboureur, cultivateur ; 3 = propriétaire ; 4 = marchand ; 5 = bourgeois, élites. Le caractère relativement grossier de cette échelle provient du peu de variété dans les professions indiquées, et tient compte des changements de désignations entre l'Ancien régime et le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

napoléonien de 1837. Les deux dernières contiennent de multiples informations et le temps nous a manqué pour en faire une analyse plus approfondie<sup>381</sup>. Nous privilégions ici l'analyse sur la base de quelques variables seulement. La liste des électeurs en régime censitaire mentionne le montant de l'*impôt foncier*, qui sera la première variable (X1)<sup>382</sup>. Le registre du recensement indique la profession du chef de ménage, traitée pour fournir un *code socio-professionnel* (X2)<sup>383</sup> et permet de dénombrer combien de *domestiques* sont attachés à chaque ménage (X3). Nous avons ajouté un *indice culturel* (X4) qui repère les ménages dont certains membres ont des professions intellectuelles (dont le clergé, les étudiants et collégiens). Enfin, on ne retient du registre du cadastre que l'information attachée à la *surface du logis* d'habitation (X5)<sup>384</sup>. Nous disposons au total d'un ensemble de cinq variables dont les caractéristiques pour les 202 individus sont résumées au Tableau 11.7.

	X1	X2	X3	X4	X5
Moyenne	100	2,7	0,9	0,1	1,72
Médiane	56,4	3	0	0	1,20
Écart-type	154	0,8	2,2	0,28	1,80
c.v. (%)	174	30	240	323	104
Fractile 20 %	28	2	0	0	0,8
Fractile 80 %	129	3	1	0	2,4

**Tableau 11.7.** ACP 1835-1837, propriétés statistiques des cinq variables retenues pour l'analyse factorielle (c.v. = coefficient de variation ; X1 = impôt 1835<sup>385</sup>, X2 = code socio-professionnel, X3 = nombre de domestiques, X4 = indice culturel, X5 = surface du logis)

## 2. Variables discriminantes selon l'ACP et classification proposée

La figure 11.5 représente les variables et les observables (individus) dans le premier plan factoriel F1-F2. Ce plan porte 65 % de la variance totale, et les variables sont toutes corrélées positivement entre elles, la meilleure corrélation étant entre la surface du logis et le nombre de domestiques ( $r = 0,55$ ). Le nuage des points figurant les observables, visuellement décomposé en sous-nuages d'orientation constante s'explique par le caractère discret de la variable (X2). Les deux sous-nuages les plus fournis sont celui des cultivateurs (X2 = 2) et celui des propriétaires (X2 = 3), ce qui

<sup>381</sup> Nous avons cependant montré au chapitre 10 comment les données brutes du recensement pouvaient être analysées pour quantifier les fréquences des différentes formes de structures familiales.

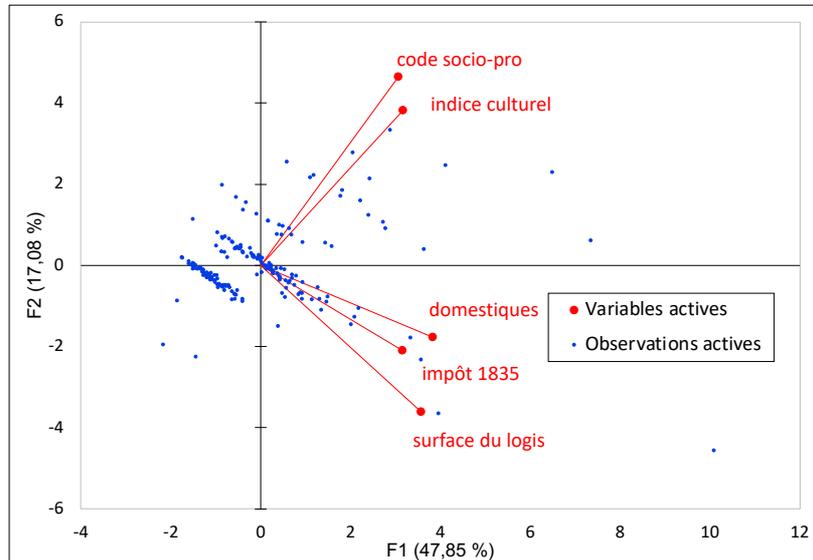
<sup>382</sup> La source est un document manuscrit issu du fond AD Cantal, 5 E 724 (« liste des électeurs municipaux de la commune de Trizac », dressée le 4 janvier 1835). Elle contient 162 mentions nominatives, dont 41 forains et 121 trizacois. Quelques cotes multiples ont été regroupées. Quatre-vingt-quatorze électeurs trizacois ont pu être rattachés aux familles et inclus dans l'analyse. Les individus n'atteignant pas un montant suffisant pour être électeurs ne sont pas mentionnés et, par défaut, nous avons supposé pour eux un montant de quelques francs (qui n'est pas pris en compte dans les statistiques du Tableau 11.7). Par ailleurs, le montant de l'impôt étant très dispersé, l'ACP a été faite sur le logarithme de la variable, ce qui améliore la robustesse du traitement mathématique. Les données de cette liste auraient été utilement complétées par celles de la « Matrice générale des contributions directes pour les années 1836, 1837 et 1838 » (Archives municipales de Trizac, sans cote), qui contient des éléments complémentaires, comme quelques données sur le logis (nombre d'ouvertures). Le temps du Master ne nous a pas permis de traiter ces informations.

<sup>383</sup> Les mentions étant plus détaillées qu'à la période antérieure (cf note n° 380), nous avons retenu ici un code à sept niveaux : 0 = domestique, 1 = brassier, journalier, colporteur ; 2 = laboureur, cultivateur, artisan ; 3 = commerçant, fonctionnaire, propriétaire ; 4 = marchand, fermier ; 5 = talents, élites ; 6 = bourgeois, fonctions politiques.

<sup>384</sup> Concernant le logis, nous pouvions coder soit la surface soit le revenu estimé (nombre entier, variant de 1 à 25 francs dans le registre), mais ces deux variables sont très corrélées et nous avons préféré garder la surface brute. De nombreuses autres informations pourraient être codées, comme la taille des granges, ou les surfaces des parcelles possédées, dans une démarche semblable à celle suivie pour l'arpentement. Encore une fois, le calendrier de rédaction ne l'a pas permis.

<sup>385</sup> Données brutes, seuls censitaires.

indique ici la sensibilité de l'ACP à la manière dont sont définis des indicateurs tels que le code socio-professionnel. Dans chaque sous-nuage, les observables se positionnent conformément aux trois autres variables (X1, X3 et X5), avec des points d'autant plus éloignés vers la droite et le bas qu'ils correspondent à des valeurs élevées des variables. En dépit du faible nombre de variables, nous avons retenu six groupes, dont les caractéristiques moyennes sont indiquées dans le Tableau 11.8.



**Figure 11.5.** ACP 1835-1837, projection des variables et des individus dans le plan factoriel (F1, F2)

Groupe	Effectif	X1	X2	X3	X4	X5
A	4	582	4,7	12,7	1	9,3
B	11	178	3,2	5,4	0	3,3
C	14	117	3,5	1,6	1	2,4
D	62	75	3,1	0,7	0	1,8
E	34	-	3,3	0,2	0	1,3
F	77	27 <sup>386</sup>	1,9	0,1	0	1,0

**Tableau 11.8.** ACP 1835-1837, moyenne des variables pour les six groupes retenus (X1 = impôt 1835, X2 = code socio-professionnel, X3 = nombre de domestiques, X4 = indice culturel, X5 = surface du logis)

La hiérarchie de richesse (variable X1) apparaît globalement respectée entre les six groupes, les deux derniers groupes (E et F) concentrant l'essentiel des non censitaires, soit environ la moitié des individus. Cette hiérarchie est aussi visible dans les surfaces de logis (X5), qui se réduisent logiquement d'un groupe au suivant. Cependant, l'apport de l'évaluation multicritère apparaît clairement quand l'on considère les trois autres variables. La distinction entre les deux derniers groupes se fait essentiellement sur la base de la variable X2 : le groupe F rassemble tous les cultivateurs, et les quelques domestiques et colporteurs quand les individus du groupe E sont généralement des propriétaires. Si le groupe D semble concentrer les moyens propriétaires (environ un tiers de la population totale), les deux groupes B et C se différencient par les valeurs des variables X3 et X4. Le groupe B est caractérisé par l'ampleur du personnel domestique (X3), typique des grands domaines alors que le groupe C l'est par la valeur de l'indice culturel (X4). Enfin le groupe A, très restreint, cumule les marques de distinction, sur l'ensemble des variables prises en compte.

<sup>386</sup> Ne sont comptabilisés que les seuls censitaires. Dans le groupe F, moyenne calculée sur les 13 individus censitaires parmi les 77 du groupe. Dans le groupe E, aucun censitaire.

### 3. Des familles représentatives de la stratification sociale

Le Tableau 11.9 regroupe les caractéristiques de quelques familles appartenant aux six groupes que nous venons de distinguer. Les positions dans le premier plan factoriel des individus correspondants sont indiquées à la figure 11.6. Le tableau mentionne des informations sur la composition du ménage d'après le registre de recensement. Nous avons aussi ajouté quelques précisions qui proviennent de la reconstitution des familles.

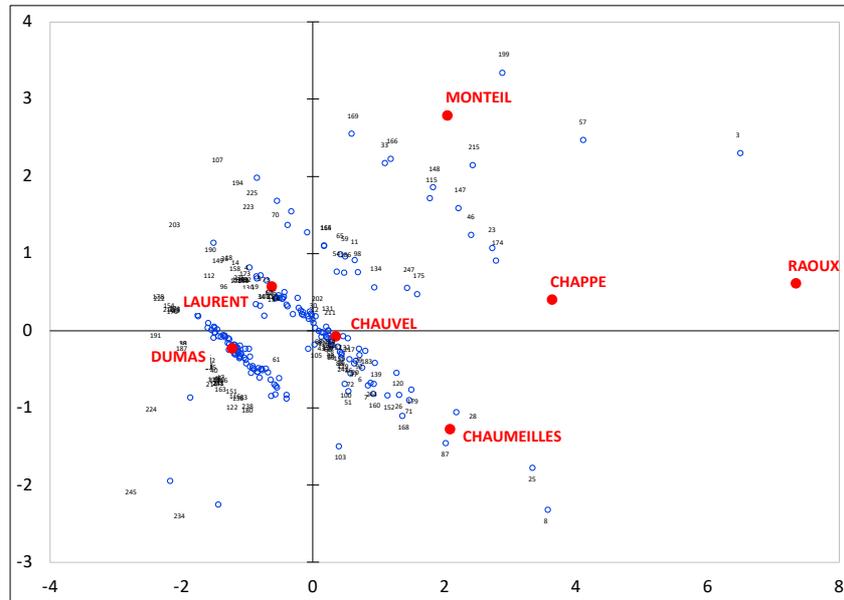


Figure 11.6. ACP 1835-1837, premier plan factoriel et position des sept individus illustratifs des groupes

Notons d'abord qu'en dépit de niveaux d'aisance contrastés (que traduisent les niveaux d'imposition et la surface de l'habitat), tous les ménages possèdent des caractéristiques comparables en termes de structures familiales (entrée en gendre, cohabitation des générations et des cadets célibataires). Les deux seuls ménages qui revêtent la forme d'une famille conjugale le sont du fait du déroulement des cycles familiaux et du décès des représentants de la génération précédente. Ce sont d'autres indices qui révèlent les fortes différences sociales. Les deux critères mis en avant dans les résultats du Tableau 11.9 sont l'effectif du personnel de service et l'indice culturel, lié à la mention de profession « intellectuelles ». Cette mention concerne ici les deux ménages affectés au groupe C, qui hébergent respectivement un prêtre et un instituteur. Il faut aussi souligner que la combinaison des informations des trois sources, quoique quasi synchrones, n'est possible en pratique que grâce à la reconstitution des familles et des lignées. En effet, pour les deux ménages n° 57 et n° 70, le cadastre de 1837 désigne les cotes correspondantes par les mentions respectives de « *héritiers de Gabrielle Galvaing* » pour le premier et « *héritiers de Marie Boutin* » pour le second. Dans le premier ménage, Gabrielle Galvaing était la mère de Marguerite Chatonnier, épouse de Jean Chaumeilles en 1804. En 1837, les deux femmes sont décédées depuis longtemps (en 1795 pour la première, en 1814 pour la seconde), mais le cadastre ne porte pas de trace des occupants. Dans le second ménage, Marie Boutin était aussi la mère de Gabrielle Vigier. Héritière de sa lignée, elle est décédée en 1824 mais c'est son nom qui est inscrit dans le cadastre et non celui de sa fille ou de son gendre. La proximité de dates entre le cadastre, la liste des électeurs et le recensement n'implique pas la coïncidence des informations nominatives, d'où l'importance de la reconstitution<sup>387</sup>. Nous avons déjà fait appel à quelques informations issues des familles et des lignées pour prendre en compte les informations provenant du registre de contrôle des actes

<sup>387</sup> Nous avons noté des problèmes identiques dans les registres du vingtième, avec de fréquentes mentions de personnes décédées au moment de la rédaction.

Groupe	Ménage, lieu	Chef de ménage, profession	Composition du ménage	Type de structure familiale	Surface du logis (1837)	Impôt (1835)
A	n° 68, Vrauzans	Pierre Raoux, <b>propriétaire et notaire</b> , 42 ans	26 personnes, vit avec son épouse et leurs 12 enfants célibataires (de 22 ans à 6 mois) ; <b>12 domestiques</b> (vacher, servantes...)	3 (*)	<b>5,1</b>	<b>493,30</b>
B	n° 57, Chauvel	Jean Chaumeilles, <b>propriétaire</b> , veuf, 50 ans	9 personnes, vit avec ses deux garçons majeurs, son petit-fils de 5 ans, orphelin, et <b>cinq serviteurs</b> (deux servantes, une bergère, un berger et un domestique)	4 (3 générations) (**)	<b>3,6</b>	<b>109,32</b>
C	n° 64, Vrauzans	Charles Chappe, <b>propriétaire</b> , 29 ans	12 personnes, vit avec son épouse Marguerite Duclaux et leurs deux jeunes enfants ; sont aussi présents Louis Duclaux, père de l'épouse, veuf, et une sœur et deux frères de l'épouse dont l'un est <b>prêtre</b> ; <b>quatre serviteurs</b> (deux domestiques, deux servantes)	4 (famille complexe avec collatéraux) (***)	<b>4,4</b>	<b>132,69</b>
C	n° 70, Lachassagne	Jean Monteil, <b>marchand</b> , 43 ans	7 personnes, vit avec son épouse Gabrielle Vigier, leur fille de 5 ans et quatre frères célibataires de l'épouse de 19 à 39 ans (l'un est <b>instituteur particulier</b> , un second marchand, un troisième cordonnier)	4 (collatéraux) (***)	<b>1,6 = 0,8 x 2</b> (étages)	<b>84,68</b>
D	n° 10, Cheyrouse	Jean Chauvel, <b>propriétaire</b> , 70 ans	7 personnes, avec son épouse Anne Bancharrel, leurs 4 enfants célibataires (24 à 15 ans) et un <b>pâtre de 13 ans</b>	3	<b>1,2</b>	<b>82</b>
E	n° 287, bourg	Claudine Laurent, <b>propriétaire</b> , veuve de 38 ans	7 personnes, vit avec ses 3 enfants de 6 à 11 ans, sa mère veuve et ses deux frères célibataires de 27 et 37 ans (cordonnier et cultivateur)	4 (collatéraux)	<b>1,75</b>	-
F	n° 71, Lachassagne	Hugues Dumas, <b>marchand forain</b> de 41 ans	8 personnes, avec son épouse Anne Rodde, leurs 5 enfants et le père de l'épouse, veuf, <b>cultivateur</b>	4 (3 générations) (***)	<b>1,1</b>	-

**Tableau 11.9.** Exemples de ménages appartenant aux différents groupes identifiés par l'analyse multicritère (en caractères gras, éléments utilisés dans l'ACP)

(\*) Les deux parents de Pierre Raoux sont décédés en 1824 et 1828, la famille présente donc la forme d'une famille conjugale

(\*\*) Jean Chaumeilles est entré en gendre, sa fille héritière Anne et son gendre Jean Lafarge sont tous deux décédés, le petit-fils est l'héritier de la lignée

(\*\*\*) Charles Chappe, Jean Monteil et Hugues Dumas sont entrés en gendres

## C. Atouts et faiblesses de la classification multicritère de la communauté rurale

### 1. Les garanties offertes par des méthodes éprouvées...

L'analyse multicritère de la société villageoise de Trizac à trois échéances différentes (vers 1750, vers 1780, vers 1835) nous permet de tirer quelques enseignements. La démarche commune aux trois périodes a consisté à combiner des informations issues de sources variées pour établir un portrait de groupe des familles en dépassant le seul aspect de l'aisance financière directement mesurables (par le revenu estimé des biens, la fiscalité, les sommes mobilisées pour les dots). Les autres variables utilisées relevaient principalement des possessions foncières (habitat, parcelles, récoltes). Nous avons aussi intégré des informations de nature socio-professionnelle avec un indicateur codant les professions<sup>388</sup> et les effectifs du personnel domestique. Nous avons enfin utilisé des variables couvrant des aspects socio-culturel : qualité du bâti d'habitation, capacité à signer, présence de professions intellectuelles. Pour chaque échéance et chaque jeu de données, la classification hiérarchique ascendante a conduit à un nombre restreint de groupes (entre cinq et sept). Les groupes ne se différencient pas seulement par leurs paramètres économiques. Tour à tour, l'indicateur du prestige du bâti, le fait d'habiter au bourg ou dans les villages et de posséder des terres communes, la capacité de signature, ou la mention au sein des ménages des professions intellectuelles ont été identifiés comme des éléments discriminants. La différenciation sociale dans la communauté trizacoise ne repose donc pas seulement sur la quantité de ressources, et d'autres variables sont utiles pour affiner l'image de la hiérarchie sociale au village. L'ACP et l'AHP ont l'avantage d'être deux méthodes de traitement et d'analyse de données. Comme c'est le cas des méthodes statistiques en général, elles ne sont pas spécifiques au domaine d'utilisation. Pour des applications en histoire, elles fournissent le cadre de la démarche, laissant au chercheur le soin de travailler en amont et en aval sur les données et les résultats. En amont, il faut choisir les données à traiter, en fonction des informations disponibles et de l'angle d'étude. En aval, il faut une analyse critique des résultats qui peut conduire à revenir sur les données (adaptation des données traitées, choix du nombre de groupes...). Enfin, l'interprétation des résultats ne relève plus de la statistique, mais du domaine d'application. Pour l'application à la stratification sociale d'une communauté rurale, il faut donc que les variables à traiter et les groupes identifiés soient analysés à l'aune de la problématique historique : quels peuvent être les marqueurs ou les signes de la différenciation sociale ? Comment peuvent-ils se traduire en termes de clivages au sein de la population rurale ?

Selon nous, le principal atout de la méthode est que ne sont imposés *a priori* ni les critères de différenciation, ni les seuils séparant les groupes. Cette question des seuils est récurrente, même en classification monocritère, que le seuil soit exprimé par un niveau de fortune ou de cote fiscale, une surface d'exploitation, un degré d'autonomie ou d'autosuffisance. Gérard Béaur a montré qu'il est « impossible de construire une grille transposable quels que soient les lieux et les moments », que les seuils sont arbitraires, amalgament des situations très différentes (par exemple compléments de revenus par les activités artisanales), que les niveaux de fortune changent au fil de la vie...<sup>389</sup> Avec les méthodes (ACP + AHP), les variables discriminantes ne sont pas explicites, puisque l'analyse repose sur la combinaison des variables, que traduisent les axes factoriels. C'est en fonction de ces combinaisons que les individus s'organisent et que les groupes se constituent<sup>390</sup>. Par ailleurs, les contours des groupes ne sont que le produit final de l'analyse, et ils sont établis sur des critères purement

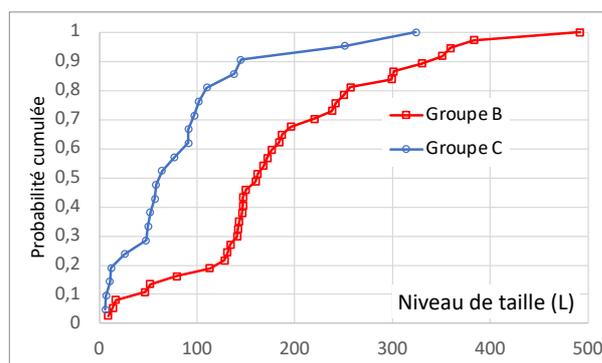
---

<sup>388</sup> Sans garder une échelle identique pour les trois périodes, nous avons privilégié une description cohérente et adaptée au degré de précision des sources, avec une échelle de cinq à sept niveaux.

<sup>389</sup> BÉAUR Gérard, « Les catégories sociales... », *op. cit.*, p. 165.

<sup>390</sup> Un niveau de fortune moins élevé peut être compensé par une influence sociale plus forte ou une activité professionnelle plus prestigieuse, et des individus de profils différents peuvent appartenir à un même groupe.

statistiques<sup>391</sup>. C'est l'analyse *a posteriori* des profils des individus dans chaque groupe qui permet de repérer les niveaux de discrimination, comme l'illustre par exemple la figure 11.7.



**Figure 11.7.** Fonction de répartition de la cote de taille dans les groupes B et C de la classification en groupes issue de l'analyse de la population vers 1780 (taille de 1789)

Ce graphique compare, pour les groupes B et C identifiés pour la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les niveaux de la taille en 1789. Le Tableau 11.6 indiquait des valeurs moyennes de 186 livres dans le groupe B et de 87 livres dans le groupe C. Les deux courbes indiquent que les médianes sont proches de ces moyennes, mais avec que les distributions très étalées avec un « chevauchement » des caractéristiques entre les deux groupes. Par exemple, 20 % des individus du groupe B cotisent moins de 100 livres alors que certains individus du groupe C cotisent plus de 150 livres. Des observations de même nature peuvent être faites pour toutes les variables, comme par exemple pour le niveau médian des dots (voir figure D10.7 en Annexe D10).

## 2. ...dont il faut accepter le paradigme relativiste

Le premier inconvénient notable est que ces méthodes exigent un certain temps de familiarisation, inconvénient que partagent toutes les approches quantitatives en histoire. Plus gênant pourrait être un caractère intrinsèquement lié à la méthode (ACP + AHP), celui d'aboutir à des « vérités relatives ». Pour les trois échéances choisies, nous avons traité des données de nature variée et avec un nombre différent de variables. Nous avons obtenu trois stratifications différentes, dont les caractéristiques et les effectifs sont synthétisées dans le Tableau 11.10.

Vers 1750 (7 groupes)			Vers 1780 (5 groupes)			Vers 1835 (6 groupes)			Strate
Groupe	Effectif	%	Groupes	Effectifs	%	Groupes	Effectifs	%	
A	24	24 %	A	7	22 %	A	4	14 %	Supérieure
B1	22		B	40		B	11		
B2	12		C	21		C	14		
C1	85	49 %	C	21	27 %	D	62	31 %	Médiane
C2	33		D	36		E	34		
D1	25	27 %	E	108	51 %	F	77	55 %	Inférieure
D2	40								

**Tableau 11.10.** Comparaison des décompositions de la population trizacoise en groupes et strates à trois échéances

Le choix des variables et l'élimination de variables superflues ou redondantes comme le choix du nombre de groupes finalement retenus restent la prérogative du chercheur. On ne peut

<sup>391</sup> Typiquement, ces contours répondent à deux objectifs : maximiser l'homogénéité à l'intérieur du groupe et maximiser la différenciation entre les groupes.

véritablement affirmer qu'une solution à six groupes est meilleure ou moins bonne qu'une solution à cinq ou à sept groupes. Un choix différent conduit à une image légèrement différente<sup>392</sup> et il faut bien comprendre que le tableau « résultat » reste une image construite de la population étudiée, construite par le double choix des variables et du niveau de discrétisation. Ce relativisme est plus fort encore si l'on compare les résultats qui ont été obtenus dans les trois études précédentes. Comparer les trois stratifications est difficile car chacune, à une période différente, segmente différemment une population représentée par des variables différentes. Nous n'avons pas trois vues qui « devraient » être identiques, mais trois images d'une même réalité<sup>393</sup>. Ce sont donc les invariants et les indices de cohérence entre les descriptions qui doivent être recherchés. Pour faciliter la comparaison, nous avons rassemblé les effectifs selon trois strates, que l'on pourrait qualifier de supérieure, médiane et inférieure. Nous avons procédé de même au chapitre 4 en rassemblant en trois strates les effectifs des sept groupes précédemment identifiés sur la seule base du revenu des biens fonds (Chapitre 4, Tableau 4.12). Nous avons alors des pourcentages respectifs de 14 %, 32 % et 54 %. Les trois classifications montrent la large base de la pyramide sociale et les faibles effectifs des classes supérieures, mais chacune apporte des nuances selon les éléments pris en compte. Rappelons par exemple que c'est la prise en compte de la variable *part des terres communes* qui permet de distinguer les groupes C1/C2 ou D1/D2 dans la première description. Le fait que cette variable ne soit pas utilisée dans les autres analyses n'empêche pas les clivages d'exister.

Changer le regard sur la société villageoise en disposant de nouvelles données modifie la perception de l'objet et permet de repérer des clivages potentiels, dont certains font sens dans une logique historique. Décomposer la population en groupes a plusieurs intérêts. En premier lieu, elle permet de mieux situer dans la population générale des individus et des familles pris au hasard, et de mieux apprécier leurs contraintes et libertés de comportement. Elle permet aussi, à une échelle intermédiaire, de disposer de sous-groupes dont les comportements peuvent être analysés séparément et comparés. Ainsi, au XIX<sup>e</sup> siècle, on pourra par exemple mieux saisir les modalités de la transition démographique, de l'accès à l'éducation ou de la pénétration de « la politique » dans la masse rurale, selon les rythmes auquel les différentes composantes de la société rural sont affectées. On peut enfin, sur la base des groupes identifiés, analyser les interactions sociales (alliances matrimoniales et endogamie, dépendances économiques...) pour mieux comprendre le jeu des acteurs sociaux et son effet sur la transformation de la communauté rurale. Annie Antoine a observé que « *la classification générale que l'on peut faire de la société rurale française ne prend vraiment de sens qu'à la condition de regarder la société comme un système (la part relative des différents groupes, qui est variable selon les régions) et aussi de prendre en compte la notion d'évolution au cours de la vie d'un même individu. Les possibilités d'ascension et de déclin social dépendent en effet à la fois de la conjoncture générale et de la position de chaque individu sur l'échelle sociale* »<sup>394</sup>. Nous avons vu les questions que soulevait l'existence de plusieurs images élaborées à des dates successives. Or, nous disposons avec l'idéal-type lignée patrimoniale d'un objet qui permet d'appréhender la communauté rurale dans la durée, en restaurant une continuité entre les différentes échéances. Il semble donc intéressant de voir si les lignées patrimoniales peuvent servir de support pour une lecture renouvelée de la communauté rurale de Trizac, considérée comme un « système ».

---

<sup>392</sup> Ajouter un groupe revient à scinder l'un des groupes existants en deux sous-groupes, et il faut évaluer l'intérêt de cette décision : en quoi ces deux sous-groupes diffèrent-ils ? Est-ce important ?

<sup>393</sup> On pourrait prendre pour métaphore la représentation d'un cône de révolution qui, selon l'angle sous lequel on l'observe, peut apparaître comme un triangle isocèle (si vu de profil) ou un cercle (si vu de dessous).

<sup>394</sup> ANTOINE Annie, BROAD John, BRUMONT Francis, « Les sociétés rurales », *op. cit.*, p. 139-170.

### III. Lignées patrimoniales et catégorisation du social sur le temps long

#### A. L'analyse multicritère de lignées aux attributs multiples

##### 1. Les attributs issus des sources nominatives

L'idée de départ est de transposer la question de la segmentation sociale des familles aux lignées. À une date donnée, la communauté est composée d'individus, de familles et de maisons. Si l'on considère une période large, nous avons vu que les lignées permettaient de prendre en compte les mécanismes de transmission entre générations et la mémoire collective. Considérer les lignées comme les observables (« individus » au sens de la statistique) permet d'intégrer la dimension temporelle dans l'analyse. L'objectif devient alors celui de la stratification, sur une période donnée, de la communauté en groupes de lignées. On pourra alors considérer toutes les variables disponibles aux différentes échéances et les attacher aux lignées, sous réserve que l'on puisse relier chaque famille à une lignée. Le Tableau 11.11 rappelle les variables qui ont été utilisées dans les trois études précédentes, en les regroupant selon la nature des informations qu'elles fournissent.

Nature d'attribut	1752	Vers 1780	Vers 1835
Économique ou fiscal	<i>X10 = revenu total</i>	<i>X1 = taille 1789</i> <i>X5 = vingtième 1782</i> <i>X7 = médiane des apports au CM</i>	<i>X1 = impôt 1835</i>
Socio-économique (biens, ressources)	<i>X2 = surface du logis</i> <i>X3 = surface du bâti d'exploit.</i> <i>X5 = surface du potager</i> <i>X6 = surface de la chènevière</i> <i>X7 = part prés dans revenu</i> <i>X9 = nombre de têtes d'herb.</i>	<i>X2 = quantité de grains</i>	<i>X3 = nombre de domestiques</i> <i>X5 = surface du logis selon cadastre</i>
Socio-professionnel	<i>X1 = code socio-professionnel</i>	<i>X6 = code socio-prof.</i>	<i>X2 = code socio-prof.</i>
Socio-culturel	<i>X4 = indicateur de prestige</i>	<i>X4 = degré de signature</i>	<i>X4 = indice culturel</i>
Autre	<i>X11 = lieu du domicile</i> <i>X8 = % des terres en propre</i>	<i>X3 = effectif du feu</i>	

**Tableau 11.11.** Bilan des variables disponibles, par nature et par date  
(les notations  $X_i$  correspondent à celles précédemment utilisées)

Vingt-trois variables ont été employées dans les analyses, qui relèvent de cinq familles. Les deux domaines les plus représentés sont ceux de l'aisance financière et des possessions matérielles. Pour chaque étude, nous avons aussi qualifié l'appartenance socio-professionnelle et utilisé un indicateur à dimension plus culturelle.

##### 2. Les attributs propres aux lignées

Les lignées patrimoniales donnent accès, par la dimension temporelle qu'elles couvrent, à des informations plus globales<sup>395</sup>. Nous avons montré au Chapitre 10 qu'il était possible d'analyser les alliances matrimoniales à l'échelle des lignées, et de constituer une batterie d'indicateurs ( $I_A$  à  $I_E$ ) pour qualifier différents aspects de ces alliances (Tableau 10.7). Sur la base d'une stratification monocritère

<sup>395</sup> Nous nous sommes d'ailleurs déjà appuyés sur les lignées pour attacher un *code socio-professionnel* et un *niveau médian des apports au CM*, pour la seconde analyse (vers 1780), à partir des données brutes des registres de contrôle des actes.

(revenus de 1752), nous avons aussi montré que les valeurs moyennes de ces indicateurs semblaient dépendre du groupe social auquel les lignées étaient rattachées (Tableau 10.8).

Nous avons aussi montré au Chapitre 9 que le choix d'une héritière (transmission par les filles) était une pratique commune des familles trizacoises, avec une fréquence de l'ordre de 50 %. Pour chaque lignée, il est aisé de quantifier les nombres respectifs de transmissions par les garçons et par les filles, pour calculer un indicateur spécifique. Si à l'échelle d'une famille et à une date donnée, le choix d'un garçon ou d'une fille est probablement très lié aux circonstances particulières de cette transmission, on peut se demander si des régularités apparaissent à une échelle plus globale. À cet effet, nous attacherons un indicateur ( $I_F$ ) à chaque lignée, calculé en divisant le nombre de transmissions par les filles par le nombre total de transmissions<sup>396</sup>.

### 3. La constitution du jeu de données pour l'analyse multicritère

Nous disposons d'un ensemble de vingt-neuf variables pour analyser la stratification des lignées : vingt-trois issues des analyses précédentes et six indicateurs établis à l'échelle propre des lignées. Passer des trois ensembles distincts (1752, vers 1780, vers 1835) à un seul ensemble de données exige l'affectation de chaque cote à une lignée et la mise en relation des différents jeux attachés à une même lignée. Deux difficultés principales doivent être surmontées. En dépit du soin apporté à la reconstitution de chacune des 247 lignées trizacoises, la fiabilité de ces reconstitutions n'est pas totale et des erreurs peuvent subsister<sup>397</sup>. Par ailleurs, toutes les lignées ne sont pas documentées sur l'ensemble de la période et, par exemple, des cotes de 1752 peuvent n'avoir aucune « descendance » en 1835, et réciproquement. La fusion des trois jeux comptant respectivement 241 observables (1752), 212 observables (vers 1780) et 202 observables (vers 1835) a identifié 179 lignées représentées aux trois échéances. C'est avec ce jeu de données de taille conséquente (179 observables x 29 variables) que nous mettons en œuvre l'analyse factorielle. Le Tableau D10.3 en Annexe D10 synthétise les variables avec leur nouvelle numérotation.

Avec un nombre de variables élevé, le risque de redondance dans les informations apportées par chaque variable n'est pas à négliger. L'ACP se déroule en plusieurs phases, de manière à produire des résultats plus pertinents et plus faciles à interpréter. Une première ACP a conduit aux résultats représentés dans le plan factoriel F1-F2 à la figure D10.8 de l'Annexe D10. Ce plan porte 37 % de l'information du nuage de données, avec un axe F2 qui contribue peu (les axes suivants apportent quasiment autant). Près de vingt variables sont regroupées selon une orientation à +/- 30° autour de l'axe F1, et il paraît pertinent d'en réduire le nombre. Le choix des variables supprimées s'appuie sur l'analyse des conséquences (il ne faut pas supprimer une variable bien documentée et qui porte une information originale). À l'issue de cette phase, il ne subsiste plus que vingt variables, recensées dans le Tableau D10.3 en Annexe D10<sup>398</sup>. L'ACP est reconduite avec le jeu modifié de 179 observables x 20 variables

---

<sup>396</sup> On pourra à terme envisager d'établir d'autres indicateurs à l'échelle des lignées, pour rendre compte de l'appétence de certaines lignées pour les filières ecclésiastiques ou pour l'exercice de responsabilités à l'échelle de la communauté (syndics, collecteurs de taille, élus municipaux...).

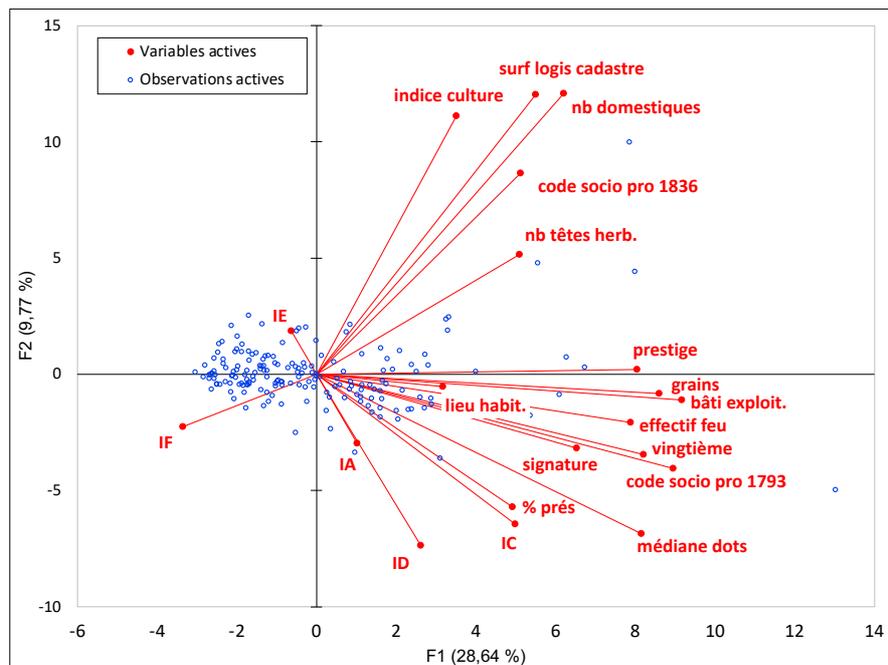
<sup>397</sup> La conséquence de telles erreurs est que les variables affectées pour une date donnée à une lignée relèveraient en fait d'une autre lignée, l'effet potentiel est un bouleversement des corrélations en cas d'erreurs trop nombreuses.

<sup>398</sup> On élimine trois variables relatives aux biens de 1752 (surface logis, portager et chènevière), trois variables quantifiant l'aisance financière, relativement redondantes avec celles conservées (revenu 1752, taille 1789, impôts 1835), le code socio-professionnel de 1752, documenté de manière imprécise, la part des terres en propres (ou communes) de 1752 (fortement corrélée au lieu d'habitation) et l'indice brut des alliances IB.

## B. Une possible stratification du corps social par les lignées

### 1. Variables discriminantes et hiérarchie sociale

La figure 11.8 représente la projection des variables et des observables dans le premier plan factoriel. Notons d'abord que la structure générale de corrélation entre les variables et que la position dans le plan factoriel F1-F2 des observables n'est que peu affectée par la réduction du nombre de variables. Le plan factoriel porte 38 % de la variance, avec un équilibre légèrement meilleur que pour l'analyse préliminaire.



**Figure 11.8.** ACP des lignées, projection des individus et des observables dans le plan factoriel (F1, F2)  
ACP avec 179 observables et 20 variables

Les variables semblent organisées en deux ensembles. Un premier groupe de variables est orienté dans le quadrant inférieur droit (comme dans les ACP menées précédemment sur les familles), et un second groupe lui est quasiment orthogonal. Le premier groupe rassemble principalement les variables indicatives des niveaux d'aisance financière (*vingtième* et *médiane des dots*) et du patrimoine (*bâti d'exploitation*, *% prés*, *grains*). Le second groupe paraît plus lié aux caractéristiques sociales. Les variables correspondant aux cinq indices de comportement des lignées sont à la fois plus proches de l'origine du repère (signifiant qu'elles contribuent moins à structurer l'ensemble des données) et d'orientation plus diverses. Si l'indice IC (*capacité de placement des cadets*) est le plus proche des variables de patrimoine, les indices IE (*émigration*) et IF (*transmission par les filles*) sont négativement corrélés à la grande majorité des autres variables. Ceci semble témoigner d'une propension à l'émigration et à la transmission par les filles plus fortes dans les lignées des couches inférieures. Pour identifier les différents groupes de lignées, on met ensuite en œuvre l'AHP. Dans cette phase aussi, nous avons travaillé en deux étapes. La classification automatique avec les vingt variables a conduit à mettre en exergue la classe la plus favorisée (groupe A dans les trois ACP-AHP des familles à dates fixes). Ce groupe, en dépit de ses faibles effectifs, « écrase » le contraste existant entre les autres groupes et nuit à la lisibilité des résultats. Nous avons alors fait le choix, après avoir identifié les membres de ce groupe (groupe A, 14 membres) de les soustraire de la base de données, ainsi que deux variables qui les distinguent notablement mais portent peu d'information pour le reste de la population : le *pourcentage de prés* (X11) et le *nombre de têtes d'herbage* (X12). Le jeu de données est alors ramené à 165 observables et 18 variables, sur lequel on procède à une nouvelle (troisième) ACP,

suivie de l’AHP. Le plan factoriel de la troisième ACP est représenté à la figure D10.10 de l’Annexe D10. Il permet de contrôler l’effet de la soustraction d’un ensemble de lignées sur la corrélation entre variables. Dans ce plan F1-F2, le contraste entre les individus est mieux mis en relief que dans l’ACP précédente. La différence la plus marquante pour les variables concerne le lieu d’habitation (X21), qui semble se distinguer de l’ensemble des autres variables.

## 2. Des groupes de lignées et leurs caractéristiques

La classification hiérarchique à partir des résultats de l’ACP conduit à retenir cinq groupes, en sus du groupe A considéré séparément. Le dendrogramme des individus (figure D10.10, Annexe D10) montre que la première scission s’opère entre les groupes B1/B2 et les trois autres, suivi d’une séparation du groupe D. S’individualisent ensuite C1 et C2 puis B1 et B2<sup>399</sup>. Une fois les groupes identifiés, on peut, comme nous l’avons fait avec les familles, calculer les moyennes des variables pour chaque groupe. Les Tableaux 11.12 et 11.13 synthétisent les informations pour dix-sept variables<sup>400</sup>, le groupe A ayant été réintégré pour l’analyse comparative.

	effectif	X2	X5	X7	X8	X13	X14	X16	X18	X19	X21	X22
A	14	89,5	4164	4,7	86,1	390,9	6,08	3,29	5,21	1,54	1,00	15,58
B1	17	36,2	2637	2,5	89,7	174,3	1,87	2,43	2,63	2,00	0,59	9,88
B2	19	38,0	2661	1,4	79,2	98,7	0,08	2,56	3,84	1,38	0,63	8,31
C1	52	11,8	999	1,7	28,4	77,6	0,88	1,52	0,94	0,99	0,92	6,54
C2	15	10,6	847	1,3	32,4	49,8	0,58	1,64	3,31	0,77	0,33	5,31
D	62	4,3	559	1,0	14,0	16,0	0,07	1,28	0,48	0,21	0,40	4,17

**Tableau 11.12.** ACP des lignées, moyenne des variables pour les six groupes retenus

(X2 = vingtième, X5 = médiane des apports au CM, X7 = surface logis cadastre, X8 = surface bâti exploitation, X13 = quantité de grains, X14 = nombre de domestiques, X16 = code SP 1793, X18 = prestige, X19 = degré de signature, X21 = lieu d’habitation, X22 = effectif du feu)

	effectif	X24 (IF)	X25 (IA)	X27 (IC)	X28 (ID)	X29 (IE)
A	14	0,27	5,62	1,81	0,18	0,07
B1	17	0,36	3,36	1,83	0,23	0,07
B2	19	0,48	5,41	2,32	0,49	0,04
C1	52	0,50	4,37	1,51	0,22	0,02
C2	15	0,62	4,28	1,52	0,09	0,35
D	62	0,51	4,71	1,17	0,13	0,05

**Tableau 11.13.** ACP des lignées, moyenne des variables pour les six groupes retenus

(X24 = IF = % transmission par les filles, X25 = IA = attractivité, X27 = IC = capacité de placement, X28 = ID = diffusion, X29 = IE = émigration)

Rappelons que les variables du premier tableau sont attachées à différents aspects de la caractérisation économique, sociale et culturelle au sein du village, et que les données traitées agrègent des sources variées sur une période de plus de quatre-vingts ans. Le premier constat est que tous les résultats affichent une grande cohérence avec une hiérarchie qui se dessine nettement entre les groupes. Cette hiérarchie est parfaite pour quelques variables (X13 et X22) et très nette pour la plupart d’entre elles, en dépit de valeurs parfois voisines entre deux groupes proches (par exemple X2,

<sup>399</sup> La désignation des groupes n’est pas celle fournie par XLSTAT® mais celle que nous avons choisie *a posteriori*, après l’analyse des caractéristiques des groupes. Pour faciliter la compréhension, l’ordre alphabétique suit toujours une hiérarchie descendante dans la population.

<sup>400</sup> Pour les deux dernières variables, les résultats sont fournis en Annexe D10 (Tableau D10.4). Ils montrent que le code socio-professionnel indiqué dans le recensement de 1836 permet une discrimination par le haut (groupe A) et par le bas (groupe D). L’indice culturel permet de distinguer le groupe A, mais aussi, curieusement, le groupe C2.

X5, X7, X8, X19...). On peut noter trois cas particuliers, repérés dans le tableau par les cellules en grisé. Le groupe B2 se caractérise par l'absence quasi-totale de domestiques en 1836<sup>401</sup> et le groupe C1 par un bâti d'une grande pauvreté (en 1752). Enfin, la variable X21 (*lieu d'habitation*) révèle une différence entre le groupe C1 (lignées des villages) et le groupe C2 (lignées du bourg).

L'analyse des résultats du second tableau est moins immédiate, car les indicateurs ne révèlent pas une hiérarchie évidente pour l'ensemble des six groupes. Cependant, ces résultats semblent confirmer ceux déjà pressentis au Chapitre 9 lors de la mise en place de ces indices. L'indice IA (qualifié d'attractivité) est lié au périmètre dans lequel se déroulent les alliances. Nous avons noté qu'il semblait plus fort pour les classes supérieures et pour les plus basses, mais pour des raisons différentes (nécessité de distinction sociale pour les premières, caractère ambulatoire des familles pour les secondes). On retrouve cette tendance, avec les groupes intermédiaires C1 et C2 qui apparaissent les plus centrées sur le périmètre trizacois. La capacité à placer les cadets parmi les autres lignées trizacoise (indice IC) suit la logique déjà identifiée, avec des valeurs doubles pour le groupe B2 par rapport au groupe D. Les classes les plus hautes (A et B1) combinent ces alliances par des alliances avec des familles d'autres communes et d'un niveau socio-économique comparable au leur. Mais c'est pour l'indice IF que la classification semble apporter des éléments totalement nouveaux. Nous avons vu qu'à l'échelle de la population totale, environ une transmission sur deux se faisait par les filles, ce qui corrigeait la vision construite par d'autres chercheurs. Il apparaît ici que la valeur de IF est fortement corrélée (négativement) au positionnement socio-économique des lignées. La transmission par les filles concerne en effet un quart des cas dans le groupe A, environ un tiers dans le groupe B1, près de la moitié dans les groupes B2 et C1 et plus de la moitié dans les deux derniers groupes. La classification hiérarchique permet ici de révéler que les pratiques familiales de transmission du patrimoine ne sont pas identiques dans toutes les strates de la population. Un lien est ainsi établi entre le positionnement socio-économique des lignées et des familles et les pratiques sociales. Un tel résultat ouvre de nombreuses pistes pour des études futures, dans la mesure où d'autres pratiques sociales, en termes démographiques, d'éducation, de pratique religieuse peuvent aussi être corrélées au positionnement socio-économique des familles et des lignées.

### 3. Des lignées représentatives

Dans les chapitres 9 et 10 nous avons cité et étudié plus en détail un certain nombre de lignées, pour illustrer les comportements des familles trizacoises. Le Tableau D8.1 en Annexe D8 en récapitule la liste. Ces quatorze lignées font toutes partie des individus (observables) traités par l'ACP-AHP. On peut donc connaître leur groupe de rattachement et les positionner dans le premier plan factoriel, comme le montre la figure 11.9. Les limites en traits pointillés sur la figure indiquent la position approximative des différents groupes. Ces limites ne sont pas de véritables frontières pour deux raisons majeures : la classification multicritère permet de compenser les valeurs faibles de certaines variables par les fortes valeurs d'autres variables, et le premier plan factoriel ne porte que 36 % de l'information totale<sup>402</sup>. Le Tableau 11.14 permet de comparer les valeurs de douze variables pour ces quatorze lignées.

---

<sup>401</sup> Comme dans toute ACP, passer du constat à l'explication est parfois complexe et nous n'avons pas pu, pour des raisons de temps, approfondir toutes les questions. Dans ce cas, il est surprenant que le groupe B2 possède un niveau de richesse comparable au groupe B1 mais que les domestiques y soient aussi rares que dans le groupe D. Pour comprendre ce résultat, il faudrait revenir aux données de 1836 et analyser les dix-neuf ménages concernés. Il pourrait s'agir de ménages exerçant d'autres professions qu'agricoles, de ménages avec une abondante descendance ou encore de ménages situés à une période plus avancée de leur cycle familial... Ce travail reste à faire.

<sup>402</sup> Des points qui sont en apparence du même côté d'une limite peuvent tout à fait, dans l'espace à N variables, se trouver de part et d'autre de cette limite. L'opération de projection sur le plan ne permet pas d'en rendre compte.

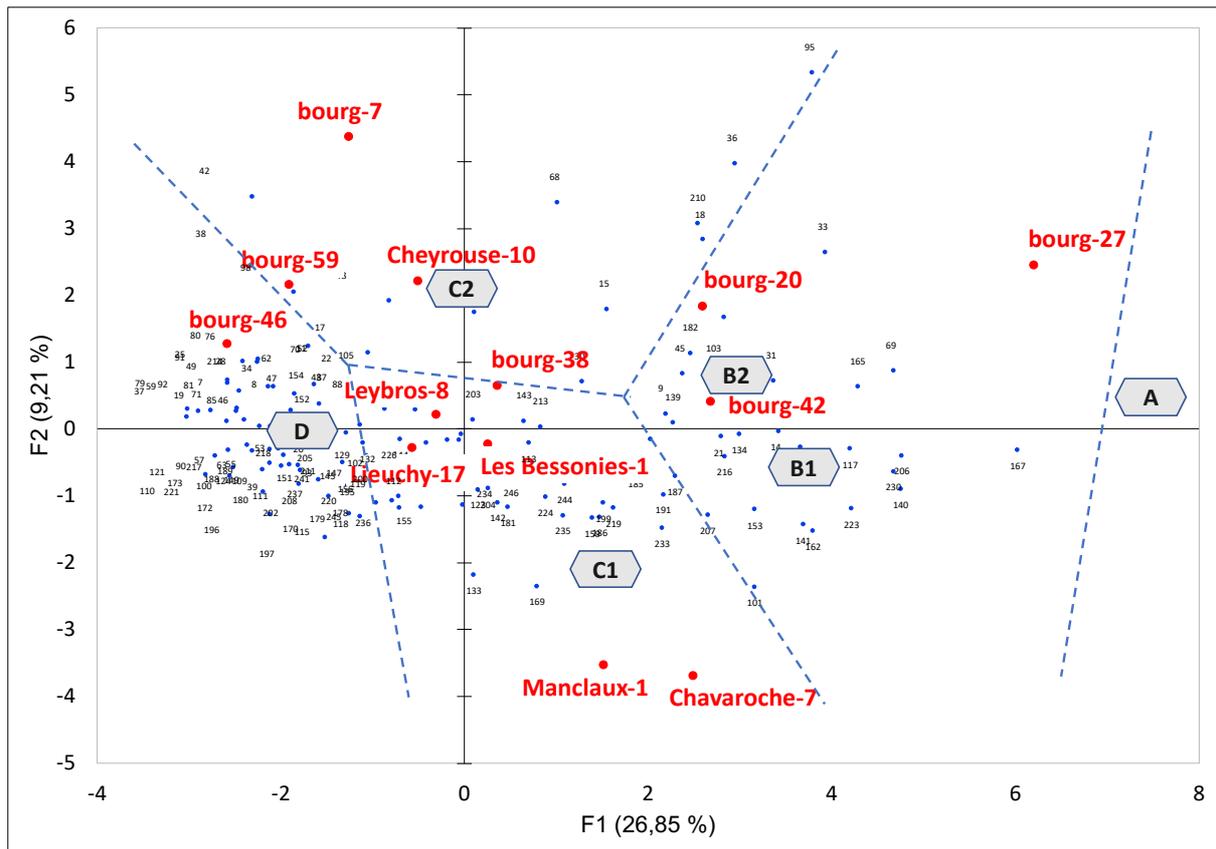


Figure 11.9. ACP des lignées, repérage indicatif des groupes et de quelques lignées dans le plan factoriel

	lignée	X2	X5	X7	X8	X13	X14	X18	X19	X22	X24	X25	X27
A	Chavaroche-8	457	19 000	-	159	468	-	16	2	18	0,40	8,25	1,8
B1	Bourg-27	80,5	3 800	4,7	121	-	1	6	-	-	0	1,0	2,75
	Bourg-42	11	3 150	1,1	72	72	3	2	2	9	0,17	2,4	1,5
B2	Bourg-20	39,6	1 580	0,9	131	80	0	7	0	11	0,40	6,8	2
C1	Chavaroche-7	5,7	610	1,3	0	354	0	0	1,5	21	0,83	2,75	2,2
	Bourg-38	16,2	740	2,4	49	29	5	2	0	5	0,17	4,1	1,8
	Lieuchy-17	14,4	1 213	0,9	52	97	1	0	0	5	1	6,4	1
	Le Manclaux-1	11	680	-	0	308	0	0	0	11	0,60	3,75	3
	Les Bessones-1	23,2	930	1,2	57	40	0	2	2	3	0,14	5,2	1,1
	Leybros-8	14,1	1 200	0,6	34	59	1	2	0	5	0,20	5,4	1,8
C2	Bourg-07	3,2	950	1	0	0	2	4	0	1	1	8	2
	Bourg-59	0	1 000	-	0	8	-	-	2	4	0,50	6	0,3
	Cheyrouse-10	9,6	250	-	40	143	0	1	0	5	0,50	3	1,4
D	Bourg-46	3,7	587	0,9	11	18	0	0	0	5	0,75	7,3	1

Tableau 11.14. Valeur des variables pour les quatorze lignées retenues

(X2 = vingtième, X5 = médiane des apports au CM, X7 = surface logis cadastre, X8 = surface bâti exploitation, X13 = quantité de grains, X14 = nombre de domestiques, X18 = prestige, X19 = degré de signature, X22 = effectif du feu, X24 = IF = % transmission par les filles, X25 = IA = attractivité, X27 = IC = capacité de placement)<sup>403</sup>

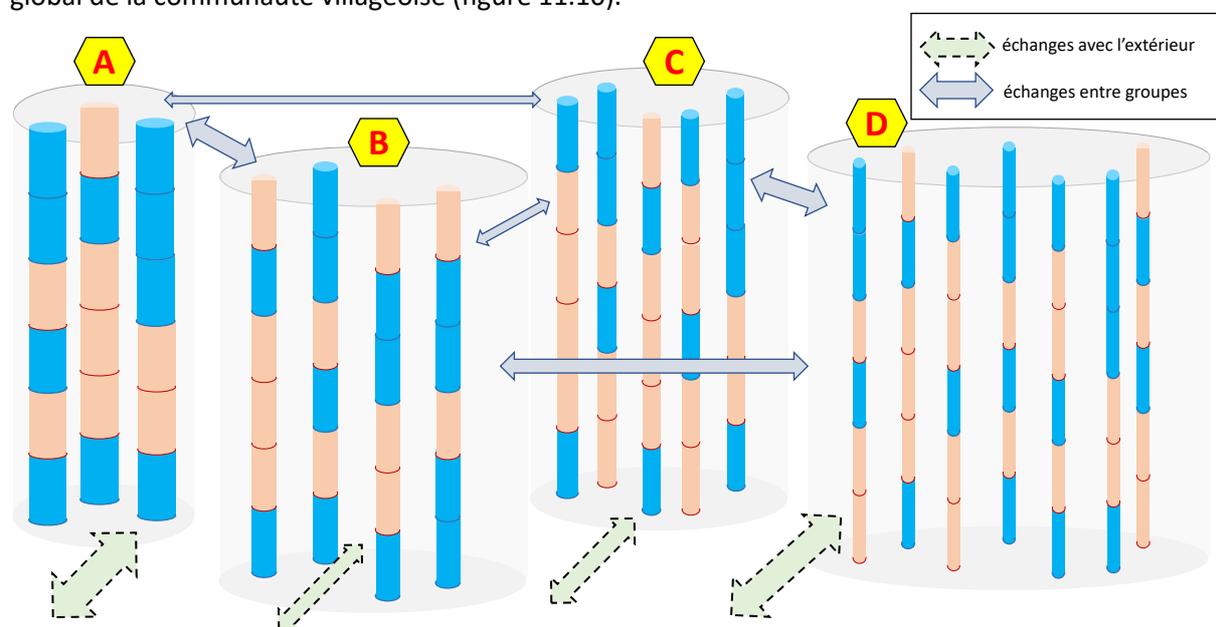
<sup>403</sup> Les cellules non documentées du tableau proviennent de ce que la lignée « Chavaroche-8 » n'est plus présente après 1830 et de ce que la lignée « bourg-59 » n'est pas encore individualisée en 1752.

Les quatorze lignées<sup>404</sup> n'ont aucune prétention à la représentativité des différents groupes. Leur diversité est cependant telle que les six strates de la population trizacoises y sont représentées. On peut comparer les attributs des lignées individuelles soit à la moyenne de leur groupe d'appartenance, soit entre lignées. Ces deux types de comparaison illustrent les effets du changement d'échelle : les tendances statistiques mises en évidence à l'échelle des groupes de lignées ne sont plus visibles pour les données individuelles. La diversité interne est forte dans chaque groupe, et les valeurs prises par les variables ne s'ordonnent pas aussi bien qu'une logique déterministe le voudrait. Sans multiplier les exemples, en comparant les variables X2 et X13 pour les six lignées du groupe C1 on voit que celles qui possèdent le plus de grains en 1793 sont celles dont le vingtième est le plus bas. Trois constats s'imposent donc. La stratification par groupes sur une base de classification multicritère permet de tracer un profil général combinant des caractéristiques variées. Les différences entre groupes sont significatives, elles justifient la stratification et révèlent les variables les plus discriminantes. L'hétérogénéité interne restant forte au sein des groupes, l'analyse individuelle des lignées ne permet pas de tirer des conclusions plus générales. Elle ne peut que révéler des comportements propres et, en replaçant les individus (et les familles et les lignées) dans leur cadre plus large en améliorer la compréhension.

### C. Un modèle multi-échelle de la communauté rurale vue comme une juxtaposition de lignées

#### 1. Familles, lignées et groupes, les composants du modèle multi-échelle

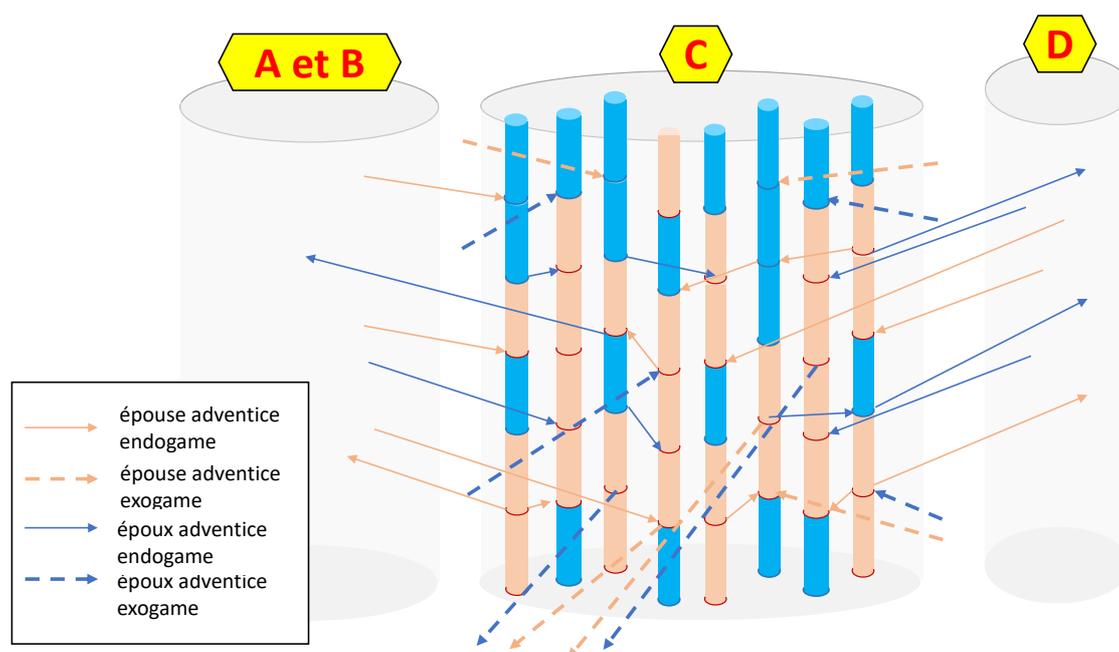
La lignée patrimoniale constitue bien une échelle intermédiaire qui s'insère entre celle des familles et celle de la communauté villageoise, en inscrivant chaque famille dans une continuité temporelle. Le traitement statistique des données sur les familles et sur les lignées a par ailleurs mis en évidence l'existence de groupes dont les membres, familles ou lignées, partagent des caractéristiques qui les distinguent du reste de la population. Nous pouvons synthétiser l'ensemble des concepts introduits au fil de ce mémoire en proposant une représentation graphique d'un modèle global de la communauté villageoise (figure 11.10).



**Figure 11.10.** Représentation graphique du modèle de la communauté villageoise à l'échelle des groupes de lignées (exemple avec quatre groupes de lignées)

<sup>404</sup> Seule n'apparaît pas sur la figure 11.9 la lignée « Chavaroché-8 » qui fait partie du groupe A et a été exclue dans la dernière phase d'analyse, comme toutes les lignées de ce groupe. Le point qui la représente se situerait hors échelle, dans la zone « A » à droite de la figure.

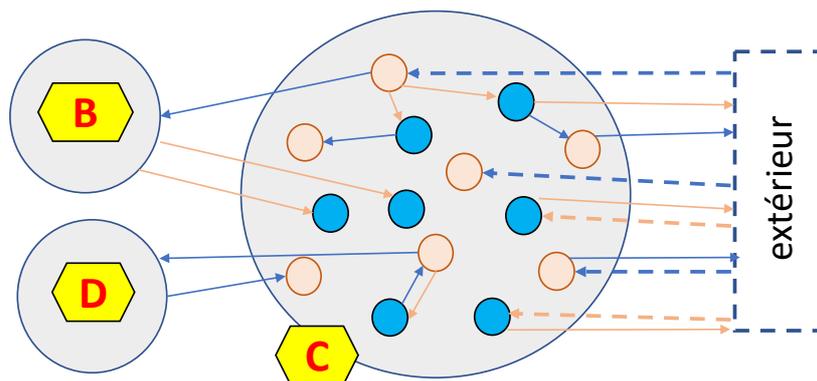
Marc Bloch a écrit qu'« *il y a plus de certitude dans le tout que dans ses composants* », justifiant le passage du singulier au pluriel et la nécessité de dépasser les situations singulières<sup>405</sup>. Nous avons défini le « système » dans le chapitre introductif de ce mémoire comme un ensemble d'éléments en interaction et tel que l'on puisse distinguer ce qui fait partie du système de ce qui en est exclu (Introduction, § III.C). La communauté villageoise de Trizac est un système dont les éléments sont représentés dans le modèle à trois échelles. L'élément de plus petites dimensions est *la famille*, qui regroupe quelques individus sur la durée d'une génération. Les familles sont représentées dans le modèle par des cylindres dont la couleur désigne le sexe de l'héritier de la maison, fille ou garçon. La continuité temporelle des maisons justifie le deuxième élément, celui de *la lignée patrimoniale*, défini au chapitre 9 et figuré ici sous la forme d'une série de maillons cylindriques, correspondant à la succession des générations dans la maison. Le dernier élément du modèle est le groupe, qui rassemble des lignées de caractéristiques proches. À la différence des familles et des lignées, les groupes ne sont pas définis *a priori* et leur identification résulte de l'analyse des données des familles et des lignées. Ces éléments, comme dans tout système, sont en relation entre eux et avec l'extérieur du système. Ces relations sont figurées sur le modèle par des flèches à double sens (contour continu pour les relations internes et discontinu pour les relations externes). Le modèle peut être décliné à l'échelle plus fine des relations entre lignées, comme l'illustre la figure 11.11, avec des conventions graphiques identiques, en prenant l'exemple des relations d'alliance matrimoniale. Chaque flèche matérialise un conjoint adventice, garçon ou fille, Trizacois ou né ailleurs, qui entre dans une maison en épousant l'héritier.



**Figure 11.11.** Représentation graphique du modèle de la communauté villageoise à l'échelle des lignées patrimoniales d'un même groupe de lignées, exemple des relations d'alliances matrimoniales (huit lignées sont figurées dans le groupe C)

Pour des raisons de lisibilité, seule une part des échanges est représentée et les détails internes ne sont indiqués que pour le groupe C. À cette échelle, chaque lignée apparaît comme l'élément autour duquel s'organisent les échanges au fil des générations. Comme nous l'avons vu, les différentes pratiques font que certaines lignées recrutent plutôt leurs conjoints à Trizac quand d'autres sont plutôt exogames. Le modèle matérialise aussi les flux de cadets, en intensité comme en destination. Enfin, le modèle peut aussi être décliné à l'échelle des familles, comme le représente la figure 11.12.

<sup>405</sup> BLOCH Marc, *L'apologie pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 121 (1<sup>ère</sup> édition 1949).



**Figure 11.12.** Représentation graphique du modèle de la communauté villageoise à l'échelle des familles d'un groupes de lignées, exemple des relations d'alliances matrimoniales ; quatorze lignées sont figurées dans le groupe C, la couleur correspond au sexe de l'héritier de la lignée et les flèches aux flux des cadets

Considérer les familles au lieu des lignées revient à effectuer une coupe temporelle dans le modèle, en choisissant soit une date soit une génération<sup>406</sup>. La figure 11.12 est plus lisible que les précédentes, car les informations qu'elle porte sont moins nombreuses. Le modèle permet de représenter des phénomènes importants comme les renchaînements d'alliances.

## 2. Les variables du modèle, attributs des lignées et nature des interactions

Dans le modèle, chaque élément (famille, lignée patrimoniale, groupe) est doté d'attributs qui le caractérisent. Nous les avons longuement précisés et employés dans ce mémoire. On peut distinguer trois types d'attributs. Le premier type est celui des données brutes attachées aux individus ou aux familles. Il correspond aux informations directement accessibles dans les sources (registres paroissiaux et notariés, liste nominatives). Le second type procède d'une reconstruction avec mise en relation de différentes informations. C'est le cas par exemple pour le nombre d'enfants mariés d'un couple, qui ne peut être connu que par la reconstitution des familles et le suivi intergénérationnel. Le troisième type d'attributs procède d'une reconstruction des objets afin d'établir des mesures qui caractérisent plus globalement les objets. Ce sont par exemple l'ensemble des grandeurs attachées aux lignées, elles-mêmes objets reconstruits, comme la durée moyenne des transmissions, le niveau médian des dots ou les indices attachés aux alliances patrimoniales. Les attributs peuvent aussi être classifiés selon le domaine qu'ils couvrent : économie, positionnement social, comportement démographique... Il n'y a aucune limite *a priori* ni pour le nombre d'attributs, ni pour leur diversité. L'important pour le modèle est que les attributs puissent être envisagés comme facteurs explicatifs des phénomènes étudiés.

Il en va de même pour les interactions (entre individus, entre familles, entre lignées). Nous avons privilégié dans le mémoire les relations familiales qui structurent cette société traditionnelle régie par la coutume de l'héritier unique et où la richesse repose sur le patrimoine foncier. Dans le modèle, les interactions se manifestent donc par la désignation des héritiers et des cadets, les alliances matrimoniales et les mobilités géographiques qui en résultent. D'autres modalités d'interaction sont toutefois apparues, en particulier dans le champ économique et professionnel, qui sous réserve d'une attention particulière, peuvent être traitées dans le cadre du modèle. Un premier exemple en est la circulation des personnes dans les familles de l'espace trizacois. Comme le révèle le recensement de 1836, dans de nombreux couples, les deux époux ne font pas résidence commune, l'époux étant en service dans un autre ménage. De même, de nombreux enfants ou jeunes adultes sont recensés

<sup>406</sup> Les choix de modélisation font que la représentation graphique est plus simple si on choisit les générations, car tous les événements d'une même génération ne sont pas strictement synchrones. Pour analyser les relations, il faut dans tous les cas prendre en compte les faits qui se déroulent au cours d'un intervalle d'une durée définie.

ailleurs qu'avec leurs parents. Il est *a priori* possible, en combinant ces informations et la reconstitution des familles, de formaliser les interactions de type « service / employeur » et d'analyser les circulations entre familles ou groupes de familles : quelles familles sont en situation de domination économique ou de dépendance ? Comment cette distinction complète-t-elle celle observée par d'autres voies ? Un autre exemple est celui des relations qu'entretiennent fermiers et propriétaires, en particulier pour les grands domaines. L'expérience nous a montré que la reconstitution des lignées liées aux grands domaines était parfois difficile<sup>407</sup>. Les fermiers de grands domaines semblent développer des stratégies intergénérationnelles comparables à celles de propriétaires. Ils peuvent d'ailleurs être aussi des propriétaires, et sous-affermer leurs propres biens (voir chapitre 4, § II.C). Introduire les interactions du type « bailleur / preneur » à l'échelle de la communauté est *a priori* possible dans le formalisme du modèle<sup>408</sup> et permettrait de saisir des modalités importantes du fonctionnement interne de la communauté villageoise.

### 3. Un modèle préliminaire à enrichir

Le modèle que nous avons établi pour comprendre les modalités de fonctionnement de la communauté villageoise de Haute-Auvergne, représenté à trois échelles différentes aux figures 11.10 à 11.12, ne constitue qu'une première version qu'il conviendra d'améliorer et d'enrichir. Il sera d'abord nécessaire de poursuivre la validation des lignées patrimoniales<sup>409</sup>. La classification hiérarchique des familles et des groupes a permis d'identifier des groupes structurant la communauté villageoise. Définir des groupes matérialise leurs limites et les « interfaces » entre groupes. Cette définition induit un biais de perception du social alors que la réalité est plutôt celle d'un continuum sans frontières internes. Un intérêt majeur de l'analyse et de la classification multicritère est d'atténuer ces effets de frontières. Au-delà des aspects purement statistiques (variables moyennes ou médianes, dispersion), l'étude de chacun des groupes devra être approfondie. Il faudra identifier comment il s'insère dans la communauté, dans quelle mesure il correspond à une réalité historique, il traduit une identité économique, sociale ou culturelle ressentie par ses membres<sup>410</sup>. Ce travail pourra s'appuyer sur l'identification au sein de chaque groupe de quelques lignées patrimoniales suivies de manière plus approfondie<sup>411</sup>. L'ensemble des lignées retenues (de l'ordre de vingt à trente, soit 10 % de la population environ) constituera un échantillon illustratif de la diversité villageoise.

---

<sup>407</sup> Certaines sources donnent l'identité des propriétaires, d'autres celle des fermiers. Dans d'autres cas encore, nous n'avons qu'une mention anonyme, du type « fermier du domaine X ».

<sup>408</sup> Ce travail demande un dépouillement plus systématique des actes notariés de nature économique, en particulier les baux affermes.

<sup>409</sup> Des doutes subsistent pour plusieurs des 247 lignées, qui demanderont une ré-analyse, à la lumière de toutes les informations disponibles (des familles censées appartenir à une même lignée sont parfois affectées à des groupes très différents lors de deux échéances successives. Ces situations devront toutes être réexaminées). Par ailleurs, l'extension au-delà de 1852 de la période d'étude permettra de clarifier certains points obscurs quant au devenir des lignées aux générations G10 ou G11.

<sup>410</sup> La structuration en groupes témoigne des contrastes entre des profils moyens. Des désignations telles que démunis, journaliers, petits propriétaires, propriétaires aisés, marchands, artisans, fermiers répondent toutes à des schémas généralistes. Il s'agira plutôt d'analyser comment, dans le quotidien des individus, se traduit le fait d'être dans le groupe D plutôt que dans le groupe B.

<sup>411</sup> Les quatorze lignées du Tableau 11.14 n'ont pas été sélectionnées sur cette base. Le choix de 3 à 6 lignées pour chaque groupe doit répondre à plusieurs objectifs. Certaines lignées pourront être retenues car ayant des caractéristiques proches du « profil moyen » du groupe. Les autres seront choisies pour illustrer l'hétérogénéité interne du groupe, en privilégiant des lignées pour lesquelles on dispose de plus de sources (via en particulier les registres notariés) et celles ayant des caractéristiques ou comportements qui nous semblent intéressants. On pourra aussi échantillonner plus densément la population dans un ou deux villages, ce qui permettra de tester le modèle à une échelle géographiquement restreinte.

Dans sa version actuelle, le modèle repose sur l'image d'une société figée, dans laquelle les lignées possèdent des caractéristiques fixes. Mais cette image est doublement trompeuse alors qu'existent de nombreux signes d'évolutions. En premier lieu, si l'idéal-type lignée patrimoniale a l'avantage de capter des caractéristiques essentielles, il faut considérer ses limites. Les lignées ne sont pas éternelles. Certaines lignées dépérissent et s'éteignent quand d'autres naissent et se développent. Nous avons évoqué les contextes et les facteurs de ces changements (aléas de mortalité, conflits interfamiliaux, choix individuels). La version actuelle du modèle intègre ces aspects et le nombre de lignées y varie selon la génération  $G_i$  considérée (Tableau 9.4). Souvent, nous connaissons aussi le contexte dans lequel une nouvelle lignée a émergé<sup>412</sup>, par exemple par l'union de deux cadets ou l'arrivée à Trizac d'un couple de l'extérieur. Cette question devra être documentée de manière systématique, ce qui permettra de comparer les évolutions de branches aînées et cadettes, ou d'étudier le rythme auquel des étrangers à la communauté y sont assimilés. La deuxième faiblesse du modèle de lignée est de considérer que ses caractéristiques demeurent constantes. Ce n'est manifestement pas toujours le cas, et les évolutions seront d'autant plus notables que l'on allongera la période d'étude. Il faudra alors faire le choix, pour les lignées, d'attributs dépendant du temps<sup>413</sup>, qu'il s'agisse d'attributs économiques (par exemple enrichissement « rapide » de certains propriétaires entre 1790 et 1820), socio-professionnels<sup>414</sup> ou culturels, avec la montée progressive de l'alphabétisation.

Dès lors que des évolutions générales seront visibles dans la communauté villageoise, ce qui pas encore le cas avant 1852, le modèle pourra être employé pour étudier comment les rythmes d'évolution dépendent des groupes d'origine. Après cette date, la communauté rurale de la montagne trizacoise est affectée par de profonds bouleversements, qu'il s'agisse de transition démographique, des effets d'ouverture du territoire et de la multiplication des migrations lointaines, d'alphabétisation et d'instruction, de recrutement et de carrières militaires. En dépit de leurs évidentes interactions, chaque phénomène a sa dynamique propre. Il n'affecte pas non plus identiquement toutes les strates de la population. Le modèle établi pourra être employé pour préciser si des rythmes différenciés existent selon le groupe d'appartenance des familles. Trizac jouera ainsi un double rôle, celui d'un « terrain d'expérience » pour la mise en place d'outils et le développement d'un modèle, et celui d'un « site d'observation » aux différentes échelles des dynamiques historiques.

## Conclusion

Ce chapitre a été consacré à la mise en place de méthodes d'analyse multivariée relativement innovantes en histoire, afin d'établir une stratification du social dans la communauté villageoise de Trizac. Les deux méthodes complémentaires sont l'analyse en composantes principales (ACP), qui s'appuie sur la quantification des corrélations entre variables et l'identification des profils individuels dans l'espace des variables, et la classification par analyse hiérarchique ascendante (AHP) qui permet de regrouper les individus dont le profil est le plus proche. Contrairement aux méthodes plus communément employées en histoire, l'AHP ne requiert aucun *a priori*, ni pour le choix des critères distinctifs, ni pour celui des seuils distinguant les groupes. Ces méthodes ont d'abord été employées pour stratifier les familles trizacoises selon les données de l'arpentement de 1752. L'ACP a permis

---

<sup>412</sup> Nous avons vu par exemple le cas de la lignée « bourg-07 » des chirurgiens (Boutoute) issue d'une branche cadette.

<sup>413</sup> La question s'est posée pour le montant des dots, qui évolue notablement entre 1755 et 1819. Nous avons conservé des valeurs moyennes ou médianes en considérant qu'une même dérive temporelle s'imposait à toutes les lignées.

<sup>414</sup> La montée des professions de la boutique et de l'administration est à peine amorcée en 1836, mais les recensements suivants imposeront de réfléchir à leur prise en compte pour caractériser le social rural de la mi-XIX<sup>e</sup> siècle.

d'identifier les corrélations entre variables et les variables qui structurent l'ensemble des données, qu'elles relèvent de la nature et de l'ampleur du patrimoine de chaque famille ou d'autres dimensions (socio-professionnelle, culturelle...). Sept groupes de familles ont été identifiés, révélant une stratification plus riche que celle établie au Chapitre 4 sur la seule base du revenu global. Quelques familles choisies dans les groupes ont illustré la diversité des situations et témoigné de la complémentarité des regards macro (les groupes) et micro (les familles). C'est avec la même démarche que nous avons ensuite analysé des données de la période 1782-1793 puis celles de 1835-1837, confirmant ainsi la souplesse des deux méthodes ACP et AHP. La décomposition en groupes qui en résulte s'inscrit dans un paradigme relativiste. Les frontières non déterministes entre les groupes semblent bien adaptées au continuum du social rural.

Dans un second temps, nous avons considéré simultanément l'ensemble des données précédentes pour identifier des groupes de lignées patrimoniales, qui structureraient la communauté sur une durée de trois ou quatre générations. Le grand nombre de variables potentiel a imposé une procédure en plusieurs étapes et la sélection d'un jeu de données qui facilite l'interprétation des résultats en réduisant les redondances. La communauté villageoise a été décomposée en six groupes de lignées aux caractéristiques contrastées. La différenciation est visible sur les traits économiques, mais aussi sur les paramètres socio-professionnels, le mode de vie, ou le degré de maîtrise de l'écriture. Par ailleurs, à l'échelle des lignées, nous avons pu considérer des variables construites aux chapitres 9 et 10 et qui témoignent des comportements familiaux. On a ainsi montré que la capacité de placement des cadets dans les lignées du voisinage (indice IC) ou le degré de transmission intergénérationnelle par les filles (indice IF) étaient des indicateurs pertinents, et que leur valeur moyenne dépend du positionnement social des lignées.

Le travail a été finalement synthétisé en explicitant les traits les plus marquants d'un modèle multi-échelle de la communauté trizacoise. Ce modèle repose sur les familles et les lignées rassemblées au sein de groupes sociaux homogènes et distinctifs. Chacun de ces objets est doté d'attributs multiples qui le caractérisent dans l'ensemble de ses dimensions. Les interactions, principalement dans les applications développées sous forme de relations matrimoniales et de désignation des aînés et cadets, y régissent les relations entre familles, entre lignées et entre groupes. Les limites actuelles de ce modèle qui permet de multiples changements de focale ont été précisées ainsi que les pistes d'amélioration et plusieurs champs d'utilisation.

## Conclusion de la partie 3

Nous nous sommes efforcés de mettre en place dans cette partie les éléments d'un modèle multi-échelle familial, social et économique de la communauté rurale de Trizac. L'introduction du concept de lignée patrimoniale a permis de modifier l'angle de vue sur la communauté en inscrivant les individus et les familles dans le temps long de la suite des générations. La lignée patrimoniale peut être considérée comme un idéal-type pour une société rurale globalement stable et où les identités et la place sociale résultent de la possession foncière. Nous avons vu que le concept demeurerait pertinent pour des niveaux d'aisance très divers, et pouvait même être utilisé pour des fermiers. L'identification des lignées patrimoniales a permis d'organiser l'ensemble des données individuelles et familiales de la prosopographie trizacoise, conformément à la logique de la figure 0-7. Individus et familles sont désormais identifiés par leur rattachement à une lignée patrimoniale. La majorité, constituée de couples avec un aîné, constituent l'ossature des lignées quand les autres, cadets surnuméraires, sont au mieux « rattachés » à la lignée dont ils émanent. Cette division structurante du corps social dans la société à maisons avec héritier unique ouvre la voie à de multiples analyses socio-différentielles.

En structurant la continuité intergénérationnelle, l'étude des lignées permet d'étudier les mécanismes de transmission, déjà analysés au niveau des familles singulières. Qu'il s'agisse du rythme plus ou moins rapide des transmissions, du choix de l'héritier (fille ou garçon ?) ou des stratégies familiales alternatives face aux effets des aléas démographiques, chaque réponse individuelle peut être considérée dans son contexte spécifique, mais aussi par comparaison à la norme sociale. Il en est de même pour les mécanismes tels que le renchaînement d'alliances, qui devient plus explicite à l'échelle des lignées. Les comportements visibles à l'échelle des lignées nous ont conduit à définir des attributs pour les mécanismes de transmission (indice  $I_F$  mesurant la fraction des transmissions par les filles) et pour les mécanismes d'alliance, aussi bien pour les unions des aînés (indice lié à l'étendue de l'espace matrimonial) que pour celles des cadets. Ces indices révèlent des comportements qui diffèrent selon la strate sociale, en particulier pour la capacité d'une lignée à multiplier les unions avec les autres lignées de la communauté trizacoise. Nous avons aussi montré que la transmission par les filles était statistiquement aussi fréquente que celle par les garçons, contredisant certains présupposés sur ce point.

La contextualisation par l'inscription des familles reconstruites dans les lignées permet aussi d'approcher différemment les informations fournies par les listes nominatives à une date fixe. Ainsi, en analysant de manière détaillée le premier recensement du XIX<sup>e</sup> siècle nous avons montré que la part des ménages complexes est typique des sociétés dans lesquelles prévaut la cohabitation entre les générations et le maintien sous le même toit des cadets célibataires. Mais nous avons pu aller plus loin, en distinguant les données des couples avec héritier (près de 50 % de ménages complexes) des couples de cadets (forte domination des ménages simples, part élevée des ménages isolés pour les veufs et veuves). Nous avons aussi montré que l'existence de ménages simples pour les couples d'aînés s'expliquait très largement par l'effet des cycles familiaux et le décès des parents de l'héritier. La prise en compte de ces cycles permettrait de corriger les pourcentages estimés pour fournir une image plus juste du modèle familial traditionnel qui constitue encore en 1836 la norme sociale à Trizac.

L'autre innovation méthodologique dans cette partie du mémoire est le recours aux méthodes d'analyse multivariée (ACP) et de classification hiérarchique automatique (AHP) pour étudier la communauté trizacoise. Ces méthodes permettent de s'affranchir d'une des difficultés majeures, la définition *a priori* des groupes sociaux par le choix des critères et des seuils inter-classes. Nous avons appliqué consécutivement la même démarche pour stratifier les familles à trois échéances différentes,

à partir de jeux de données différents, puis pour stratifier les lignées patrimoniales dans leur ensemble. Les premiers résultats démontrent l'aptitude de la méthode à considérer des jeux de données divers pour fournir des résultats intéressants à plusieurs titres. D'une part, il est possible de distinguer plusieurs groupes dans la population (de 5 à 7 groupes sur les exemples traités) en identifiant aussi les paramètres sur lesquels la distinction s'opère. D'autre part, on montre que si les paramètres économiques restent pertinents, la différenciation sociale repose aussi sur des paramètres complémentaires, par exemple à base culturelle ou de prestige. La comparaison des distributions des paramètres entre les différents groupes permet de comprendre en quoi ils diffèrent, et illustre mieux la complexité de la hiérarchie sociale qu'une évaluation monocritère. Enfin, la méthode facilite la démarche d'exemplification, puisque l'on peut aisément, choisir des individus pertinents pour illustrer chacun des groupes (ou inversement, repérer des individus particuliers par le groupe auquel ils appartiennent). Nous avons pu finalement proposer une représentation graphique du modèle global de la communauté trizacoise, dans laquelle sont matérialisées les différentes échelles : communauté, groupe de semblables, individu. Le modèle intègre la dimension temporelle grâce à l'objet lignée. Il est actuellement adapté à une société globalement stable, mais pourra être aisément enrichi pour tenir compte des variations temporelles (croissance démographique, extinction ou émergence de lignées) ou des interactions économiques.